



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### **Usage guidelines**

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### **About Google Book Search**

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

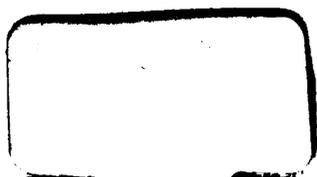
## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

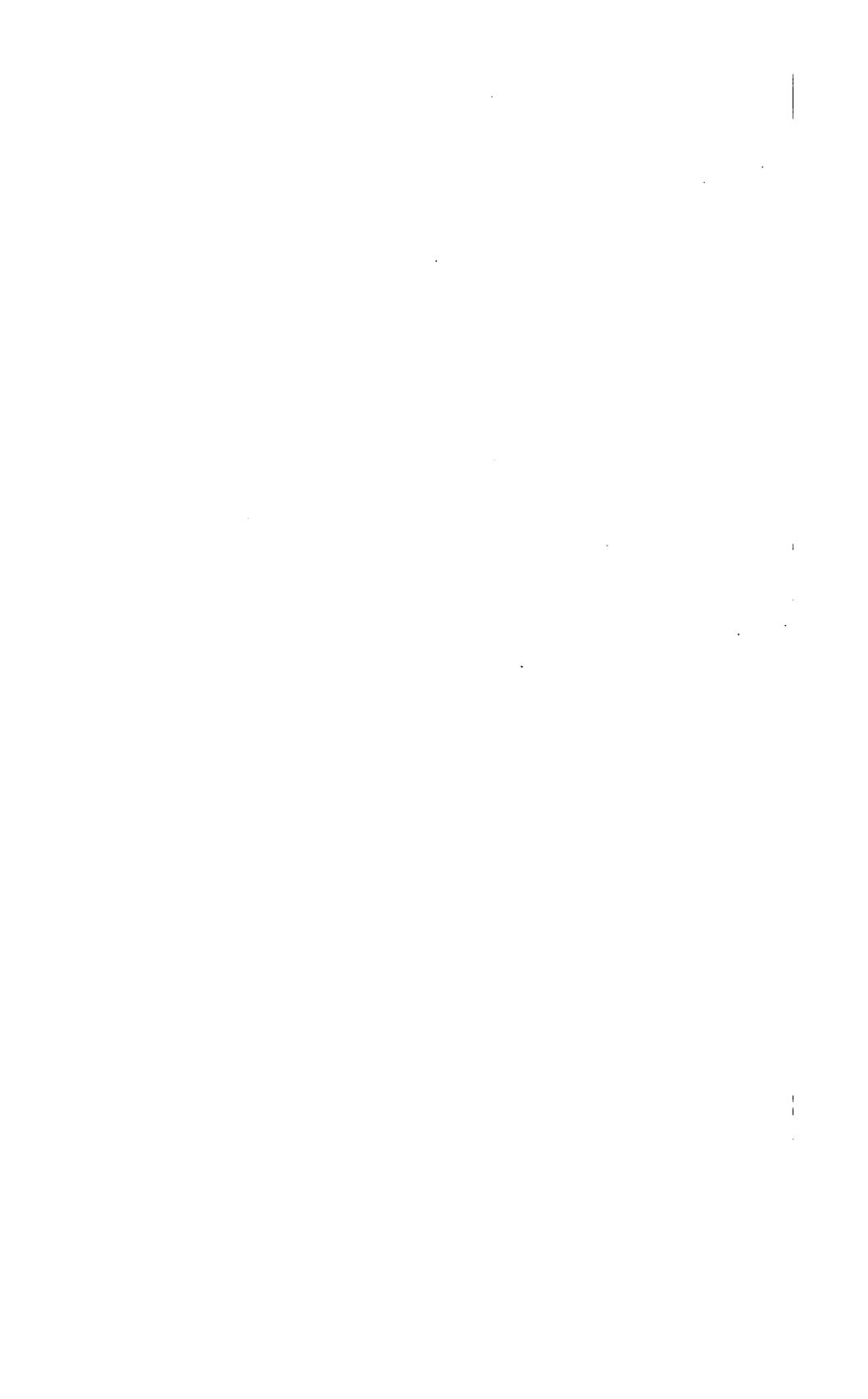
NYPL RESEARCH LIBRARIES

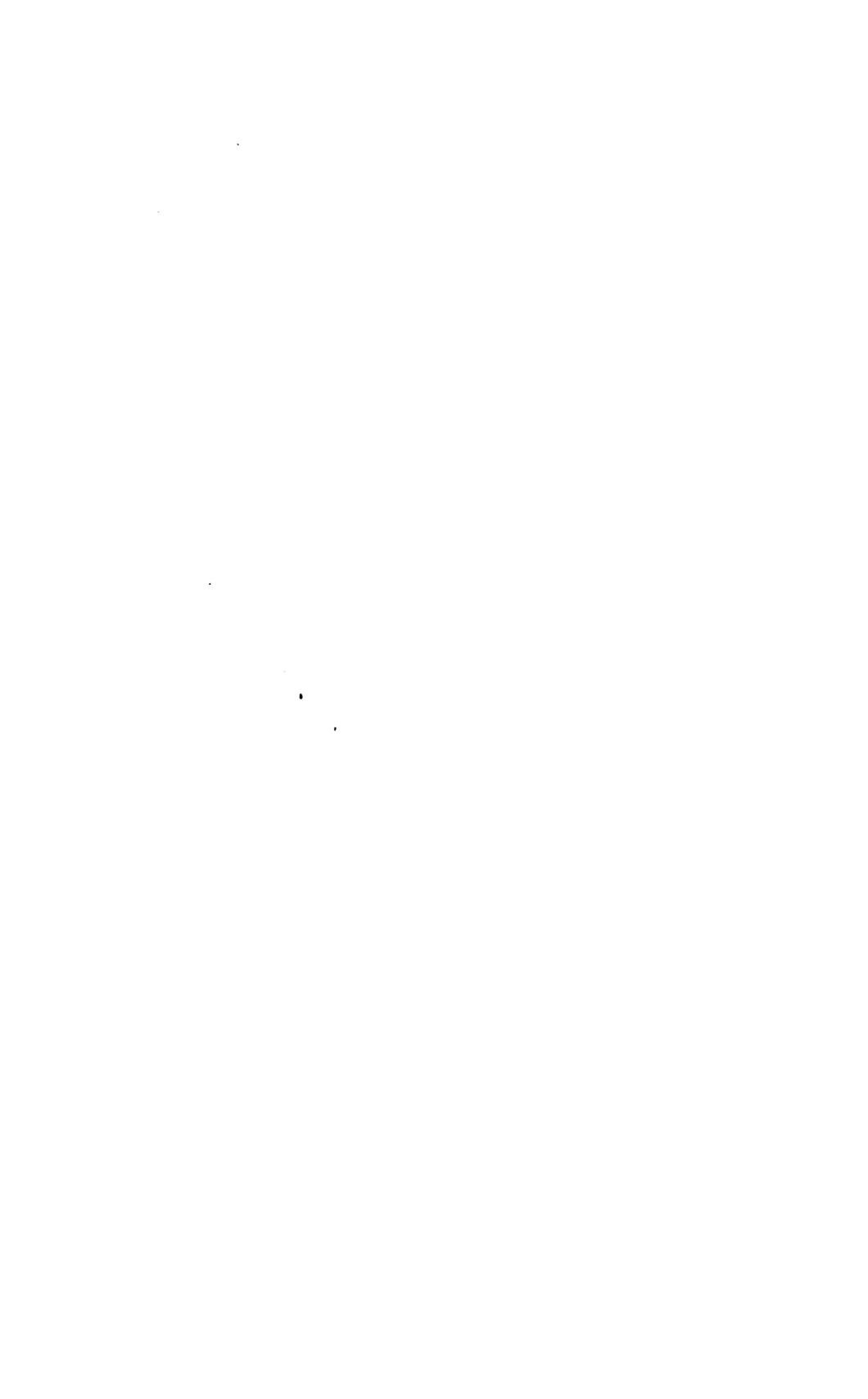


3 3433 07136886 8



DDA  
W. J. ...







**HISTOIRE**  
**DE**  
**RENÉ D'ANJOU.**

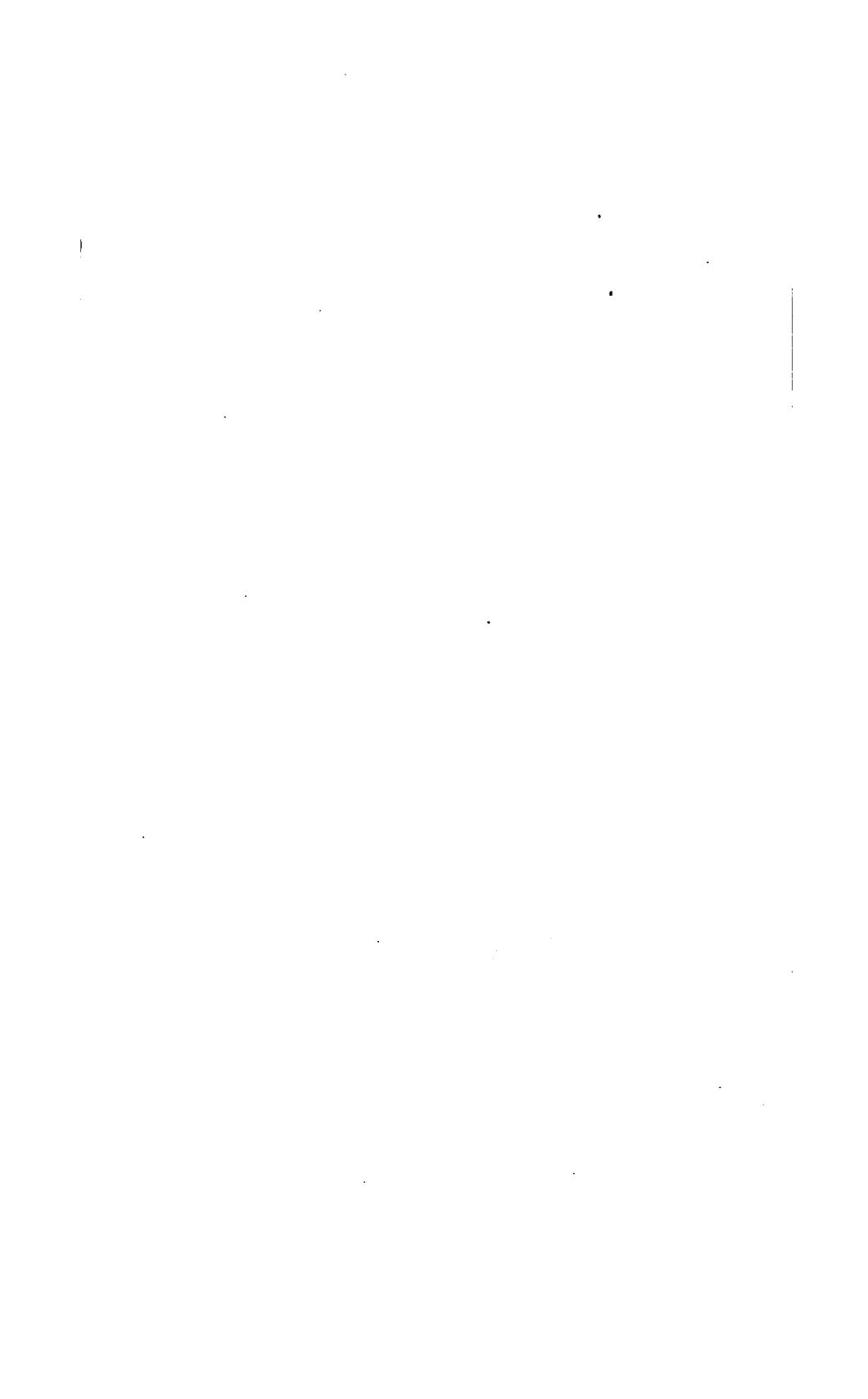


**TOME TROISIÈME.**

**1476—1481.**

---

**TOUL, IMPRIMERIE DE J. CAREZ.**





*P. J. David, del.*

*Imp. L. de Langlumé*

*Lith. par J. F. Goussier*

*Statue colossale du Roi René d'Anjou,  
à Aix en Provence  
Sculptée par P. J. David.*

# HISTOIRE

CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
RUE FÉROU S<sup>t</sup>. SULPICE. N<sup>o</sup> 24.

1825.

2. 8. 0.





*Statue colossale du Roi René d'Anjou,*  
à Aix en Provence  
*Sculptée par P. J. David.*

HISTOIRE  
DE  
**RENÉ D'ANJOU,**

ROI DE NAPLES, DUC DE LORRAINE ET C<sup>TE</sup>. DE PROVENCE.

PAR M. LE VICOMTE

**L. F. DE VILLENEUVE BARGEMONT.**

Quidquid ex Agricola amavimus... manet mansu-  
ramque est in animis hominum... fama rerum.  
TACITE, VIE D'AGRICOLA.

TOME TROISIÈME.

1476—1481.



✓  
A PARIS,  
CHEZ J. J. BLAISE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,  
RUE FÉROU S<sup>T</sup>. SULPICE. N.º 24.

1825.

P. S. B.



1900  
1901  
1902

Table A.

ORK  
ARY  
A  
AND  
TIONS  
L

9

0  
H

TOME I

I

WYBY WYBY  
WYBY WYBY  
WYBY WYBY

ORK  
ARY  
A  
AND  
TIONS  
L

*Table A*

9

P

TOME I

I

100  
100  
100

# HISTOIRE

DE

# RENÉ D'ANJOU,

COMTE DE PROVENCE, DUC DE LORRAINE. etc.

---

## LIVRE SEPTIÈME.

Séjour en Provence.

De 1474 à 1476.

---

I. Les beaux arts et les lettres tinrent trop de place dans la vie de René, ils contribuèrent trop à sa célébrité, pour que nous craignons de suspendre le récit de la fin de son règne, en nous arrêtant à l'examen des divers ouvrages auxquels ce prince consacra ses derniers loisirs. Son histoire paraîtrait même en quelque sorte incomplète, si elle ne renfermait les moindres notions connues sur l'étude que René fit surtout du dessin et de la poésie.

Mais depuis les siècles immortels où l'on vit la peinture devenir l'imitation la plus vraie de la nature, revêtir toutes les formes que peut concevoir la pensée, et s'élever par

degré aux plus touchantes comme aux plus vastes compositions, dans quelles ténèbres ne parut-elle pas se replonger ? Que de révolutions, quelle déplorable décadence n'eut-elle pas à traverser et à subir avant de se reproduire avec un nouvel éclat!.. Il est pénible et humiliant à la fois d'avouer que sa dégradation ne fut pas moins absolue que sa perfection avait pu l'être.

En vain un glorieux souvenir s'en était-il transmis d'Athènes à Rome; en vain les historiens de l'antiquité avaient-ils recueilli la description de tant de chefs-d'œuvres enfantés par les peintres et les sculpteurs grecs; le moyen âge vit insensiblement disparaître leurs émules, leurs disciples, et le génie des arts sembla abandonner sans retour les contrées où ils florissaient avec tant de renommée.

La miniature seule perpétua la tradition de la peinture, et c'est à elle qu'un moderne accorde ingénieusement « le mérite d'en avoir « conservé les traces, à travers neuf cents « années d'erreurs, de vicissitudes et de bar-  
« barie. »

« On remarque, continue M. le comte Gré-  
« goire Orloff (\*), que cet art innocent et doux,

(\*) Essai sur l'hist. de la peinture en Italie. Tome I.<sup>er</sup>, P. 230. 236.

« réfugié dans les monastères, sembla devenir  
« le partage de plus d'un prince détrôné. Le  
« jeune empereur Théodose en avait été un pro-  
« sélyte si ardent, qu'il reçut de ses contem-  
« porains le nom de Calligraphe. Un autre  
« monarque, Théodore III, chassé de l'empire  
« au commencement du VIII<sup>e</sup> siècle, se fit  
« prêtre à Éphèse, et s'occupa dans une stu-  
« dieuse retraite à écrire les saints évangiles  
« en lettres d'or. »

Nous ajouterons le nom de René à ceux des souverains malheureux qui se signalèrent en ce genre de talent dans lequel il est difficile qu'il ait été surpassé (1).

On présume que le premier de ses ouvrages sur vélin fut une miniature d'une très grande dimension, (conservée chez un homme de lettres de Dijon (2), et qui représente une assemblée du chapitre de la toison d'or. Rien toutefois ne garantit l'authenticité de la tradition qui l'attribue à René. Il est bien plus certain que ce prince orna de nombreuses miniatures divers ouvrages de sa façon. Il composa entr'autres, dit-on, un livre de blason, que Lacroix du Maine assure avoir été dessiné et enluminé de sa main.

Ainsi que nous avons en occasion de le dire, René, n'étant que duc de Bar, avait peint

sur verre son propre portrait, et ceux de Jean-Sans-Peur et de Philippe-le-Bon. Ces vitreaux furent placés avec plusieurs autres enrichis des ouvrages de René, soit dans l'intérieur des vieilles tours du fort Bracon, soit dans la sainte chapelle de Dijon, ou dans l'église des Chartreux de Champ-Mol.

Brisés au commencement de nos troubles révolutionnaires, ces curieux monuments de l'état des arts au XV<sup>e</sup> siècle, disparurent avec les édifices qui les renfermaient. Quelques débris en avaient été cependant conservés dans la capitale de la Bourgogne; mais des voyageurs étrangers les ayant transportés en Angleterre, les artistes qui aiment à suivre les progrès de la peinture à l'époque de sa renaissance, uniront sans doute leurs regrets aux nôtres sur une semblable perte.

Nous avons déjà émis la conjecture probable que René avait reçu des leçons de Jean de Bruges; ce prince put aussi connaître Antonello de Messine qui déroba à Van-Eych le secret de peindre à l'huile, et Gian Bellini (\*) qui le propagea.

Le roi de Sicile dut également voir, à Naples, Colentino del Fiore (\*\*), Angelo Fran-

(\*) Né en 1421.

(\*\*) Mort en 1440 âgé de 90 ans.

co (\*), et Antoine Solario (\*\*), que son amour pour la fille de Colentino rendit peintre, de serrurier qu'il était.

Quoique leur école fut inférieure à celle de Florence ( où René s'était trouvé avec le célèbre Botinelli ), à celle de Sienne, de Venise, enfin à celle de Rome, où florissait le Pérugin, il est vraisemblable que ce prince, passionné pour les arts, puisa auprès des maîtres napolitains les excellents principes et le fini très remarquable qui surprend dans ses tableaux.

Il ne les mit cependant en pratique que long-temps après, et les rigides censeurs (\*\*\*) qui reprochent à René, avec une sorte d'amertume, d'avoir consacré tant de moments à l'art consolateur qui charma sa vieillesse, ont voulu oublier que cette étude n'avait jamais nui à ses devoirs de souverain. Tout, en effet, porte à croire que ce monarque ne

(\*) Mort en 1445.

(\*\*) Né à Civitta dans les Abruzzes, en 1382, et mort en 1445. Il était surnommé le Zingaro, ou l'aventurier.

(\*\*\*) « M. Dégly, entr'autres, dit que rien ne nuit plus à sa « prospérité, que son attachement à des occupations peu dignes « d'un souverain, et qu'il passait une grande partie de son temps « à peindre. S'il n'avait été que particulier, ajoute-il, on l'aurait « adoré. »

Dégly, Hist. des rois de Sicile. Voyez aussi Desessarts, Tome V, P. 375.

s'y livra jamais avec plus d'ardeur qu'au sein d'une profonde paix, ou lorsque dépouillé de sa puissance et se dérochant à l'animosité de Louis XI, il eut adopté la Provence pour patrie.

Le sujet de la plupart des tableaux qui fondèrent sa réputation comme peintre, vient fortifier cette opinion. Ils sont généralement empreints d'une visible mélancolie, et il n'est guères permis de douter que René n'y travailla qu'après l'invasion de l'Anjou, puisque ce prince s'est toujours représenté dans un âge avancé, soit dans les portraits et les compositions qu'on lui attribue, soit dans celles qu'il fit exécuter sous ses yeux.

Un grand nombre des ouvrages de René qui existaient encore avant la révolution, à Angers, à Lyon, Avignon, Marseille et Aix, nous auraient fourni sans doute de nouvelles preuves de son talent. Malheureusement ils ont presque tous disparu, et nous ne pouvons les décrire que d'après les traditions locales ou le récit des historiens qui en ont annoncé l'existence.

L'Anjou et sa capitale surtout avaient possédé, dit-on, quelques tableaux de René,

( Le père Bruneau, *épitaphes et monuments d'Angers. Catalogue des livres rares de la Vallière, Tome 1.<sup>er</sup> P. 15.*  )

extrêmement curieux. Outre les peintures dont ce prince s'était plu à orner l'église de de St. Bernardin, sa galerie de Reculée, l'ermitage de la Baumette et une chapelle appelée *Notre-Dame du Petit-Mont*, ( près du château de Beaugé ), le père Bruneau rapporte qu'on voyait au donjon d'Angers un portrait de Charles VIII, dont le roi de Sicile était l'auteur.

( Ce savant a sans doute voulu dire Charles VII, à moins que René ne se fut amusé à peindre le fils de Louis XI dans son enfance ).

Le passage suivant des dernières dispositions du roi de Sicile, nous fait connaître que diverses autres compositions avaient aussi été projetées par ce prince en divers lieux de l'Anjou.

« Item... Veult et ordonne le dict seigneur, que tous les ouvrages, édifices, peintures par lui commencés ou commandés en auculne église, comme à St. Pierre de Saumur, St. Bernardin, et à la sépulture de St. Maurice, soient achevés par ses héritiers. »

On sait que ce bon roi fut obligé de se rendre plusieurs fois à Lyon, en allant en Pro-

vence ou en Italie, ou pour déférer à l'invitation de Louis XI.

Pendant l'un de ses voyages en cette ville, renommée déjà par son amour des arts, il voulut y laisser lui-même un souvenir de son séjour et de ses talents; il peignit donc, dit Paradin, « plusieurs choses excellentes, « car il estoit insigne ouvrier..... J'ai veu une « image de la mort en platte paincture, qui « estoit un chef-d'œuvre. »

Ce tableau dont il nous a été impossible de retrouver la moindre trace, et sur lequel nous n'avons même pu obtenir la plus légère indication, fut, assure-t-on, brûlé durant le siège horriblement célèbre qui fit naguères de Lyon, un vaste amas de ruines.

L'image de la mort avait été placée dans la gothique chapelle de St. Paul, sous le dôme octogone où était inhumé le célèbre Jean Gerson, auquel quelques auteurs ont attribué *l'imitation de Jésus-Christ*.

Un autre tableau de René, (l'un des plus curieux sans doute qu'il ait peint, et dont le

Hist. de Lyon par le père Colouia III, P. 399. Paradin, hist. de Lyon, fol. 275. Dictionnaire géographique et historique des Gaules, D'expilly, I.<sup>er</sup>, P. 340. Figaniol de la Force V, P. 40. Voyageur français XXX, P. 263. Desessarts, Tome V, P. 374. Duverdier, P. 270. Nouveau théâtre du monde. Boussingault, P. 279.

sujet bizarre excitait constamment la curiosité des voyageurs) (3), se voyait dans une des salles du couvent des Célestins d'Avignon, qui renfermait autrefois les cendres de St. Benezet, de Laure et de l'antipape Clément VII. Ce tableau représentait un squelette de hauteur naturelle, à côté duquel on remarquait un grand cercueil vide, couvert en partie d'une toile d'araignée imitée avec tant de naturel, qu'il fallait la toucher, pour ainsi dire, afin de se convaincre qu'elle était un effet de l'art.

Au-dessous du cercueil on lisait des vers en lettres gothiques, attestant que le squelette était celui d'une femme célèbre par ses charmes, et la tradition ajoute, très aimée du roi René qui, ayant éprouvé des remords de sa passion, voulut en faire sentir l'aveuglement, en reproduisant sous une forme hideuse la beauté dont il avait été idolâtre. Cette étrange composition a probablement subi le sort de tant d'autres objets précieux, anéantis par le vandalisme révolutionnaire.

Cependant on a conservé à l'hôpital de Villeneuve, situé de l'autre côté du Rhône, non loin d'Avignon, un monument singulier des occupations favorites et de la piété de René. C'est un tableau à l'huile peint sur bois, où sont figurées, à la fois, l'église militante et souf-

frante, l'église triomphante et la trinité. Il est encore en très bon état.

Marseille a été moins heureuse que Ville-neuve-les-Avignon, dans la conservation des tableaux que René y peignit à diverses reprises.

On en montrait un, entr'autres, à l'église de l'Observance, représentant un *ecce homo*, sous lequel on lisait des vers allégoriques, composés par le royal auteur. On ignore absolument ce qu'il est devenu, ainsi qu'une seconde peinture offrant l'image du Sauveur voilé d'un suaire, et soutenu par des anges; (ce dernier tableau ornait l'église des Carmes).

Il en existait un troisième à l'ermitage de St. Jérôme, situé à deux lieues de Marseille, et fondé, en 1469, par René. Il y peignit encore un St. Jérôme (\*), et il en décora la chapelle. Il y plaça aussi, dit-on, plusieurs autres tableaux de sa main, particulièrement celui qui représentait St. François, et dans lequel Yolande d'Anjou était peinte à genoux avec une de ses suivantes.

Tous ces ouvrages ont été dispersés ou

Almanach de Marseille, 1789. Hist. des évêques de Marseille, Liv. XIII. Ruffi, Hist. de Marseille, II, Fol. 70. Voyage en Provence. Papon, P. 28.

(\*) René obtint la permission d'y déposer une relique de ce saint docteur, que le pape Sixte IV lui envoya par un de ses cardinaux.

anéantis sans retour (4). Mais l'église métropolitaine de St. Sauveur d'Aix possède toujours une vaste composition attribuée à René, et où son talent se serait montré avec une supériorité remarquable, si véritablement ce prince en était l'auteur. ( La scène qu'il reproduit est désignée sous le nom de Buisson-Ardent, et MM. d'Agincourt et Millin en ont successivement fait graver le trait ) (5).

René s'exerça avec non moins de succès dans le genre du portrait. « Il estoit, dit Lacroix du  
« Maine, bien versé en plusieurs arts et bon-  
« nes dispositions, et entr'autres choses, il se  
« délectoit grandement à la pourtraicture,  
« comme il se veoit par plusieurs imaiges, por-  
« traits et aultres semblables choses faictes de  
« sa main. »

Outre les portraits de Charles VII ou Charles VIII, René exécuta aussi le sien plusieurs fois, et parmi ces derniers, on cite comme le plus authentique celui dont il daigna faire présent à Jean de Matheron. (Ce gentilhomme que son maître nommait son bon compère et son ami, occupait la place de maître rational à la cour de justice (6). )

René joignit à ce don le portrait de Jeanne

de Laval également peint par lui et de la même dimension.

Un autre portrait de René était autrefois conservé à Bar-le-Duc; mais on ignore depuis nombre d'années en quelles mains il est tombé. « Je vis un jour dans cette ville, dit le célèbre auteur *des Essais*, qu'on présentait au roi François II, pour la recommandation de René, roi de Sicile, un pourtraict qu'il avoit luy-même faict de luy. »

« Pourquoi, (ajoute Michel Montaigne, qui ne laissait jamais échapper l'occasion d'une observation philosophique), pourquoi n'est-il loisible à chacun de se peindre de la plume, comme il se peignait du crayon? »

En même temps qu'il cultivait et protégeait l'art de la peinture, René encourageait la gravure, l'architecture, l'art de frapper les médailles, et selon Champier, « ce bon et devost prince qui ayroit les arts et sciences, se délectoit fort en sculpture. »

On ne connaît pourtant aucun monument de ce genre exécuté par René ou d'après ses ordres, si ce n'est un calvaire en relief de grandeur naturelle, qu'il fit sculpter sous ses

Essais de Montaigne, Liv. II, ch. 17, P. 586. Ruffi. hist. des comtes de Provence, Fol. 397.

yeux pour en orner l'église de l'Hôtel-Dieu d'Aix (7).

Il est assez curieux d'observer que l'époque à laquelle René acquérait ainsi une haute réputation dans les arts, fut précisément celle où le Pérugin et Léonard de Vinci étaient dans toute la force de leur talent, et qui voyait naître le *Bramante*, *Albert Durer* et le *Titien*.

Par un rapprochement non moins intéressant, l'Arioste (\*), Bayard et l'immortel Las-casas, voyaient le jour presque dans la même année, comme pour illustrer à la fois l'Italie, la France et l'Espagne, par les modèles d'une poésie enchanteresse, d'une valeur héroïque, et d'une humanité toute céleste.

II. Après avoir été placé au rang des plus habiles peintres de son siècle, René, qui possédait à un rare degré l'art d'employer utilement chacun des instants fugitifs de la vie, a été également compté parmi les trouvères et les poètes célèbres, par le suffrage unanime des écrivains de son temps. On l'a rapporté avec d'autant plus d'étonne-

Simphorin Champier, Fol. 73. St. Vincens, description des antiquités d'Aix, P. 29.

(\*) L'Arioste naquit en Octobre 1477. Bramante en 1474. Las-casas, en 1474, Alber Durer en 1471. Bayard en 1474.

Léon X, né à Florence le 11 Décembre 1475, mourut le 1.<sup>er</sup> Décembre 1521, un dimanche matin.

ment, que les lettres dont l'éclat fut si remarquable en Provence pendant les XII.<sup>e</sup> et XIII.<sup>e</sup> siècles, s'étaient ensuite arrêtées dans une complète stagnation. Quant aux sciences, elles étaient pour ainsi dire nulles, tant la superstition, l'ignorance, les disputes scholastiques les renfermaient dans un cercle retréci.

Mais la prise de Constantinople, dernier asile des connaissances humaines, en fit refluer la source vers les contrées les plus civilisées de l'Europe, et la découverte de l'imprimerie, « cet art de répandre partout la lumière et trop souvent les erreurs, » acheva cette mémorable révolution, la seule à laquelle la raison puisse applaudir.

Toutefois, avant cette époque, le roi de Sicile s'était hautement déclaré le protecteur des lettres, et il ne fut pas le moins zélé à coopérer au changement prodigieux qui se préparait dans les esprits.

Comme c'est seulement le poète que nous devons considérer en ce moment, nous avouons qu'il serait difficile de comprendre les éloges prodigués sous ce rapport à René, si l'on ne se plaçait par la pensée au siècle où parurent ses ouvrages; quelques nombreux qu'ils aient été, l'analyse de ceux qui nous

restent ne suffirait point, il faut le dire, pour en porter un jugement conforme à l'opinion des contemporains.

Avant la publication du roman de la *Douce mercy*, du *Mortifiement de vaine plaisance*, de l'*Abuzé en cour*, et des *Amours du berger et de la bergère*, dont vous avons parlé, on connaissait déjà des vers latins de René, des fabliaux, des ballades, des satyres et même, dit-on des comédies (sans doute des mystères), qui ne nous sont point parvenus.

Peu de temps après son dernier retour en Provence, il composa aussi, assure-t-on, « de beaux cantiques sur les faits héroïques de la reine Marguerite d'Anjou, sa fille; » mais ce fut, en quelque sorte, le chant du cygne, car à l'exception du dernier ouvrage dont le titre seul nous est connu, René ne se livra plus à l'art des vers que pour traiter des objets de dévotion, ou pour composer des mystères ou d'autres poèmes pieux qui ne lui ont pas survécu.

On n'a pas recueilli avec plus de soin les

L'abbé Goujet, Tome XI, P. 266. Annales d'Acquitaine, Jehan Bouchet, St. Vincens, mémoires. La croix du Maine. Fol. 431. Roland, recherches sur les cours d'amour, ch. IX, P. 38, XI, P. 41, 49, note XXXV; manuscrit provençal.

distiques religieux gravés par René, dans la chapelle de St. Bernardin aux cordeliers d'Angers, « beaux poèmes touchant la passion de N. S. J. C., dit Lacroix du Maine, « qu'y s'y voyoient inscripts. » (\*)

Ainsi, de tant de pièces fugitives et de cette foule d'écrits perdus pour nous, quelques rondeaux pleins d'obscurité, et échappés par hasard aux outrages du temps ou à la poussière des bibliothèques, sont donc maintenant les seuls titres de René à la couronne poétique que ses contemporains lui décernèrent?.. Il y aurait par conséquent de l'injustice ou de la rigueur à ne le juger que d'après de légères productions dont le mérite consiste peut-être dans une extrême facilité. Elles furent d'ailleurs composées dans la jeunesse de René, et à une époque où la mode bien plus que le talent engageait la plupart des princes à cultiver les Muses, sans se donner trop de soins pour en obtenir de durables faveurs.

Le goût, on pourrait même dire la manie de faire des vers, se développa surtout dans

(\*) Nous ignorons sur quel fondement l'auteur du supplément aux mémoires de Comines, prétend que René dédia une partie de ses ouvrages à Louis XI, « à cause de son goût reconnu pour les lettres. »

(Voyez fol. 48.)

les brillantes assemblées qui animèrent la cour de Charles VII, aussitôt que les mémorables victoires de l'armée française eurent permis aux princes et aux chevaliers de jouir enfin des douceurs d'une profonde paix. Toutefois, on doit principalement assigner l'origine de cet essor poétique aux heureux commencements du règne de Charles VI, où une sorte de cour d'amour formée sur le modèle de celles de l'antique Provence, et offrant parmi ses membres les noms les plus brillants de la chevalerie française, était présidée par des dames aussi célèbres par leur beauté, que par les grâces de leur esprit (8).

Il s'était généralement répandu alors un usage non moins curieux, et qui subsista long-temps encore, puisqu'on en retrouve la trace dans les poésies mêmes de René, et du duc Charles d'Orléans. Il caractérise trop sensiblement les mœurs de la haute société de cette époque, pour que nous n'essayons pas d'en présenter quelques traits à nos lecteurs; il avait d'ailleurs été adopté dans les principales cours de l'Europe aussi bien qu'en France.

Dès que l'approche du carnaval redonnait aux cités le signal des plaisirs de l'hiver, des chevaliers de tout âge formaient une association galante, dont le principal objet était

d'offrir aux dames des fêtes dignes d'elles ; puis se réunissant aux beautés qui en faisaient l'ornement, on procédait d'un commun accord à une espèce de loterie, dont le numéro désignait à chaque *gentilfemme* mariée, veuve ou damoiselle, un de ces courtisans qui, pendant l'année entière devait se soumettre à leurs moindres volontés, et devenir en quelque sorte leur serf ou esclave.

Par les statuts de cette institution, le chevalier désigné s'obligeait, sur sa foi et loyauté, à rendre à sa dame tous les services qu'elle exigerait de lui, à l'accompagner partout où elle désirerait porter ses pas, enfin, à ne rien lui refuser de ce que la politesse, la décence et l'honneur lui permettraient.

L'assemblée où se formaient ces liens singuliers, était convoquée le 11 Février, jour de St. Valentin (9), ce qui faisait nommer *Valentine* la beauté à laquelle ce servage était dû, et ce nom devint ensuite le synonyme de galant ou amoureux. On a pensé que ce saint fut choisi pour patron de la nouvelle confrérie, à cause que sa fête tombe ordinairement en carnaval, ou plutôt afin de perpétuer le souvenir de l'aimable Valentine de Milan. Dès son arrivée en France, cette princesse s'étant mise à la tête de la

cour d'amour qui venait de s'y former, avait cherché à y introduire le goût de tous les plaisirs, ainsi qu'une soumission aveugle et à toute épreuve aux volontés du beau sexe. On sait que la trace de cet usage ne s'est pas totalement perdue encore dans la plupart des villes d'Italie.

Quoiqu'on ne puisse proposer pour modèle la sévérité des mœurs qui régnaient à cette époque, on assure néanmoins que cette espèce de servitude volontaire n'allait jamais au-delà des bornes d'une pure galanterie; les chevaliers *Valentins* écrivaient, à la vérité, à leurs *Valentines*, des lettres remplies de tendresse, composaient pour elles des vers élégiaques ou amoureux, leur adressaient même les déclarations les plus passionnées; mais cette correspondance nullement mystérieuse n'offrait qu'un simple jeu d'esprit, auquel le cœur se trouvait ordinairement étranger. D'ailleurs on croira facilement que la bizarrerie du sort, trompant les vœux secrets de la plupart des couples, alliait souvent les âges, les goûts et les inclinations les plus opposés, et que plus d'une fois l'année de servage dut sembler éternelle à quelques Valentins ou Valentines.

Il paraît que cet usage était également éta-

bli en Angleterre, long-temps avant le quinzième siècle, puisque Charles d'Orléans, dans les vers où il essayait d'échapper à l'ennui de sa captivité, dit: que « *c'est la coustume de piéça*, et il engage St. Valentin à *ne pas venir en Caresme*. Il fait allusion à cette association dans ses élégantes poésies, et plus d'une fois il appelle *Valentine* la dame à laquelle il les dédie, ou les adresse.

René suivit cet exemple, et parmi les *rondels* qui nous restent de lui, on en possède deux composés à ce qu'on présume pour la personne que le sort lui désigna.

Ce prince et le duc d'Orléans paraissent avoir entretenu un commerce poétique dont la collection serait aussi curieuse que piquante; mais elle n'existe plus pour nous, et ce que nous en connaissons se borne à des fragments de peu d'intérêt retrouvés parmi les manuscrits du fils de Valentine de Milan (10).

III. René consacra encore en partie les loisirs des dernières années de sa vie à la culture des lettres; cependant ses goûts ayant pris une direction plus grave et plus solide, il s'employait avec assiduité à des recherches utiles et plus dignes de lui.

« Moins satisfait sans doute, dit M. de St.

« Vincens, des auteurs et des ouvrages que  
« la Provence lui fournissait, que de ceux  
« que l'Italie ne cessait de produire, il eût  
» voulu attirer auprès de sa personne pres-  
« que tous les savants de ce royaume, avec  
« lesquels il avait entretenu des relations  
« lors de son expédition à Naples. On con-  
« naît les avances qu'il fit, mais inutilement,  
« à François Philelphe, pour le fixer en Pro-  
« vence. Il essaya les mêmes offres auprès de  
« *Junien Maggio*, éditeur des œuvres de Pline,  
« et on en trouve la preuve dans une lettre  
« de ce savant à *Robert Salvian*, imprimée  
« avec les œuvres de Pic de la Mirandole. »

Malheureusement la volonté, dénuée de moyens efficaces, ne suffit point en ces sortes de projets qui sourient si vivement à l'imagination; le comte de Provence se trouva dans l'impuissance de procurer à ces illustres personnages, les avantages qu'Alphonse V, et ensuite Ferdinand son successeur, leur présentaient dans cette Italie, alors la contrée de l'Europe où les lettres et les arts florissaient avec le plus d'éclat. René dut donc échouer dans toutes ses tentatives.

N'ayant pu voir se réaliser le noble dessein

de s'entourer de littérateurs étrangers, ce prince chercha du moins à rassembler leurs ouvrages, et fit copier à grands frais ceux qui ayant paru jusqu'alors, jouissaient de quelque réputation.

L'illustre vénitien Antoine Marcel, chevalier du Croissant, lié d'une étroite amitié avec René, était un des savants chargés du soin d'augmenter ses livres. S'étant procuré la copie d'une homélie de St, Chrisostôme, découverte depuis peu, (et où ce père de l'Église traite des devoirs imposés par la religion chrétienne, et des consolations qu'elle offre dans les adversités inséparables de la vie humaine), il ne crut personne plus digne que son royal ami de posséder ce précieux manuscrit qu'il s'empressa de lui envoyer avec la lettre que nous transcrivons.

« Sire, votre rang et la célébrité que vos  
« vertus et vos belles actions vous ont acquise,  
« donnent tant de prix à l'amitié dont vous  
« m'honorez, que je serais le plus ingrat des  
« hommes si je ne travaillais constamment à  
« la mériter.

« Un savant de ma connaissance a trouvé  
« depuis peu, parmi des manuscrits grecs, un  
« ouvrage propre à nous instruire sur les de-

« voirs de la religion, et à nous consoler dans  
« les misères de la vie. Je l'ai prié de me le  
« traduire en latin, afin de vous l'envoyer  
« après l'avoir lu, s'il me paraissait digne de  
« vous être communiqué.

« Je vous l'envoie, sire, en grec et en latin.  
« Vous le lirez sûrement avec plaisir et même  
« avec fruit. Quoique vous soyez le prince  
« le plus religieux qu'il y ait au monde, quoi-  
« que vous supportiez avec une sagesse et une  
« constance admirables, les vicissitudes de la  
« fortune, je suis persuadé qu'après cette lec-  
« ture, vous vous sentirez animé d'un esprit  
« nouveau et d'une force nouvelle. »

Les lettres de Georges de *Trébizonde* (\*) au fils de ce même Marcel, apprennent également que le roi René ayant désiré une copie exacte de Quintilien, trouvée depuis plusieurs années par *le Pogge*, le noble vénitien la lui avait adressée avec le traité de Pomponius Lælius, « *de arte grammaticæ*. »

René avait rassemblé un grand nombre d'ouvrages importants, dans toutes les langues

(\*) Georges de Trébizonde né à Candie, était secrétaire du pape Nicolas V, et fut accueilli avec distinction à la cour d'Alphonse V. C'était un savant plein d'érudition, mais d'un caractère bizarre et d'une humeur difficile.

Il mourut à Rome en 1484.

( Dict. des hommes illustres, Tome IV, P. 83. )

qu'il parlait facilement, et il avait formé des bibliothèques ou librairies dans la plupart de ses châteaux, ou des lieux qu'il aimait à habiter. Sa pieuse libéralité le portait aussi à enrichir de précieux dons de ce genre, les couvents dont il était le fondateur. Celui des Carmes, à Angers, possédait entr'autres beaucoup de livres donnés par ce prince; la maison des religieux de l'Observance de St. François, à Nancy, où se trouvait la bibliothèque des ducs de Lorraine, en conservait également plusieurs.

Parmi les divers manuscrits recueillis par René, et qui ont passé du cabinet du duc de La Vallière dans celui du roi, on doit citer surtout la collection des poésies des troubadours qu'Hugues de St. Cesary, moine de Montmajour, écrivit, dit César Nostradamus, « en beaux caractères de vermillon, enlumines d'or et d'azur, et qu'il dédia au comte de Provence, au commencement de son règne. »

Ce fut peut-être la lecture de cet ouvrage,

Legouvallo, p. 28. Traité des bibliothèques, par Naudé II, p. 605.

Bouche, hist. de Provence, tome II, fol. 578. Chronique de Provence, fol. 582. Catalogue de la Vallière, N.º 2701, P. 21, 242. Recherches sur les cours d'amour, P. 42, ch. XV, P. 69, 71. Papon, III, p. 347. Duverdiér, fol. 733. St. Vincens, mémoires, p. 6, Bouche avotat, II, P. 282.

et celle des poésies d'autres anciens poètes provençaux oubliés et négligés, qui inspirèrent au roi de Sicile l'idée de faire refleurir à Aix ces assemblées galantes, chevaleresques et littéraires, connues sous le nom de cours d'amours, et qui avaient reparu un instant en France, pendant la jeunesse de Charles VI.

On a prétendu, mais sans nul fondement à notre avis, que dans cette intention, René chargea le célèbre Martial d'Auvergne, l'un des écrivains les plus spirituels et les plus délicats de son siècle, de réunir ou de composer les *aresta amorum*, ou arrêts d'amour, dont le succès devint universel, et qui furent commentés depuis avec une gravité enjouée et une érudition extraordinaire, par le savant jurisconsulte Benoit de Court.

Quoiqu'il en soit, René ne put accomplir cet utile projet. S'il eut été plus riche et plus heureux, il est présumable que l'exemple d'un prince aussi instruit et aussi passionné pour le développement des sciences, aurait produit une vive émulation chez un peuple doué d'une ardente imagination, et d'une grande aptitude pour les lettres et les arts.

« Mais, comme dit Duverdier, à ce sujet, *défaillant les Mécènes, défont les poètes.* »

Tout avait d'ailleurs pris une nouvelle face

en Provence depuis que les Comtes de la deuxième race avaient transporté leur cour et leurs trésors à Naples. La plus grande partie de la noblesse y ayant suivi Charles d'Anjou, s'était ruinée entièrement dans des guerres continuelles ou dans les fêtes et les tournois.

Jeanne I.<sup>ère</sup> et les papes qui résidèrent ensuite à Avignon, aimaient, à la vérité, la poésie, et donnèrent des encouragements aux gens de lettres ; mais sous le règne de la petite fille du roi Robert, une horrible peste moissonna la Provence entière, et détruisit pour jamais la dernière cour d'amours qui s'y était formée.

Les divisions qui éclatèrent peu de temps après dans cette contrée, dès le commencement de la troisième dynastie de la maison d'Anjou, n'y permirent guères la culture des talents aimables, et d'ailleurs, ajoute encore Duver-  
« dier, les autres princes ne furent plus ama-  
« teurs de poètes, fors que le roi René, prince  
« benin et protecteur de personnes doctes et  
« vertueuses. »

Délaissées dans leurs vieux donjons monotones, les nobles dames ne firent plus l'ornement des cités; absorbés par les travaux de Mars, les jeunes chevaliers ne manièrent plus la lyre ni la mandore des ménestrels, et le-

*gai savoir*, disparut peu à peu de Provence, faute des aliments dont le génie s'enflamme et se nourrit. Le goût des plaisirs brillants de l'esprit et des institutions chevaleresques, s'était insensiblement éteint à la suite de longues guerres. L'adoption récente des armes à feu avait aussi dû nécessairement modifier le caractère et les habitudes de nos preux, et l'arquebuse qui frappa Bayard à la retraite de Rebec, avait déjà foudroyé à Poitiers, plus d'un siècle auparavant, le reste de l'antique chevalerie.

René rencontra donc des obstacles insurmontables pour reproduire les heureux jours des trouvères, dont l'imagination se plaît encore à embellir la riante peinture; le charme était détruit, et les muses exilées reparaissent rarement sur la terre ingrate ou infidèle qui abandonne leur culte. Personne, au reste, n'eût été plus capable que René de leur donner un nouvel essor en Provence, d'y rappeler en même temps les antiques principes de la véritable chevalerie, et l'on retrouve dans plusieurs des cérémonies qu'il institua, la trace de ses infructueuses tentatives pour faire renaitre les cours d'amours.

Les lettres jetèrent toutefois, de faibles lueurs sous le règne de ce prince, et l'on

cite un petit nombre de Provençaux qui, protégés par lui, s'y sont livrés avec quelque succès, entr'autres *Jehan Raphaël*, principal de l'ordre de St. Dominique (\*\*), auteur d'une vie de St. Elzéar de Sabran ; *Bartholémée Audibert* (\*), auquel on attribue l'histoire de St. Honorat, et *Honoré Bonnor* (11), prieur de *Salon*, qui composa, dit-on, par ordre de René, l'ouvrage intitulé *l'Arbre des batailles*. Mais si les efforts de René furent à peu près inutiles pour enrichir de productions provençales le domaine de la littérature, la reconnaissance publique n'oubliera point qu'elle est redevable à ses recherches de l'un des plus intéressants monuments de notre histoire, nous voulons parler de la chronique manuscrite de St. Louis, par le sire de Joinville, précieux recueil que René (12) ne put se procurer sans doute qu'à force d'argent et de soins.

Au milieu de ses investigations savantes, ce prince rassemblait spécialement les documents qui concernaient la Provence et l'Anjou.

(\*) Il a escript, dit Lacroix du Maine, une vie de *St. Aulziac*, de Sabran, comte d'Arian, glorieux confesseur et vierge, imprimée à la requeste de messire Pierre de Sabran, seigneur de Beaudinar ( chez Jehan Treperel, 1520. )

(\*\*) La vie de St. Honorat commencée en 1441, vient aussi de la bibliothèque de René; elle existe en manuscrit, sur papier.

Il avait, assure-t-on, composé lui-même une description étendue du premier de ces états, et il traça également une carte géographique du second, dont il paraît qu'il désirait publier les annales, si l'on en juge par ce fragment d'une réponse que lui adressaient les gens de sa cour des comptes d'Angers.

« Sire, vous plaise savoir que naguères,  
« avons reçu vos lettres qu'il vous a plu  
« nous escrire, par lesquelles vous deman-  
« dez que vous envoyons les noms des com-  
« tes qui ont esté d'Anjou et du Maine, et  
« les rangs d'iceulx; ensemble les habillem-  
« ents qu'ils portoient lors, et comment  
« les dictes s eigneuries sont eschues et des-  
« cendues de degré en degré, et puis venues  
« à la couronne.

« En obéissant, sire, au contenu de vos  
« dictes lettres, incontinent icelles reçues,  
« avons cherché par tous les livres et *Ka-*  
« *thologues* de céans, et n'avons trouvé aul-  
« cune chronique ou livre qui nous en ait  
« donné enseignements, fors seulement ung  
« repertoyre en papier de plusieurs choses  
« déclarées en iceluy, qui commence l'an  
« mille troys cent quatre-vingt dix-sept, et en

« la fin duquel sont escripts les noms des  
« princes qui ont esté comtes d'Anjou, et  
« vous renvoyons ci-dedans inclus, ce que  
« avons trouvé escript au dict livre, touchant  
« cette matière.

« Au portail de vostre château, sire, n'a-  
« vous peu chercher, pour ce que comme  
« vous sçavez, l'ouverture n'en est en nostre  
« vouloir. Et pour ce, sire, qu'il nous sem-  
« ble que le dict livre ne parle pas assez  
« souffisamment, nous avons délibéré aller  
« aucuns de nous par les églises anciennes  
« de ce pays, qui sont d'ancienne fondation,  
« pour savoir s'aucune chose se y trouvera,  
« qui puisse servir à vostre intencion et  
« playsir, et de ce que nous trouverons vous  
« advertirons le plus tôt que possible nous  
« sera. »

IV. L'ambition de René s'étant désormais bornée à exceller dans les arts, à cultiver les sciences, et surtout à rendre ses peuples heureux, il pouvait satisfaire facilement en Provence ce goût de recherches historiques et archéologiques; aussi éprouvait-il un singulier plaisir à voyager dans les diverses contrées de ses états, où il savait d'ailleurs toute la joye que répandait sa présence. Il y ajoutait encore un charme de plus, en se

dépouillant du faste importun de la royauté et se montrant plutôt comme un bon père arrivant au sein de sa famille, que comme un souverain qui parcourt son royaume.

Semblables à ces pluies bienfaisantes qui ramènent la fécondité et l'abondance, les visites de René produisaient toujours les plus utiles et les plus heureux résultats: tantôt, s'attachant aux progrès de l'instruction publique, ce prince fournissait au collège du *Roure*, à Avignon, l'argent nécessaire à des places gratuites pour de pauvres écoliers provençaux; tantôt, il fondait de nouveaux collèges (entr'autres à St. Maximin, le 3 Décembre 1476), en y appelant des professeurs instruits qu'il avait examinés lui-même. Versé dans la théologie, la jurisprudence, l'écriture sainte et les mathématiques, parlant avec une égale facilité, le grec, l'hébreu, le latin, le catalan et l'italien, personne n'était plus en état que ce prince de veiller à des choix si importants. Il n'admettait de même que des hommes véritablement éclairés dans l'université d'Aix, instituée par Louis III

Bouche avocat, II, p. 409. Honoré Bouche, II, Fol. 476. Dégly, III, p. 315. Voyageur français, XX, p. 234. Hist. manuscrite d'Apt, p. 81.

d'Anjou, à laquelle il accorda une constante protection.

René animait et encourageait de plus tous les genres d'industrie qui se développaient sous ses yeux; on lui doit particulièrement la propagation de la culture des mûriers en Provence (13), et l'établissement de la première verrerie connue.

Ce fut à Goult (ou Gault, près de l'abbaye de Val-Sainte, à deux lieues de la ville d'Apt) (14), que René plaça cette manufacture, et s'y fit construire un appartement, afin d'observer avec attention le travail des ouvriers; (ce local se montrait encore aux voyageurs en 1790 sous le nom de *chambre du roi René*.)

Ce bon prince accorda des lettres de noblesse au chef de cette fabrique, (verrier du haut Dauphiné), nommé *Ferre* ou *Ferry*, et dont la famille a possédé long-temps en Provence la plupart des usines de ce genre.

Une distinction aussi flatteuse, (que René n'aurait cependant pas dû prodiguer, comme il le fit depuis), servit alors à attacher une extrême considération à ce commerce naissant, et le prince y ajouta un nouveau prix en rendant un édit, par lequel tous les gentilshommes provençaux pouvaient s'y livrer sans déroger.

Aussi, vit-on plusieurs d'entre eux exploiter cette intéressante branche d'industrie qui fut poussée au plus haut point de perfection, lorsque René ayant appelé des peintres habiles en Provence, leur fit fabriquer et peindre de grands vitreaux pour son palais et les églises. (Avant lui le verre uni n'était employé que rarement et en très petite quantité.)

Bientôt la verrerie de Goult acquit une telle supériorité, que ses productions ne furent pas jugées indignes de paraître à la cour de France et sur la table même du roi.

Un des registres de la dépense de René, déposé à la chambre des comptes, fait connaître « que ce prince despensa cent florins à « acheter à la manufacture de Goult, des « verres moult bien variolés, pour les en- « voyer à Louis XI. »

Les mines abondantes qui se rencontrent fréquemment dans les montagnes de Provence, ne pouvaient échapper à l'attention d'un prince instruit des véritables éléments de la prospérité d'un état. Mais peu secondé par les spéculateurs, il dut accorder la concession presque totale et illimitée des richesses métalliques et minéralogiques de cette contrée, à un seul particulier, Jean de *Batardy*, gentilhomme d'Aix, dont la fortune avait été

détruite par des malheurs imprévus. René désigne ainsi cette concession dans une lettre adressée à ses conseillers et lieutenants :

« Mines d'or, d'argent, d'azur, de plomb,  
« d'étain, de fer, de mercure, de soufre, de  
« vitriol, de charbon, et autres choses en mé-  
« taux qui se trouvent dans la terre, car c'est  
« ainsi que cela plaît à monseigneur le roi  
« René. »

Ce bon prince entre à ce sujet dans les plus minutieuses observations sur les droits du concessionnaire, ou des propriétaires du terrain dans lequel se trouve la mine; mais plus occupé de l'intérêt de ses sujets que du sien même, il ne parle presque point de l'indemnité que l'état doit exiger de l'exploitation.

Parmi les innombrables avantages retirés de la présence de René, on n'oubliera pas la protection qu'il accorda à l'art de filer la laine, à l'établissement des savonneries et à la fabrication de plusieurs sortes de draps qu'il seconda de tout son pouvoir.

Le véritable but de René, au milieu de ses excursions ou de ses voyages, était de s'assurer par ses propres yeux de l'exacte situation des pays confiés à ses soins, et de chercher à l'améliorer, en remédiant aux abus qui s'y glissaient. Aussi, désirait-il ordinairement garder le plus

sévère incognito dans les villes qu'il traversait, et l'on prétend que pour y parvenir, il se vit plus d'une fois dans la nécessité d'adopter des déguisements romanesques. Le plus souvent c'était, dit-on, sous le costume d'un simple voyageur, d'un pèlerin ou d'un chasseur égaré dans sa route, qu'il se présentait au hasard chez d'obscurs particuliers; l'abandon d'une conversation imprévue lui apprenait alors la vérité toute nue, sur les injustices ou les malversations qu'auraient pu commettre ses officiers. Il se souvenait sans doute à cet égard de l'antique adage : « que la présence du prince est la confrontation la plus redoutable pour les ministres prévaricateurs. » Dans ses tournées royales, où il ne pouvait éviter les honneurs dus à son rang, René préférait l'humble demeure d'un modeste bourgeois qu'il affectionnait, et dont l'attachement lui était connu, aux somptueux palais des prélats et des seigneurs de sa cour. S'y montrant avec sa simplicité ordinaire, affable, accessible à toutes les demandes, il laissait toujours ses hôtes enchantés de sa bonté, et quand il voulait mettre le comble à sa faveur, il crayonnait son portrait sur la muraille de sa chambre, sur la porte, la fenêtre, ou la cheminée des manoirs ou des bastides dans lesquels il

avait séjourné. Il plaçait souvent alors ce vers latin au bas de son image :

« Sicelidum regis effigies, est ista Renatis. »

On vit long-temps ce touchant témoignage de la visite de René, dans une maison d'Apt. La figure du prince était en profil et le vers était ainsi conçu :

« Fidelis regis effigies, est ista Renatis. »

A Avignon, le même portrait et la même légende ont été conservés pendant un grand nombre d'années dans la maison de *Nicolas de Tartulle*, possédée depuis par le seigneur de Saignon. René qui aimait beaucoup Nicolas, logeait chez lui en visitant la capitale du Comtat.

C'était par ces sortes de grâces infiniment plus précieuses que de riches présents, que ce prince, *plein de simplesse* et de sensibilité, reconnaissait l'accueil qui l'avait touché dans les villes et dans les campagnes. Ne se bornant pas toujours à dessiner son propre portrait, il s'amusait quelquefois aussi à peindre dans les galeries des barons qui le recevaient, des « devises spirituelles ou morales, telles, dit « un ancien manuscrit provençal, qu'on n'en « pourroit trouver de plus exquises, et en peu

Papon III, p. 384. Manuscrit provençal, p. 89. Hist. manuscrite d'Apt, p. 80.

« de paroles, elles contenoient un grand sens, et  
 « le bon roy passoit son temps en toutes cho-  
 « ses où l'esprit humain peut se délasser. »

Si le vieux monarque voyageait sans faste ni apparat, on doit penser que c'était également sans la moindre étiquette et sans aucune espèce de cérémonie, qu'il se présentait chez ses voisins, ses amis, ou d'autres particuliers auxquels il se plaisait à causer cette honorable surprise. Lorsque son hôte n'était pas gentilhomme et avait droit de prétendre à ce titre par son mérite personnel, René lui accordait des lettres de noblesse, et daignait même ajouter à ce bienfait, la faveur de lui donner des armoiries enluminées de sa propre main avec une de ses devises.

( Il en usa ainsi à Tarascón envers *Colinet de la Grange*. Le corps de la devise était, dit  
 « César Nostradamus, un grand *R* composé  
 « d'un vieil tronc d'arbre, et certaines pate-  
 « notes avec leur flot de velours cramoisi;  
 « puis une orange demi-mûre, avec ces mots.  
 « *vert meur.* » )

Dans une autre occasion, il voulut qu'*Aaron Cibo*, ( gentilhomme génois, ( le même qui fut vice-roi à Naples, et qu'il regardait juste-

ment comme un de ses plus fidèles serviteurs) prit pour emblème un paon avec cette devise: *beaulté, passe-tout* (\*). On croit que René eut intention par-là de faire une espèce de rébus, et de jouer sur la consonnance des mots *Si beau* et *Cibo*, ainsi qu'on en rencontre de fréquents exemples dans le XV<sup>e</sup> siècle.

La plupart des cités de Provence que ce prince parcourait presque chaque année, possédaient un palais, un château, ou une maison destinée à le recevoir, et auxquels son nom resta par la suite attaché.

On remarque dans les archives de Martigues (ville très affectionnée au roi René, et qu'il combla de bienfaits), une lettre de convocation pour réunir l'assemblée des états à Digne, le 24 Mai 1450, à cause de la peste qui exerçait alors ses ravages à Aix. René dit: « Nous \* nous y trouverons avec le secours de Dieu. » Rien n'indique cependant qu'il ait fait quelque séjour dans les hautes montagnes de Provence.

La ville d'Arles, témoin du mariage de Louis II, et dont les habitants furent toujours fidèles à la maison d'Anjou, jouit souvent de la présence de René. Amateur éclairé des arts,

(\*) L'auteur des *généalogies historiques*, tome II, P. 415, rapporte ainsi cette devise: *Beauté passe tout.*

les vénérables monuments de cette capitale d'un royaume célèbre attiraient ce prince, et au milieu des riches portiques des temples romains, des tombeaux antiques, des masses imposantes du Colisée, on montre encore les ruines du modeste palais qu'il y occupait.

Un semblable motif de curiosité conduisait fréquemment René à St.-Remy (\*), ainsi qu'à Montmajour, l'une des plus anciennes abbayes de France; les cendres des premiers rois d'Arles, comtes de Provence, y reposaient. ( On y voyait entre autres statues, celles de la reine Jeanne I<sup>re</sup> et de sa sœur ).

Les nombreux privilèges accordés par René à la ville des *Baux*, ne permettent pas de douter qu'il n'ait différentes fois honoré de sa présence le château de ce bourg. Parmi les concessions dont il favorisa ses habitants, il en est qui portent la date du 7 Décembre 1476. « Il fit présent à *Marien Falenchi*, « d'une maison de campagne appelée le *Mas* « de *la Reyne*, au val de Mouriés, torroir « de Baux. » ( Il est de tradition dans le pays,

(\*) Les comtes de Provence possédaient à St. Remy un château nommé *maison de la cour*. Ce fut en cette ville, et dans l'hôtel de Sade, que René fit son premier testament, en présence de trois habitants qu'il nommait ses amis. ( Pierre de Nostradamus, Jean de St. Remy son médecin ordinaire et René de St. Remy, son sommelier. )

( Statistique des Bouches du Rhône, Tome II. P. 1139. )

que le *clos*, dit *le parterre*, près de la fontaine publique, était un jardin ou parterre de la reine Jeanne, et l'on présume qu'il avait aussi appartenu à René ).

Les habitants de *Ventabren*, petite commune non loin d'Aix, assurent également, par tradition, que ce prince venait habiter un antique château situé sur le sommet d'une montagne à laquelle est adossé le village, et qu'on croit bâti par la reine Jeanne. Il n'en reste que des vestiges.

René possédait aussi à Hières un très vaste palais, dont les fondements attestent la solidité et la magnificence, et d'où l'on devait jouir d'un des points de vue les plus riants et les plus variés. Néanmoins, lorsque ce prince visitait cette fertile contrée, « il avoit  
« costume, dit l'historien Bouche, de losger  
« avec la royne sa femme, chez *Jacques Clapiers*, seigneur de *Pierre-Feu* et de *Roque-brune* qui lui avoit fourni à diverses reprises  
« des secours considérables en argent à l'époque de ses premières campagnes de Naples. »  
Le bon roi qui l'en récompensa généreusement, éprouvait toujours un vif plaisir à se retrouver avec ce fidèle serviteur. Les privilèges accordés à Jacques de Clapiers firent donner le nom de *Rue-Franche* à celle dans laquelle sa maison était placée.

Nous ne parlerons point ici des différents séjours de René à Tarascon, dont le château agrandi et réparé par ses soins, est un témoignage irrécusable de son affection pour cette ville: nous avons eu déjà plus d'une fois occasion d'en citer les preuves.

A peu de distance de Salon, jolie petite ville, près de la Crau, on montre sur une hauteur un ancien édifice qui fut jadis la maison de plaisance des archevêques d'Arles. De nos jours il est encore nommé le château du roi René, et la tradition a conservé le souvenir du passage de ce prince à Salon, en lui attribuant quelques usages curieux que quatre siècles n'ont point détruits (15).

René visita la ville d'*Apt* à diverses époques. Il s'y trouvait en 1452, et l'on rapporte qu'après y avoir été reçu avec toute la magnificence possible, il descendit chez Antoine d'Albertas, l'un des principaux habitants. En 1470, René affranchit cette ville de toutes sortes de droits de péage; il lui avait déjà accordé plusieurs privilèges et il y avait acheté une maison qui, dans la suite, fut cédée aux Carmes.

Ce prince possédait un manoir à *Bouc* (maintenant Albertas), dont il fit présent au comte *Fabricius de Gayette*, gentilhomme napolitain.

Il paraît que René habita aussi l'antique ville de Fréjus, et qu'il y logea dans une espèce de citadelle qui prit aussitôt le nom de château du bon roi René. Cet édifice s'est écroulé au XVIII<sup>e</sup> siècle; mais la tour carrée qui subsiste encore, s'appelle *Tourré de castelli* (tour du château).

On doit présumer que dans ses voyages fréquents, René ne négligea point l'intéressante ville de *St. Tropez*, dont il affectionnait les fidèles habitants, honorés depuis de la bienveillance d'Henri IV. René avait en quelque sorte fondé cette jolie cité, en lui concédant les privilèges les plus étendus et en favorisant les étrangers qui se présentèrent pour s'y établir, ou en réparer les fortifications. Par son ordre, le grand sénéchal Jean de Cossa permit à Raphaël Garcio, gentilhomme génois, d'occuper la tour de Gibalin de Grimaldi, sous la seule condition qu'il l'entretiendrait en bon état. Cet officier s'y transporta avec soixante hommes, en 1470, et dans la suite, René, charmé de l'accroissement successif de cette colonie, fit expédier à la ville des lettres patentes portant une exemption de tout impôt et de toutes charges avec les clauses les plus flatteuses.

St. Tropez et son territoire, qualifiés de terre de convention et de privilège, jouirent des bienfaits de René jusqu'au règne de Louis XIV, où ils firent partie des domaines connus sous le nom de *terres adjacentes*, et furent soumis comme eux aux impositions réparties par l'intendant.

Dans ses excursions périodiques, René n'oublia pas la petite ville d'*Aups*, où la reconnaissance le guidait auprès de la famille *Fabry*, dont il avait reçu d'importants services, ainsi que des *Clapiers*, d'*Hières*. Le 7 Avril 1457, il ennoblit Jacques Fabry (\*), lui accorda des armes (d'argent au pal d'azur et au « chef de Gueules, avec trois écussons d'or), « en lui permettant en même temps de bâtir « une maison en fief noble, franche et immune de toute taille, mais sujette au ban et « arrière-ban de la noblesse.

Le roi lui donna en outre, le 5 Mai 1477, l'investiture de la moitié de la juridiction de *Fabrégues*; messire Olivier de Pennant, archevêque d'Aix, devant jouir de l'autre portion.

Le roi de Sicile possédait encore plusieurs autres habitations dans les environs de sa ca-

Histoire héroïque de la noblesse provençale, Tome I<sup>er</sup>, p. 361.

(\*) Il avait épousé le 4 Juin 1459, Louise de Vintimille, fille du seigneur de *Montpezat* et d'*Urbane Aguelle*, dame de *Riez*.

pitale, et il les visitait tour-à-tour. Un grand nombre de ses lettres sont datées du manoir de *Gardanne* (\*); d'autres du château de *Peyrolles* (\*\*). On voit au trésor de Chartes des archives du royaume, un acte du 30 Novembre 1476, signé par René, dans son château de *St.-Cannat*. ( Cet acte confirme le don d'un terrain accordé aux Carmes de Loudun, pour la construction de leur église ). René se trouvait encore à *St. Cannat* le 15 Octobre 1477.

On sait qu'il avait aussi une bastide à *Meyreuil*, près d'Aix, et qu'il la céda, le 3 Janvier 1475, à noble *Urbain Chausse-Gros*, « maître rational, en ordonnant qu'elle prit « le nom de la *Morie*, ( peut-être plantée de mûriers ). L'acte de cession fait mention d'une assez grande quantité de médailles découvertes dans les ruines des bâtiments romains qui existaient dans cette campagne.

Bouche II, fol. 476.

(\*) René y possédait une maison de plaisance à l'endroit où est maintenant la fontaine-le-roi, et il se donnait le plaisir de la chasse sur l'étang. Charles III son successeur, se plaisait aussi à Gardanne.

(\*\*) René passa plusieurs étés à *Peyrolles* dont il fit restaurer le château et bâtir la chapelle du *St. Sépulcre* sur le modèle de celle de *S.<sup>te</sup> Croix* près de *Montmajour*. On y voit un tableau peint sur bois représentant René et *Jeanne de Laval* à genoux et en habits de religieux.

On attribue à René la construction d'un aqueduc à *Peyrolles* et quelques autres ouvrages utiles.

Des lettres patentes de René en faveur de noble *Honorat de Romieu* et de *Pierre Palhade*, qui les absolvent du crime d'homicide involontaire, sont datées d'Aix, le 16 Avril 1478, en sa bastide de *Perinhan*.

Ce prince allait souvent passer quelques jours à l'antique et pittoresque château de *la Barben*, acheté en 1472 par Jean II de Forbin, frère du grand Palamède; René se rendait quelquefois aussi à *Meyrargues*, château dont il avait fait présent à Arteluche d'Alagonia, et dans lequel ce seigneur napolitain composa son traité de fauconnerie, imprimé en 1567. L'éducation des oiseaux de chasse était regardée comme très importante alors, et Arteluche se livrait aux recherches les plus savantes et les plus sérieuses pour la perfectionner. Son ouvrage renferme une foule de préceptes pour obtenir que ces oiseaux soient toujours en bon état, et l'on y lit la formule détaillée de plusieurs juleps et médicaments, comme aurait pu les prescrire le pharmacien le plus expert; dans ses citations nombreuses, Arteluche, à propos d'un épervier, s'appuie même de l'autorité de Pline le naturaliste (16).

V. René qui, au sein de son palais comme sous les tentes d'un camp, s'était imposé la loi d'être accessible à tous ses sujets, le devenait bien davantage encore, soit pendant ses voyages, soit à la chasse ou au milieu de ses parties de plaisir. Chacun avait le droit d'approcher de sa personne, de lui présenter des placets, de lui demander des grâces et surtout de réclamer sa justice. On le voyait alors arrêter son cheval, suspendre sa marche, lire les suppliques, écouter avec la plus patiente attention les détails fastidieux d'un procès, y joindre ses propres observations, et souvent même prévenir toute discussion ultérieure par la seule rectitude de son esprit conciliateur.

Si ces diverses courses en Provence mettaient le comble à l'affection qu'on portait à cet excellent prince, elles lui prouvaient davantage combien il était important pour l'intérêt public que le souverain ou les dépositaires de son pouvoir connussent par eux-mêmes les lieux et les personnes. Aussi se hâta-t-il de remettre en vigueur l'usage immémorial où étaient les grands sénéchaux de parcourir toutes les contrées de la Pro-

vence, afin d'y veiller à l'exécution des lois. Les instructions détaillées dont il les chargeait, leur prescrivait particulièrement de punir avec une rigoureuse sévérité les hommes en place qui abuseraient de leur charge pour opprimer le peuple; laissant à cet égard une grande latitude aux dépositaires de sa confiance, il les investissait de toute l'autorité nécessaire, persuadé que la célérité ajoute encore un nouveau prix au bienfait de la justice rendue. C'est ainsi que, le 11 Avril 1464, il nomma Jean de Lubières (maître des requêtes et conseiller), juge en dernier ressort contre les malfaiteurs qui désolaient depuis peu la ville d'Aix.

Également convaincu de l'utilité de la présence des juges dans leurs tribunaux, il les obligea à résider et à prêter serment entre les mains des officiers municipaux. Les décisions les plus importantes sur les donations, les tutelles et la sûreté des dots devinrent alors la matière d'une foule de statuts émanés de René; ce prince exigea en outre, que les conseillers ou syndics assistassent en personne aux nominations des tuteurs, lorsque le pupille n'avait point de proche parent. Ce monarque prescrivit une forme plus simple et plus expéditive à la fois, dans l'ins-

truction des procédures devenues ruineuses pour les pères de famille, et régla lui-même le salaire des procureurs qui, livré jusques-là à un arbitraire révoltant, donnait lieu à des prétentions et à des procès sans bornes.

René prévint également par une loi sage et qu'on ne pouvait éluder, les malversations auxquelles les tuteurs ne s'abandonnaient que trop souvent à l'égard des orphelins et des veuves ; ce prince, dans toutes les occasions, s'en déclarait le premier protecteur.

Portant son attention paternelle sur les moindres objets, René réprima encore la cupidité des orfèvres, en ordonnant que la vaisselle d'or et d'argent nouvellement fabriquée, fût marquée aux armes de la ville d'Aix par des personnes préposées pour examiner si le titre n'en était pas altéré.

Ce monarque mit aussi un frein salutaire à la passion toujours croissante du jeu, et alors portée à son comble. Ennemi de la dépravation des mœurs, qui commençait à gagner toutes les classes de ses sujets, il fit bannir de l'étendue de ses états chaque personne réputée infame (17).

Tel était, en général, le résultat des diverses observations locales recueillies par ce prince.

Mais combien de bienfaits particuliers signalaient son passage dans ces excursions, dont le bonheur de son peuple était le but constant?.. Si des accidents funestes, des inondations, des incendies, éclataient dans les lieux qu'il traversait; s'il apprenait que les récoltes y étaient nulles; si de cruelles épizooties y enlevaient les troupeaux; si la sécheresse y répandait la stérilité, ce vénérable prince se hâtait de porter des consolations et des secours chez les malheureux qui avaient souffert, et « sa débonnairété était si grande, dit « un historien, qu'il exempta de tout impôt « pendant dix ans, le petit village de Beau- « vezer qui avait été consumé par les flam- « mes. » Cet exemple d'humanité pratique, René le renouvela dans une foule d'occasions et pour un grand nombre de villes et de villages.

On jugera facilement que René, apportant autant de vigilance dans ce qui concernait l'administration et la justice particulière, devait également accorder une attention spéciale à la tenue des états généraux (18), qui s'assemblaient ordinairement à Aix toutes les années. On remarquera sans doute à la louange de ce prince, que l'état de la législation de même que celui des arts et des lettres s'a-

méliora sensiblement en Provence par ses soins et ses efforts. Il déclina malheureusement après son règne, jusques vers la fin du XVI.<sup>e</sup> siècle; mais alors parurent Gassendi, Peyresc, du Vair, Pinsonius, et d'autres encore dont les talents et les lumières répandirent un nouvel éclat sur la jurisprudence provençale.

C'était dans un appartement de son palais appelé *Tinel* (\*), que René convoquait habituellement les assemblées générales dont nous parlons.

Le 7 Janvier 1469, ce fut au petit *Tinel* d'Aix, et le lendemain, dans le réfectoire du couvent des Prêcheurs de la même ville, que se réunirent les états auxquels le roi exposa, comme à l'ordinaire, la situation politique, financière et commerciale de la Provence, et proposa divers moyens de l'améliorer. ( Cette même année, malgré l'excessive misère du pays, on accorda au roi une somme de soixante-dix mille florins ).

Le 3 Août 1472, les seigneurs, après s'être présentés devant René, dans le petit *Tinel*

Remarques sur la noblesse, p. 85.

(\*) On appelait autrefois ainsi le lieu où se rassemblaient les seigneurs de la cour, et où le prince leur donnait à manger. On disait alors. le roi tient son hôtel, son grand tiel, ou cour plénière.

du palais d'Aix, et après avoir entendu « la  
« douce, bonne et bénigne proposition faicte  
« par la propre bouche du seigneur roi, se  
« rendirent en l'église des Carmes, et là, ils  
« convinrent pour leur plus grande commodi-  
« té, de siéger le lendemain et les jours sui-  
« vants dans la salle de monseigneur l'arche-  
« vêque d'Aix, afin d'y prendre leurs délibé-  
« rations ».

Une des demandes qu'ils adressèrent au monarque, fut d'empêcher que les malfaiteurs pussent se réfugier à Nice, dans le comtat Venaissin, dans le Languedoc, le Dauphiné ou la Savoie, « parce que, disoient-ils, de tels ribauds  
« espèrent s'y trouver à l'abri de la justice,  
« et qu'on doit réclamer leur extradition. »

René répondit en provençal, « qu'il y  
« pourvoira, et qu'il a été déjà fait des dé-  
« marches à ce sujet, comme étant utile à la  
« chose publique. »

Les états réclamèrent encore de René, qu'il autorisât ses officiers à faire saisir d'autorité, *pour les incarcérer, détenir, et faire leur procès*, tous les justiciers, seigneurs, prêtres, même les prélats accusés de délits ou de crimes.

Le prince annonça à cet égard qu'il comptait présider une assemblée de tous les évê-

ques et abbés, afin de prononcer sur la requête qu'on lui adressait.

Dans une autre occasion, on lui représenta que les Juifs étaient « *mieux vêtus que gens en dignité, et ne portaient aucune « marque distinctive, ou si petite, qu'elle « était cachée sous les plis de l'habit, tellement qu'on ne pouvait les reconnaître, « ce qui n'était approuvé ni de Dieu ni du « monde.* » On suppliait donc le monarque d'ordonner que les juifs et les juives portassent à la manière accoutumée, « *leurs oralks « avec la roue rouge un peu au-dessus de « la poche,* » ainsi qu'il avait été ordonné par la reine Isabelle. On désirait aussi qu'il leur fût défendu de porter des robes de grand prix.

La réponse de René fut, qu'il était juste de voir les Juifs distingués par leur vêtement, etc.

Le 3 Octobre 1473, la réunion eut lieu à Marseille, dans le clavaire, ou dans la grande galerie de l'Hostal. L'archevêque d'Aix prit la parole, et fit ensuite un discours éloquent au roi René, en lui offrant au nom des états, cinquante mille florins votés tout d'une voix.

La plupart des demandes soumises à sa royale décision, concernaient presque toujours

la confirmation des droits, immunités ou privilèges du pays ; la repression de l'usure scandaleuse à laquelle se livraient les juifs, et la rémission des crimes anciens ou récents, à l'exception toutefois de ceux de lèze-majesté. René accorda cette amnistie, mais il observa que ce n'était qu'avec répugnance, en ce qu'elle donnait occasion de commettre de nouveaux délits par l'exemple de l'impunité.

Pendant une de ces assemblées annuelles, on émit à son tribunal le vœu d'abolir le droit appelé la *pelotte* ( qui consistait à faire payer une somme d'argent au jeune homme qui épousait une personne hors de sa ville ou de son village ), et l'usage de faire des *charivaris* aux vœufs ou veuves qui convolaient en secondes noces. René répondit en latin: *Placet, quia æquum et justum est*. Le plus ordinairement il se bornait à dire: *Fiat, ut petitur*.

Ce prince prononçait aussi quelquefois son jugement en provençal, et en général ses réponses souvent très longues, étaient toutes basées sur l'équité la plus entière, et la raison la plus éclairée. Si ce qu'on lui proposait ne lui semblait ni juste, ni utile, il se relu-

sait à y souscrire; mais ce n'était jamais sans en donner et en développer même les motifs. Ces cas-là furent très rares, et René eut bien plus à exercer sa clémence et sa bonté, qu'à sévir contre des criminels, ou à ne pas accorder son approbation aux mesures qu'on lui soumettait.

Les états lui ayant présenté une supplique pour encourager en Provence l'art de tisser les draps et la filature de laines: « *Plas al rey*, répondit-il, *et per meil hy provisir, sian exhibir los capitols.* » ( Cela plaît au roi, et pour mieux y pourvoir, il fera revoir les statuts ).

Dans une autre session, « les seigneurs des « états supplièrent sa majesté, ( attendu que « dans le temps présent au pays de Provence, « de Forcalquier etc., chacun veut s'élever « au-dessus de son état, tant les hommes que « les femmes ), de vouloir bien nommer des « gens non suspects, voulant le bien et l'honneur de la chose publique, afin d'établir « une différence qui distinguât les Barons des « Comtes et des simples gentilshommes; ceux- « ci des bourgeois, et ces derniers des marchands et artisans, etc. »

René exprima en provençal cette décision singulière, qui laisse entrevoir l'influence dont

le clergé jouissait en ce siècle, en même temps qu'elle est un témoignage de la galanterie de René; (peut-être n'est-elle aussi qu'une réponse ironique et enjouée.)

« *Sembla que à la primera dansa qui se  
« fara, se deran assemblar las donas, à les-  
« quals monseigneur d'Aix, proprosara lou  
« contengut del capitols, et aguda la reposta  
« de ellas, lo rey y provïsera.* »

(« Il semble qu'au premier bal qui aura lieu,  
« les dames devront s'assembler, et monsci-  
« gneur d'Aix leur proposer ce qui est con-  
« tenu dans les statuts. Quand elles auront  
« répondu suffisamment, le roi y pourvoira ».)

Ennemi du luxe, lorsque la majesté de son trône ne réclamait point une pompe convenable, René ne voulait jamais que les assemblées dont nous venons de parler, ainsi que ses voyages et ses visites particulières pussent l'entraîner à des dépenses inutiles. Cette extrême simplicité qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie, il aimait à la retrouver chez lui comme chez les autres, et sa campagne ou bastide (\*), située sur les bords de l'Arc aux environs d'Aix, n'était meublée, assure-t-on,

(\*) Elle était située au même endroit où furent bâties les infirmeries en 1586. Le chapitre l'acheta et il parait qu'elle était assez vaste pour loger vingt chanoines.

« que de coffres grands et propres à s'asseoir,  
 « et de bancs de bois rembourrés, couverts  
 « en cuir, ou de grossiers tapis. Les salles et  
 « les chambres n'en avaient pas d'autres; les  
 « murs étaient ornés de tapisseries de laine,  
 « et les rideaux du lit de René étaient en  
 « toile bleue, comme à son palais d'Aix. »

A Marseille (\*), dont le séjour était si attrayant pour lui, qu'il y avait fait bâtir, dit-on, deux maisons, on le rencontrait souvent seul sur le port pendant l'hiver, causant familièrement avec les patrons pêcheurs, (communauté composée d'environ cinq à six cents personnes), et leurs prudhommes, ou consuls de la pêche, auxquels il ne cessa de porter un intérêt tout particulier. Il les qualifiait toujours de *dilecti nostri* (\*\*), dans les

Bouche II. fol. 470. Papon III.

(\*) René fit restaurer en 1448, la tour St. Jean de Marseille qui menaçait ruine. Jean Pardo son ingénieur et Jean Robert de Tarascon maître maçon en firent l'entreprise moyennant quatre mille deux cent vingt-deux florins.

Ce prince fit bâtir une maison sur le quai du port, et une autre au-delà, auprès de l'emplacement des Bernardins. C'est dans cette dernière qu'il fit son testament. Charles du Maine la légua en mourant à Basca d'Arrago.

Ruffi, hist. de Marseille, fol. 398, 301, 387.

(\*\*) René ne dédaigna pas de recevoir des pêcheurs de Mars ille, des sommes assez considérables lorsque des circonstances désastreuses l'obligèrent à recourir à des emprunts.

Ce prince institua aussi à Marseille des tribunaux consulaires et donna ses soins à l'établissement des savonneries, des salaisons du poisson, etc. etc.

actes qui les concernaient, et il ne dédaigna pas de régler lui-même la législation de cette intéressante classe du peuple (19).

L'histoire de Marseille est remplie de témoignages irrécusables de l'affection de René envers cette importante ville, dont la prospérité fut l'objet de sa constante sollicitude. Dans une de ses lettres adressée aux consuls, on lit : « qu'ayant considéré l'invariable et sincère fidélité avec laquelle Marseille avait agi, tant envers ses prédécesseurs, qu'envers lui-même, il se croyait obligé de traiter ses habitants avec toute la douceur possible. » Il leur accorda la franchise presque entière de leur port, et donna des sauf-conduits pour un an, à tous les peuples qui voudraient commercer avec eux, « infidèles ou chrétiens, amis ou ennemis, sujets soumis ou rebelles. » — « Je le fais, » disait-il, parcequ'il est du devoir du prince de penser à l'avantage de ses sujets et de les écouter avec bienveillance quand ils lui adressent quelque juste demande, surtout s'ils sont déchus de l'état florissant dans lequel ils s'étaient vus, non par leur faute, mais par les caprices de la fortune, ainsi qu'il est arrivé à la ville de Marseille qui fut si célèbre autrefois, et qui mérite si

« bien toutes mes faveurs, pour n'avoir ja-  
« mais manqué de contribuer de tout son  
« pouvoir à la gloire de ma couronne, et de  
« ma propre personne. »

Un autre auteur fortifie cet éloge des ex-  
pressions suivantes..

« Qu'on ne s'étonne point si je me plais à  
« verser mes bienfaits sur la renommée ville  
« de Marseille... que les autres s'efforcent  
« d'égaliser sa gloire, sans en être jalouses...  
« Elle fut autrefois une des villes les plus flo-  
« rissantes du monde et des plus triomphan-  
« tes... Toutes les nations respectaient son  
« commerce, estimaient sa vertu, et crai-  
« gnaient ses armes. Rome lui donnait le titre  
« de sœur, et si ses héros sortaient du tom-  
« beau, ils pourraient encore sans rougir ap-  
« peler les Marseillais leurs frères. Fidèles à  
« leurs serments, inébranlables dans leur de-  
« voir, ils ont supporté mille fléaux, plutôt  
« que de souffrir un joug étranger, et celui  
« qui règne dans Marseille ne doit point crain-  
« dre la chute de son trône. »

René y possédait un jardin où il se plaisait  
beaucoup, et qui était situé auprès de l'anti-  
que abbaye de St. Victor, dont les ruines ma-

jestueuses frappent tristement les regards de l'étranger. Ce prince habitait aussi de temps en temps une maison de campagne aux environs de cette cité (\*), et il en avait acquis une autre non loin du village de *Mazargues*, dans une situation solitaire et pittoresque. Mais lorsqu'il séjournait à Marseille, au milieu de l'hiver, ses promenades favorites étaient dans la ville même, et il choisissait de préférence les lieux les mieux exposés aux rayons du soleil, ou le plus à l'abri du vent du Nord. C'est ainsi que depuis cette époque, le port de Marseille, l'extérieur des remparts d'Aix, ainsi qu'une foule d'endroits chauds, portent encore le nom de *cheminée du bon roi René*, qu'on leur donnait pendant sa vie.

Le séjour le plus habituel de ce monarque était la ville d'Aix, qu'il aurait décorée d'un « grand nombre de monuments et d'édifices, « dit M. de St. Vincens, s'il avait eu plus de « bonheur et plus de fortune (\*\*). »

(\*) Elle appartient maintenant à M. Bonneville, inspecteur des douanes. René avait aussi un repos de chasse aux Aygalades où il érigea en couvent royal un monastère fondé au XII<sup>e</sup> siècle par les religieux du Mont-Carmel. Ce prince possédait également une maison de campagne, dans le quartier de S.<sup>te</sup> Marguerite. Elle était désignée sous le nom de grande Bastide, et il y chassait fréquemment aux cerfs.

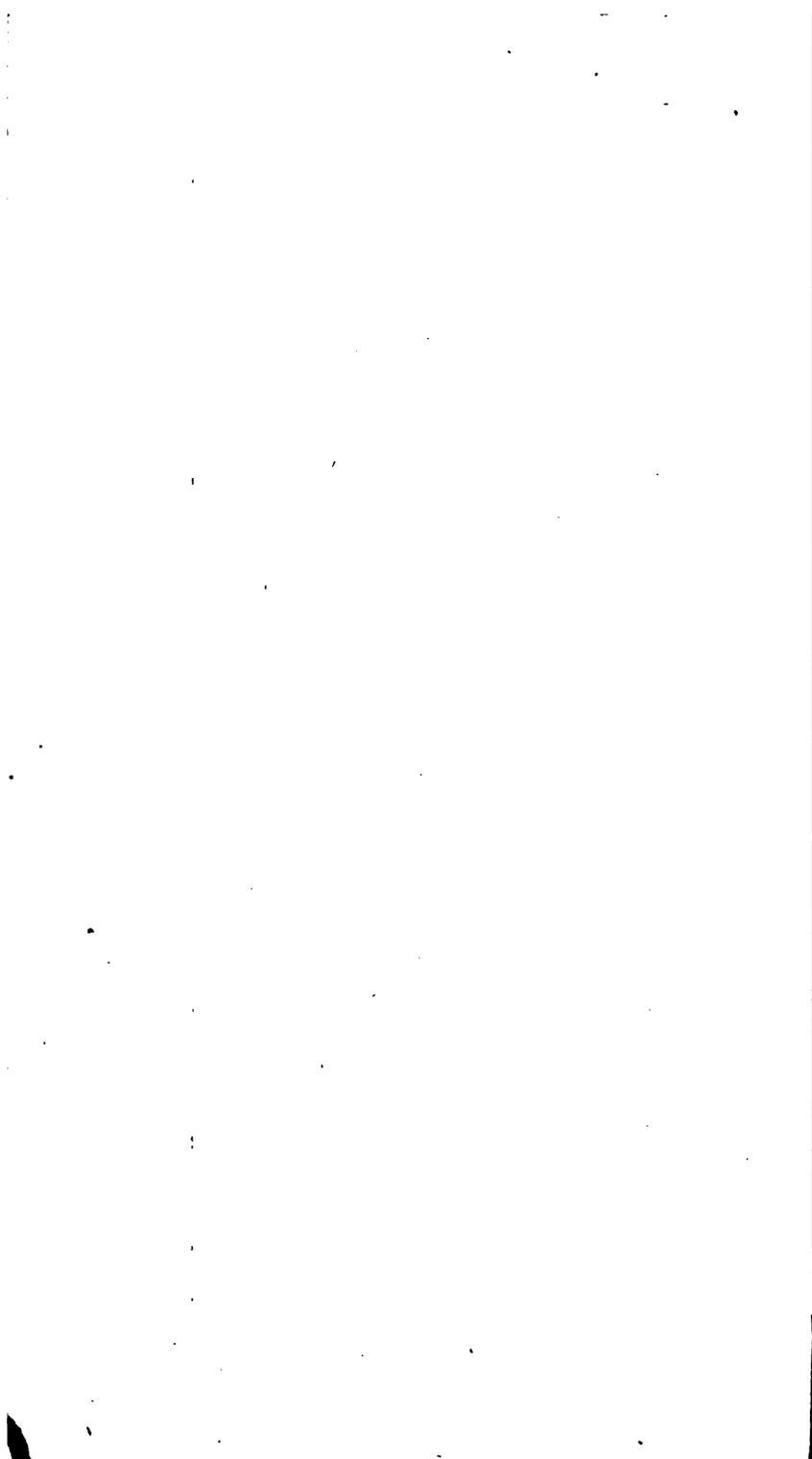
(\*\*) Déjà en 1448, il l'avait fait agrandir du côté des Augustins, et il y fit enfermer dans son enceinte le couvent et l'hôpital du St-Esprit, devenu depuis une paroisse de la ville.

Cependant, malgré le peu de ressources qui restaient à ce prince, cette antique cité lui doit une foule d'embellissements et entr'autres la place des Prêcheurs, qui formait alors un jardin contigu à son palais. Il fit élever tout autour plusieurs hôtels qu'il destina à divers seigneurs de sa cour, ainsi qu'aux principaux officiers de sa maison. Le concierge de son palais, nommé *Lacépède*, reçut en pur don, un espace considérable de terrain qu'il employa à différentes constructions.

C'est à René qu'on est redevable de la partie du palais située à l'Orient, où se trouvait la grande salle nommée *des pas perdus*. Il rebâtit en entier la façade de ce même côté, en la décorant de la plupart des ornements gothiques et élégants qu'on a pu remarquer jusqu'en 1786, époque à laquelle cette ancienne habitation des comtes de Provence fut entièrement détruite. Il est probable que plusieurs des appartements occupés par René avaient été ornés de ses peintures, car on voyait, dit-on, « des tableaux, des arabesques ou d'autres ouvrages de sa main

La porte dite des Augustins, était alors au-dessus de Notre-Dame de Beauvezet.





« dans presque toutes ses galeries, ou les salles  
« de ses maisons de plaisance. »

Au milieu des loisirs que lui permettait son paisible séjour à Aix, une des plus douces distractions de René était les soins paternels dont il entourait Marguerite de Lorraine (20), fille d'Yolande d'Anjou et de Ferry de Vaudémont (la même qui épousa dans la suite René de Valois, duc d'Alençon).

« Le bon roi de Sicile (rapportent Hila-  
« rion de Coste et l'auteur de la vie de la  
« bienheureuse Marguerite d'Alençon), s'é-  
« tant pleu particulièrement à veoir sa petite  
« fille, la désira auprès de soi, la reconnois-  
« sant grandement portée au bien et vraye  
« héritière des vertus des princes et prin-  
« cesses de la maison de Lorraine et d'Anjou.  
« Ainsi, ce sage prince qui ne sembloit de-  
« meurer au monde que pour survivre à la  
« perte et à la mort de siens, n'avoit d'autre  
« contentement sensible que celui qu'il pre-  
« noit de la douceur des mœurs et louable  
« éducation de sa petite-fille... c'estoit tout  
« son contentement que de l'avoir en sa  
« chambre; il trouvoit le temps de la faire  
« prier Dieu lui-même, et rien ne lui étoit

Vie de Marguerite de Lorraine, in-12, 1688. Éloge des dames illustres. Hil. de Coste, II, p. 260.

« tant agréable que ce qu'il jugeoit venir  
« de l'esprit et de l'invention de cette petite  
« créature, alors âgée d'environ douze à trei-  
« ze ans. »

En franchissant le seuil de son palais, René, ainsi qu'il en avait adopté l'habitude à Marseille, préférait se promener sans suite, et parcourir seul les rues d'Aix ou les campagnes environnantes. Mais son peuple, charmé de la simplicité de ses manières, et attiré vers lui par la reconnaissance plus encore que par la curiosité, se précipitait sur son passage, ou accourait en foule sur sa route; et le bon prince qui avait cru pouvoir jouir d'une promenade solitaire, revenait avec un nombreux cortège qui ne le quittait qu'à l'entrée de sa demeure royale, en le saluant des plus tendres acclamations.

D'autres fois, René emmenait avec lui quelques-uns des féaux chevaliers admis dans son intimité, et qu'il se plaisait à nommer ses bons amis et compères. Ne portant aucune décoration extérieure qui pût le distinguer d'eux, il sortait des remparts, et abordait les nombreux groupes de bourgeois desœuvrés qui se rassemblaient pendant l'hiver dans les lieux connus sous le nom de *cheminée du roi René*. Y ranimant comme eux, aux rayons

vivifiants du soleil, ses forces épuisées par l'âge et les adversités, il les interrogeait sur leur santé, sur les affaires du temps, sur l'apparence des récoltes, entrait dans tous les détails qui les intéressaient, et s'entretenait avec eux comme l'un de leurs égaux, ou plutôt comme le meilleur des pères de famille.

Plus souvent encore, après avoir parcouru lentement l'enceinte circulaire d'Aix, il dirigeait sa marche à travers les champs, suivi d'un concours considérable d'habitants qui l'avaient reconnu. Loin de chercher à échapper à la multitude qui se pressait autour de lui, René s'asseyant alors sous les tilleuls, les mûriers ou les oliviers voisins, rendait la justice en plein air à tous ceux qui venaient la réclamer, comme autrefois le saint époux de Marguerite de Provence, sous les chênes antiques de Vincennes(\*). Vêtu aussi simplement que son immortel aïeul, et peut-être de la

(\*) « Je le vis aucune fois en esté, que pour délivrer sa gent, il  
« venoit au jardin de Paris, une cotte de chamelot vêtu, un seurcot  
« de tyretaine sans manches, un mantel de Cendal noir autour son  
« col, moult bien peigné et sans cœffe, et un chapel de paon blanc  
« sur la teste, et faisait estendre tapis pour nous seoir autour li, et  
« tout le peuple qui avoit affaire par devant li, estoit autour li de-  
« bout. . . Maintefois avint que en esté il alloit seoir au bois de  
« Vincennes, après sa messe, et se accostoit à ung chesne, et nous  
« faisoit seoir autour de li. ( Joinville. )

*cotte de camelot, et du seurtot de tiretaine sans manches*, René faisait étendre des tapis sur la pelouse ou le rocher, et là, tarissant toutes les larmes, consolant le malheur, laissant partout des traces de sa charité sans bornes, il méritait l'application de ces mots de l'évangile: *Pertransiebat benefaciendo*, et vérifiait cette autre maxime, « que les princes  
« les plus accessibles furent toujours les plus  
« aimés, et les mieux aimés furent ceux qu'on  
« révéra davantage (\*). »

Il n'était nullement nécessaire à René de recourir à ses officiers pour appeler les parties intéressées qui invoquaient sa royale décision. Doué d'une mémoire extrêmement rare, on eût dit l'un des anciens patriarches de la Genèse qui, chef d'une immense tribu, pouvait en désigner tous les membres. Il connaissait, dit-on, presque toute la population de sa capitale, et « il n'y avait,  
« rapporte Galaup de Chasteuil, famille en  
« Provence dont le nom lui fut incogneu;  
« il en savoit les inclinations, les facultés,  
« les conditions. On le croyoit, continue  
« l'enthousiaste écrivain, cet Apollon qui  
« savoit le nombre des feuilles des arbres, celui de l'Arène, et la mesure de la

(\*) Gaule poétique, Tome VIII, P. 469.

« mer. Le mérite et la vertu ne croupissoient  
« pas languissants dessous lui. . . car pour les  
« eslever il leur donna des ailes. Il pourvoyoit  
« aux nécessités publiques et soulageoit les  
« misères privées. »

Un prince qu'on approchait avec autant de facilité, ne devait pas sans doute être moins accessible dans sa correspondance privée. Aussi pouvait-on s'adresser directement à lui pour les moindres affaires, les lui confier, et être certain d'obtenir une prompte réponse.

Vers l'époque dont nous parlons (1475), Jean des Martins, seigneur de Puiloubier, chancelier (21) de Provence, et l'un des plus fidèles serviteurs de René, étant venu à mourir, ce monarque nomma Jean Binet, seigneur de Tessé et trésorier d'Anjou, pour remplir cette importante dignité; il en reçut la lettre suivante (22).

« Sire, je me recommande à vostre bonne  
« grâce, tant et si très humblement comme  
« je puis. . . et vous plaise savoir, sire, que  
« par Loys, porteur de ces présentes, ay reçu  
« les lettres qu'il vous a pleu m'escripre,  
« contenant que vostre vouloir est de me

Arcs triomphaux, fol. 47, 6.<sup>e</sup> arc.

« commettre en vostre office de chancelier  
« de présent vacant, par le décès de feu vos-  
« tre chancelier, à qui Dieu pardoint: Sire,  
« en ce, et aultres chouses, dés pieça (depuis  
« long-temps ), ay cogneu et cognoys, que de  
« vostre bonté et bènignité vous avez eu, et  
« avez vouloir et affection à moy; car me of-  
« frez le plus grand honneur et estat, que  
« jamais pourrois avoir, dont je vous remer-  
« cie, si très humblement comme je puis. »

« Sire, l'honneur et estat qu'il vous plaist  
m'offrir, je n'ouseraye accepter, *pour ce que*  
« *je sçay et cognoys que de moi n'y seriez*  
*servy comme il appartient, et que par ad-*  
« *venture vous entendez le devoir estre: car*  
« jamais je ne fus au pays... je ne cognoys  
« ne entends la manière de faire et coustu-  
« tumes de par-de-là, et mesmement, n'en  
« entends le langaige... et ainsi bonnement  
« ne vous y sauroye servir, au moins comme  
« l'estat et office, ( qui est en justice le plus  
« grant et le plus honorable de vos pays ) le  
« requiert.

« Sire, s'il vous plaist que ne croyez pas  
« que le regret de la ville et du pays dont  
« je suis natif, de la maison, de ce petit hé-  
« ritaige que je puis aveoir; ne de mes pa-  
« rents et amys, de par-deçà, ne aussi, la

« crainte de l'air de par-delà, qui est peut-  
« estre plus gras et plus fort qu'il n'est ici,  
« me le feront faire; car il n'est chose que  
« ne voulsisse de bon cœur abandonner et re-  
« pousser pour vostre service... Non seulement  
« mon vaillant, mais aussi bien ma personne  
« et ma vie... et bien mal me serait, que de  
« vostre grâce me voudriez avancer en si  
« grant honneur et estat, il vous tournast par  
« mon défaut, à desplaisir ou domaige. »

« Par quoy, sire, vous supplie très hum-  
« blement, qu'il vous plaise m'avoir pour ex-  
« cusé et me tenant en vostre grâce, tousiours  
« me mander et commander vos bons plaisirs  
« et je les accomplirai à mon pouvoir au bon  
« plaisir nostre seigneur, auquel je pryé qu'il  
« vous doint très bonne vie et longue et ac-  
« complissement de vos très nobles désirs.

« Votre très humble et très obéissant  
« serviteur,

JEHAN BINEL (\*).

« Escript en vostre ville de Saumur, le Sa-  
« medi, XXIII<sup>e</sup>. jour d'Avril ( 1475 ). »

Une semblable lettre n'a pas besoin de com-  
mentaire. Combien n'est pas rare, en effet, un  
pareil exemple de simplicité, de modestie et

(\*) Jehan de Jarente fut nommé à la place de chancelier après  
Martins.

de désintéressement! que ne peut-il servir à quelques-uns de ces personnages qu'on voit, dans tous les siècles, dévorés d'une insatiable ambition, et qui, sans nulle expérience, sans aucun titre, souvent même dépourvus de talents, se croient seuls propres à remplir les emplois les plus élevés de l'état!

On aura sans doute remarqué dans cette réponse, les naïfs détails que Binel place sous les yeux de René, et qui annoncent tant de confiance de la part du serviteur, comme tant de bienveillance du côté du souverain.

Les mêmes sentiments se retrouvent dans une lettre également inédite, écrite à ce bon prince par *Michelle des Louzis*, ( veuve de Jean du Plessis, seigneur de Parnay, chevalier du croissant, conseiller et chambellan de René ).

« Sire, dit-elle, je me recommande à vostre  
« bonne grâce, tant et si très haultement  
« comme je puis... désirant, sire, savoir de  
« vos nouvelles et santé plus que prince du  
« monde, lesquelles je prie à Dieu, sire,  
« qu'elles soient telles que les désire chaque  
« jour.

« Plaise à vous savoir, sire, que depuis le  
« trépas de feu mon mary, j'ai fait garder  
« vostre place de *Loudun*, jusqu'au jour que

« monseigneur de *la Faille* en fist prendre  
 « possession, qui est d'une demye année au  
 « plus, laqueslle ay payée au lieutenant qui  
 « pour lors y commandoit; par quoy, sire,  
 « vous supply, si très humblement que je puis,  
 « qu'il vous plaise de vostre grâce, mander  
 « aux gens de vostre chambre des comptes à  
 « Angiers, me faire payer la dicte demye an-  
 « née, et que je ne l'aye fait faire à mes dé-  
 « pens; car je suis seure que ne voudriez  
 « souffrir les dicts gaiges me estre tollus.

« Et plus à Dieu, sire, que vostre bon  
 « plaisir, fust estre en vostre pays d'Anjou,  
 « auquel estes tant désiré!.. afin que vous  
 « puisse veoir à mon aise, et vous festoyer  
 « en l'isle, de conuilz (\*), gras chappons et  
 « bons vins de Parnay, pour lesquels vous  
 « désire souvent. . .

« En vous suppliant, sire, qu'il vous plaise  
 « m'avoir en vostre bonne grâce... priant le  
 « Benoit fils de Dieu, qu'il vous doint très  
 « bonne vie et longue.

« A Parnay, le dernier jour de May. »

Une autre dame ( Jeanne de La Forest,  
 veuve de Jean Barthélemy, seigneur de Ste.-  
 Croix, maître rational et juge mage de la cour

(\*) Lapins.

de Provence, le 8 Mai 1456 ) (\*), entretenait de même René de ses affaires personnelles.

« Sire, lui écrivoit-elle, vous plaise ne pas  
 « oublier vostre serviteur, feu Barthélemy,  
 « touchant les offices qu'il vous avoit pleu  
 « luy donner, et vous avoist pleu les assigner  
 « sur les estats de vostre pays d'Anjou, des-  
 « quels offices je n'ay eu en quatre ans que...  
 « et vous supplie, sire, donner ordre par  
 « quoy j'en puisse estre payée... , et encore  
 « suis-je tenue à prier Dieu pour vous.

« Et vous plaise savoir, sire, que vostre  
 « feu serviteur m'a laissée bien endebtée par  
 « de-là, et c'est ce qui me fait vous supplier,  
 « en vous suppliant de rechief qu'il vous plaise  
 « y avoir bonne considération. »

Si les personnes attachées à la maison de René, et même les plus simples particuliers recouraient ainsi à ce prince, et avaient la faculté de l'entretenir directement de leurs propres intérêts, à plus forte raison ses alliés, ses parents ou ses amis, s'adressaient-ils à lui avec une confiance sans réserve.

(\*) On trouve à la même époque (1468) un Étienne de la Forêt ou Forest, capitaine des bâtiments du duc de Calabre. C'était probablement le frère de Jeanne.

La famille de Barthélemy S<sup>te</sup>-Croix, n'existe plus en Provence.  
 Chronique de Provence, fol. 615. Hist. héroïque, Artefaul, I.<sup>er</sup>  
 P 107 Robert, état de la noblesse de Provence, I.<sup>er</sup>, P. 247.

Pierre de Laval, son beau-frère, archevêque de Rheims, s'était trouvé souvent dans la nécessité de réclamer son crédit à la cour de Rome: « Mon très redoubté seigneur, lui écrit-il dans une première dépêche, plaise à vous savoir que j'ay reçu les lettres qu'il vous a pleu m'escrire, contenant que je voulsisse pourvoir le frère du maistre Pierre *Hurrion* dit *Ardent Désir*, vostre hérault, de quelque bon bénéfice, ce que je feray pour l'amour de vous.

« Je vous supplie, qu'il vous plaise escrire à messeigneurs les cardinaux de Rouen et Petri-ad-vincula ( St. Pierre-aux-liens ), et monseigneur d'Arles, qu'ilz ayent mon cas pour recommandé, et que vous avez mes intérêts à cueur.

« Je vous envoie, disoit-il dans une autre missive, le double des bulles qui contiennent tout mon cas; vous suppliant tant humblement que je puis, qu'il vous plaise en escrire de rechief à nostre dict St. Pere, et aux cardinaux, à ce qu'ils cognoissent le bon et grant vouloir que de vostre grâce avez à moi. Il vous a pleu estre commencement de mon bien en l'église; je vous supplie qu'il vous plaise y continuer. »

( Il s'agissait des archevêchés d'Arles et de Montmajour, que René voulait faire résigner à Pierre de Laval, moyennant une pension à Pierre de Foix qui en était titulaire ). La cour de Rome faisant naître des lenteurs et des obstacles continuels, le roi envoya la lettre suivante à Jean des Martins :

« Chancelier, si vous avez bien fait par le  
 « passé, mettez paine de faire encore mieulx  
 « pour l'avenir, et en espécial, touchant ce  
 « que vous avons escript de nostre main, et  
 « fait dire et déclarer par le Bègue... (\*) nous  
 « voulons veoir tout. »

« Au surplus, vous savez le désir et vou-  
 « lencez qu'avons à ce que le beau cousin  
 « cardinal de Foix voulût bailler à pension  
 « à beau-frère Pierre de Laval, les arche-  
 « vêchés d'Arles et abbayes de Montmajour...  
 « et à ceste cause, escripvons au Bègne, qu'il  
 « luy en parle, *et luy die tout à plat*, que  
 « pour rien au monde ne souffrirons qu'un  
 « autre, que le dit beau-frère, ait les dits bé-  
 « néfices et la jouissance d'iceulx.

« Bien gardez qu'il n'en soit prins posses-  
 « sion, tant spirituelle que temporelle, quel-

(\*) Jean du Flessis.

« que chose qu'en doive advenir, car nous  
 « sommes délibérez, que le dit beau-frère  
 « aura les bénéfices et non aultre...., et s'il y  
 « avait bulles du pape, *iterum de nove*, faic-  
 « tes appellations et besongnez, ainsi que  
 sçavez. »

René se trouvait à cette époque à Saumur.

Malgré sa douceur naturelle, et sa déférence respectueuse envers le souverain pontife, ce monarque savait toutefois déployer de la fermeté, même de l'énergie, quand il se voyait blessé par d'injustes prétentions, ou qu'il croyait devoir faire prévaloir celles qui lui paraissaient légitimes.

Le pape Paul II ne nommant point à l'évêché de Barcelone, alors au pouvoir du duc de Calabre, René, qui l'avait vainement sollicité à cet égard, lui adressa la lettre suivante (\*):

« Très saint père, j'ai si souvent écrit à  
 « votre sainteté, au sujet de la vacance du  
 « siège de Barcelone, que je ne sais plus de  
 « quelles expressions je dois user pour vous  
 « engager à me répondre. Je désirerais me

(\*) Elle fait partie ainsi que celles qu'on cite plus bas, de la collection de M. le chevalier Lautard; (elle est du 29 Octobre 1468). Il y en a une grande quantité de relatives aux affaires de Catalogne; mais elles offrent en général peu d'intérêt. Nous nous servons de la traduction de M. Lautard, secrétaire perpétuel de l'académie de Marseille.

« faire, mais de votre côté, vous devriez  
« faire cesser la cause de ma sollicitude. Je ne  
« me laisserai jamais de vous demander hum-  
« blement ce que vous devez faire, mais dites-  
« moi jusques à quand vous prolongerez ma  
« peine? Dès que le Christ eut reconnu la  
« constance de cette femme dont parle l'é-  
« vangile, il ne souffrit plus qu'elle soupirât  
« plus long-temps après ce qu'elle désirait...  
« il se laissa fléchir... Ainsi donc, très saint  
« père, je vous en conjure, veuillez bien  
« partager ma peine, et m'apprendre que  
« vous la connaissez. »

René demandant à ce même pontife le chapeau de cardinal pour l'archevêque d'Arles (alors son ambassadeur à Rome), s'exprimait en ces termes.

« Saint père, je pensais l'autre jour en  
« moi-même que les princes mes cousins  
« avaient employé leur crédit pour faire nom-  
« mer plusieurs cardinaux, et que de mon  
« côté ne vous ayant présenté personne, on  
« pourrait croire que dans mon royaume je  
« n'ai aucun sujet qui soit digne d'un pareil  
« honneur. Vous sentez donc, qu'il est de  
« mon devoir d'écarter d'aussi injurieux soup-  
« çons, et de prouver que dans mes états je  
« puis compter des personnages aussi distin-

« gués que ceux qui occupent les plus hauts  
« rangs de la société. »

« La justice et la politique exigent en con-  
« séquence aujourd'hui que votre sainteté  
« daigne m'accorder ce que la discrétion et  
« le respect que je lui porte, m'ont toujours  
« empêché de lui demander. »

« Je vous propose donc, très saint père,  
« l'archevêque d'Arles, mon conseiller in-  
« time, mon prédicateur et mon ambassadeur  
« auprès de vous. Vous le nommerez sans  
« doute, puisque vous connaissez ses éminen-  
« tes qualités, et que votre sainteté n'ignore  
« pas qu'il a depuis long-temps toute mon  
« amitié. »

« Saint père, écrivait de nouveau René à  
« Paul II, j'ai appris que l'abbé de St. Victor  
« de Marseille veut résigner son abbaye. Or,  
« cette résignation peut faire le plus grand  
« tort à mes états. Il faut savoir que ce mo-  
« nastère ferme, pour ainsi dire, le port, et  
« qu'il est comme la clef de notre ville de  
« Marseille. Il serait donc essentiel que cette  
« place importante ne fût pas occupée par  
« le premier venu, pour ne pas exposer la  
« Provence à de nouveaux malheurs; c'est  
« pourquoi, saint père, je vous supplie de ne  
« recevoir cette résignation qu'en faveur de

« l'évêque de Marseille, qui est un homme  
 « sur lequel je puis compter comme sur moi-  
 « même. »

« Votre très humble fils,

RENÉ. »

Ne se lassant jamais d'obliger ceux qu'il affectionnait, René écrivait encore au même pape en faveur d'Honoré de *Flotte*, d'une très ancienne famille de Provence et recteur de l'université d'Aix :

« Sa science, disait-il, sa vertu, la noblesse  
 « de ses sentiments, sa douceur et ses bonnes  
 « mœurs, le font distinguer parmi les gens  
 « de bien, et le rendent chaque jour plus cher  
 « à mon cœur, c'est ce qui m'engage à vous  
 « le recommander. (d'Aix, 1470). »

René parle aussi avec l'intérêt le plus tendre à ce pontife de Philippe, fils naturel de Charles, prince de Navarre. Ce jeune homme âgé de quinze ans, ayant perdu son père à Barcelone, était extrêmement aimé des Catalans. Il se décida à embrasser l'état ecclésiastique.

« Il est, écrivait René, doué des vertus les  
 « plus rares: il est du meilleur caractère, et  
 « d'une douceur sans égale. Il est même très  
 « instruit pour son âge, et je désire qu'après  
 « que votre sainteté l'aura légitimé, puisque

« l'irrégularité de sa naissance l'exige, vous  
« lui confierez les bénéfices et les dignités  
« que vous jugerez convenables. »

( Du palais d'Aix ).

Les mêmes témoignages d'attachement se retrouvent dans une autre lettre de René à Paul II, au sujet d'Honoré de *Castellane*; ce monarque s'exprime ainsi :

« Saint père, je ne saurais trop vous entre-  
« tenir d'Honoré Pierre de Castellane, noble  
« de père et de mère, de temps immémorial.  
« C'est trop faiblement vous apprendre ma  
« pensée, que de vous dire que ses vertus me  
« le rendent très cher, lui et les siens parents,  
« fort attachés de tous les temps à ma maison,  
« et la sienne mérite, sans contredit, d'être  
« payée du plus tendre retour. »

« Veuillez donc, saint père, maintenir dans  
« votre justice et par votre autorité, cet ex-  
« cellent sujet de l'église et de l'état, dans la  
« jouissance du prieuré séculier de Fréjus,  
« dont nous le croyons légitimement pourvu. »

René paraît avoir porté un vif intérêt à la maison dont était issu son noble protégé. En 1470, il écrivit à ses conseillers de Provence, et à son grand sénéchal Jean de Cossa :

« Il est très essentiel que les grandes fa-  
« milles d'un royaume ne tombent jamais dans

« la misère, et c'est le devoir d'un bon prince  
« de venir à leur secours, lorsqu'elles éprou-  
« vent des malheurs. On nous expose qu'É-  
« léonore, veuve de Guillaume de Castellane,  
« est assiégée par des créanciers avides qui  
« vont dévorer son héritage. Nous voulons en  
« conséquence, que pendant deux ans on ne  
« puisse la poursuivre pour dettes, sous quel-  
« que prétexte que ce soit. Dans cet intervalle  
« elle pourra mettre ordre à ses affaires, payer  
« ce qu'elle doit, et posséder encore de quoi  
« faire honneur à son nom. ; car tel est notre  
« bon plaisir. »

Cet excellent prince, si juste et si rempli d'équité, ne pouvait jamais demeurer indifférent aux injustices dont ses sujets étaient victimes, et il n'épargnait rien alors pour en obtenir une prompte satisfaction. Il avait autorisé un gentilhomme d'Aix, nommé *Jean Batardy*, ( le même auquel il avait concédé la plupart des mines de Provence ) à rétablir sa fortune par le commerce, sans être assimilé à ceux qui dérogeaient. Un des vaisseaux de ce dernier ayant été saisi pendant la paix par Jean II, roi d'Aragon, René écrivit sur le champ à son fils Jean d'Anjou :

« N'oubliez pas que je suis touché de la  
« plus vive compassion du malheur de ce

« gentilhomme qui ne pourra plus bientôt,  
 « ni pourvoir à ses besoins, ni satisfaire à ses  
 « engagements; et pensez que le roi Jean ne  
 « peut sous aucun prétexte être le détenteur  
 « des biens de l'un de mes fidèles sujets, que  
 « je regarderai toujours avec des yeux de  
 « père, parce qu'il est laborieux et plein d'hon-  
 « neur et de loyauté: et si, je veux que nul  
 « ne puisse l'inquiéter par-de-là, et le traî-  
 « ner devant les tribunaux, puisqu'il serait  
 « injuste et inhumain de le contrarier pour  
 « cet objet, attendu que sa volonté ne fut pour  
 « rien dans son malheur. »

( A Angers, le 28 Octobre 1468 ).

Le duc de Lorraine se trouvait alors à Barcelone, et René lui adressa cinq jours après, une seconde lettre, en lui recommandant en ces termes le même gentilhomme:

« Recevez, mon cher fils, ma bénédiction  
 « paternelle et mes sincères salutations. Vous  
 « saurez que quittant les lieux de la domina-  
 « tion du roi Jean, le noble négociant de  
 « notre ville d'Aix, dont je vous entretins  
 « l'autre jour, y laissa son navire chargé,  
 « n'ayant pu se le faire rendre malgré son bon  
 « droit. Vous saurez encore qu'il nous avait  
 « demandé qu'on usât en sa faveur du droit  
 « de représailles envers les sujets d'un roi si

« peu loyal. Mais la guerre qui ne tarda pas  
« à éclater entre ce prince et nous, rendit  
« bientôt cette demande inutile. Aujourd'hui,  
« cet infortuné sollicite une juste compensa-  
« tion pour les pertes qu'il a essuyées. Je vous  
« l'adresse, mon fils; soignez cette affaire  
« comme les vôtres et les miennes, et agissez  
« en tout pour le bonheur de tous. »

Une autre lettre de René écrite à Alphonse roi de Portugal, mérite également d'être citée :

« Prince sérénissime, notre cher cousin et  
« frère, par la grâce de Dieu, roi de Portugal,  
« Renpar la même grâce, roi d'Aragon, de  
« Jérusalem et des deux Siciles, salut et aug-  
« mentation de prospérité :

« Notre sujet, *Raphaël Bonnet*, marchand  
« de Barcelone, nous a exposé, que faisant  
« le commerce dans votre royaume, il forma  
« le projet, il y a quelques mois, de revenir  
« dans sa patrie, et qu'à cet effet, il passa  
« une convention avec un nommé André  
« Bers, portugais de nation et commandant  
« le bâtiment marchand le *Modeste*; qu'il fut  
« arrangé entr'eux, que le dit André Bers,  
« ramenerait Raphaël Bonnet à Barcelone par  
« mer, et qu'il porterait toutes les marchan-  
« dises que ce dernier lui confierait. Mais à  
« peine avait-il perdu la côte de vue, que

« Bonnet s'aperçoit qu'il dévie de la route  
« connue. Il fait ses représentations au capi-  
« taine qui n'en tient aucun compte et pour-  
« suit sa marche. Le perfide fait force de voi-  
« les, et arrive bientôt sur les côtes de Na-  
« ples. Là, il oblige Bonnet à débarquer sur  
« le champ, et il disparaît avec les marchan-  
« dises de notre vassal.

« Or, prince sérénissime, comme c'est un  
« de vos sujets qui a commis ce délit, nous  
« vous prions qu'il vous plaise ordonner des  
« poursuites contre André Bers, et de faire  
« rendre à Bonnet sa marchandise, avec tous  
« les frais qu'elles lui auront occasionés.

« Nous vous supplions, en même temps,  
« qu'il vous soit agréable de nous faire accu-  
« ser réception de la présente, et de croire  
« que nous vous rendrions la pareille dans  
« une semblable occasion. »

« Fait dans le château d'Angers, le 12 No-  
« vembre 1468. »

Il existe une lettre datée de Marseille, par laquelle il conste : que les consuls ou les gou-  
« verneurs de la ville de Séville, se plaignant  
« de ce que Léon de Tressemanes avait cap-  
« turé en mer deux bâtiments chargés de blé  
« dont ils avaient grand besoin ; mais que  
« René leur en avait fait rendre le montant.»

La lettre suivante ( de Beaugé, le 28 Mars 1468 ), prouvera de nouveau jusqu'à quel point René poussait la délicatesse et l'équité. ( Elle fut encore adressée à son fils en Catalogne. )

« Mon très cher fils, la justice exige que  
 « nul ne soit privé de son droit; or, on vient  
 « de saisir à Barcelonne que vous comman-  
 « dez, un bâtiment qui appartient à *Jean Ruis*,  
 « sujet du roi de Castille. Vous savez que la  
 « paix la plus durable nous unit de tout temps  
 « avec ce digne prince, et que nous avons  
 « toute son amitié. Indépendamment de ces  
 « titres précieux à conserver, la justice or-  
 « donne cette restitution; ainsi ne balancez  
 « pas à donner des ordres pour mettre rela-  
 « tivement à cet objet, notre conscience en  
 « repos. »

« Restez toujours uni à la sainte trinité.

« Votre père,  
 RENÉ. »

Plusieurs de ces dépêches sont adressées à ce fils si regretté, qu'il nommait ordinairement  
 « *Illustrissimo et carissimo primogenito*,  
 « *governador et loctenent general nostre*,  
 « *en los regnes et terres de Aragon, lo in-*  
 « *fant don Juan, duch de Calabria et de*  
 « *Lorrains, princeps de Gironne.* »

On en trouve quelques-unes aussi qui s'adressent à Ferry de Lorraine qu'il appelle : « *Genero tanquam filio nobis caro.* » Ces lettres sont pour la plupart signées : René , votre père.

En écrivant au pape, il signait quelquefois : *Vostre dévotieux fils.*

Dans une lettre à Jean de Cossa, datée, *apud civitatem Cugudem*, le 24 Octobre 1469, René prend sous sa protection et sauvegarde, « Jean et Jeanne, orphelins, fils de « Fabricius de Gayète, auquel il avait donné la « terre de Bouc ( depuis Albertas ). »

Une grande partie de cette correspondance est relative aux syndics de Marseille, à l'archevêque d'Arles, au cardinal de Montferrat, à l'évêque, au chapitre et aux chanoines de Fréjus; à *Guinonet de Matheron*, à *Jean Perrot*, prédicateur et confesseur de René, à *Jean d'Aragon* ( qu'il nomme son parent ) ; à *Guillaume Setanti* et *Loys Durant*, conservateur de son patrimoine; au grand maître *des Ursins*, en lui recommandant *Melchior Cossa*, ( du château de Gardane le 11 Août 1470 ); à Jean de *Torelles* ou *Torettes*, pour racheter son frère Charles, captif chez les Sarrasins: d'autres recommandent *Jean Pedros* son chapelain, *Marc de Castillon*,

*Gabriel Taraca ou Ferare* son sonneur d'orgues, moult apte et singulier, Claude de Bastide, abbé de St. Félix, aumonier de Jean de Calabre, etc. (\*).

Une missive datée d'Angers le 28 Septembre 1468, fait mention de la reine son épouse qu'il appelle: « la reyna nostra moult cara, « et moult amada mulier. »

Dans une des dernières, ( sous la date du 7 Avril 1471, d'Angers ), « René veut qu'on « exécute toutes les intentions de son illus- « tre *primo-génit* de glorieuse mémoire, au « sujet de don Félix de Navarre, réduit à une « grande nécessité et misère; il écrit le même « jour à son trésorier pour le secourir. Il « veut aussi qu'on paie toutes les dettes de « son fils, qu'on réalise ses promesses, etc, etc. »

Enfin, près de trois cents lettres écrites pendant trois ans par René, sans compter

(\*) Il en est de contresignées: *Honori de Berre*.

Elles portent en général les dates suivantes.

*Tarasconis*, apud arcem, villa nostra, 1468.

*Aix*, 1470

*Marseille*, 1470.

*Angers*, 1468.

*Ministrea*, 1471.

*Beaugé*, 1467.

*Gardane*, 1470, *dada en Gardana*. En mon chateau de Gardane.

*Avignon*, 1471.

*Pont-de-Cé*, 1470.

*Tours*, 1468. etc., etc.

celles qui n'ont pas été recueillies, sont presque uniquement employées à solliciter des grâces pour les autres, ou à en accorder lui-même. Toutes portent en général l'empreinte de la bonté si touchante qui remplissait l'âme de ce prince; on ne retrouve dans aucune une seule pensée qu'on voulût désavouer; chaque expression dont il se sert découvre une intention bienfaisante, et chaque mot vient, pour ainsi dire, trahir le secret de son cœur.

VIII. Un souverain qui consacrait la plus grande partie de ses journées à rendre la justice à ses sujets, et à correspondre avec eux, ou pour leurs intérêts, pouvait sans nul scrupule se permettre quelques innocentes distractions, et René qui, malgré ses malheurs, avait conservé une légère teinte de sa première gaieté, ne se refusait point à des divertissements qui fournissent encore une nouvelle preuve de sa bonhomie et de son extrême simplicité : il se plaisait beaucoup, dit-on, à voir danser, et dans un registre de dépense de sa maison, « il est fait mention d'une somme donnée au « *fol*, qui a dansé la morisque devant lui à « Orange. »

A l'exemple de la plupart des princes ses contemporains, et entr'autres du duc de Bourgogne qui gardait habituellement un nain

bouffon à sa cour, René avait auprès de lui un personnage de ce genre appelé Phellipe ou Phellipeaux, qui égayait son maître par des bons mots et des facéties. Il avait aussi trois Maures achetés un écu pièce.

( On donnait presque toujours à ces nains un costume guerrier qui, contrastant d'une manière grotesque avec leur taille, les rendait d'un aspect encore plus comique ).

Une des vives jouissances de René dans les dernières années de sa vie, était d'assister aux *moralités, mystères, ou farces pieuses*, qui composaient le seul spectacle dramatique du XV<sup>e</sup> siècle ; essais barbares et informes sans doute, mais ils enchantèrent trop long-temps nos aïeux pour ne pas avoir le droit d'intéresser notre curiosité..... C'est d'ailleurs de ce point de départ que le théâtre français perfectionné par le génie créateur du grand Corneille, s'est enfin élevé à un degré de supériorité qui n'a pu être surpassé ni même atteint par aucune autre nation.

Le goût de René pour ces tragédies mystiques ne s'était pas prononcé seulement depuis son dernier séjour en Provence ; tout nous porte à croire que ce penchant dut succéder à sa passion pour les tournois et les fêtes che-

valeresques, car il avait fait, assure-t-on, « composer et exécuter en Anjou plusieurs de « ces mystères. »

Un des plus anciens dont on connaisse la relation, fut celui qu'on célébra à Metz, le 3 Juillet 1437, sans doute en réjouissance de la délivrance de René (23). Il était intitulé, *la moralité de la passion.*

« Jean Michel (24), scientifique docteur, dit « Lacroix du Maine, entreprit plus tard de le « corriger, et le fit représenter moult triom- « phamment devant le roy de Sicile, sous le « titre de *la passion de nostre Seigneur.* »

Les personnages les plus graves et les plus distingués de la ville d'Angers voulurent y remplir un rôle; le doyen de St.-Martin se chargea de celui de Jésus, et Jean Michel de celui du Lazare (25).

On sait que René travailla lui-même à des mystères, mais aucun d'eux ne nous a été conservé sous son nom.... Cependant il ne serait pas invraisemblable de lui attribuer au moins le plan du *Roy Advenir*, qui fut représenté par son ordre, et que composa Jean-le-Prieur (26), son maréchal-des-logis et son valet de chambre.

Le fond de cette singulière moralité est tiré d'un ouvrage de St. Jean Damascène, intitulé : « Histoire de Josaphat fils d'Avenir (\*), roi des Indes et de Barlaam ; » mais presque tout le reste est de l'invention de Jean Prieur ou de René, qui, plus poètes que la plupart de leurs confrères, ont exercé leur imagination sur un léger canevas dont ils ont su tirer une foule de développements.

René se trouvant à Aix en Août 1476, y fit jouer devant toute sa cour réunie, une pièce de ce genre, sous le titre de : « *la moralité de l'homme mondain*, à quatre-vingt deux personnages. »

Ce mystère est attribué à Simon Bourgoing, qui devint dans la suite valet de chambre du roi Louis XII (27).

On assure que ce spectacle fut exécuté avec la plus grande pompe ; néanmoins il n'en coûta que deux florins pour les habits des acteurs, suivant le registre de la dépense de René, que nous avons eu occasion de citer plus d'une fois. Il est présumable que la plupart des personnages étant remplis, par des gens riches

(\*) Ce roman originairement en Siriaque, fut traduit par Jean de Belley, Chartreux, dont la traduction a été imprimée à Paris en 1574. in-8.°

et marquants, ils faisaient eux-mêmes les frais de leurs costumes.

IX. René, comme nous l'avons dit, habitait ordinairement, pendant l'été, la bastide ou maison de campagne qu'il possédait aux environs d'Aix, auprès du ruisseau de l'Arc ; mais ce prince ne manquait guères de se transporter dans sa capitale, pour y assister aux représentations dramatiques.

Il s'y rendait régulièrement aussi, les jours de grandes fêtes où, suivi de toute sa cour, on le voyait présenter dévotement son offrande et entendre l'office divin dans l'église des Frères-Prêcheurs ; puis il allait à la métropole de St.-Sauveur, et se plaçant sous un trône particulier en forme d'oratoire gothique, orné de peintures, d'ornements et de bas-reliefs de sa façon (\*), il chantait les vêpres du chapitre dont il était chanoine d'honneur. (Il siégeait quelquefois à côté de l'épître auprès du maître autel, et il portait souvent alors la marque de cette dignité). Il se plaisait également à entendre exécuter des motets ou des

Bouche, Tome II, fol. 470. St. Vincens, mémoires, p. 65.

(\*) On voyait, dit-on, sous ce trône un bas-relief en marbre représentant des lions qui dévorent des enfants.

Matthieu (hist. de Louis XI, ) pense que René avait voulu désigner par cette allégorie, les princes qui devaient se disputer sa succession après sa mort. De Haitze assure que l'emblème dont parle l'historien, était à la bastide du roi de Sicile.

messes, par la musique de sa chapelle, (car, ainsi que le rapporte Octavien de St.-Gelais) :

« Chantres avoit, doux et organisants,

« Tous approuvez en nouvelle musique.

« De tous les beaux arts, a dit une femme célèbre (\*), c'est celui qui agit le plus immédiatement sur l'âme, et René, qui paraît en avoir deviné la puissance dans les cérémonies religieuses, fut un des premiers princes qui introduisit des musiciens aux solennités de l'église.

Les messes et les psaumes se chantaient avec accompagnement du serpent et d'une basse continue. On en exécute encore à Aix, qu'on croit de la composition de ce prince, et dont la mélodie quoique très simple n'est pas sans agrément. On pense aussi que René fit placer un orgue dans la métropole de St.-Sauveur (28).

Ce prince religieux ne devait pas manquer d'aller entendre les sermons de ses prédicateurs, ainsi qu'il en avait contracté l'habitude, lorsque Pierre de Marini, évêque de Glandevéz (29) prêchait à Angers devant toute sa cour assemblée.

Les discours singuliers que ce prélat débitait en chaire, étaient remplis de contes bizarres, de traditions fabuleuses, ou de légères

(\*\*) M<sup>me</sup>. de Staël.

historiettes qui piquaient la curiosité de son auditoire, éveillaient son attention, et qui amusaient René. Plus d'une fois, même en sa présence, le vertueux orateur ne craignit pas de froncer sans ménagement le goût de son maître pour les choses profanes, et les anciens divertissements auxquels il s'était livré.

Dans son sermon du jour des rameaux ( citant Robert-le-Bon d'Anjou, qui étudiait assidûment l'écriture sainte, et Charlemagne qui ne passait guères de jour sans lire quelques chapitres de la  *cité de Dieu*  ), « les rois de  
« ce temps, ajoutait Marini, ne font plus de  
« même; ils préfèrent des livres remplis de  
« sujets d'amour, de vanité et de mensonge,  
« tels que les romans de  *Lancelot*  et d' *Ama-*  
« *dis*  qui portent plutôt l'esprit à la volupté  
« qu'à la dévotion. »

C'était, comme on le voit, une leçon directe pour René, qui non-seulement aimait à lire des romans, mais qui en avait publié lui-même, et qui en composait peut-être alors.

Loin cependant de s'offenser de l'allusion, le bon prince applaudissait de bon cœur à cette franchise évangélique, et n'en vouait que plus d'estime et d'affection à son prédicateur; bien différent en cela de Louis XI, devant lequel prêchait un jour le célèbre Oli-

vier Maillard... Ce cordelier s'étant avisé de laisser échapper un trait hardi qui pouvait s'appliquer au superstitieux monarque: *apprenez-lui que je le ferai noyer*, dit ce prince à l'un de ses sombres satellites. Cette menace ayant été rapportée au prédicateur: « le roi « est le maître, répondit-il, mais qu'il sache « que je serai plutôt en paradis par eau, qu'il « n'y arrivera avec ses chevaux de poste (\*). »

Marini était tellement ennemi de tout ce qui pouvait ressembler à la fausseté, qu'il proscrivait même le mensonge badin (*mendacium jocosum*), et dans l'excès de son zèle pour la vérité, il eut voulu qu'une femme coupable vînt avouer ses torts à son mari. « Sauf meilleur avis, ajoutait-il, il vaut mieux qu'une « femme perde sa réputation que son âme, et « j'espère qu'elle doit faire une telle pénitence, « afin d'attirer sur elle la miséricorde divine. »

Ces sermons, ainsi qu'on peut le penser, étaient quelquefois de nature à offenser les oreilles les moins chastes; et comme nous l'avons dit, ils étaient entremêlés de faits aussi extraordinaires qu'absurdes, quoique le bon prélat affirmât les *avoir appris de gens dignes « de foi. »*

Racontant à ses auditeurs la révélation faite

(\*) Louis XI venait d'établir alors les postes en France. Il ne sut pas mauvais gré au prédicateur de sa réponse.

à St. Eucher, évêque d'Orléans, de la damnation de Charles Martel, et des énormes sermons trouvés dans son tombeau, Marini ajoute. « qu'un saint évêque se trouvant sur les bords  
« du Rhône, vit un vaisseau monté par une  
« légion de démons noirs, et que leur ayant  
« demandé où ils allaient. Nous portons en  
« enfer, répondirent-ils, l'âme de Charles  
« Martel, parce qu'il ne voulut pas restituer  
« les dixmes de l'église, qui lui furent cédées  
« momentanément, pour contribuer à l'expul-  
« sion des Sarrasins. »

Tels étaient généralement, au XV<sup>e</sup> siècle, les sermons que nos bons aïeux et nos souverains allaient entendre les jours de fêtes, et qu'ils admiraient peut-être d'aussi bonne foi, que les mystères ou moralités représentés sous leurs yeux.

La piété de René s'étant fortifiée encore davantage depuis ses malheurs, il consacra une partie de ses revenus particuliers à construire des églises, à en réparer d'autres, et à les enrichir de ses dons, après les avoir décorées de peintures de sa main.

Tout ce qu'il a fait exécuter en ce genre, paraîtrait peu vraisemblable (en le jugeant d'après les fonds qu'il y employait et qui ne sortaient jamais que de son propre trésor )

si l'on ne savait combien l'ordre et l'économie peuvent vaincre d'obstacles.

Nous avons déjà dit que ce bon prince acheva l'église de St. Maximin, commencée au XIII<sup>e</sup>, siècle par Charles II. L'historien Bouche rapporte à ce sujet ces deux vers latins :

« Andegavis Pastor nostris Renatus in oris,  
« Hoc simul inceptum continuavit opus. »

René laissa de plus, par son testament, six mille florins pour continuer les réparations de cette église.

Outre le couvent des Observantins fondé à Angers, la chapelle du Petit-Mont à Beaugé, il répara la nouvelle église de St. Martin, et en fit construire le chœur en entier. On y lisait cette inscription en lettres gothiques :

« Le roi René m'assist icy. »

Il bâtit aussi l'église de St. Pierre de Saurmur. La ville de Bourges lui doit une très belle chapelle qu'il enrichit de précieux ornements. Il fonda également les Claristes de Pont-à-Mousson, les Célestins d'Avignon, etc. etc. « Il fit surtout illustrer et embellir, continue l'historien Bouche, le couvent de la Sainte Baume où, comme l'écrivait ce prince dans une

Honoré Bouche, défense de la foi des Provençaux, p. 62. Bourdigné, fol. 163. Dom Calmet, tome II, fol. 718. Calendrier spirituel de Marseille, p. 182. Notes manuscrites sur Pont-à-Mousson, Tome IV, p. 134.

« de ses lettres , *ipsa sancta gloriosissima ré-*  
« *sidents, diversis temporibus, peregit peniten-*  
« *tiam salutarem.* »

On retrouve encore en Provence, en Lorraine, en Anjou, même en Bourgogne et en Alsace, des traces des pieuses libéralités de René. Il dota les églises de St. Marc et de St. Pierre de Bar. Il légua cents florins à la grande église de Strasbourg. Il donna à Nancy un os de la cuisse de St Georges, qu'il obtint de l'église d'Arles, par l'entremise du cardinal de Foix. Cette relique fut enchassée dans un *cuissard d'argent* sous la figure de chevalier armé, et René ajouta à ce présent celui d'un riche tapis ainsi qu'un dais magnifique.

Son beau père, Charles II, avait orné l'église de St. Nicolas de Lorraine d'un superbe reliquaire en argent pour enfermer un os du bras de St. Nicolas, évêque de Barry. René en fit faire un second en vermeil qu'il décora de pierres précieuses, de camées antiques, ce qui le rendait un des monumens le plus curieux de l'état des arts au XV.<sup>e</sup> siècle; mais ce reliquaire, qui avait échappé aux suédois lors de l'invasion de la Lorraine, a été fondu à la monnaie de Metz le 22 Septembre 1792 (30).

René avait accordé une somme de cent livres tournois « pour acheter rentes et

« faire célébrer le service le jour de sa  
« fête, et prier pour ceux qui avoient péri à  
« Bulgnéville. » Trente ans après cette funeste  
bataille, il disposa encore d'une somme de  
douze cents francs pour le même objet.

Les richesses de la basilique de St. Maurice d'Angers provenaient également en grande partie de la munificence de ce prince. Il fit transporter à St. Martin de la même ville, l'urne des fonds baptismaux placés dans l'église des Accoules de Marseille, « et qu'il trouva si belle et si ancienne, dit « un historien, qu'on la croyoit du temps du « Lazare. » Le crédule Bourdigné pensoit « qu'elle estoit les fonts de baptême esquels « le roy Marcille payen fust baptisé, quand « il fust converti par la sainte Madelaine. »

Cette translation avait eu lieu avant 1473. René remplaça cette urne par un autre vase en marbre, où étaient sculptées les armes d'Anjou.

Ce prince avait toujours eu la pensée d'aller en pèlerinage au saint sépulchre de Jérusalem, et s'y était, dit-on, engagé par un vœu solennel. N'ayant pu exécuter ce pieux dessein à cause des troubles survenus dans

ses états, « il ordonna qu'après sa mort quel-  
« que dévot personnage s'acquittât de ce soin  
« pour lui, et fût envoyé en Palestine.

« A cette fin, dit-il, il lui sera délivré la  
« somme de trois mille ducats, tant pour les  
« frais du voyage que pour les oblations et  
« offrandes requises et accoutumées, dont il  
« devra rapporter un bon et valable cer-  
« tificat. »

Ce monarque s'était employé avec ardeur, en l'an 1448, à la canonisation de St<sup>e</sup>. Delphine de Signe, épouse de St. Élzéar de Sabran; le seigneur de Sault, Fouquet d'Agoult, seconda vivement les intentions de son souverain.

René avait donné en 1470, à l'église de St<sup>e</sup>. Croix (chapelle de St. Étienne, à Angers), un morceau de la vraie croix, enchassé dans un reliquaire de vermeil, du poids de quatorze marcs. Il tenait cette relique du pape Paul II, et le 15 Avril 1470, il assista avec la reine Jeanne de Laval, à la translation qui en fut faite de la chapelle de son château d'Angers, dans l'église qui devait la posséder. Jean Perrot, confesseur de René et son ambassadeur à Rome, prêcha le jour de cette cé-

St. Vincens, mémoires, p. 143. Ruffi. hist. de Marseille, fol. 51.

rémonie, et dans le cours de son sermon, « il assura que le St. Père a vait tenu ce mor-  
« ceau sacré de bois d'olivier plus d'un quart  
« d'heure à la flamme d'un cierge sans qu'il  
« eût été endommagé. »

Le 21 Janvier de cette même année, René fit également présent au chapitre d'Aix, d'un reliquaire de vermeil surmonté d'une croix de même matière ornée de pierreries et renfermant une côte de St. Sébastien, ainsi qu'une relique de St. André, que le pape Paul II lui avait envoyées. ( Ce fut vers ce temps qu'il bâtit une chapelle sous l'invocation de St. Sébastien, sur le terrain qu'occupe aujourd'hui la place de la Poissonnerie; elle a été détruite en 1600 ).

Enfin, on conservait dans la chapelle de la Purification de l'église des Accoules, à Marseille, des ornements de drap d'or et de velours cramoisi, offerts par René.

X. Lorsque les soins donnés à de pieuses fondations, à des exercices de piété, à ses voyages, à la culture de la musique, de la poésie et de la peinture, permettaient encore quelques loisirs à René, un des goûts favoris de ce prince était d'étudier l'astronomie, et

de s'instruire en astrologie, pour « *prophétiser et faire l'histoire de l'année*; » c'est ainsi qu'on appelait alors l'almanach.

Ce monarque se livrait à ces observations curieuses avec Pierre de Nostredame ou Nostradamus (31), (bisaïeul du célèbre prophète Michel). C'était un juif néophyte qu'il avait fait baptiser et que le duc de Calabre garda long-temps auprès de lui en qualité de médecin. Il le laissa ensuite à son père en partant pour la Catalogne.

René passait beaucoup de moments avec ce vénérable personnage qu'il aimait, dit-on, à cause de sa *vieillesse et expérience*, et sans doute aussi parcequ'il avait été attaché à Jean d'Anjou.

Un ancien manuscrit provençal rapporte « que le dit Pierre de Nostredame avait prédit à son maître qu'il ne mourrait jamais à la guerre, mais en sa maison et en son repos. »

René l'anoblit et lui accorda pour armes, *une roue d'argent sur un champ de gueules*, avec cette devise : « *solī Deo.* »

On a cité un autre astrologue, dont le nom est inconnu, qui fut également attaché à ce prince.

Une des jouissances de René était encore

de rassembler dans son palais, une collection d'objets rares et précieux. Quoiqu'il eut perdu presque tous ses états, et que son influence politique fût à peu près nulle, il put néanmoins satisfaire son goût pour ce genre de recherches, car la plupart des princes ses contemporains, qui l'avaient connu dans la prospérité, lui étant demeurés fidèles et cultivant son affection, lui envoyaient à l'envi des présents qui devaient lui plaire et l'intéresser.

Le roi de Portugal, Alphonse V, dit l'Africain, (fondateur de l'ordre de l'épée, mort le 28 Août 1481), que René avait vu en France en 1476, lui adressa entr'autres choses curieuses, « dit l'annaliste d'Anjou, ung éléphant, deux « dromadaires, marmottes, des singes blancs « et plusieurs bestes estranges venant des « Indes. » Mais aussi généreux qu'il était peu vindicatif, René, oubliant les injures récentes de Louis XI, lui céda une partie de ces animaux très rares alors, « et le roy en fut fort aise, ajoute la chronique, car il appétait cho- « ses nouvelles, et l'on n'en avoit point de « telles par-deçà. »

« Pareillement venoient tous les jours par  
 « devers lui, ambassadeurs de divers souverains  
 « qui demandoient tous son alliance, le con-  
 « sultoient et lui apportoient nouvelles et dons  
 « de tous quartiers ; et même le saint père  
 « Sixte IV (\*) ( François d'Abescola de la Ro-  
 « vère), lui envoyait souvent messagiers et  
 « présents, et luy, par cas pareil, leur adres-  
 « soit plusieurs singularités et choses de plai-  
 « sirs. »

On rapporte que des pêcheurs de Marseille ayant pris sur la côte un monstre marin fort singulier, auquel on donna le nom de *Triton*, à cause de sa ressemblance avec une figure humaine, ce poisson fut aussitôt présenté comme une merveille à René qui le garda dans son cabinet.

Nous citerons un fragment d'une lettre de Louis de Laval (32), oncle de la reine de Sicile, pour prouver combien René était généreusement porté à se dessaisir de ce qu'il possédait, même des objets qu'il avait eu le plus de peine à se procurer.

« Au surplus, sire, je suis passé par le duc

Hist. de Marseille, Ruffi, liv. XII, p. 288.

(\*) Il était fils d'un pêcheur et succéda à Paul II, en 1471. Il mourut le 13 Août 1484.

Art de vérifier les dates, fol. 311.

« (vraisemblablement Charles-le-Téméraire  
 « ou François II, duc de Bretagne) qui m'a  
 « faict bonne chière, et n'a pas faict de l'es-  
 « trange de moi, car il m'a destroussé de la  
 « plus grande partie des belles et estranges  
 « choses que aultrefois il vous avoist pleu me  
 « donner, c'est à sçavoir *l'habillement du*  
 « *Turch, chappeaulx et cousteaulx et aul-*  
 « *tres choses*, et lui ay dit, sire, que vous me  
 « les aviez donnés..... et il m'a dit, sire, qu'il  
 « viendra prochainement à *Comper*, où il  
 « pense trouver beaucoup mieulx que je ne  
 « luy ai baillé.

« Si vous supplie, sire, que vous n'oubliez  
 « pas vostre bonne coustume à m'envoyer par  
 « le porteur mon serviteur, quelque chose,  
 « s'il vous est rien venu d'estrange.

« Aussi, sire, vous plaise m'envoyer un  
 « *brau* (\*) en paincture, portant vos armes  
 « au col, comme ceulx qui sont painctz en vous-  
 « tre hostel du jardin d'Aix, et me donnez  
 « de vos choses estranges, qui sont en une  
 « boëste que vous me montrâtes à Lyon, et

(\*) On appelle à Arles, *brau*, un taureau de la plus grande force. Un seigneur, Antoine de la Tour, fut désigné par le surnom de *brau*. René, par lettres patentes du 22 Août 1470, lui accorda le titre de son conseiller dans tous ses états, pour services rendus à son fils dans le royaume de Naples et en Catalogne.

État de la noblesse de Provence. Robert III, p. 140.

« sont painctes en feuilles de papier, car je  
« fais paindre une galerie où je voudroye  
« bien aveoir quelque chose estrange pour y  
« mettre. Et avec ce, sire, me donnez un  
« *prengue* à mailles travaillées, pour prendre  
« les bécasses et les cousseroux.

« Au fort, sire, vous savez mieulx ce qu'il me  
« fault mettre que je ne le sçay deviser, et  
« s'il vous plaist, rien de parderà, vous plaise,  
« sire, me le faire sçavoir et il sera fait in-  
« continent.

« A Comper, ce 28 Avril. »

On pense bien que René, peintre et amateur passionné de tableaux, ne négligeait aucun moyen d'en rassembler de toute part, et que ses galeries ainsi que ses appartements devaient en offrir une riche collection. On sait qu'il aimait à en réunir dont les sujets décelaient une sorte de bizarrerie ou d'originalité chez l'artiste qui les avait peints. Dans le voyage qu'il fit à Lyon en 1476, il en acheta trois, le 5 Mai, dont il donna trois florins (environ trente francs de notre monnaie).

Le premier de ces tableaux représentait *une femme qui estrille un homme*, et le second, *un homme qui estrille une femme*.

Un de ses serviteurs dévoués, Jean de Barthélemy, (dit le *chevalier magnifique*, et qui remplit long-temps les fonctions de juge mage de Provence) avait été très curieux aussi de se former une galerie de tableaux. A sa mort, René demanda à Jehanne de la Forest, sa veuve, de les lui céder, et lui fit écrire à ce sujet par l'un de ses valets de chambre.

« Sire, lui répondit-elle, *Charlot Pierre* (\*)  
« m'a escript touchant les pourtraictures de  
« feu Barthélemy... qu'il plaise à vous me  
« faire sçavoir si vous les voulez, et vous les  
« envoyré... Sire, tout est bien à vous... non  
« pas les pourtraictures seulement, mais tout  
« ce que je possède au monde vaillant. »

C'est par de semblables recherches qui le distraient, et par les innocents délassements dont nous venons d'esquisser le tableau, que le bon René tempérait l'amertume des regrets qui ne cessaient de le poursuivre, et qu'il parvint à se créer une sorte d'indépendance morale que ne pouvaient désormais lui ravir l'ingratitude des hommes, ni les caprices de la fortune.

S'il ne recouvra pas entièrement un bonheur auquel il n'aspirait même plus sur la

(\*) Valet de chambre de René.

terre, il réussit du moins par les ressources de son esprit, autant que par la force de son âme, à se tracer, au milieu d'un peuple qui savait apprécier sa présence, une vie simple, active, pleine de cette philosophie si nécessaire dans un âge avancé, et qu'on peut toujours qualifier du nom d'heureuse, lorsqu'on en compte les jours par des travaux utiles, des bienfaits, de bonnes actions, et l'accomplissement de tous ses devoirs.

---

---

## LIVRE HUITIÈME.

Depuis le voyage de René à Lyon jusqu'à sa mort.

De 1476 à 1480.

---

I. De hautes considérations politiques, ou des craintes pour la tranquillité future de ses peuples, étaient seules capables d'arracher René à un repos si chèrement acheté, et à un genre de vie aussi conforme à ses habitudes, à son âge et à la situation actuelle de son âme. Ce monarque n'hésita donc pas à s'éloigner de son palais d'Aix, pour interposer sa médiation entre le roi de France et le pape Sixte IV, avec lequel il avait conservé d'intimes relations.

Les sombres soupçons de Louis XI, fomentés par la calomnie, ou plutôt servant de prétexte à son insatiable ambition, commençaient d'ailleurs à se réveiller d'une manière alarmante contre René. Une entrevue devenait indispensable entre ces deux princes.

Nous avons déjà rapporté que Louis XI

Papon, tome III, p. 396, 399. Mathieu, hist. de Louis XI, p. 369. Ruffi, hist. des comtes de Provence, fol. 391. Chronique de Provence, fol. 637. Bourdigné, fol. 159. Monstrelet, II, fol. 33. Chronique de Louis XI, p. 258.

exigeait de René l'abandon de tous ses états, en échange d'une modique pension viagère. Cette injurieuse proposition avait été rejetée; mais le roi de France ne se lassant point dans ses poursuites, réclamait maintenant de son oncle la moitié de ses revenus, et même la cession d'une partie de ses provinces. Étayant ses prétentions du titre de fils et héritier de Marie d'Anjou, il redemandait en outre le remboursement de la dot d'Anne de France, et des secours fournis à la reine d'Angleterre sa cousine, avec les intérêts de toutes ces sommes depuis un grand nombre d'années, ce qui formait une masse de dettes que René n'aurait jamais eu la possibilité d'acquitter.

Louis XI lui renouvelait encore à ce sujet l'offre de la rente de soixante mille francs, moyennant laquelle il entrerait immédiatement en possession de la moitié de ses domaines.

L'absurdité d'une aussi étrange prétention se démontre facilement. Était-ce, en effet, au roi de Sicile à répondre d'une dot touchée par Nicolas d'Anjou, tandis que René II de Lorraine avait seul hérité de ce dernier

Hist. littéraire de Lyon, II, p. 394, 401. Mémoires de Ph. de Comines, tome I.<sup>er</sup>, liv. V, p. 153, 335. Paradin, hist. de Lyon, p. 276. Belleforest, p. 418.

prince? Il en était de même à l'égard de Marguerite d'Anjou. Son père devait-il se regarder comme engagé à restituer jusqu'aux intérêts d'une somme qu'on avait paru offrir en pur don?...

Révolté de ces odieuses persécutions, René, ainsi qu'on l'a vu, avait songé à se jeter entre les bras du duc de Bourgogne, et Louis XI ayant surpris leur correspondance, avait cité son oncle à son parlement. Cette cour délibéra, il est vrai, « qu'on pouvait procéder en bonne et loyale justice contre le roi de Sicile, vassal de la couronne de France ; mais elle avait ajouté, que par égard pour son âge, et par d'autres considérations, il devait être ajourné à comparaître devant la cour suffisamment garnie de pairs, afin de s'y défendre en personne de l'accusation intentée contre lui, sous peine de bannissement perpétuel et de confiscation de tous ses biens. »

Les choses n'en furent pas poussées alors à cette extrémité, soit par la crainte qu'une telle rigueur n'accélérait l'intention manifestée par René de faire une cession générale de ses états au duc de Bourgogne, soit que Louis XI se contentât pour le moment des dispositions

du roi de Sicile en faveur de Charles, comte du Maine.

Mais pendant que René vivait paisiblement en Provence, le fils de Philippe-le-Bon, justifiant plus que jamais le surnom de Téméraire, venait d'être entièrement défait à *Granson* par les braves Helvétiens, et Louis XI ne croyant plus avoir à redouter son influence, recommença aussitôt ses menaces et ses indignes manœuvres envers son oncle.

Ayant de trop justes motifs de croire qu'on allait tenter tous les moyens de le perdre (1), René n'eut d'autre ressource que d'envoyer au roi de France, le 18 Février 1476, son neveu Charles d'Anjou, pour chercher à fléchir sa colère et à le ramener à des sentiments moins passionnés contre lui.

« Mon neveu (disait ce malheureux prince,  
« dans les instructions remises au comte du  
« Maine), nous qui détestons d'une *haine de*  
« *mort*, tous débats, discors, querelles et dis-  
« sentions, et reconnaissons que la paix est  
« de tout temps acceptée de Dieu, comme au  
« rebours la discorde lui est très déplaisante,  
« nous considérons par mesme moyen pro-  
« fondément, que si les troubles, tumultes  
« et remuements viennent tour à tour plus  
« loin, ils pourront allumer le feu et plu-

« sieurs scandales et malheurs, parce que nous  
« prenons un singulier plaisir de complaire et  
« demeurer sur la parole de vérité. etc, etc.»

René écrivait en même temps à Louis XI,  
« qu'il prenait à témoin Dieu et les hommes,  
« de quelle foi et bienveillance il avait tou-  
« jours esté envers lui;» et il finissait sa lettre  
en disant: « qu'il lui importait de faire ces-  
« ser le scandale que causeraient d'odieuses  
« procédures dirigées contre un prince du  
« sang, son oncle, paisible vieillard qui ne  
« demandait qu'à finir tranquillement le reste  
« de ses jours. »

A ces assurances, René crut devoir ajouter  
des preuves plus solides, car on trouve au tré-  
sor des chartres du royaume, « que le 7 Avril,  
« 1476, il fut fait lecture au conseil tenu  
« dans l'hôtel-de-ville d'Arles, du serment  
« prêté par le roi de Sicile à Louis XI, de  
« n'avoir aucune intelligence, ligue, confédé-  
« ration avec le duc de Bourgogne ni ses  
« partisans. » ( Il le jura même sur la croix  
de *St. Laud*, pour laquelle on sait que le roi  
de France avait une dévotion particulière.  
Ce cruel despote, offrant un mélange bizarre  
d'incrédulité et de superstition, était si convain-  
cu que ceux qui manquaient à cette pro-  
messe solennelle mouraient dans l'année ,

qu'il l'exigeait presque toujours des autres, sans oser jamais s'y exposer lui-même).

Ce résultat, si impatiemment attendu par Louis XI, fut dû en grande partie à l'habileté de Gui de Puisieux, archevêque de Vienne; de Jean de Blanchefort, maire de Bordeaux, et de Gratien Faure, président de Toulouse. A force d'égards, d'adresse et de sages conseils, ces ambassadeurs parvinrent à triompher des justes ressentiments du roi de Sicile, et à lui arracher l'acte que nous venons de citer; il fut signé et scellé par « Jean de Cossa, grand sénéchal de Provence, Saladin d'An- glure, Honoré de Berre, Vivant de Boni- face, juge mage, Palamède de Forbin, pré- sident, Jean de Gérente et Benjamin, con- seillers, Renauld de Villeneuve, baron de Vence, Baptiste de Pontevez etc. etc.. )

Il paraît que l'imprudence du duc de Bourgogne concourut puissamment à la détermination prise par René. Philippe, comte de Bresse, prince dévoué à Louis XI, réussit à s'emparer d'un projet écrit de la propre main de Charles-le-Téméraire, et dans lequel il ordonnait à Château-Guyon, l'un de ses agens, d'aller

lever des troupes en Piémont, afin d'assurer le succès de l'invasion de la Provence dont il avait résolu de s'emparer. L'original de ce projet ayant été envoyé à Louis XI, fut bientôt placé sous les yeux de René, qui, indigné de la déloyauté du duc de Bourgogne, jura de cesser toute relation avec ce prince.

Aucune circonstance ne pouvait servir plus à propos la négociation de l'archevêque de Vienne. Louis XI en sentait trop l'importance pour ne pas feindre au moins de se repentir de sa conduite envers son oncle. Aussi, parut-il depuis ce moment s'être réconcilié de bonne foi avec René, et chercher sincèrement les occasions de lui complaire.

Ce retour inespéré à une harmonie qui semblait devoir être de longue durée, engagea sans doute le pape Sixte IV à recourir au roi de Sicile, pour terminer, sans effusion de sang, les discussions pleines d'aigreur qui venaient de s'élever entre les cours de Rome et de France.

Ce pontife n'avait point jusques là montré cette violence dont les suites furent si fatales aux Médicis, à Florence à l'Italie entière,

et les commencements de son règne, en lui méritant l'estime générale, lui avaient particulièrement attaché René. Mais quoique Sixte n'eut point encore terni son pontificat par l'aveugle ambition d'élever sa famille, sa confiance dans son neveu, le cardinal de la Rovère, avait failli à lui devenir funeste. En effet, ce dernier voulant étendre à l'archevêché de Lyon, la légation dont il était investi, Louis XI s'offensa de ce qu'on paraissait méconnaître les libertés de l'église gallicane, et fit sommer le pape de se conformer au canon du concile de Constance. Il annonça en même temps qu'il allait prendre des mesures pour obtenir une prompte satisfaction.

Ce fut alors que René, sollicité par la cour de Rome, consentit à se mettre à la tête de l'ambassade qu'elle envoyait en France.

Il était urgent de conjurer l'orage qui menaçait Sixte IV., et qui pouvait atteindre René lui-même, si l'on considère la politique tortueuse de Louis XI, et le peu de confiance que méritaient ses traités comme ses promesses. Revenant d'un pèlerinage à Notre-Dame du Puy, en Velai, il s'était arrêté à Lyon, et déjà l'avant-garde de son armée s'était montrée sous les remparts de la capitale du Comtat venaisain.

René partit donc vers les premiers jours de Mai 1476, accompagné de Julien de la Rovère, cardinal de St.-Pierre-aux-liens, ( depuis pape sous le nom de Jules II ), de Jean de Cossa, de plusieurs prélats romains et provençaux, et d'une partie des seigneurs de sa cour. :

Louis XI qui l'attendait à Lyon, l'y combla de prévenances, parut être entièrement revenu de ses préventions, et en fit éclater le témoignage le moins équivoque en sanctionnant toutes les demandes du souverain pontife, qui obtint même la délivrance du cardinal Balue, enfermé depuis près de dix ans dans une des cages de fer de son invention.

Le roi de France prodigua ensuite à René ces sortes d'attentions dont on ne l'aurait point cru capable, et que son esprit souple et adroit lui suggérait au défaut de son cœur. Désirant, dans un accès de gaieté et de bonhomie, qu'il savait affecter quelquefois, faire partager à son oncle les divertissements populaires qu'il se permettait de temps en temps (\*), il le

Bouchet, annales d'Acquitaine, fol. 127, Bourdigué.

Bodin. recherches sur l'Anjou, chap. LVIII, p. 307, tome II.

(\*) « Long-temps demourèrent les roys de France et de Secile à Lyon, traitant de leurs affaires, en grant amour et familiarité, « ainsi oomme il semblaît. . . et tous les jours, le roy Loys, pour « resjouir son oncle de Sécile, le menoit veoir les belles dames et « damoïselles lyonnaises, et pareillement le conduisoit aux marchés

« conduisit au milieu des foires et des marchés de Lyon, et le mena, dit-on, visiter les belles dames et damoiselles de cette ville. »

On assure aussi que, connaissant le goût de René pour les pierres précieuses, il poussa la galanterie jusqu'à lui en offrir une quantité assez considérable, et qu'il accompagna ce don de livres curieux, de médailles et de divers objets d'antiquité (\*).

L'histoire rapporte néanmoins que, malgré cette intimité apparente, René voulut avoir une explication particulière avec Louis XI, et qu'elle donna lieu à de vifs reproches de part et d'autre.

Jean de Cossa qui se trouvait présent, blessé des injustes plaintes renouvelées encore par Louis XI sur les liaisons de son oncle et de Charles-le-Téméraire, lui dit alors avec une rare franchise: « Ne vous esmerveillez, sire, si le roy mon maistre a offert au duc de Bourgogne de le faire son héritier; car il en a esté conseillé par ses serviteurs, et

\* et foires royales, tenant pour lors à Lyon. Et pour ce que il sçavoit que son oncle estoit amoureux de joyaux et pierres précieuses, il luy en fit présent de plusieurs de grand' valeur. »

(\*) « Louis XI, dit un vieil historien, jetoit un gardon pour prendre un brochet. »

« spécialement par moi, attendu que vous, le  
« fils de sa sœur et son propre neveu, lui  
« avez fait des torts si grands que de luy avoir  
« surpris les châteaux d'Angers et de Bar, et  
« si maltraité en toutes ses autres affaires.  
« Nous avons bien voulu mettre en avant le  
« marché avec ce duc, afin que vous en eus-  
« siez la nouvelle, et pour vous donner envie  
« de nous faire raison, et connaître que le roy  
« mon maistre est votre oncle...; mais nous  
« n'eûmes jamais l'intention de mener le mar-  
« ché jusqu'au bout. » Le fidèle sénéchal lui  
reprocha ensuite, avec la même hardiesse, sa  
conduite déshonorante envers un prince res-  
pectable, plein de droiture que ses malheurs  
et son âge auraient dû garantir de tant d'in-  
dignes procédés.

Habitué à dissimuler, Louis XI ne parut nullement offensé des discours du sincère Jean de Cossa, auquel deux ans auparavant, il avait adressé une réponse si laconique sur le même sujet; il ne l'en traita pas avec moins d'égards et sembla dès ce moment redoubler de caresses pour René, afin d'effacer de son ame jusqu'à l'ombre de tout pénible souvenir.

Témoin de cette scène, Philippe de Commines oublia un instant aussi son rôle de

courtisan, en approuvant hautement l'énergique sortie du vieux sénéchal, et absorbé par l'unique pensée de plaire au roi de Sicile, son maître ne lui en sut point mauvais gré.

Louis XI ne se contenta pas d'avoir recouvré la confiance et l'affection de son oncle. Chacun des ministres qui avaient accompagné René à Lyon, eut part à ses bonnes grâces, et il se flatta ainsi de s'assurer en eux des appuis toujours prêts à entretenir le vieux monarque dans les nouveaux sentiments qu'il venait de chercher à lui inspirer.

Palamède de Forbin, le plus influent des seigneurs provençaux soit auprès de René, soit auprès de Charles du Maine, devint surtout, dit-on, l'objet des attentions politiques de Louis XI. Les cajoleries, les promesses, les présents ne lui coûtèrent rien non plus pour s'insinuer dans l'esprit des autres officiers du roi de Sicile, et l'on a prétendu que gagné par leurs instances, « René consentit à refaire son testament en « faveur du roi de France, et l'écrivit de sa « propre main, aux Cordeliers de Lyon, où il « logeait apparemment. »

Mais cette assertion ne repose sur aucun fondement, et il paraît que Louis XI dût se

contenter de la promesse de Palamède de Forbin, que la Provence serait réunie à la couronne, si Charles du Maine mourait sans enfants.

Au surplus, le seul acte que nous connaissons de René pendant son séjour à Lyon, est une lettre (\*) du 14 Mai 1476, par laquelle « ce prince consent à ce que Louis XI nomme qui bon lui semblera pour la garde et capitainerie du château d'Angers. »

II. René, qui se trouvait encore à Lyon à la fin de Mai, prit enfin congé pour toujours du roi de France, et retourna dans sa paisible habitation d'Aix. Là, oubliant en vrai sage et en prince chrétien tant d'injures reçues, il ne voulut plus regarder le monarque qui l'avait offensé que comme le protecteur de Charles du Maine et des provençaux.

Quoiqu'il n'eût désormais rien à craindre du duc de Bourgogne, et que son testament dût former une barrière éternelle contre toutes les prétentions élevées sur son héritage, René s'applaudissait d'autant plus de la

Essai sur l'hist. des comtes de Provence, par M. Buisson de la Salle. Bodin II, ch. LVIII, p. 507.

(\*) Cette lettre se trouve au trésor des chartes du royaume. Tome I.<sup>er</sup>, p. 282, N. 4.

conduite de Louis XI, qu'il avait souvent gémi en secret des démêlés du jeune duc de Lorraine, René II, et du comte du Maine. Malgré les liens de parenté qui les unissaient, ces deux princes se témoignaient une froideur trop manifeste pour ne pas cacher quelque arrière pensée, et leurs actions comme leurs discours laissaient trop entrevoir, que si l'un était fier du choix de son oncle, l'autre comptait faire valoir ses droits, à main armée, sur la succession de son aïeul.

On raconte à ce sujet, « qu'un jour le vieux roi, instruit d'une nouvelle discussion survenue entre ces beau-frères, et se trouvant à table avec eux, prit une épaule de mouton dans un plat, et la jeta à deux chiens qui, se précipitant sur cette proie, la quittèrent bientôt pour s'attaquer l'un l'autre et se déchirer à belles dents... René appelant alors un de ses valets de chambre, ordonna qu'on lâchât un énorme dogue, qui vint sur le champ mettre d'accord les deux assaillants, en leur enlevant l'objet de leur querelle. »

« Il en sera de même de vous, dit ce mo-

Mathieu, hist. de Louis XI, p. 497. Dom Plancher, tome IV, p. 456. Honoré Bouche, tome II, fol. 472. Hist. littéraire de Lyon II, p. 400.

« narque en soupirant, et s'adressant à son neveu et au duc de Lorraine... « Vous vous battrez de ce qu'un plus puissant que vous emportera (\*)! »

La prédiction renfermée dans cette espèce d'allégorie n'aurait nullement découragé René II, si des motifs de politique et l'adresse de Louis XI ne l'avaient irrévocablement exclu de la succession de son aïeul. Sa vie entière prouva combien il était digne d'être préféré à tout autre, et son esprit supérieur, sa valeur héroïque, toutes les qualités qui subjuguent le vulgaire, montrèrent plus tard à l'Europe à quel degré de gloire il serait parvenu sur un théâtre moins circonscrit.

Élevé auprès du roi de Sicile jusqu'à l'âge de vingt-un ans, ce prince avait épousé Jeanne d'Harcourt, nièce de la reine Jeanne de Laval. Dans la suite, René d'Anjou n'avait pu entendre sans une satisfaction mêlée d'orgueil, les éloges unanimes que son petit-fils forçait l'envie même à lui accorder (2).

(\*) On voyait, dit Mathieu, cet emblème en relief en une chaire de l'oratoire de René, en l'église de St. Sauveur d'Aix.

( Hist. de Louis XI. )

Art de vérifier les dates, fol. 677. Bourdigné, fol. 159. Belleforest fol. 418. Dom Calmet II, fol 932. Fabert, hist. des ducs de Bourgogne. Guerre de René II, p. 147. Chronique de Lorraine, Dom Plancher, tome IV.

Il semblait, en effet, que le ciel eût choisi ce jeune héros pour arrêter dans son cours désastreux, le plus redoutable des guerriers de son temps, le célèbre Charles de Bourgogne, surnommé le Hardi, le Terrible ou le Téméraire (3). L'effroi attaché à son nom, la renommée toujours croissante de ses exploits, loin d'intimider le duc de Lorraine, avaient rendu plus impérieux encore son désir de se mesurer avec Charles, et, le 2 Mars 1476, il s'était trouvé à la bataille de Granson où, combattant pour les Suisses, il avait fortement contribué au gain de cette mémorable victoire.

Informé que l'orgueilleux vaincu levait une nouvelle et formidable armée pour se venger des intrépides Helvétiens, René II alla à Lyon, pour solliciter des secours de Louis XI; mais il n'y arriva qu'après le départ du roi de Sicile.

Son apparition inattendue dans cette cité, y produisit d'abord une sensation qu'on ne peut décrire, et bientôt l'enthousiasme y fut porté à un tel point, que les principaux négociants voulurent former eux-mêmes la garde du prince lorrain.

Habillés de ses couleurs ( blanc gris et rouge ), ils s'empressèrent de lui servir d'escorte durant son séjour dans leur ville, et il fut

impossible à René de se refuser à cet honorable témoignage de respect et d'attachement.

Mieux connu encore, et devenu l'objet de tous les vœux comme de tous les entretiens, on ne tarissait plus sur ses malheurs et sur la foule d'actions généreuses qui lui avaient mérité tant de preuves d'affections de la part de ses sujets. On rapportait entr'autres, à cette occasion, qu'un soir, dans l'un de ses voyages, au moment où il priait, prosterné au milieu d'une antique église, une femme nommée la veuve Walter, couverte d'un long voile, s'approcha de lui en silence, s'inclina profondément, glissa dans sa main une bourse d'or, et disparut subitement à ses regards attendris.

On ajoutait que, pendant sa dernière campagne, un des généraux lorrains lui ayant proposé de brûler un village ennemi: « Capitaine, avait répondu le duc, quand maux voudras faire, enquerre conseil de moi, et pas n'en feras. »

Dans une autre circonstance, un soldat bourguignon prisonnier, se plaignait à René II de manquer de pain depuis vingt quatre heures: « Si n'en as eu hier, s'écria le prince, c'est par ta faulte... falloit m'en dire; ains, seroit la mienne, si en manquois en avant. » A ces mots, il lui donna tout son argent, et re-

commanda spécialement les malheureux prisonniers à ses généraux.

La victoire de Granson avait achevé de mettre le sceau à une réputation déjà si peu commune.

Mais l'admiration excitée par le duc de Lorraine, à un âge où il est si rare d'obtenir un pareil sentiment, bien loin de se communiquer à Louis XI, ne lui montra plus dans René II qu'un rival d'autant plus dangereux que, craint de ses ennemis, il possédait au plus haut degré l'art de se faire aimer... Ainsi, quoique le roi de France eut un intérêt réel à élever une puissante digue contre les progrès de Charles-le-Téméraire, une basse jalousie le porta à n'accorder à son vainqueur que d'insignifiants secours, accompagnés de quelques vagues promesses dans un avenir indéterminé...

Aussi mécontent de ce glacial accueil, que pénétré des sentiments des Lyonnais, René II, s'éloignant des rives fortunées du Rhône et de la Saône, franchit rapidement les Alpes et retrouva à Zurich les fiers descendants

des compagnons de Guillaume-Tell, déjà en armes, et impatientés de voler aux combats. Ayant reçu avec acclamation leur jeune allié, ils l'admirent à leur conseil, ( toujours suivi du fameux ours qu'il avait apprivoisé ), et lui prouvèrent que de simples montagnards étaient plus sensibles à sa propre gloire que le roi de France, son proche parent.

Ce fut le 22 ou le 24 Juin suivant, que se livra la bataille de Morat, où des milliers d'ossements blanchis par plus de trois siècles, attestent encore à la postérité l'héroïque valeur de René II, et le carnage horrible de l'armée bourguignone. (\*) Le duc de Lorraine y eut un cheval tué sous lui, et les Suisses furent tellement persuadés qu'ils lui devaient la victoire, qu'ils lui abandonnèrent les tentes et les trésors du duc de Bourgogne.

Cependant, quoiqu'il fut demeuré longtemps errant, et que ses revers successifs eussent semblé par intervalle glacer son courage et troubler sa raison, Charles parvint bientôt à rallier une troisième armée, marcha

(\*) L'armée du duc Charles a laissé ce monument ici. — Telle fut l'inscription que les vainqueurs firent placer sur l'ossuaire de Morat.

sur la Lorraine, s'empara d'une partie de ce duché, et entra même dans Nancy le 27 Novembre 1476.

Enflé d'un succès prodigieux, qui effaçait de sa pensée le souvenir de ses récents désastres, le duc de Bourgogne exerçait déjà en Lorraine tous les actes de la souveraineté, lorsque René, accompagné des vainqueurs de Morat, reparut dans ses états désolés, accourut vers sa capitale, et profita d'une absence momentanée de l'usurpateur pour la délivrer.

Mais il fut forcé de s'en éloigner à son tour devant Charles, qui revint plus terrible que jamais à la tête de nouvelles forces. Il ruina ou incendia les forteresses qui s'opposèrent à son passage, et investit une seconde fois Nancy.

Épuisée par une première invasion, et ne pouvant recevoir aucun secours extérieur, cette malheureuse ville éprouva dans peu les horreurs de la famine la plus cruelle, et n'en persista pas moins à se défendre avec un héroïsme qu'on ne saurait trop admirer.

Averti de la déplorable position des assiégés, René fit un appel à la noblesse lorraine, aux Suisses et à ses autres alliés qui volèrent sous ses

étendards ; ses troupes éparses se rassemblèrent, et il arriva à marches forcées sur les bords de la Meurthe, résolu de sauver Nancy ou de s'ensevelir sous ses ruines.

Malgré la rigueur toujours croissante de l'hiver le plus froid, ce prince réunit son camp général à St. Nicolas-de-Port, vers la fin de Décembre, et l'on prétend même qu'un astrologue nommé *Pierre Palet* vint lui conseiller de se mettre en mesure d'attaquer le duc de Bourgogne, la veille ou le jour de l'Épiphanie.

Quoiqu'il en soit, ce fut le 5 Janvier 1477, un dimanche, que René « ayant oy la messe et « beu ung cop, » dit la chronique, sortit de St-Nicolas avant la pointe du jour, et au milieu de la neige qui tombait encore en abondance. Il montait un haut destrier, « sur- « nommé *la Dame ou Madame*, à cause de sa « beauté, et qui lui avait servi à la bataille « de Morat. Ce cheval était bardé de fin acier « doré et couvert d'une *longue housse de ve- « lours cramoisi, toute semée de clochettes « d'or et d'argent.* »

René était vêtu d'un magnifique habit de drap d'or, dont une manche parsemée de croix de Lorraine, offrait le mélange de trois couleurs, blanc, rouge et gris. Un heaume

d'or entouré de perles et de plumes blanches couvrait la tête du jeune prince.

Son guidon en damas blanc, orné des franges et des houppes, fut confié à messire Don Julien de Ville, l'un des neveux de l'ancien évêque de Toul. La devise « *une pour toutes* » y était tracée, sous un bras d'or armé d'une épée du même métal.

Henri de Salm avait obtenu l'honneur de porter la cornette en damas jaune, sur laquelle se détachaient les trois alérions de Lorraine. Enfin, la bannière ducale, représentant l'Annonciade, avec ces mots: *gratia plena*, était, entre les mains du sire de Vaudrey.

Ayant fait allumer deux énormes fanaux sur les tours jumelles de la basilique de St. Nicolas, afin de donner le signal de son départ à la garnison de Nancy, René s'arrêta quelques instants à l'ermitage de la *Madeleine* dit *Malauroys*, et y conféra l'ordre de la chevalerie à plusieurs de ses officiers. Il fit halte de nouveau au village de la Neuveville, où ses éclaireurs avaient surpris les sentinelles du duc de Bourgogne qui, dans un premier mouvement d'effervescence, furent presque tous précipités du haut du clocher, avant que le prince eût ordonné d'épargner leur vie. Ceux qu'on lui amena, lui ap-

pririent que l'armée de Charles, campée entre Jarville, la Malgrange et Nancy, faisait ses dispositions d'attaque.

René traversant alors la Neuveville, rangea ses troupes dans l'ordre suivant :

Sept mille fantassins suisses furent placés sous le commandement de Guillaume Hurter, leur général, et deux mille chevaux dont les chefs étaient Oswald, comte de Tierstein, le bâtard de Vaudrey, Jacques de Wisse, le sire de Bassompierre et quelques autres, devaient soutenir ce premier corps. Le centre fut composé de huit mille hommes d'infanterie appuyés par huit cents cavaliers lorrains conduits par René, les comtes de Bitche, de Linanges, de Salm, le sénéchal de Lorraine, etc., etc. On y voyait aussi Jean-de-Lud et Chrétien, secrétaires du duc. Toutes les bannières, excepté le guidon que don Julien de Ville portait à l'avant-garde, se trouvèrent réunies sur ce même point où flottaient ensemble les étendards du prince Sigismond d'Autriche, des cantons d'Ury, de Zurick, d'Underwald, de Glaris et de Bâle, des villes de Strasbourg, etc. Ils formaient, pour ainsi dire, comme une glorieuse tente sur la tête du jeune prince qu'entouraient les sires de Lenoncourt, de Lignéville, de Nettancourt, d'Haussonville, etc. etc.

L'arrière-garde consistait en huit cents arquebusiers, ayant en tête et sur les flancs, seize pièces d'artillerie de campagne.

L'armée s'étant mise en marche en observant le plus grand silence, René, parvenu à une petite hauteur, découvrit les troupes bourguignonnes qui se rangeaient en bataille dans la plaine. Il descendit alors de son destrier, donna ordre de s'arrêter, et s'adressant particulièrement aux Suisses, il les harangua en allemand. Son allocution se termina par ces paroles qui retentirent aussitôt de rang en rang : « Enfants, l'ennemi est près de vous. « La fortune semble nous l'amener pour faire « un mémorable exemple de son audace et « de notre vengeance. »

A peine le prince avait-il fini de parler, qu'un vieux prêtre allemand, en surplis, paraît devant les troupes, montre à chaque guerrier l'hostie consacrée qu'il tient dans ses mains, les exhorte à implorer la protection

Voyez Pierre de Blaru, poème de la Nancéide, imprimé en 1518.

Jean d'Ancy, manuscrit. Paradin, liv. III, fol. 985. Dom Plancher, tome IV, p. 462. Guerre de René II, p. 309. Durival 1.<sup>er</sup>, p. 27. Simphorin Champier, fol. 98, 100. Hist. de France, tome XXVIII, p. 249. Jean de Serres, p. 301. Gaufridi, fol. 343. Supplément aux mémoires de Comines, p. 237. Abrégé de l'hist. de Lorraine, tome 1.<sup>er</sup>, p. 237. Dom Calmet, tome II. Moréri, tome IV, p. 332. Manuscrit de Loménie, relation de la bataille de Nancy par René II.

céleste, et leur répète d'une voix forte: « Mes « frères, le Dieu de David combattra pour « vous. » Malgré la neige qui ne cessait point, les Helvétiens se prosternent sur la terre glacée; ils la baisent avec dévotion, se relèvent pleins de confiance; l'audace est peinte sur leurs fronts, et René remontant à cheval, ordonne à un détachement de cavalerie d'engager immédiatement le combat. Lui-même se mêlant dans les escadrons, s'avance vers l'ennemi avec une telle intrépidité, que ses officiers accourent l'exhorter à ne pas s'exposer aussi imprudemment. « Je m'attendais à tout autre conseil, » répond le jeune héros, et l'épée nue à la main, il fond sur le premier corps de l'armée bourguignone, commandé par Jacques Galliof, capitaine italien. Le duc Charles était placé au second qui formait le centre, et le troisième était sous les ordres de Josse de Lalain. Ces troupes étaient alignées le long de la prairie de Tomblaine, presque en face de la Malgrange.

Il était alors environ dix heures et demie du matin, et la neige venait de discontinuer, comme si la nature eût voulu assister en silence au carnage qui allait ensanglanter la terre.

Bientôt les deux armées s'ébranlent à la voix de leurs chefs, et se précipitent avec furie l'une contre l'autre; chaque guerrier cherche à abattre son adversaire, l'artillerie détonne avec un horrible fracas, l'air est obscurci d'une épaisse fumée, et en peu de moments la mêlée devient générale, tant on est persuadé des deux côtés que le salut commun dépend de l'issue de la journée. En effet, les Lorrains voyent déjà leur ville pillée et détruite de fond en comble, si Charles y pénètre une seconde fois. Les Bourguignons savent que s'ils sont battus comme à Granson et à Morat, c'en est fait à jamais de leur gloire, de leur puissance, de leur patrie... ils brûlent d'ailleurs de laver la honte de tant de désastres récents... A leur tour, les Suisses, fiers de leurs triomphes et désirant s'illustrer sous les yeux de René, veulent encore lui prouver que la reconnaissance peut enfanter des prodiges.

Au milieu du choc épouvantable de ces énormes masses, et à travers une grêle de traits, Charles monté sur un *cheval grison, courageux à merveille, et appelé Moreau*, rapporte un vieil historien, s'aperçoit d'un mouvement rétrograde de la part des siens. Ce prince, ajoute le même chroniqueur, « *qui n'a-*

« voit oncques ou la paour au visaige, et duquel on disoit partout, qu'il ne craignoit rien en ce monde, fors la chute du ciel, quitte le centre de l'armée pour se jeter à l'endroit où le combat estoit le plus aspre et furieux. » Il s'y signale par une valeur que le danger ne fait qu'accroître; mais dans l'ardeur qui l'anime, le lion d'or qui brillait sur son cimier, est abattu par un trait d'arbalète, et tombe sur l'arçon de sa selle. Frappé de nouveau des sinistres pressentiments qui le poursuivent depuis la déroute de Granson. *Ecce magnum signum!* s'écrie-t-il, comme jadis Mainfroi, prêt à perdre la vie et la couronne à la bataille de Bénévent (\*). Le duc de Bourgogne, en prononçant ces mots prophétiques, reste immobile et semble arrêté par une puissance surnaturelle et invisible. des sons éclatants se font alors entendre à plusieurs reprises. Charles frémit.. il a reconnu le cor fatal des Suisses qui avait retenti à Morat (\*\*). En proie à une sorte de vertige, l'esprit troublé de funestes visions, ce prince demeure quelque temps seul et à la même

(\*) Mainfroi portait un aigle d'argent sur son cimier.

(\*\*) « Il entendit le cor des Souisses qui fust cerné par trois foyz, tant que le vent du souffleur pouvait durer, ce qui esbahyt forment le seigneur car desjà à Morat l'avoit ouy. »

place... Toutefois, cédant à sa destinée, ou plutôt au bouillant courage qui l'entraîne, il repousse ces terreurs involontaires, invoque la gloire, sent renaître sa confiance, retourne au fort de la mêlée, et brûle surtout d'y rencontrer son jeune adversaire.

Mais le ciel avait marqué cette journée comme la dernière du descendant de Philippe-le-Hardi et de Jean-Sans-Peur, et le Dieu des combats qui l'avait si souvent fait triompher, paraît avoir retiré de lui sa main toute-puissante. En vain Charles ose-t-il lutter audacieusement contre les irrévocables décrets; en vain cherche-t-il à leur échapper par des efforts inouïs; chaque instant accélère la catastrophe, et laisse entrevoir au duc de Bourgogne la profondeur de l'abîme qu'il a creusé sous ses pas.

Malgré ses imprécations et ses menaces, déjà une partie de ses troupes dont les rangs sont rompus, se replie pêle-mêle et se dirige vers la Meurthe qu'elle veut traverser... En ce moment, la cavalerie lorraine sépare Charles de son armée, et bientôt la garnison de Nancy, sortie des remparts, achève de jeter le désordre parmi les soldats bourguignons qui tenaient encore... A son approche, à ses accents victorieux, la confusion, la désobéis-

sance, l'épouvanté gagnent le reste des bataillons ennemis; ils se dispersent, abandonnent leurs armes et s'éloignent en poussant des cris d'effroi. . . Dès lors la victoire est décidée, et les Lorrains ne rencontrent plus autour d'eux que des fuyards ou des prisonniers qui se rendent (\*).

N'ayant pu résister à cet entraînement général, et se trouvant cerné de toute part, Charles (\*\*) éperdu songe à ne pas tomber vivant entre les mains d'un vainqueur dont il avait méprisé la jeunesse; il espérait s'échapper encore, lorsque son cheval, harassé de fatigue, glisse en traversant un ruisseau gelé qui se paraît l'étang St. Jean d'une église de l'ordre de Rhôdes, appelé *St. Jean de l'astre ou du vieil atre*.

(\*) « f à eussiez veu, la chasse qui se fesoit; et nos gendarmes « bourguignons abattre. Les morts par terre, les chevaux cou-  
« roient les champs sans maîtres, bahus, armures, lances, javeli-  
« nes et arcs, et aultres choses tombées par terre jusqu'au pont de  
« Bouxières. »

(\*\*) « Dans la déroute précipitée de ses troupes, dit S.<sup>m</sup> Cham-  
« pier. Charles pensa à saulver sa vie à souyr, ce qu'il fist et ainsy  
« qu'il cuydoit passer ung petit ruisseau, son cheval Moreau tres-  
« bûch dedans dessoubs luy, tout auprès de l'esglise St. Jehan de  
« Rhodes ou du vieil Atre, hors de Nahcy, et quand il fust veu,  
« incontinent ung gentilhomme qui estoit sourdaut, châtelain de St.  
« Dié en Lorraine, appelé Claude de Bausmont, qui ne le cognois-  
« soit, lui courût sus, et le tua. . . Lequel en mourust depuis de  
« mélancolie, quand il sceut qu'il avait tué ung si grand prince. »

Le duc essaie en vain de se relever; le poids de ses armes l'en empêche, et il retombe étendu à côté de son destrier que la lassitude rend immobile... Au moment de sa chute, un gentilhomme lorrain, châtelain de la *Tour-du-Mont à St. Dié*, et nommé Claude de Beaumont (\*), accourt rapidement auprès du guerrier inconnu dont la riche armure a frappé ses yeux... Le voyant presque sans mouvement sur la glace, Beaumont le renverse sur le dos, et pour lui ôter tout moyen de fuir, enfonce sa hallebarde dans les flancs du cheval expirant.

Mais par une fatalité étrange, ce châtelain était totalement sourd, et ne pouvait entendre aucune parole de l'infortuné Charles qu'il blessa même de son épée, quand ce prince se retournait vers lui pour tenter de le fléchir: « Mon ami, mon ami, dit-il enfin d'une voix affaiblie, sauve le sang de Bourgogne! » Beaumont croit qu'il ose crier encore: vive Bourgogne! et la pitié qui allait le saisir se changeant tout-à-coup en une sorte de rage, il s'élançait une seconde fois vers Charles, *lui fend le crâne d'un coup de hache d'armes, le perce de sa*

(\*) Ce capitaine s'appelait aussi, dit-on, Charles de Blamont ou Bazemont. La tour de St. Dié était, à ce qu'on présume, bâtie à l'entrée de cette ville, du côté de Nancy. Il en existait une seconde sur l'emplacement qu'occupe l'évêché. »

*lance, l'assomme à coups de massue*, et ne se doutant point du rang de l'illustre victime, il l'abandonne pour continuer à poursuivre d'autres fuyards.

Prêt à expirer, le descendant de nos rois ressent alors des douleurs si aiguës de ses blessures où le froid pénètre, qu'il ne peut s'empêcher de se rouler au milieu du fossé inondé de son sang et de pousser des cris lamentables qui se perdent dans les airs. Il fut néanmoins entendu de Jean Baptiste Colonna, son jeune page, qui l'avait suivi de loin, quand il le vit se diriger vers l'étang St. Jean; il cherchait même à le rejoindre, lorsque ses douloureux gémissements le frappèrent de terreur. A l'aspect du guerrier en proie aux convulsions d'une horrible agonie, Colonna n'ose approcher, il fuit précipitamment cette scène déchirante, et Charles exhale un dernier soupir que personne ne recueille, et sans qu'une main amie vienne fermer ses yeux!...

Telle fut, à l'âge de quarante-quatre ans, la fin du prince le plus intrépide de son siècle, et dont la puissance rivalisait naguères avec celle de tous les souverains! Ce colosse d'orgueil qui menaçait d'envahir la terre entière, se brise ainsi sans gloire aux por-

tes de Nancy ; un simple ruisseau l'arrête dans sa course, et son corps que tant d'audace avait animé, aurait servi de pâture à de vils vautours, à des loups affamés, sans la noble générosité de son vainqueur!...

René, cependant, ignorait encore cet événement, à cinq heures du soir. Allarmé sur le sort de son ennemi, il se trouvait alors dans les jardins de Bouxières-aux-Dames, ne jouissant qu'incomplètement du succès de la journée, tant qu'il pourrait craindre pour la vie de Charles, ou qu'il penserait que ce prince avait été rallier plus loin les débris de son armée.

Toutefois, empressé de revoir sa capitale et ses héroïques défenseurs, il entra à sept heures à Nancy, par la porte dite de *la Craffe* (\*), et son premier soin fut d'aller rendre grâces au Dieu des armées, de la protection visible qu'il lui avait accordée. Sortant ensuite de l'antique église de St. Georges, où tous ses prédécesseurs avaient juré comme lui d'être les zélés ap-puis de la religion, il fut conduit, aux acclamations du peuple, (et à la clarté des flambeaux, des cierges, des lanternes, portés par

Cette porte s'appelle maintenant *Notre Dame*. « En 1453, un « dimanche, le tonnerre tomba tout auprès, et il y en eust de tués, « dit la chronique. d'autres le col tordu, d'autres le visage graffigné « avec l'empreinte du diable. »

les Nancéens, le clergé et les soldats,) dans la cour du palais ducal, où l'attendait le spectacle le plus singulier et le plus attendrissant à la fois... (\*)

Combien l'âme du jeune héros ne dût-elle pas être pénétrée d'une émotion douce et pénible, à la vue d'un arc de triomphe dressé en son honneur, et formé des seuls ossements des animaux immondes dont les malheureux habitants de Nancy avaient été forcés de se nourrir pendant le siège? Dénués de tout moyen d'élever un monument à leur libérateur, ils arrondirent en voûte, formèrent en colonnes et en pyramides, ces squelettes blanchis, témoignages douloureux, mais irrécusables, d'une fidélité immortelle...

Le palais ducal avait été tellement dévasté, que René, en s'éloignant de ce touchant trophée du dévouement de ses sujets, fut loger, la même nuit, dans la maison du prévôt de la ville.

Cependant, on n'avait encore aucun indice sur le sort du duc de Bourgogne, et deux jours entiers venaient de s'écouler sans qu'il eût été possible de savoir ce qu'il était devenu.

(\*) « Ils firent, dit Jacquemin confesseur de Charles IV. un mont-  
« joye de testes de chevaux. d'ânes, de chiens, de chats. de rats, et  
« autres sales bestes que la faim avoit consommé. Vrai charnier  
« éclairé par des lampions.

Le 8 Janvier, ayant conduit les Suisses à St. Nicolas, après les avoir généreusement récompensés de leur noble assistance, René désira chercher lui-même le corps de son ennemi parmi des milliers de cadavres horriblement défigurés... Néanmoins ce fut inutilement qu'il arrêta ses regards attristés sur ces corps nageant dans le sang, et formant le plus hideux spectacle au milieu d'un immense champ couvert de neige. Les bruits qui commençaient à circuler sur la disparition miraculeuse du duc Charles s'accréditèrent et se propagèrent de plus en plus.

Enfin, à la chute du jour, le jeune page de l'infortuné prince (\*), ayant été parcourir

(\*) On dit aussi que son médecin Mathieu Le Loup, portugais, Olivier de la Marche, Henri de Neufchâtel étaient avec le page J. B. de Colonna, quand il le découvrit au milieu de quatorze de ses soldats nus comme lui et morts à ses côtés. « Il estoit estendu « comme le plus pauvre homme du monde, rapporte Olivier de la « Marche. »

Une cicatrice à la gorge, reçue à Montlhéry, l'absence des dents de la machoire inférieure qu'il avait perdues dans une chute, aidèrent aussi à reconnaître son corps défiguré.

« Il fust trouvé au dict fossé, dit la chronique, le visaige à demi « en l'eau qui estoit tellement gelé qu'en le levant on lui arracha « la peau du visaige d'un côté. Les loups et les chiens lui avoient « aussi dévoré une joue. Sa tête étoit fendue depuis le dessous de « l'oreille jusqu'aux dents, et ses cuisses étoient traversées d'un « coup de pique. »

On le porta en ce déplorable état dans la maison de Georges Marquis, habitant de Nancy.

de nouveau le théâtre de cette horrible boucherie, découvrit son maître tout nu dans le fossé où il l'avait vu tomber. La longueur excessive de ses ongles qu'il avait laissés croître depuis la bataille de Granson, servit surtout à le faire reconnaître, car sa tête mutilée, prise dans les glaçons et couverte de boue, avait déjà été dévorée en partie par les loups et les chiens. On eut même beaucoup de peine à la retirer du ruisseau.

Dès que René II eut été instruit de ces cruels détails, il ordonna que les restes de son malheureux parent, après avoir été lavés dans de l'eau tiède, fussent transférés par quatre gentilshommes dans les murs de la ville, et déposés sous une tente de satin noir; on étendit ensuite le duc sur un grand lit de parade de velours de même couleur, orné de six écussons à ses armes. Il était habillé d'une camisole de satin blanc; sa tête appuyée sur un oreiller de velours noir, était enveloppée d'une barette en satin cramoisi; une couronne enrichie de pierreries ceignait encore son front meurtri, et des bottes écarlates recouvraient ses jambes.

On plaça autour du corps une croix d'argent, un vase d'eau bénite, des cierges allumés, et quelques prêtres en prières enton-

naient par intervalle des cantiques funèbres.

Ce fut en cet état que René, entouré de tous ses officiers, trouva Charles de Bourgogne, devenu l'objet de la pitié générale, après avoir été si long-temps la terreur des Lorrains.

Son vainqueur était à pied, revêtu de sa cotte d'armes, sur laquelle était un manteau de deuil traînant à terre, et il portait une barbe d'or qui tombait jusqu'à sa ceinture (usage imité, des preux de l'antiquité).

A la vue de son ennemi ainsi défiguré et glacé par la mort, le cœur du jeune héros s'attendrit, ses yeux se mouillèrent de larmes... il s'approcha du lit, « jeta, dit la chronique, « de l'eau benoïste sur le corps du prince « défunt, et lui ayant prins la main droicte « par dessous le poële: *Hé dea! biau cousin,* ( s'écria-t-il, d'une voix entrecoupée de sanglots ), *vos âmes ait Dieu! vous nous avez faict mouit maulx et douleurs.* »

Ses pleurs l'empêchèrent d'en dire davantage... il baisa cette main livide, et s'agenouillant devant la croix; il demeura prosterné durant un quart d'heure, priant avec ferveur...

Voyez Origine des cérémonies qui se font à la fête des rois à Nancy, par le père Aubert Rolland cordelier. ( Collection des manuscrits de M. Noë. )

Il fit ensuite approcher Antoine de Bourgogne, surnommé le grand bâtard, frère naturel du duc; Olivier de la Marche un de ses chevaliers; Mathieu Luppi, son médecin, et la plupart de ses serviteurs les plus intimes dont l'affliction sincère exprima le touchant éloge du maître qu'ils regrettaient. Antoine de Bourgogne surtout ne pouvait détacher ses lèvres des plaies encore sanglantes dont le corps de son malheureux frère était couvert.

On songea bientôt à ensevelir Charles, et son convoi funèbre se dirigea le 11 Janvier, à six heures du matin, vers l'église de St. Georges, au son de toutes les cloches, et escorté de quatre comtes, huit barons, quatre écuyers, du clergé de la ville en entier, des magistrats, des bourgeois, et de tous les prisonniers de guerre.

René honora de sa présence cette pieuse et triste cérémonie, et voulut accompagner jusqu'à sa dernière demeure, la dépouille du prince qui deux fois avait envahi ses états.

Le roi de Sicile apprit à Aix la victoire à jamais célèbre du 5 Janvier, et peu après son

Hist. de France, tome XVIII, p. 403. Dégly, hist. des rois des deux Siciles, tome III, p. 32. Bouche, tome II, fol. 475. Gaufridi, fol. 343.

petit-fils lui-même, soit de son propre mouvement, soit appelé par son aïeul, arriva dans la capitale de la Provence. (4)

La grâce, la noblesse, la dignité de ses manières, son abord affable, ses discours pleins de douceur et de modestie, charmèrent toute la cour de René, et portèrent alors au plus haut période, l'enthousiasme excité par les récents trophées du vainqueur de Charles-le-Téméraire. Un mouvement spontané agita tous les esprits; la plupart des ministres du roi de Sicile y cédèrent, et le duc de Lorraine devint l'objet de l'admiration publique. Charles du Maine était, à la vérité, rempli de piété, de sagesse, de bonté, et son règne promettait une paix profonde. Mais dépourvu des qualités brillantes de son beau-frère, ne pouvant soutenir aucun parallèle avec lui, il en fut totalement éclipsé, et les courtisans, en s'attachant au char de René II, parurent ne point douter que la succession de leur souverain ne fût dévolue à ce prince).

On a écrit, en effet, que le duc de Lorraine était parvenu à se former un parti puissant à la tête duquel se trouvait entr'autres, Jean de Matheron, l'un des plus intimes confidents du roi de Sicile, et l'on ajoute que ce monarque

ébranlé par les insinuations de son conseiller, balança un moment s'il ne changerait pas ses dispositions antérieures.

On lui avait fait envisager, dit-on, qu'en réunissant sur sa tête la Lorraine et la Provence, son illustre petit-fils deviendrait assez puissant pour que ce dernier état surtout n'eût plus aucune crainte à concevoir de l'ambition de Louis XI; que d'ailleurs il était facile de concilier tous les intérêts, en laissant le comte du Maine régner après son oncle, mais en l'obligeant par testament à céder la Provence à René II: ce moyen devait satisfaire à la fois la justice, la politique et les liens du sang.

Séduit par des conseils qui s'accordaient avec sa tendresse, le roi de Sicile ne voulut toutefois rien statuer sur un objet de si haute importance, sans connaître au préalable l'opinion de ses autres ministres. Ce fut alors que ceux dont Louis XI s'était ménagé le crédit, usèrent de toute leur dextérité pour déjouer un projet d'autant plus habilement conçu, que la gloire dont René II venait de se couvrir, lui servait, pour ainsi dire, de voile et de prétexte. Loin de blâmer cependant l'entraînement naturel de l'aïeul de ce prince, les partisans du roi de France,

se bornèrent à engager leur maître, avant toute chose, à exiger que son petit-fils quittât le blason de Lorraine pour prendre le nom et les armes d'Anjou (\*). Agissant ensuite de leur côté, afin que le conseil de Nancy repoussât cette condition comme peu honorable, ils profitèrent de sa réponse négative, pour refroidir totalement le roi de Sicile sur le changement qu'il s'était proposé.

On rapporte qu'après le refus des Lorrains, Palamède de Forbin déclara à René « que la  
« Provence recevrait toujours pour souverain  
« tel prince qu'il lui désignerait, pourvu  
« qu'il fit revivre la maison d'Anjou en sa  
« personne, et qu'il conservât la mémoire  
« d'un nom si cher. »

Prévenu à temps de ces secrètes négociations, Louis XI, à son tour, ne négligea aucun de ses moyens habituels, pour obliger son oncle à ne rien modifier aux clauses de son testament. Il envoya même en Provence, l'année

(\*) « Laquelle chose, dit Champier, fust mise au conseil de Lorraine et fust dict, qu'il ne devait point laisser des armes qui estoient venues de Godefroy de Boulongne ( de Bouillon ) roi de Hiérusalem, mais qu'il les pouvoit porter ensemble my parties avec celles d'Anjou et de Cécile, et ainsi les manda toutes blasonées à son grand-père, le roi René. . . de laquelle chose fust moult desplaisant et dict : qu'il trouveroist bien qui porteroit ses armes. »

suivante ( le 8 Septembre 1478 ), François de Gênas, général de ses finances, muni d'instructions écrites de sa main. En voici un fragment :

« Monsieur le général, pour ce que j'ay esté  
« adverty que M. de Lorraine se veult faire  
« duc d'Anjou, comte de Provence, j'envoye  
« le sieur de Blanchefort, maire de Bordeaux,  
« devers le roy de Sicile, pour pratiquer avec  
« lui... etc. »

François de Gênas était également chargé de porter soixante-un mille florins au roi René, présent qui devait être accompagné des plus magnifiques promesses, si l'adoption du duc de Lorraine n'avait pas lieu (5).

A l'occasion du projet d'échange des armes de Lorraine et d'Anjou, ainsi que du refus du jeune duc, quelques auteurs ont blâmé ce prince de son peu de condescendance pour son aïeul ; on a reproché aussi au roi René d'avoir montré, par son hésitation, autant de faiblesse que d'inconstance. M. Chévrier, toujours prêt à poursuivre sa mémoire, dit à ce sujet : « que le roy duc étoit tombé dans une  
« sorte de démence ( 6 ).

Sans relever cette allégation formellement

démentie par l'histoire, on doit présumer par ce qui se passa à cette époque à la cour de Provence, que René, ébloui un moment par l'éclat des derniers triomphes de son petit-fils, et voyant d'ailleurs Charles du Maine sans espérance d'avoir des enfants, exprima en termes vagues le vœu que ce prince eût René II pour successeur après sa mort. Mais il paraît certain qu'il se borna à une simple confiance envers ses ministres. Aussi, Palamède de Forbin et les autres conseillers qui avaient dicté sa résolution en faveur de Charles d'Anjou, n'eurent-ils besoin d'aucune adresse pour l'affermir dans ses précédentes dispositions. La crainte d'aigrir le roi de France et de laisser un ferment de guerre civile parmi ses peuples, dût suffire au roi de Sicile pour lui faire abandonner un désir qui prenait sa source dans le sentiment du plus juste orgueil, et dans une tendresse paternelle qu'on ne pouvait taxer d'aveugle.

IV. Peu de temps avant la victoire de Nancy, et vraisemblablement au retour du voyage de Lyon, le roi René avait éprouvé une perte sensible, par la mort de son fidèle sénéchal, Jean de Cossa (7), qui s'était constamment dévoué à sa destinée depuis sa première campagne de Naples. C'était avec ce vieil ami de

Jean d'Anjou, qu'il aimait à s'entretenir en secret de ce fils adoré, et plus d'une fois les larmes du père se confondirent avec celles du bon sénéchal, en se rappelant l'un à l'autre les vertus héroïques d'un prince si digne de leurs regrets.

Jean de Cossa mourut à Tarascon, où René lui fit élever un mausolée dans l'église de S<sup>te</sup>. Marthe. Ce tombeau et l'épithaphe latine composée par le monarque en l'honneur de ce loyal vétéran de la fidélité, existent encore (\*).

C'est aussi vers cette époque qu'on place le jugement d'Asturge Léon, ( ce même juif convaincu, en 1439, d'avoir blasphémé de la manière la plus horrible, et qui fut condamné à être écorché vif, pour avoir renouvelé dans sa vieillesse ses criminelles imprecations (\*).

Quoique révolté de tant d'impiété, René, toujours inépuisable dans sa clémence, voulut au moins tenter toutes les voies de la persuasion, afin que ce juif pût revenir de son détestable égarement. Il lui envoya d'a-

(\*) La place de grand sénéchal fut alors donnée à Pierre de la Jail'e.

(\*\*) Feu M. de St. Vincens paraissait croire que cet événement avait eu lieu en 1463. Mais René était alors en Anjou.

bord des docteurs en théologie qui devaient essayer de le convertir à la foi. D'autres personnes agirent ensuite de sa part pour l'engager à témoigner un repentir extérieur ; l'archevêque d'Aix lui-même l'y exhorta publiquement par son ordre. Enfin, René lui fit conseiller secrètement de recourir à la miséricorde du souverain.

Toutes ces démarches dictées par une humanité peu commune, devinrent néanmoins inutiles. L'obstiné blasphémateur redoubla ses invectives sacrilèges contre la mère du Christ, « et au lieu de reconnaître ses erreurs ou d'implorer son pardon, dit la chronique, qui pis est, répétoit encore plus de vilainies et opprobres que auparavant. »

Désespérant alors de vaincre une aussi incroyable frénésie, René abandonna ce malheureux au tribunal suprême de Provence, « et Asturge, continue l'annaliste d'Anjou, « fust condamné à être despoillé vif tout nud, en ung échafaud dressé au droict de sa maison, et là d'estre escorché vif. »

A la veille du supplice, le criminel auquel on avait sans doute persuadé qu'il serait fa-

cile d'acheter sa grâce, fit proposer clandestinement au roi une somme de vingt mille florins. Dissimulant son indignation, René laissa d'abord sans réponse l'envoyé d'Asturge, et ayant appelé quelques-uns de ses conseillers, il leur communiqua le message qu'il venait de recevoir (8). Gagnés peut-être d'avance par les partisans du juif, ou n'attachant pas la même importance que leur maître à la punition d'un tel crime, la plupart furent d'avis, dit-on, de prendre l'argent du coupable et de favoriser son évasion.

Exprimant avec feu son mécontentement, et l'horreur profonde que lui inspiraient les blasphémateurs: « A Dieu ne plaise, s'écria René ( en congédiant ses courtisans ), « qu'on puisse jamais dire ou écrire, qu'un « délit aussi énorme ait pu demeurer impuni « sous mon règne!.. »

On ajoute ( sans trop de fondement, à la vérité ), que Jean de Matheron, entraîné par un zèle ardent pour les intérêts de son souverain, fut trouver les Juifs, leur déclara que puisqu'ils avaient eu l'insigne audace d'offrir de l'or à leur roi pour sauver un pareil criminel, on les condamnait à exécuter eux-mêmes le jugement prononcé contre Asturge Léon.

« De ceste sentence, continue Bourdigné,  
« furent les Juifs si étonnez que peu s'en fal-  
« lust qu'ilz ne pasmassent de deuil, et se  
« prindrent à regarder l'ung l'aultre moult  
« piteusement. » Ils offrirent bien vite alors  
la même somme pour se soustraire à une  
semblable ignominie.

Quel que fut le mépris invétéré qu'inspirait  
la nation juive en Provence, dans un siècle  
où le blasphème était en exécration, il est  
permis de révoquer en doute une action si  
éloignée de tout ce qu'on connaît du *bon*  
*compère* du roi René, et non moins contraire,  
d'ailleurs, au caractère humain de ce prince,  
qu'à sa scrupuleuse délicatesse.

L'historien de Provence, d'après lequel  
nous mentionnons la condamnation du juif  
AsturgeLéon, remarque avec raison, « qu'il est  
« triste de penser qu'un monarque aussi clé-  
« ment que René ait été obligé de sévir con-  
« tre ce misérable vieillard... » Il serait plus  
pénible encore de croire que des gentils-  
hommes de la ville d'Aix exécutèrent eux-  
mêmes la sentence, un masque sur le visage,  
« lesquels, selon la chronique, pour venger les  
« paroles injurieuses contre la mère de Dieu  
« proférées, voulurent par bon zèle les punir.

« Et ainsi expira le juif, persévérant jusqu'à la mort en sa damnée obstination (\*). »

Tout porte cependant à croire que ce dernier trait du plus féroce fanatisme n'a point eu lieu lors de l'exécution d'Asturge, et n'a été répété que comme une de ces traditions populaires qui s'accréditent et se perpétuent en raison même de leur invraisemblance.

V. L'amour de la justice et de la paix, le maintien des bonnes mœurs, le respect dû à la religion guidant constamment René, on le vit profiter de la sensation causée par le supplice d'Asturge pour renouveler les lois les plus sévères au sujet des blasphémateurs, des jeux de hasard (\*\*) et des maisons de débauche. Il condamna même à une forte amende les juges qui ne procéderaient pas contre les coupables.

(\*) L'arrêt fut exécuté près de l'endroit où a été bâtie l'église de l'oratoire à Aix. On y voyait encore en 1795 le tronçon de la colonne qu'on y éleva à cette occasion. Elle était adossée à la muraille de l'université.

Bouche, avocat, I.<sup>er</sup>, p. 418. Bicais, hist. manuscrite, fol. 292. Archives d'Arles. St. Vincens, mémoires sur la Provence. Généalogie de Vintimille, p. 88.

(\*\*) Un juif nommé *Moïse de Nivers*, par acte du 22 Octobre 1464, s'était engagé, sous peine d'avoir le poing coupé, de ne plus jouer aux dez, ni à autre jeu, excepté le jour où son frère et lui se marieraient.

Le 7 Novembre 1478, René confirma les privilèges de l'église

Ce bon prince, qui regardait le commerce intérieur comme le plus utile, et qui s'était toujours spécialement occupé de le faciliter en Provence, seconda avec ardeur le projet de percer la montagne appelée le *Mont-viso* (9), afin d'ouvrir une communication sûre et facile entre la Provence, le Haut-Dauphiné, le marquisat de Saluces et le Piémont. Des négociations s'étant entamées alors entre Louis de Saluces et René, toutes les difficultés furent bientôt aplanies, et l'acte de convention ne tarda pas à être signé entre ces deux princes. (Nous le donnons en entier (10) comme une nouvelle preuve des sacrifices que le vieux roi se plaisait à faire au bonheur de ses chers Provençaux, et de sa sollicitude à veiller à ce que les intérêts des particuliers ne se trouvassent jamais lésés dans une mesure d'utilité générale).

Voulant également affermir la tranquillité de la Provence menacée d'une invasion prochaine par Jean II, roi d'Aragon, il envoya en ambassade vers ce monarque, François de Vintimille et Louis de Durant, seigneur de Castillon, afin de conclure avec lui une trêve de

d'Arles, le 17 Avril 1479. Il confirma de même ceux de tout le clergé de Provence.

vingt ans; il la préféra à un traité de paix, pensant qu'il en était « de ces sortes d'actes, « comme des dettes d'honneur qu'on se croit « d'autant plus obligé d'acquitter, qu'elles « ne reposent que sur la probité réciproque. »

Le 1<sup>er</sup>. Octobre 1479, René reçut à Aix les députés de la ville d'Arles qui vinrent lui prêter hommage au nom de cette cité, et ce fut peu de temps après qu'il céda les revenus du duché de Bar à Louis XI, moyennant six mille livres tournois de pension, à condition toutefois qu'il en conserverait la souveraineté, et que tout s'y exécuterait en son propre nom. Cependant, le 15 Décembre suivant, le roi de Sicile révoqua en quelque sorte cette disposition, en stipulant qu'à sa mort, le duché de Bar retournerait à Yolande d'Anjou, sa fille, duchesse douairière de Lorraine, et après elle à René II, en les obligeant à faire cesser les désordres et les troubles qui désolaient ce malheureux pays; ils devaient en outre payer quarante mille écus d'or qui restaient dus encore à Marguerite de Savoie, veuve de Louis III et comtesse de Wurtemberg. (Jean Allardeau, évêque de Marseille, fut chargé

de ratifier cette convention que signèrent également Philibert de Laigue, sire d'Oraison, et Jean de Vaux, seigneur de Breuil, administrateur général des finances du roi de Sicile ).

Ce changement est d'autant plus remarquable, qu'il eut lieu sans doute malgré la vive opposition de Louis XI qui avait si long-temps persécuté son oncle pour obtenir la cession de ses états. On trouve même la phrase suivante dans une lettre que le roi de France adressait à l'un de ses agents :

« Si vous ne pouvez séduire ou intimider  
« les commissaires du roi René, tâchez de  
« faire insérer quelque bon mot dont je puisse  
« me servir dans la suite. »

Mais cette fois, l'appui dont il se flattait à la cour d'Aix devint inutile; ses intrigues ne purent y avoir aucun succès, la justice y triompha, et il fut décidé que le duché de Bar dont le roi de France se croyait déjà en possession resterait dans la maison de Lorraine.

Telle fut la dernière décision souveraine de René dont la santé considérablement altérée depuis ses malheurs, parut s'affaiblir de plus en plus dans le courant de l'année 1479. Aussi, dit-on que, pressentant déjà sa fin pro-

chaine, il aimait à avoir souvent auprès de lui, son petit-fils René II, ainsi que le comte du Maine, les seuls princes vivants d'une famille jadis aussi nombreuse. Charles d'Anjou ne le quitta même plus, quoique Bourdigné rapporte qu'il retourna au Mans après un voyage assez long dans les principales villes de Provence, où son aïeul l'avait conduit, afin de Pattacher davantage à des sujets qui allaient devenir les siens (\*).

Ce fut vraisemblablement la dernière fois que René s'éloigna de son palais d'Aix. Le déclin des forces, l'épuisement, la tristesse qu'on remarquait en lui, semblèrent s'augmenter d'une manière plus sensible par la profonde affliction que lui causèrent les affreux ravages de la peste qui éclata de nouveau en Provence. Leur opposant les ressources d'une charité inépuisable, s'oubliant entièrement lui-même, et ne redoutant point de danger s'il pouvait en garantir ses peuples, ses bienfaits devancèrent encore les atteintes du fléau destructeur, et l'indigence les reçut jusques dans ses asiles les plus ignorés....

(\*) « Lui ayant faict le bon roy grant recueil, le tint près de luy « ung long espace de temps, le menant jouer et esbattre de ville en « ville. . . et quant le comte du Mayne se fust esbattu en Provence, « tant comme bon luy sembla, il print congé du roy, lequel il « laissoit à regret, car il voyoit bien qu'il se abaissoit fort. »

Ce fut en vain que les trésors de cet excellent prince s'ouvrirent pour se répandre sur la classe la plus infortunée; ce fut vainement qu'il ranima de toute part le feu de la bienfaisance, et qu'il utilisa les ouvriers sans travail, en les employant à diverses constructions nécessaires à la salubrité de la ville d'Aix, ou propres à l'embellir.

Le tableau déchirant des effets désastreux de la contagion, les cruelles images dont ses yeux étaient frappés, le désespoir de tant de familles, l'aspect sinistre de sa capitale dépeuplée, tout parut se réunir pour briser son cœur et pour accabler son âme. Il se montra à cette nouvelle épreuve tel qu'on l'avait connu à toutes les époques de sa vie, plein de courage et de résignation pour ses propres malheurs, mais hors d'état de supporter froidement ceux dont ses sujets devenaient les victimes.

Une sensibilité si touchante devait nécessairement accroître les infirmités douloureuses dont René se sentait atteint depuis quelques mois; aussi ne tarda-t-il pas à s'apercevoir de la dangereuse altération de sa santé, et à pressentir que le moment des années éternelles s'approchait. Les exercices d'une

piété fervente l'y préparèrent dès lors , autant que sa force d'âme et le souvenir des pertes cruelles qui l'avaient détaché d'avance d'un monde périssable et trompeur.

Cependant, les premiers mois de l'année 1480 n'ayant point aggravé son état, et s'étant écoulés dans les alternatives d'un retour de souffrances et d'un mieux apparent, sa cour d'abord alarmée, puis rendue à la sécurité, s'était livrée de nouveau à l'espoir de conserver long-temps un aussi bon prince.

Mais seul peut-être à ne point s'abuser sur sa propre situation, René demanda, vers la fin de Juin, à renouveler ses dispositions en faveur de Charles du Maine, désignant après lui, s'il ne laissait pas d'enfant mâle, le roi Louis XI pour son successeur. Il envoya, dit-on, son testament à ce prince, en lui recommandant la reine Jeanne de Laval et Marguerite d'Anjou, sa fille.

Le dernier acte d'autorité de René fut donc encore consacré à l'intérêt de ses peuples. Il semblait prévoir qu'il fallait se hâter ; car après avoir terminé cet important devoir, ses

Robert, état de la noblesse de Provence, tome II, p. 129. Gaufredi, hist. de Provence, fol. 344.

forces que l'adversité bien plus que l'âge avait détruites, parurent l'abandonner, et le changement visible de ses traits ne laissa plus douter aux seigneurs admis dans son intimité, que leur excellent maître ne fût menacé d'un imminent danger.

A peine cette inquiétude s'est-elle répandue dans la ville, qu'un profond sentiment de douleur pénètre l'âme des habitants d'Aix. Toute pensée étrangère à l'affection commune en est bannie; on ne s'occupe plus qu'à invoquer celui qui tient dans ses mains la vie des hommes et des rois, et l'on se précipite en foule dans les temples, afin d'implorer la guérison d'un souverain adoré.

Malgré la douleur qui la dévore, la reine de Sicile donne elle-même l'exemple de cette foi religieuse, et l'on ne peut se défendre d'un vif attendrissement en la voyant sortir de son palais, un long voile sur la tête, entrer dans la métropole, et se prosterner devant l'image de la Vierge céleste. On savait aussi qu'elle passait une partie de ses journées en prières dans son oratoire.

Les divers corps de l'état remplissent à leur tour les églises. Tous les sexes, tous les âges, tous les rangs s'y confondent; tous expriment les mêmes vœux, tous éprouvent les mêmes

crainces et mêlent leurs prières, leurs soupirs et leurs pleurs.

Hors de l'enceinte des voûtes sacrées, d'autres scènes non moins touchantes attestent encore plus vivement peut-être la douleur publique. Assis sous les tilleuls qui ombragent les avenues du palais, ou se précipitant en foule dans la cour, des vieillards, des femmes, des enfants se demandent en sanglottant des nouvelles du père commun. Chaque passant est arrêté, on se communique mutuellement les espérances fugitives qui se glissent dans les cœurs, ou les cruelles alarmes qui les font évanouir. L'aurore avait trouvé cette multitude éplorée autour de la demeure royale; la nuit ne l'en chasse point.

Les diverses routes qui aboutissent à la capitale n'offrent pas un tableau moins digne d'intérêt. Les messagers des principales villes, ceux des plus simples hameaux s'y succèdent sans interruption. Tous veulent apprendre si René n'éprouve pas un peu d'amélioration dans son état, et le retour des courriers est attendu partout avec une impatience mêlée d'effroi. Enfin, la Provence entière présente l'aspect d'une grande famille alarmée sur la vie de son chef, et il semble que du bon prince seul va dépendre le sort de chaque

individu, de chaque ville, de l'état lui-même.

Des témoignages si sincères et si rares parvinrent jusqu'au monarque mourant, qu'ils semblèrent ranimer. Profondément ému en apprenant à quel point son peuple le chérissait, de douces larmes s'échappèrent de ses yeux près de se fermer, et il regarda encore avec bonté ceux qui serrant avec respect ses mains défaillantes, entouraient son simple lit de toile, devenu comme une espèce de sanctuaire.

Mais rassemblant le reste de ses forces pour mesurer la profondeur de l'éternité qui s'ouvrait devant lui, on ne l'entendit pas proférer une parole dont le soin de son salut ne fut l'objet. . .

Aussi, ne cessait-il de répéter à ceux qui adressaient leurs vœux au ciel pour son rétablissement: « C'est pour l'âme! . . . oui, c'est  
« pour l'âme seulement que je vous conjure  
« de prier! »

Se sentant affaiblir de plus en plus, il fit appeler Charles du Maine, Elzéar Garnier, son confesseur (prieur du couvent royal de St. Maximin), Jean de Matheron, le vénérable Fouquet d'Agoult, le grand sénéchal Pierre de la Jaille, et Palamède de Forbin, (Conduites par la reine Jeanne de Laval, la

comtesse du Maine et sa sœur Marguerite de Lorraine, se rendirent également auprès de leur noble aïeul ).

« Mon fils, dit-il alors en ranimant sa voix  
« et s'adressant à Charles d'Anjou, il semble  
« qu'il manque quelque chose à l'amour que  
« je vous ai témoigné, et ce n'est pas assez  
« de l'avoir fait paraître en vous donnant mes  
« états, il faut encore que je vous apprenne  
« comment vous en jouirez heureusement. La  
« seule maxime que vous ayiez à pratiquer  
« pour cela, *c'est d'aimer vos peuples comme*  
« *je les ai aimés...* C'est principalement ainsi  
« que vous trouverez les Provençaux fidèles  
« et zélés.. Considérez ce qu'ils ont fait pour  
« moi, par cette voie, en tous mes besoins,  
« dans les guerres de Naples, de Catalogne,  
« et même dans celle où j'assistai le feu roi  
« Charles VII en Normandie. »

« Vous savez ce qu'on a dit d'eux: qu'il n'y  
« eut jamais de meilleure nation sous un bon  
« roi, et qu'il n'en fut jamais de pire sous un  
« mauvais prince... Renouvelez cette épreuve  
« en votre personne. Conservez à ce peuple  
« la même affection que vous y trouvez, et  
« souvenez-vous que *Dieu veut que les rois*  
« *lui ressemblent bien plus par leur débon-*  
« *naireté que par leur puissance.* »

Plein d'une admirable présence d'esprit, René donna encore à son successeur d'autres conseils sur les devoirs d'un souverain envers son peuple; comme saint Louis mourant sur les rives de Carthage, il pouvait lui laisser l'exemple de sa vie (\*).

Présentant ensuite, d'une main défaillante, Charles du Maine à tous les assistants rangés autour de son lit funèbre, il le recommanda à ses ministres et aux principaux seigneurs qui avaient servi sous lui et qui écoutaient ses paternelles exhortations.

Cherchant à étouffer leurs sanglots ou à retenir les larmes qui inondent leurs visages, les vieux serviteurs regardent leur maître sans avoir la force de lui répondre... Alors les yeux presque éteints, les lèvres à demi-glacées, René leur adresse ses derniers adieux dans les termes de la plus affectueuse bonté... Son visage décoloré conserve le calme d'une conscience pure... ses regards mourants expriment toujours la bienveillance, mais ils se tournent vers le ciel... Chacun se retire dans un morne et religieux recueillement.

Demeuré seul avec son confesseur, ainsi

(\*) « Ne boute par sur ton peuple (disait Louis IX à son fils), trop grandes tailles, ne subsidies, si ce n'est par grande nécessité pour ton royaume défendre. Alors même travaille-toi à procurer que la despense de ta maison soit raisonnable et non sans mesure. »

qu'il en avait témoigné le désir, René, qui n'appartient déjà plus à la terre, semble n'y être resté encore peu d'instants que pour s'abandonner en entier à la pensée qui doit terminer l'existence d'un chrétien et d'un sage. Il repasse sa vie comme en présence de celui qui va la juger, se confesse de nouveau, médite quelque temps, et reçoit enfin les sacrements avec une ferveur qui édifie le prêtre chargé de lui administrer les secours consolants de la religion.

Prêt à s'élancer dans l'éternité, il veut une dernière fois écouter les paroles saintes et se fait lire les psaumes par Elzéar Garnier. Ce religieux a rapporté depuis que, conservant jusqu'au moment de la mort l'usage de la mémoire et de ses autres facultés intellectuelles, René ne cessa, pendant cette lecture, de se livrer à des réflexions pieuses, profondes et touchantes, sur divers passages qui le frappaient... Il exhala ainsi son dernier soupir sans douleur, sans agonie, et s'endormit dans le sein du Très-Haut, le Lundi, 10 Juillet 1480, à l'heure de vêpres.

Il était âgé de soixante-douze ans, trois mois moins six jours, et dans la quarante-septième année de son règne (\*).

(\*) Bourdigné, après avoir dit qu'il fit son testament en 1480,

VII. Les cris de douleur qui retentissent dans le palais en deuil ayant annoncé au-dehors la perte que l'on venait de faire, chacun abandonna sa maison, suspendit ses travaux et oublia ses affections personnelles pour accourir sur les places publiques. Là, sans se connaître, on s'aborde les larmes aux yeux, on répète avec attendrissement l'éloge du vénérable monarque, et chacun ajoute quelques détails touchants à ceux d'une mort si sainte et si digne d'envie, « *qu'elle pouvoit servir de consolation et d'exemple*, ( comme a dit Bossuet de celle du grand Condé ).

Les manufactures, les ateliers, les boutiques s'étaient fermés spontanément; des drapeaux funèbres flottaient à toutes les portes, et la consternation gagnant de proche en proche jusques dans les chaumières les plus isolées, on vit une foule de laboureurs quitter leurs champs et arriver dans la ville en s'écriant :

ajoute ce fait: « ce très illustre et magnanime roy, d'un haultain et invaincu couraige, mesprisant toutes les terriènes choses, et aspirant de tout son pouvoir aux célestes, comme devoit chrétien et vray catholique, très curieusement examina sa conscience, et disposa d'icelle, receut les sacremens, et à Dieu son créateur « rendit son vertueux esprit. »

Bouche, tome II, fol. 476. Gaufridi, liv. XXIV, fol. 345. Ruffi, hist. de Marseille, fol. 278. Chron. de Provence. Bourdigné, Papon Tome III, etc. etc.

« le père de la patrie! le père des pauvres  
« n'existe plus!.. »

Réunis par leur commune affliction, les habitants d'Aix et des campagnes obtiennent qu'on les laisse pénétrer dans la chambre où le prince qu'ils pleurent est déposé. Ils se précipitent autour de son lit, veulent revoir avant que la terre les leur dérobe, ces traits où la bonté réside encore. On baise les mains et les pieds glacés du monarque, on les mouille de larmes; l'indigent pleure son bienfaiteur, l'orphelin son appui, les serviteurs de René le meilleur des maîtres, et un concert de louanges, triste et dernier hommage rendu aux vertus du bon roi, retentit pendant des heures entières autour de ses restes inanimés.

La foule toujours plus nombreuse, plus empressée, se renouvela constamment auprès de son corps, et ne consentit à s'en éloigner, que sur la promesse de le voir exposé solennellement à la vénération publique. (\*)

René ayant été embaumé fut donc placé à découvert dans un cercueil de plomb, durant

(\*) Parmi les autres principales villes qui signalèrent en même temps leurs regrets, on doit particulièrement citer Marseille « dont les habitants, dit un historien, jetèrent tant de larmes pendant un si long temps qu'elles eurent peine à sécher, et l'on fit célébrer au bon roy des funérailles magnifiques en l'église des frères mineurs. »

les trois jours et les trois nuits qui précédèrent l'inhumation. Là, furent prodigués de nouveaux éloges à la bienfaisance et à la piété de ce tendre père; là, coulèrent de nouvelles larmes, et plus on approchait du moment où ce douloureux objet allait disparaître à tous les yeux, plus on y attachait ses regards, comme on cherche à saisir une dernière lueur d'espérance.

Enfin, le 14 Juillet, les obsèques du meilleur des princes furent célébrées en présence de toutes les communautés de la Provence, des députés des villes qui purent arriver à temps, des cours souveraines de justice, du clergé en entier et de tous les habitants d'Aix, sans distinction, portant des flambeaux à la main. Les officiers du palais et les nombreux domestiques de René y assistèrent en fondant en larmes. Les rues étaient tendues de noir, et l'on eût dit que la mort venait de frapper chaque maison d'un coup particulier; le plus morne silence régnait partout, et n'était interrompu que par le son lugubre des cloches ou les chants des prêtres, dont la voix était souvent même étouffée par de douloureux sanglots.

Fouquet d'Agoult, honoré depuis tant d'années de la confiance intime de son souverain,

présida à cette triste cérémonie qui dura jusqu'au soir.

Le convoi étant arrivé à la métropole de St. Sauveur, à travers toute une population éplorée, le service funèbre s'acheva, « dit « Galaup de Chasteuil, avec des cris et des « larmes *inconsolables*, pour ce que la mai- « son de René estoit la table des pauvres, le « refuge des innocents, le temple de Dieu... « Et depuis, l'odeur de son excellente renom- « mée tousjours bien souëvement flairé. »

Le cercueil fut ensuite déposé dans une des chapelles, en attendant qu'un tombeau digne du prince qu'on pleurait pût le renfermer, car personne ne supposait encore que les restes de René dussent être ensevelis ailleurs qu'en Provence (\*).

Cependant, par une de ses dispositions tes-

(\*) Le nécrologe de l'église de St. Sauveur d'Aix dont René était chanoine d'honneur, rapporte ainsi sa mort et le dépôt de ses restes:

Anno incarnationis domini 1480, die lunæ decimo mensis Julii, hora secunda post Meridiem, serenissimus princeps et incitus dominus noster rex Renatus, cujus anima in requiem sempiternam permaneat, amen.

Princeps pacis et misericors, cum planctu et ploratis provinciarum, et insuper Aquensi obiit, et suos clausit dies extremos.

Ejus viscera in capella sua regali nostræ dominæ de monte Carmeli, corpus verò, ad latus majoris altaris Sancti Salvatoris, ad manum dexteram respicientis chorum, ecclesiæ predictæ, honorificè et regaliter tumulatur.

tamentaires (\*), ce monarque avait ordonné  
« *sa translation à Angers, auprès de la roy-*  
« *ne Isabeau de Lorraine, son épouse très*  
« *chère, en la cathédrale de St. Maurice,* »  
dans laquelle lui-même avait été baptisé, et  
où reposaient les cendres de presque tous ses  
aïeux.

Cette antique basilique, ( dont le curieux  
trésor renfermait l'épée de St. Maurice ), avait  
de tout temps inspiré une haute vénération à  
René qui s'était plu, à diverses reprises, à l'en-  
richir de ses dons. Elle lui devait, entr'autres,  
une très-belle urne de porphyre, apportée de  
Jérusalem par ses ordres. ( On croyait pieu-  
sément que c'était le vase dont N. S. se servit  
aux noces de Cana pour opérer le miracle du  
changement de l'eau en vin ).

René laissa de plus à cette église sa belle  
tapisserie « contenant les visions et les figures  
« de l'apocalypse, une infinité de chappes,  
« draps, paremens d'or et de velours armoriés  
« à ses armes, et d'autres ornemens destinés  
« aux cérémonies du culte. »

Le testament de ce prince ayant été connu  
de Jeanne de Laval, et cette princesse ne

(\*) Voyez pièces justificatives.

croyant pas pouvoir se dispenser de se conformer religieusement aux dernières volontés de son époux, annonça l'intention de faire conduire son cercueil à Angers (\*). Toutefois, à peine cette détermination se répandit-elle dans la ville d'Aix, qu'un soulèvement général y éclata. Non-seulement le peuple entier y prit part, mais les classes les plus élevées témoignèrent hautement leur mécontentement, et pour la première fois, on entendit murmurer contre le bon roi.

« Il s'est donné à nous long-temps avant  
« sa mort, répétait-on partout; nul peuple ne  
« l'ayant aimé autant que les Provençaux, ne  
« peut ni ne doit leur disputer ses précieux  
« restes. »

(\*) « Délaissant iceluy noble roy, très-noble et très-vertueuse princesse madame Jeanne de Laval son espouze, laquelle lui fist célébrer sa funébreuse solennité à grant appareil et triomphe en l'église métropolitaine d'Aix, en laquelle fust le corps royal ( premièrement de précieuses et aromatiques liqueurs embesmé, et clos en ung cercueil de plomb ); magnifiquement inhumé et comme bien que la bonne royne le voulust faire apporter en Angiers, toutes fois les seigneurs d'Aix ne se voulurent permettre être frustrés de si noble trésor comme le corps de kur tant aymé prince. »

« Bien souffrirent, encore à grant regret, que son gentil cueur, du corps séparé, fust apporté à Angiers, auquel en grands pleurs souspirs, et gémissements des Angevins, fust reçu au couvent des Cordeliers, et mis en sépulchre en la chapelle que ce prince avait fait bâtir pour son saint confesseur Bernardin. »

( Bourdigné. )

Bientôt les esprits s'échauffèrent de plus en plus, la fermentation fit de nouveaux progrès, on se persuada que l'honneur national était intéressé à conserver dans la capitale le monarque qui en avait été les délices, et l'on en vint au point de décider qu'on s'opposerait de vive force, s'il était nécessaire, à ce que René fût transféré à Angers.

Convoqués au sujet de cette contestation, les députés des principales villes adhérèrent avec empressement à une résolution qu'ils regardaient comme patriotique; tous protestèrent contre l'enlèvement du corps de leur ancien maître, et l'on demanda alors à l'unanimité qu'un mausolée digne de René lui fût érigé aux frais de ses fidèles Provençaux.

Témoins d'un pareil élan, Charles d'Anjou, Olivier de Pennant, archevêque d'Aix, ainsi que plusieurs des plus éminents personnages de la cour, déférèrent eux-mêmes à un vœu général, manifesté trop énergiquement sans doute, mais dont la source était trop touchante pour qu'on s'y opposât davantage. On crut d'ailleurs d'autant moins manquer à la mémoire de René, que les religieux de St. Maximin offrirent d'affirmer sur les évangiles, que profondément attendri de l'attachement des habitants d'Aix, ce prince, au lit de mort, avait

révoqué verbalement la clause de son testament qui exprimait sa volonté d'être transporté et inhumé dans l'église de St. Maurice.

Dès que l'autorisation arrachée en quelque sorte à la reine eut été connue, un vif sentiment de joie se manifesta au milieu de la ville en deuil; on crut ne pas avoir entièrement perdu le bon René, et la tranquillité s'y étant sur le champ rétablie, on ne songea désormais qu'à la construction d'un monument qui attestât à la postérité la plus reculée la reconnaissante affection des Provençaux.

Le plan en fut aussitôt tracé par les plus habiles artistes; on le soumit à l'approbation du comte de Provence, et les fondements en furent jetés sans délai. Parmi les bas-reliefs en marbre blanc, les uns étaient destinés à retracer les combats mémorables où la valeur de René s'était signalée; d'autres, les vertus qui l'avaient fait adorer. Des figures symboliques, aussi en marbre, devaient représenter l'histoire, les mathématiques, la poésie, la peinture, la sculpture et la musique, pleurant le prince qui les protégeait et les cultivait à la fois. Rien n'avait été négligé pour rappeler l'excellent souverain, objet de tant de regrets, et l'on avait même déjà adopté l'inscription latine à placer sur un des côtés du mausolée.

En voici la traduction littérale:

*A l'éternelle mémoire  
de René, roi de Sicile et de Jérusalem,  
duc d'Anjou et de Bar,  
comte de Provence et de Forcalquier.  
Illustre à la fois dans la paix, dans la guerre,  
mais malheureux,  
il ne connut le bonheur qu'auprès des Provençaux;  
tourmenté en même temps par des ennemis  
étrangers et domestiques,  
il ne trouva dans les autres qu'une foi chancelante..  
elle fut toujours incorruptible chez les Provençaux.  
Chassé de son royaume, privé de ses enfants,  
dépouillé de ses richesses,  
il retrouva tout ce qu'il avait perdu dans  
l'amour des Provençaux:  
Enfin, il combla les Provençaux de tant de  
marques d'affabilité,  
de tant de bienfaits,  
qu'il a été appelé par eux,  
le plus juste des princes, le plus doux des rois,  
le meilleur des pères.  
Ils ont élevé pour les siècles futurs,  
ce monument immortel  
de reconnaissance, de fidélité et de respect (11).*

VIII. Tandis que les habitants d'Aix, pressant de tous leurs efforts l'érection de ce monument national, n'avaient plus d'inquiétude à concevoir sur le précieux dépôt qui demeurerait au

milieu d'eux, Jeanne de Laval quitta la Provence pour retourner en Anjou, où elle comptait habiter dorénavant, le château de Beaufort en Vallée.

Toutefois, en s'éloignant du lieu où reposait le corps de René, cette princesse se repentant peut-être de sa condescendance, ou touchée des plaintes que lui adressaient les Angevins, s'était promis de ne pas renoncer à accomplir la dernière volonté de son époux. Aussi, il paraît qu'elle ne partit d'Aix qu'après avoir gagné secrètement un chanoine du chapitre de St.-Sauveur qu'elle chargea de l'exécution de ses projets (\*).

(\*) « Elle dissimula donc, dit Bourdigné, par l'espace d'un an, « lequel passé, comme l'on n'eust plus de suspicion, l'on y fist « moins le guect que de coutume . . La saige dame, moyennant « quelques présents qu'elle donna à ceulx qui avoient la garde de « de l'esglise, fist tant, qu'ilz lui souffrirent de le faire clandestinement lever de l'éans, lequel fust de nuytié mis dans ung tonneau, « emporté sur une charette, et conduit jusqu'à Rouanne, où on « l'embarqua dans un navire marchand pour la Loire jusques au « pont de Cé. »

L'abbé Le gouvello prétend que Jeanne de Laval était alors encore « en Froyence, qu'elle s'embarqua à Marseille avec le corps de « René, passa le détroit et remonta ensuite la Loire jusqu'à Angers.

Le récit de Bourdigné nous paraît plus vraisemblable, et la reine n'eut pas long-temps en Provence après la mort de René.

« M. de S.<sup>te</sup> Marthe rapporte que René avoit esté enseveli, et « peint au vif en l'esglise des Carmes d'Aix, mais qu'au deçeu des « Provençaux la royne Jehanne le fist enlever. »

Bouche, hist. de Provence, II, fol. 418, 477. Ruffi, hist. des comtes de Provence, fol. 391. Anselme, hist. gén. de la maison de France, tome I.<sup>er</sup>, fol. 231. De Haitze, curiosités d'Aix.

Ce prêtre nommé Pinchinat, fut obligé d'attendre assez long-temps encore avant de pouvoir se conformer aux ordres de la reine; mais il concerta si bien ses mesures, que le cercueil de René, enlevé de la cathédrale pendant la nuit, fut placé dans un tonneau, puis emporté sur une charrette vers les bords du Rhône, où ayant été embarqué, on le conduisit par eau jusqu'au pont de Cé.

Cette entreprise fut dirigée avec un tel mystère, qu'on en ignora entièrement l'issue à Aix, jusqu'au moment où l'on put y prendre toutes les précautions nécessaires pour empêcher une nouvelle émeute.

Il ne resta donc plus de ce bon René en Provence que ses entrailles déposées au pied de l'autel des grands Carmes, sous une large plaqué de cuivre entourée d'une grille de fer, et recouverte en bois.

On y lisait:

« Hic sunt viscera serenissimi Siciliae, Hierosolymis,  
« regis Renati, Andegaviae ac Bari ducis, et Provinciae  
« comitis. »

Mais si d'un côté les habitants d'Aix furent plongés dans une morne douleur en apprenant que leur confiance avait été ainsi trahie, et en se voyant forcés d'abandonner le mausolée qui devait attester aux âges futurs leur

vénération envers René, ce fut avec des transports inexprimables de joie et de reconnaissance que les Angevins reçurent le cercueil royal.

A l'arrivée de ce dépôt sacré sur les confins de l'Anjou, des témoignages d'une religieuse tristesse mêlée d'une douce satisfaction éclatèrent de toute part. Enfin, il entra dans les murs d'Angers en Octobre 1481 (\*), plus d'un an après la mort de René.

On ne put d'abord ajouter une croyance entière à une nouvelle aussi heureuse qu'elle paraissait peu vraisemblable. Trompés par les bruits populaires qui circulaient à cet égard, le doyen et les chanoines de St. Maurice hésitèrent même à penser que ce fut véritablement le corps du roi de Sicile qu'on leur remettait. Ils exigèrent que la bière de plomb fut ouverte en leur présence et devant d'autres témoins.

Cette demande leur ayant été accordée, on trouva, dit-on, René aussi entier, aussi frais et aussi peu décomposé que s'il était mort seulement depuis quelques jours.

(\* Voyez pièces justificatives, N°. VII, relation de l'inhumation  
« du roi René, par Baltazar Hautneus, conseiller et contrôleur des  
« finances, bailli à la royne Jehanne qui l'envoya à Aix.

La translation solennelle de ses restes ne tarda pas à se faire avec la plus grande pompe, et au milieu d'une affluence extraordinaire ; la cérémonie ayant été terminée, René fut placé au côté gauche du maître autel de St. Maurice, près d'Isabelle de Lorraine, qui y avait été inhumée en 1453.

Bientôt, par les soins pieux de Jeanne de Laval, un riche mausolée s'éleva sur la tombe de son époux, et elle le fit exécuter d'après les dessins que René en avait tracés lui-même.

Cemonument funéraire, de huit pieds de longueur, et six de large, était entièrement revêtu de marbre noir, et décoré sur les trois faces de pilastres élégants, entre lesquels se détachaient les écussons d'Anjou et de Lorraine, sculptés avec une délicatesse et un fini extrêmement précieux.

Les statues du roi et de la reine, en marbre blanc de Carrare, étaient couchées sur un piédestal de portor.

René, appuyé sur un coussin, avait le front ceint d'un diadème laissant apercevoir une espèce de calotte qui lui couvrait le haut de la tête ; sous sa longue tunique à larges manches, on distinguait sa cotte d'armes ; un

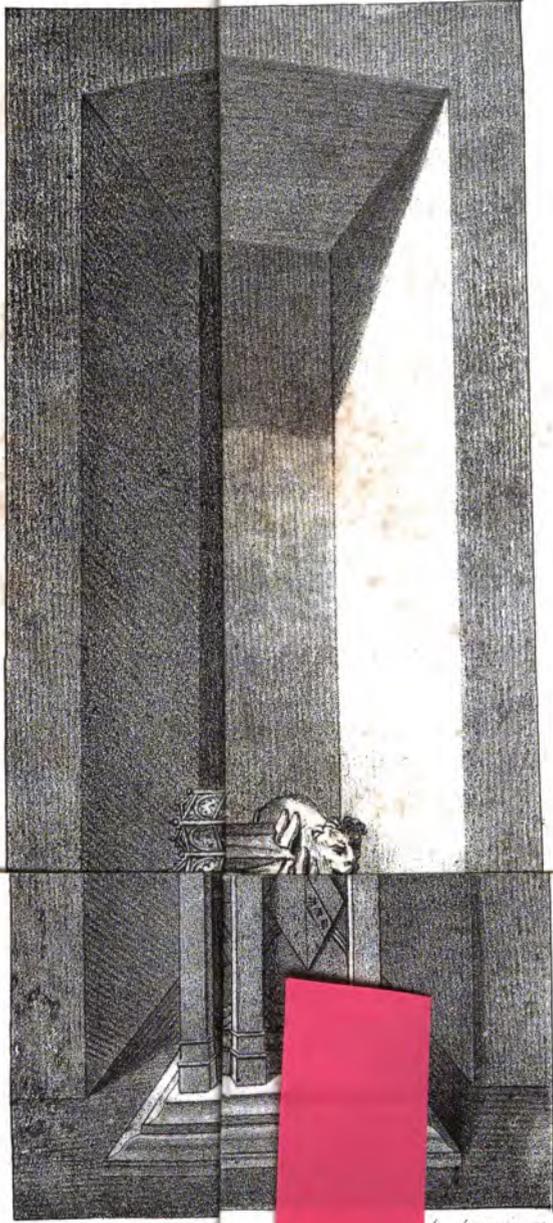
lion, symbole de son rare courage, reposait aux pieds de ce prince.

( Dans la gravure que le père Montfaucon a donnée de ce monument, le visage de René est arrondi, ses traits sont réguliers et sa main est placée sur son cœur.)

Isabelle, comme les princesses du XV<sup>e</sup> siècle, était vêtue d'une tunique montant jusqu'au col. Sa coiffure jetée en arrière, était composée de bandes tressées avec ses cheveux, et distribuées symétriquement autour de sa tête, où brillait un cercle d'or, en forme de croissant. Deux jeunes chiens, emblèmes d'une fidélité conjugale qui ne se démentit jamais, paraissaient dormir sous les pieds de la reine.

Une niche ou voûte ceinturée, toute ouverte à jour, peinte en azur semé de fleurs de lys d'or, et soutenue par de légères colonnes dans le style gracieux du XIII<sup>e</sup> siècle, semblait protéger le couple auguste au-dessus duquel elle s'arrondissait en se terminant en ogives.

Enfin, l'espace vide que laissaient les deux côtés de la voûte, offrait une curieuse peinture à fresque, attribuée à René lui-même qui



*Librairie par M. S. Garnier de la Langue*

*Vue du Cabinet de la Langue*

*Éd. de*



la commença, dit-on, aussitôt après la mort d'Isabelle.

Mais on rapporte que ce monarque ayant été obligé de quitter l'Anjou avant de terminer ce tableau, Gilbert Wandeland, peintre renommé du temps (12), se chargea de ce soin.

On a supposé généralement que l'intention de René, dans cette bizarre composition, fut de se représenter d'une manière emblématique, sous la forme d'un squelette revêtu d'un long manteau, assis sur un trône resplendissant d'or, foulant aux pieds des tiaras, des diadèmes, des globes, des livres, et méprisant ainsi tous les attributs de la grandeur qui éblouit le vulgaire, ou de ces sciences périssables par lesquelles l'homme croit s'acquérir un nom immortel. Il semblait aussi que le spectre royal appuyant sa tête hideuse sur ses mains décharnées, cherchait à retenir sa couronne chancelante.

Quelques personnes ont pensé au contraire que ce tableau n'était qu'une simple allégorie de la mort.

Des vers latins qu'on croit composés par René, étaient gravés en lettres d'or au-des-

sous de cette peinture et sur une bande d'azur; en voici le sens:

« O mort ! tu fais cruellement expier la gloire  
 « insigne d'avoir porté les sceptres royaux  
 « qu'on vit briller autrefois sur des trônes éclatants d'or, et qui sont maintenant couverts  
 « d'une vile poussière !. Ainsi les fleurs, les louanges, les honneurs, la renommée légère,  
 « le vain faste des pompes humaines, se flétrissent... La même terre enfante le vulgaire et  
 « les rois puissants; ce qu'elle a produit, elle le reprend, et toutes les choses mortelles  
 « rentrent dans son sein. »

« La faux du trépas rend égaux le maître  
 « et l'esclave; les cendres de l'honnête homme et du scélérat, du roi et du berger, du  
 « savant et de l'ignorant, se confondront pour jamais un jour (\*) ».

Ces vers comme le tableau auquel ils font allusion, prouvent évidemment la pensée de l'artiste, qui fut d'exprimer combien l'on

(\*) Regia sceptris suis rutilis fulgentia trônibus,  
 Dum quondam recolis pressa et nunc pulvere cernis.  
 Mors scunt flores, mundi laudes et honores,  
 Gloria, fama levis, pomparum fastus inanis.  
 Una parit reges et vulgus terra potentes;  
 Quod dedit, hæc repetit, mortalia cuncta recludit.  
 Mors, dominis servos, et turpibus æquat honestos,  
 Unus erunt tumulus, rex, pastor, inersque peritus.  
 (Tombeau du roi René, description manuscrite.)

doit peu porter d'envie aux grands de la terre, qui ne sont au fond que des squelettes revêtus, lorsque la mort les a atteints, et a fait disparaître les distinctions chimériques que les hommes ont de tout temps cherché à élever entre eux.

Quoique peinte à fresque (\*), cette singulière allégorie offrait, ajoute-t-on, un coloris vigoureux, une manière ferme, des détails très soignés, et produisait surtout un effet extraordinaire. Mais, ainsi que les vers empreints d'une philosophie si remarquable sous la plume d'un roi, le tableau de la mort n'existait déjà plus quelques années avant la révolution; le tombeau de René avait même également disparu de la place où, durant trois siècles, la vénération publique vint offrir son tribut à la mémoire du roi de Sicile et d'Isabelle de Lorraine.

L'architecte choisi, en 1779, par le chapitre

(\*) Noël Dufail, auteur de l'ouvrage intitulé: *des Balivernes, sous l'anagramme de Léon Eadulf*, parle d'une certaine « messe de requiem que l'on chantait dans l'église de St-Maurice d'Angers, « vis-à-vis d'un tableau du roi René qui s'y est représenté vêtu de ses habits royaux, mais rongé de vers. Dufail assure qu'on ne pouvait entendre cette musique ni voir ce tableau, sans être frappé d'horreur, et sans mépriser la vanité des grandeurs de ce monde. »

(Voyez discours d'aucuns propos rustiques. Lyon 1549.)

Description des monuments d'Angers, manuscrit de Jacques Bru-  
neau, in folio.

de St Maurice, pour opérer une nouvelle distribution du chœur, prétendit que le mausolée royal élevé à un monarque et à une princesse si justement vénérés en Anjou, gênait l'exécution de son plan, et proposa en conséquence de le transférer dans la nef de l'église.

L'autorisation en ayant été obtenue du roi Louis XVI, le sarcophage fut placé, le 23 Janvier 1783, sous une arcade gothique, fermée d'une grille; le tableau qui ne pouvait se transporter, ne tarda pas alors à disparaître, soit qu'il fût caché par la boiserie, soit qu'à défaut de soin, il ait subi une dégradation totale.

Toutefois, les cercueils de René et d'Isabelle demeurèrent dans le même caveau. Divers témoins oculaires de cette translation ont attesté que M. de Villeneuve, grand doyen du chapitre, qui y était présent, recommanda expressément aux ouvriers de s'arrêter dès qu'ils seraient arrivés aux dernières assises; on s'est assuré positivement depuis, que la pierre qui refermait l'entrée de *l'enfer* ou souterrain dans lequel reposaient les bières en plomb, n'a point été enlevée (\*).

(\*) Pendant la construction du nouveau chœur, on enleva aussi un jeu d'orgues dont la reine Yolande, mère de René, avait fait don à l'église de St. Maurice en 1416. Il était auparavant à la chapelle du château d'Angers.

Ainsi, lorsque la hache du Vandalisme vint briser le mausolée du bon roi et de sa noble compagne, elle s'acharna sur un marbre inanimé, et ne put atteindre des restes si précieux. Mais les statues qui reproduisaient des traits chéris, les colonnes élégantes, les ornements sans nombre qui décoraient le dernier asile de René, tout fut mutilé, réduit en débris informes, et jeté pêle-mêle sous les portiques du temple, jusqu'au moment où de mercenaires artisans autorisés à s'en emparer, en formèrent des consoles, des cheminées ou des vases grossiers. La fureur révolutionnaire n'épargna pas davantage les tombeaux voisins. On viola la sépulture des saints évêques *Raoul de Beaumont*, *Hugues Odoart*, et de tant d'autres, et leurs ossements se confondirent dans une terre profane.

Les cendres de René et d'Isabelle ne furent cependant point dispersées dans cette affreuse tourmente qui paraissait vouloir arracher tous les morts de leurs sépulchres, comme si elle eût craint de ne pas trouver assez de place pour les victimes de sa fureur... Conservés dans l'ancien caveau où ils avaient

Ce fut aussi en 1779, que les armoiries et la chapelle des chevaliers du croissant disparurent de la cathédrale.

été religieusement déposés (ainsi que Marguerite d'Anjou, quelques années plus tard), ces grands et mémorables exemples de l'adversité et des vicissitudes de la fortune, reposent encore ensemble... ils n'ont point été séparés dans cette éternelle paix du tombeau que tant de malheurs durent si souvent leur faire invoquer. Une sorte de protection surnaturelle a semblé veiller sur leur dernière demeure, et l'on pourrait même dire que le roi martyr a défendu le cercueil du bon roi!..

Malheureusement il n'en a pas été ainsi des cœurs de René et de Jeanne de Laval qui, suivant leurs intentions, avaient été placés dans l'église des Frères-Mineurs d'Angers, à la chapelle de St. Bernardin, afin, disait le roi de Sicile, « que son cœur ouvert « pendant sa vie à ce pieux confesseur, reposât « encore auprès de lui. »

A côté du simple cénotaphe qui les renfermait, on voyait une niche grillée, où René avait placé « un petit coffre rempli de reliques précieuses, parmi lesquelles on remarquait entr'autres la ceinture de Ste. Catherine de Sienna. »

Cette niche ou armoire d'un bois rare, était peinte aux armes d'Anjou, avec un aigle et

un cygne pour supports. On lisait en-dessous la célèbre devise: « *arco per lentare, piaga non sana.* »

Le sarcophage offrait ces deux inscriptions:

« Ci gist le cueur de très hault et puissant  
« roy René, roy de Jérusalem et de Sicile,  
« duc d'Anjou et de Bar, comte de Provence,  
« lequel tréspassa à la cité d'Aix au dict pays,  
« le 10 Juillet 1480, et dont le corps fust très  
« honorablement mis en sépulture en l'église  
« de St. Maurice, l'an suivant. »

« Ci gist le cueur de très haulte et très puis-  
« sante dame Jehanne de Laval, seconde  
« femme du dict roy, et fille du comte de  
« Laval. »

Rien n'était plus propre à inspirer une douce rêverie ou à réveiller ces grands souvenirs si puissants sur l'imagination, que la modeste chapelle élevée par René à son saint confesseur. Une obscurité mystérieuse y appelait le recueillement, la prière et le silence; les regards s'arrêtaient avec un charme involontaire sur des pilastres élégants qui soutenaient la voûte gothique sans cacher aucun des ornements du fini le plus admirable, ouvragés sur les murs. Des dons de toute espèce, des

armures dorées, des bijoux étincelants y étaient suspendus, et les vitraux des fenêtres arrondies en ogives variées à l'infini, offraient l'image de presque tous les enfants de René.

L'un d'eux rappelait les traits de l'illustre Jean d'Anjou, à la fleur de ses années. A côté de lui, la comtesse de Vaudémont était également peinte à genoux, portant une couronne de perles sous laquelle flottaient de longues tresses de cheveux. Un des autres vitraux représentait Marguerite d'Anjou dans tout l'éclat de sa beauté.

Jean d'Anjou, Yolande, la reine d'Angleterre, René, Isabelle de Lorraine, Jeanne de Laval étaient encore sculptés en profil sur des marbres précieux, incrustés tout autour de la chapelle gothique. Le roi de Sicile avait décoré ce sanctuaire d'une foule de peintures ou de cartouches de sa main, et s'était plu, à diverses époques, à y tracer des vers ou des inscriptions pieuses et morales, en latin et en français.

L'emplacement même de cette chapelle, où l'on ne pénétrait qu'avec une sorte d'attendrissement, échappe maintenant aux regards qui en cherchent les vestiges. Un seul

jour a suffi pour réduire en poussière ces objets de la juste vénération de nos aïeux, et dans ces temps de fanatisme, où rien n'était sacré en France, on vit un être abject se jouer stupidement de l'un des nobles cœurs que trois siècles avaient respectés!

IX. L'histoire parle peu de la reine Jeanne de Laval, qui par la pureté de ses mœurs et la douceur inaltérable de son caractère, sut conserver la confiance et l'affection entière de René, en même temps qu'elle en inspirait à chacun des enfants d'Isabelle de Lorraine. On sait seulement qu'accompagnant partout le roi son époux, n'ayant d'autre volonté que la sienne, prévenant ses moindres désirs, cherchant à adoucir ses chagrins, elle devint pour René un véritable ange de consolation ; mais elle demeura constamment étrangère aux intrigues de cour et aux évènements politiques(13).

La faiblesse de sa santé lui rendait d'ailleurs la retraite nécessaire, et cette princesse, aussi vertueuse que bienfaisante, acheva paisiblement sa carrière à Beaufort-en-Vallée, où elle mourut en 1498, ayant survécu à tous les enfants légitimes du roi de Sicile.

Outre le château de Beaufort, René lui avait laissé encore par son testament, plusieurs domaines considérables et la plupart des

joyaux de prix qu'il possédait. ( On cite entre autres, le grand *rubis balay* acheté à Naples 18,000 florins<sup>(\*)</sup>, de Guillaume Commette, gouverneur du château de l'Oeuf; le diamant, le « grand collier, une croix de diamant, la tasse « et le drageoir d'or, la coupe et l'aiguière « enrichies de pierreries ), »

René n'eut point d'enfants de Jeanne de Laval; Isabelle de Lorraine lui en avait donné neuf:

1°. Jean d'Anjou.

2°. Nicolas, né le 10 Novembre 1427 ( ou le 2 Octobre 1428 ); il était frère jumeau d'Yolande, et mourut très jeune.

3°. Louis, né le 23 Mars ( ou le 16 Octobre 1429 ), à Nancy ou à Pont-à-Mousson; mort vers l'an 1444.

4°. Charles, comte de Guise, mort, dit C. Nostradamus, en sa blonde jeunesse.

5°. René, mort au berceau.

6°. Yolande, comtesse de Vaudémont (14), duchesse de Lorraine.

7°. Marguerite, née à Pont-à-Mousson, le 4 Mars 1429.

(\*) Environ cent soixante six mille francs de notre monnaie.

Anselme, hist. géu. tome I.<sup>er</sup>, fol. 232. Bouche, tome II, fol. 478. S<sup>te</sup>. Marthe, p. 46. Benoit de Toul. Dom Calmet, tome II, fol. 892 Chronique de Provence, fol. 409.

8°. Anne, élevée à Gardanne où elle mourut en bas âge, des suites d'une chute.

9°. Enfin, Isabelle ou Élisabeth, morte également au berceau.

Quant aux enfants naturels de René, on ignore sur quel fondement s'appuie la tradition généralement adoptée que ce prince en laissa trois d'une demoiselle provençale. (15)

On ne connaît pas davantage les motifs qui lui ont fait donner pour maîtresse, la dame ou damoiselle *la Chapelle*, *Capèle* ou *Capélet* (\*).

Quoiqu'il en soit, il est certain que René légittima un fils et deux filles.

Le premier, appelé le bâtard Jean d'Anjou, fut marquis de Pont-à-Mousson, seigneur de St. Cannat et de St. Remi; il se signala à la bataille de Nancy, en 1477, et à celle d'Agadel, sous Louis XII. Il épousa Marguerite de

(\*) Au XV.<sup>e</sup> siècle, un seigneur breton nommé Alain, sire de la Chapelle, était chambellan du duc de Bretagne. Un autre gentilhomme de Beauce, appelé Pierre de la Chapelle, fut tué au siège d'Orléans.

Il existait aussi une famille de Capelet dont les armes étaient d'azur au chevron d'or, accompagné de trois étoiles de même.

Mais on ignore entièrement à laquelle de ces familles appartenait la dame dont René fut amoureux.

Moréri, tome III, fol. 92. Hist. de Jeanne d'Arc, tome I<sup>er</sup>, p. 113, etc.

Glandevéz, fille de Raymond, gendre de Palamède de Forbin.

( Catherine d'Anjou, leur fille unique, fut mariée à François de Forbin-Solliers auquel elle transmet ses droits au Marquisat de Pont-à-Mousson ; mais leurs descendants ont vainement cherché à faire valoir cette prétention).

Le bâtard d'Anjou, mort à Nancy, en 1536, fut inhumé dans l'église des Cordeliers.

L'aînée des filles naturelles de René s'appelait Blanche, et ainsi que nous l'avons déjà dit, fut unie à Bertrand de Beauvau. Elle mourut à Aix, le 16 Avril 1470, âgée seulement de vingt-un ans.

La seconde ( Madelaine d'Anjou ) épousa Louis Jean, seigneur de Bellenave. Charles VIII, dont il était chambellan, lui donna quinze-mille florins en considération de cette alliance. Ce Prince dans le contrat de mariage, appelle « *Madelaine, sa cousine, fille de son oncle et cousin.* »

Louis XII ajouta douze mille florins à cette première dot.

Il est souvent fait mention, dans un registre manuscrit de la dépense intérieure du palais de René, qui remonte aux dernières années de son séjour en Provence, d'une jeune personne

nommée Hélène, et l'on a pensé que cette demoiselle qui n'avait guères alors plus de douze à quinze ans, pouvait être aussi une des filles de ce prince. On n'a toutefois rien de certain à cet égard, et l'on ignore de même ce qu'est devenue la Jeune Hélène après la mort du prince qui lui tenait lieu de père.

X. A peine ce monarque eut-il fermé les yeux à la lumière, que les poètes dont il était l'idole, les savants qu'il protégeait, tous ceux enfin qui avaient admiré ses vertus ou éprouvé ses bienfaits, cherchèrent à se surpasser à l'envi, pour jeter des fleurs sur sa tombe.

Aussi, rapporte C. Nostradamus, « une foule  
« d'épithètes et d'éloges de lui, et doctes com-  
« positions furent faites, en langues hébraïque,  
« grecque, latine, française et provençale, les-  
« quelles le magnifique Fouquet d'Agoult,  
« seigneur de Sault, fit exactement recueillir.  
« et transcrire par ordre de Jeanne de Laval.»  
( 16 ).

Mais cette touchante et curieuse collection a disparu comme tant d'autres monuments regrettables, et l'on sait seulement que les écrivains dont Fouquet d'Agoult avait réuni les œuvres, s'accordaient à louer unanimement les qualités, les vertus, la personne même de René.

Tous l'ont dépeint avec une taille avantageuse, (*corpore pulcherrimo*, dit Jacques de Bergame), et une figure très agréable. Son teint était blanc et coloré. Il avait les yeux très fendus, et presque à fleur de tête. Son nez un peu court était arrondi par le bout. Une légère cicatrice reçue à la bataille de Bulgnéville (et non à la prise de Bar, comme on l'a écrit aussi), paraissait sur sa lèvre inférieure; mais elle ne nuisait point à l'ensemble gracieux de ses traits (\*).

Du reste, sa physionomie ouverte, franche, enjouée, (car malgré sa mélancolie habituelle, une faible teinte de gaieté animait encore par fois son visage), inspirait la confiance, et faisait naître l'affection, en même

Papon, tome III. Gaufridi, chron. de Provence, fol. 646. S.<sup>te</sup> Marthe. Bouche, tome II, fol. 477. Ruffi, hist. des comtes de Provence, fol. 398. Abrégé de l'hist. de Provence, p. 245. Mathieu, hist. de Louis XI, p. 502. Bourdigné, fol. 163. Duclos, hist. de Louis XI, tome I.<sup>er</sup>, p. 51.

(\*) « Sa figure très vénérable et un air de mélancolie, dit l'auteur « du précis historique sur René, fixent presque le moment où furent « peints les portraits qu'on conserve de ce prince. Sa tête toujours « couverte d'un bonnet de velours noir, des cheveux coupés en « long, sa fraise en fourrure brune, sa longue robe et le chapellet « qu'il tient en sa main se rapprochent d'ailleurs trop du costume « monacal pour qu'on ne présume pas, ou qu'il le portait assez habituellement, ou qu'il voulait exprimer par-là le dégoût des « vanités humaines, ou le triste état de son âme. »

(Voyez précis historique par M. le comte Christophe de Ville-neuve).

temps que son maintien majestueux imprimait toujours le respect (17).

Quant à ses qualités morales, à son aménité, à sa justice, à sa bienfaisance, les chroniqueurs se sont livrés à un véritable enthousiasme en parlant de ce bon prince.

« Il était, disent-ils, tant homme juste et  
 « preud'homme, que jamais il ne fist tort à  
 « autrui... En humanité, religion, libéralité,  
 « noblesse de courage, il oultrepassoit tous  
 « les rois qui, par avant lui, avoient régné en  
 « Sicile, et eust ceste louange, qu'il ne fust  
 « oncques souillé de mauvais vice (\* ) »

« Sa maison estoit le temple de Dieu, l'œil  
 « de prudence, la balance de justice, le siège  
 « de magnanimité, la règle de tempérance,  
 « l'exemple d'honnêteté, la splendeur de  
 « miséricorde, la fontaine des grâces, la  
 « source de libéralité, le chœur des muses,  
 « l'école des orateurs, le concours des poètes,  
 « l'académie des philosophes, le sacraire des  
 « théologiens, le sénat dessages, l'assemblée des

(\*) « Lequel ( continue Bourligné ), habandonnant les vergiers  
 « et jardins terreins, passa à amènes et délectables jardins élisées,  
 « exempt de toute hyemale froidure, et excessive chaleur, qui est  
 « paradis, l'habitation des âmes bienheurees, ce que Dieu par sa  
 « grâce, octroye à ce droict parangon, et chef-d'œuvre de gentillesse  
 « duquel on ne sauroit trop bien dire. »

Voyez Jacques de Bergame, fol. 362.

« nobles, la fomentation des bons esprits, le  
 « loyer des hommes droits, la table des pau-  
 « vres, l'espérance des bons, le refuge des  
 « innocents, la défense des misérables, la com-  
 « mune lumière et la retraite générale de  
 « tous. Enfin, sage, prudent, docte, éloquent,  
 « magnanime, libéral, doux, patient dans les  
 « prospérités, inébranlable dans les revers,  
 « sobre, grand justicier, « il aurait été doué  
 de toutes les royales vertus nécessaires pour  
 former un grand prince, et qu'on rencontre si  
 rarement réunies dans un seul homme, s'il  
 fallait s'en rapporter à des écrivains entraî-  
 nés sans doute par une sorte de passion pour  
 la mémoire de René, mais dont le suffrage  
 était du moins désintéressé. » Il estoit avec  
 ce, assure Champier, aymé de tous, prin-  
 ces et autres; mais combien qu'il fust hom-  
 me très prudent et bien versé aux armes,  
 et si estoit plain de chevalerie et hardiesse,  
 s'accoiste (on trouve) qu'il fust moins heu-  
 reux en guerre... La cause de ceste infor-  
 tune, disoient les astrologues estre, que il  
 estoit né sous Jupiter, et que Mars lui  
 estoit contraire... Mais je dis ( continue le

Champier, fol. 73. Bourdigné, fol. 158, 163. Chron. de Provence, fol. 646. Aros triomphaux, Galaup de Chasteuil.

« vieil historien de Bayard ) que Jupiter ne  
 « Mars n'en estoient cause, mais le seul vou-  
 « loir de Dieu... Il est vray de dire que la  
 « fortune lui monstra souvent son mauvais  
 « visaige. »

Malgré les adversités continuelles qu'il eut à essayer, et cette foule de malheurs personnels qui le poursuivirent sans relâche, René, dit Duclos « soutint ses disgrâces avec fermeté, « et trouvant sa consolation dans les lettres et « les arts, on vit un prince malheureux devenir un particulier estimable... » On doit ajouter avec un moderne, que « presque tous « ses défauts tiennent à l'esprit de son siècle, « mais que ses vertus ne sont qu'à lui. »

Ce monarque n'éprouvait jamais un plaisir plus sensible que lorsqu'il avait à expédier des lettres de grâce, ou de commutation de peine, à récompenser des services, ou à distribuer quelques bienfaits... Aussi, répétait-il souvent à ce sujet: « *La plume des souverains ne doit ja-*  
 « *mais être paresseuse.* »

Son habitude de ne point ajourner au lendemain une faveur qu'il pouvait accorder sur le champ, était si bien connue, qu'il

Duplessis. hist. manuscrite de Lorraine. Mathieu hist. de Louis XI, p. 502. Papon, tome III, p. 392. Gui Coquille, hist. du Nivernais. Ruffi, hist. des comtes de Provence.

n'était pas rare, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, qu'on lui présentât à signer quelque dépêche, au moment où il montait à cheval, soit pour aller à la chasse, soit pour se mettre en voyage, et même en temps de guerre, ou lorsqu'il revenait harrassé de fatigue et tout en sueur. On le voyait s'arrêter aussitôt, et sans descendre de son destrier, ni ôter sa cotte d'armes ou son gantelet, il traçait son nom au bas des lettres qu'on lui remettait, en disant gaiement: *La plume est aussi une sorte d'arme dont un prince doit user en tout temps.* »

Si l'on paraissait surpris d'un tel empressement, « *les longues expéditions*, ajoutait-il, « *sont perdre la bienveillance des peuples*; « Il répétait alors sa maxime favorite *facite justitiam omni tempore.* »

Une autre vertu qu'on admirait également dans René, était son humanité exemplaire envers les prisonniers... Quand on lui en amenait quelqu'un, rapporte un ancien historien, il faisoit acte vraiment héroïque et signe de sa royauté, qui sentoit son honneur et la noblesse jointe à une grande bonté, car il les recevoit très débonnairement, leur faisoit de grands présents, et les renvoyoit en leur pays, se souvenant qu'il avoit été prisonnier comme eux. »

La libéralité de ce prince est assez connue, et il faudrait même convenir qu'elle fut portée à l'excès (18), si l'on ne considérait que René ne l'exerça jamais aux dépens des revenus publics, et que ses propres domaines étaient entièrement séparés de ceux de l'état. Mais leurs revenus ne suffirent pas toujours pour satisfaire son penchant irrésistible à la générosité, et il fut souvent obligé de les engager d'une manière onéreuse.

Se contentant des modiques sommes qui lui restaient, il n'en diminuait pas moins les impôts de son peuple, cédait aux indigents laborieux tous les terrains incultes de ses fiefs, et se ménageait encore par l'ordre et l'économie, des ressources pour répondre à la voix du malheur qui trouvait toujours l'accès de son âme.

Ces prodigalités journalières, durent comme on pense bien, laisser plus d'une fois le bon prince dans l'embarras, sans argent dans ses coffres, et forcé d'acheter à crédit. Cependant il ne voulut en aucune circonstance souffrir que la pénurie de ses finances servît de prétexte à retarder le terme du paiement de ses dettes.

Il avait, ainsi qu'on l'a vu, déployé une extrême magnificence à Tarascon, durant son séjour dans cette ville, à l'époque *du Pas de la bergère*. Se préparant à revenir à Aix,

son maître d'hôtel lui représenta, que non-seulement il ne lui restait pas de fonds pour payer le montant de la dépense, mais que son trésor était épuisé au point de ne pouvoir subvenir même aux simples frais de son voyage.

« Procurez-vous de l'argent, écrivit aussi-tôt René, à Guillaume de Remerville, son trésorier, car je suis très pressé d'arriver dans ma capitale; cependant je ne dois pas quitter Tarascon que tout le monde ne soit content. »

Dans une occasion à peu près semblable et à l'échéance d'une dette, « je ne voudrais pas mandait-il de nouveau au même trésorier, pour quoi que ce soit au monde, avoir dés-honneur à la parole que j'ai donnée. »

Mais ces légères leçons étaient ordinairement perdues pour ce prince, quoiqu'il reconnût les inconvénients de cette excessive générosité; incorrigible sur ce point seul, il empruntait encore à ses amis, quelquefois même à des juifs, et dès que ces finances étaient dissipées, il vendait ses bijoux, en donnait la valeur et distribuait aussi des terres, des maisons, des rentes, etc..

On conserve une quittance de l'un des juifs auxquels s'adressa ce monarque; elle est ainsi conçue: « prêté à Antoine de Cruce, trésorier

« de René, pour servir aux besoins de sa majesté. » (25 Juillet 1472.)

Le 17 Juin de la même année, le roi de Sicile avait engagé un collier d'or enrichi de quinze pierres précieuses. Baltazar Hautneus son secrétaire, en reçut en échange mille florins de Jacques Grille. Le 22 Janvier suivant, cette somme fut remboursée, et le collier revint à René.

En 1474, il fit donation à Gérard de Solier, écuyer de sa cuisine, d'un droit de régle sur une maison qu'il possédait au Val.

Le 13 Mai 1478, il céda également à *Deidier du Han*, son valet de chambre, capitaine de Gardane, ses droits sur les amendes de la *Sousclaverie* d'Arles, etc.

Une charte de ce prince (du 3 Janvier 1475), nous apprend qu'il donna à *Urbain Chaussegros*, une de ses bastides, dans lesquelles on trouva des ruines romaines et « plusieurs médailles. » (Ces dernières offraient pour la plupart cette légende : *Laus et gloria Trajano*; au revers : *laus et honor Antonino Augusto*).

*Jean de Nancy*, l'un de ses écuyers, qui l'avait suivi à Naples, fut récompensé de ses

loyaux services par plusieurs terres dans le Barrois, etc. etc.

Outre des bienfaits aussi considérables, René faisait souvent de très riches présents aux gentilshommes de sa maison, ainsi qu'à leurs femmes; il offrait ordinairement à celles-ci de belles étoffes en soie, ou des bijoux précieux.

Il envoya un jour à la femme de Trongnon, l'un de ses trésoriers, un collier de la valeur de cent quatre écus d'or.

Dans une autre circonstance, il écrivait d'Angers (le 10 Août 1468) à son féal et amé conseiller et trésorier Guilhem Setenti: « Trésorier, nous avons fait un don à Jean Gommiez, porteur de la présente, de soixante florins d'or, pour s'acheter un cheval; délirez-lui donc ceste somme, afin que prestement il se puisse *enchevaler* et continuer son service. »

Comme rien ne paraissait plus pénible aux yeux de René que d'être obligé de refuser, et que tout le monde connaissait son caractère généreux, il arrivait qu'on en abusait, ou que ce prince se trouvait tellement importuné de solliciteurs, qu'il ne pouvait s'empê-

cher d'en plaisanter lui-même. C'est ainsi qu'un de ses barons le tourmentant à plusieurs reprises, pour en obtenir une nouvelle faveur : « Vous verrez, dit en souriant René ( en se retournant vers un autre courtisan connu par la tenacité de ses sollicitations ), « qu'il « me demandera à la par fin mon comté de « Provence. »

XI. Nous avons fait observer plus d'une fois le discernement exquis de René qui le portait à s'entourer de personnages distingués par leurs talents, leurs lumières, et surtout par leurs vertus.

On en remarque en effet un grand nombre parmi ses anciens compagnons d'armes, ses ministres et même ses courtisans. Outre Jean de Matheron, Jean des Martin, Jean de Cossa, et les gouverneurs de Jean d'Anjou, on peut citer comme des hommes supérieurs ou d'un dévouement à toute épreuve, les deux Tanne-guy du Chastel (19), Vivant de Boniface, seigneur de Mazargues ( juge mage de la cour de Provence, et l'un des aïeux de l'infortuné la Molle ), Jean III d'Arlatan, surnommé le Grand (20), Gabriel de Valori, seigneur de Marignane (21), Boniface de Castellane, seigneur de Foz, conseiller et chambellan de René, Honoré de Pontevez, seigneur de Bar-

gème, Renaud de Villeneuve, baron de Vence, Jean et François de Vintimille, Jean le Maingre de Roucicault (\*), Jean de Maillé (\*\*), Perceval Venço (\*\*\*), et enfin le grand Palamède de Forliu (22).

En rappelant ces noms chers à la Provence comme ils le furent à René, nous ne devons pas taire ceux des personnes qui approchaient encore davantage ce prince, et parmi lesquelles ses médecins tinrent sans doute le premier rang.

Un chanoine de St. Sauveur, appelé *Jean Esquavardi* (devenu évêque de Sisteron en 1447), prit long-temps soin de la santé de son maître, en qualité de docteur en médecine.

Il fut remplacé par *Pierre Robin*, que René avait amené d'Anjou, et qu'il nomma conseiller, titre dont l'honora également Charles III. ( Pierre Robin s'étant fixé en Provence,

(\*) René le nomma son chambellan avec cent cinquante florins, (douze cent francs) de traitement.

(\*\*) Jean de Maillé fut aussi chambellan.

(\*\*\*) Il fut consul de Marseille en 1464, et conseiller de René.

On doit citer encore parmi les personnes qu'affectionnait René, Guillaume du Rousset archivair de Provence, Antoine de la Tour conseiller d'état, Giraud d'Abassie maître d'hôtel, Louis de Glandevéz évêque de Marseille, les cardinaux de Foix, et de Levis, Melchior de Séguiran savant juriscousulte. Jean Quiqueran de Beausen, Honoré de Châteauneuf, Guillaume des Essarts, Pierre d'Albert, etc.

y épousa Marie d'Abisse, et ses descendants en ont hérité des terres de Graveson et de Barbantane ).

Ne voulant pas que « *la plume des rois fût paresseuse,* » René eut une grande quantité de secrétaires, entr'autres *Jean-le-Lud*, ( le même qui a composé un traité de la guerre de René II, contre Charles-le-Téméraire ) *Jean Huet, Talamer, Paganis, Johannis, Tressemanes*, d'une très ancienne famille de Provence, etc. etc.

Ne pouvant suffire à tous les manuscrits qu'il désirait orner de peintures, René avait eu presque toujours auprès de sa personne, deux habiles plumiers, *Georges Turlery* et *Bertrand le berger*.

Le roi d'armes de ce bon prince se nommait *Provence*, et celui de son ordre, *Croissant d'or*; il en eut aussi un troisième, connu sous le nom d'*Ardent Désir*.

Enfin, son valet de chambre le plus intime, s'appelait *Colignon*, et son *queux ou maître d'hostel, cuisinier de sa maisnie, estoit*, dit, C. Nostradamus, « *Guillaume Réal dit Courcou.* »

Louvet, abrégé de l'hist. de Provence, p. 279.

Chronique de Provence, fol. 649. Bouche, tome II, fol. 477.

L'histoire rapporte que René était de la plus grande sobriété, et ne buvait ordinairement point de vin, même à ses repas.. Quelqu'un lui en demandant un jour la raison, pendant son expédition de Naples: « c'est, répondit-il « en riant, pour faire mentir Tite-Live, qui « prétend que les bons vins d'Italie ont fait « passer les Alpes aux Français. »

Malgré son extrême frugalité, ce prince se servait cependant d'un verre aussi remarquable par sa dimension peu commune, que par sa forme singulière. Il l'avait fait exécuter, dit-on, à sa manufacture de Goult. (Après sa mort, ce vase curieux fut conservé dans le riche cabinet que possédait à Aix M. Borrely, prieur de Ventabren. On croit même qu'il n'a été brisé que depuis peu d'années ).

« Ce verre, ajoute le père Romuald, étoit  
 « fait à l'antique, hault d'un *pan* (huit pouces),  
 « au fond duquel se voyoient peints le Sau-  
 « veur avec une Madelaine, et ces mots au  
 « pied qui est fort espais: »

« Qui bien beurra,  
 « Dieu verra.»

On lisait au fond du verre en lettres gothiques :

« Qui beorra de toute son halène,

« Verra Dieu et la Madelène. (\*)

On retrouve dans cette sorte d'énigme ou de rébus, très en usage au XV<sup>e</sup> siècle, le goût de René pour les jeux de mots et surtout pour les devises. Nous avons déjà cité quelques unes de celles qu'il s'appliqua à lui-même, ou à des particuliers; il adopta, dit-on, la suivante, après ses nombreux revers.

A griève fortune, constance.

Il avait pris auparavant pour emblème, un bœuf portant le blason de ses armes suspendu à son col, avec ces mots: *pas à pas*; « voulant exprimer par là, dit Wulson de la Colombière, que comme le bœuf peut aller « bien loin, encore qu'il ne marche que pas « à pas, et fort bellement, ainsi, il espérait « que peu à peu, il viendrait au dessus de ses « affaires (23) »

Ici s'offre naturellement l'occasion de faire mention des singuliers sobriquets donnés, assure-t-on, par René à vingt huit anciennes

(\*) Qui bien boira Dieu verra,  
Qui boira de toute son haleine,  
Verra Dieu et la Madelaine.

Manuscrit provençal. Ste. Marthe, p. 445. Wulson de la Colombière. Théâtre d'honneur.

maisons de Provence, et dont la plupart de nos lecteurs ont sans doute entendu parler. Voici ce qu'en rapporte C. Nostradamus :

« Or, n'est à obmettre ce qui se trouva sur  
 « un vieil livre, habillé de cuir rouge, escript  
 « à la main parmy les volumes de ce Roy ...  
 « Le volume contenait en ses cahiers, quel-  
 « ques allégations et preuves touchant le  
 « droict que les roys de France ont au royaul-  
 « me de Naples et de Sicile, faictes et dres-  
 « sées du temps de Louis XI... Mais sa cou-  
 « verture avoit les marques et soubriquets des  
 « plus nobles lignées de Provence, escriptes  
 « d'une telle et desguisée lettre, qu'on n'en  
 « sçeut jamais recognoistre la main ni l'auteur  
 « qui les avoit tant ingénieusement et vive-  
 « ment rangez ( 24 ). »

Nostradamus n'affirme point que René en soit l'inventeur, et le dernier historien de Provence a rejeté dans les rangs des fables une tradition aussi incertaine. Toutefois elle s'est accréditée comme tant d'autres, et l'on a même assuré que ne se contentant pas de donner ces épithètes aux vingt huit familles dont il est question, ce prince les écrivit sous leurs armoiries.

Nous partageons entièrement l'avis du père Papon sur le défaut de preuves de cette as-

sersion, et plus encore sur les fausses inductions que la malignité ou l'amour propre pourraient en tirer. Il serait aussi ridicule, en effet, de s'enorgueillir d'un sobriquet honorable donné à l'un de ses aïeux, que de se trouver mortifié d'une qualification moins favorable; tous deux, d'ailleurs, n'auraient pu se rapporter qu'à un seul individu, et non point à une race entière.

Cependant, serait-il hors de toute vraisemblance de supposer que René, doué d'un esprit réfléchi et naturellement observateur, travaillant en outre à l'histoire des anciennes maisons de Provence, se soit amusé dans un moment de loisir ou de gaieté à désigner les familles ou les seigneurs qui l'environnaient, par les qualités ou les défauts qui l'avaient frappé davantage?

Mais nous nous sommes peut-être déjà trop arrêtés sur un sujet aussi frivole, et nous soumettons nos conjectures à nos lecteurs sans y attacher d'autre importance qu'un simple motif de curiosité.

Au surplus, il est prouvé qu'une des études favorite, de René fut celle des généalogies des barons de sa cour, et que ce prince, très versé dans une science à laquelle plusieurs souverains ne dédaignèrent pas de s'appli-

quer, possédait également à un haut degré la connaissance du blason qui peut offrir aussi son genre d'attrait et d'utilité, si l'on y cherche autre chose qu'une nomenclature de mots presque barbares, ou la livrée puérole de l'amour propre. Son origine toute chevaleresque, ses rapports avec notre histoire, les monuments du moyen âge qu'elle décore, les actions illustres qu'elle rappelle quelquefois, donneront toujours à cette science un degré d'intérêt indépendant de toutes les opinions.

On croit que René y devint assez habile pour présenter un traité de blason au roi Louis XI.

Un prince qui aimait ainsi à connaître la mystérieuse source de la plupart des noms historiques, et qui savait si bien apprécier le louable désir d'acquérir la noblesse par la gloire des armes ou par des services signalés, aurait dû être plus réservé qu'un autre dans la concession de cette honorable faveur.

On lui reproche néanmoins, et avec fondement, d'avoir enchéri à cet égard sur la plupart de ses prédécesseurs ou des souverains de son temps, qui semblaient se faire un jeu de prodiguer des lettres d'anoblissement, sans réfléchir, comme l'observe le dernier

historien de Provence, « qu'on humilie ou  
« blesse les uns, sans illustrer ni s'attacher  
« les autres. »

René, dira-t-on, se trouvait dans des circonstances tellement pressantes, qu'il crût, à défaut d'argent, pouvoir se servir d'un ressort bien autrement actif sur les cœurs élevés. Mais ce levier moral perd toute sa puissance s'il est avili par la banalité. Rien n'excuse donc le prince qui, abusant de l'un des plus beaux privilèges de la couronne, ne réfléchit pas que s'il n'est aucune profession utile dont l'homme laborieux ne doive s'honorer, il est pourtant, dans les rangs de la société, une ligne qu'on ne saurait franchir sans danger, à moins de motifs d'une haute politique; qu'en un mot, rien de ce qui offre l'idée de servilité ne peut faire partie d'une institution dont le prestige constitue la seule force.

Un autre reproche qui tombe sur René, comme sur la plupart des souverains du XV<sup>e</sup> siècle, est celui d'une condescendance excessive pour l'ancien usage où l'on était de permettre ou de tolérer que les criminels se rachetassent du supplice à prix d'argent. Nous avons vu ce prince se montrer inexorable pour une proposition de ce genre, présentée au nom des Juifs. On prétend cependant qu'il

protégeait cette nation, et que moyennant quatre florins qu'elle donnait à l'état, René révoqua une commission établie dans le but de réprimer l'excès de son usure. D'aussi fortes concessions accordées par l'autorité royale, ne peuvent guères s'expliquer qu'à raison des impôts extraordinaires auxquels les Israélites étaient soumis dans les occasions urgentes, et par les prêts sans nombre pour lesquels on avait recours à eux. On conçoit dès-lors aussi qu'afin de les en dédommager, on leur ait également cédé, en quelque sorte, le droit exclusif de faire valoir leur argent au-dessus du taux autorisé par les lois (25).

Ce peuple rejeté au milieu de l'Europe depuis tant de siècles, était devenu un tel objet d'horreur en Provence, qu'autant par politique et par justice, que par son humanité naturelle, René crut devoir le prendre sous sa protection, ou du moins empêcher les persécutions auxquelles on n'était que trop porté envers lui.

« Il permit donc aux Juifs d'exercer la  
« médecine, de trafiquer, de remplir l'emploi  
« de procureurs fiscaux dans les maisons des  
« seigneurs ou châteaux des gentilshommes,  
« d'user d'une sage liberté, et de tenir leur  
« synagogue sans empêchement, en infligeant

« une peine corporelle envers ceux qui les  
« troubleraient dans l'exercice de leur culte. »

Il ordonna en outre, que les Juifs « ne  
« seraient point obligés d'entrer dans les  
« églises, d'ouïr les prédicateurs, etc. etc. ;  
« que ceux-ci ne déclameraient point con-  
« tre eux, mais rapporteraient avec douceur  
« et charité les passages de l'écriture les  
« plus propres à opérer leur conversion. »

Après avoir énoncé avec franchise notre opinion sur quelques-uns des reproches adressés à René, serait-il nécessaire de disculper ce prince d'avoir plus encouragé les arts en amateur qu'en souverain; plus par goût et par instinct, que par magnificence et par politique? d'avoir enfin sacrifié à son penchant pour les lettres, pour les sciences et pour la chevalerie, un temps qu'il aurait dû, dit-on, employer uniquement aux affaires publiques?

Nous avons soumis à nos lecteurs la vie toute entière de ce bon roi; ils ont parcouru toutes les phases d'une carrière laborieusement remplie; ils jugeront eux-mêmes si des études utiles ou frivoles ont jamais

nui au bien que René chercha constamment à répandre autour de lui.

Au surplus, on ne pourrait conclure autre chose du genre d'occupations de René, sinon qu'il fut doué d'une activité et d'une facilité peu communes, qui lui permettaient de regarder comme un délassement des travaux qui auraient absorbé tous les moments d'un homme ordinaire.

Nous serions moins heureux, sans doute, en tentant de justifier ce monarque de quelques-unes de ses faiblesses envers un sexe dont il fut, dit-on, l'esclave « sur ses derniers jours, « ne laissant pas de plaire aux dames par son « esprit aimable, enjoué et fécond en saillies. »

René offre, il est vrai, cette ressemblance avec le meilleur et le plus grand des rois qu'ait eus la France. Mais outre que rien n'atteste qu'il se soit livré, vers le déclin de ses ans, au penchant qu'on lui reproche, ses erreurs eurent un caractère tellement peu prononcé, qu'elles n'affaiblirent en aucune manière la tendresse qu'il porta à Isabelle de Lorraine et à Jeanne de Laval, et que ces deux princesses ne parurent même jamais en concevoir le plus léger ombrage.

Les mystérieux attachements de René ont été, pour ainsi dire, envelopés d'un voile si impénétrable, que malgré les révélations indiscretes d'un petit nombre de malins chroniqueurs ; malgré la certitude des infidélités de René à ses épouses, on ignorera vraisemblablement toujours le véritable nom des maîtresses qui se disputèrent son cœur, à une époque, dans un siècle, dans des pays même, où le roi de France, le roi d'Aragon, le duc de Bourgogne, enfin presque tous les souverains, affichaient publiquement leurs favorites.

XIII. On a souvent comparé René à quelques-uns de nos rois, et ce parallèle n'a jamais été sans gloire pour le comte de Provence. Nous en hasarderons cependant encore un nouveau qui présente des rapprochements bien autrement frappants, et qui avait néanmoins jusqu'ici échappé aux historiens.

Dire que le monarque auquel nous assimilons René, est ainsi que lui un des plus illustres aïeux de nos princes; qu'on lui élève, comme on l'a fait à René, un monument de reconnaissance au milieu de la capitale de ses états, c'est nommer Stanislas, dont le souvenir durera aussi éternellement dans le paisible asile de sa vieillesse, que la mémoire du roi

de Sicile dans cette Provence qui reçut son dernier soupir.

Dès l'âge le plus tendre, on les vit annoncer les dispositions les plus heureuses, montrer un caractère liant, surtout un cœur sensible et bon. Tous deux commencèrent la vie en se faisant aimer, et leur jeunesse fut également éprouvée et mûrie par les leçons sévères du malheur.

Ni René, ni Stanislas ne pouvaient prévoir le haut rang auquel ils seraient appelés un jour. Toutefois, le prince d'Anjou, rapproché du trône par sa naissance, y fut porté par droit de succession. Le roi de Pologne ne dut la couronne qu'à son propre mérite.

De même que René avait été fait prisonnier à Bulgnéville, le 2 Juillet 1431, Stanislas perdit sa liberté le 1<sup>er</sup> Mars 1713. Mais le despote turc déploya en cette circonstance des sentiments de générosité bien différents de la conduite du duc de Bourgogne, a surnommé le Bon. Donnant des gardes d'honneur à son illustre captif, et non des geoliers, Achmet III mit ses trésors à sa disposition, et ne le retint qu'une année dans cette détention supportable... Le roi de Pologne retrouvant ensuite comme René une épouse et des enfants dignes de lui, les rigueurs d'une infortune passagère durent

lui rendre plus doux encore le bonheur qu'il goûta désormais au sein de sa famille.

L'histoire de ces princes nous présente aussi Stanislas s'échappant de Dantzick et René fuyant de Naples après des expéditions désastreuses qui les privaient de la couronne. L'un et l'autre furent pareillement menacés d'être assassinés par des aventuriers. Doués d'une égale magnanimité, non seulement ils laissèrent la vie à de vils meurtriers, mais unissant la libéralité à la clémence, ils purent se dire: « on est assez vengé quand on a le « pouvoir de pardonner (\*). »

Si l'on examine le reste de la carrière des deux monarques, on sera frappé bien davantage des rapports qui existent entr'eux.

René est tour à tour appelé au trône et forcé d'en descendre; deux fois Stanislas saisit le sceptre qui lui est offert, et deux fois il lui est arraché violemment.

Ils avaient goûté sans enivrement les douceurs de la prospérité; un noble courage les aida à supporter les revers de la fortune. Bien plus, ils surent s'en consoler par l'exercice constant de la bienfaisance et d'une philosophie chrétienne que l'on ne saurait trop admirer.

(\*) Stanislas, maximes et pensées détachées.

René venait de perdre un royaume, lorsque sa fille fut placée sur le trône d'Angleterre; Stanislas ne conservait plus de roi que le titre, quand Marie Leckzinska montra ses modestes vertus au sein de l'empire des Iys.

René et Stanislas possédèrent des épouses dignes d'eux, et qui douées d'un esprit supérieur, d'un caractère élevé, d'une âme sensible, les soutinrent dans l'adversité, comme elles adoucirent toutes leurs afflictions. . . Mais ayant éprouvé la douleur de les perdre, leur tendresse se plut à ériger des monuments somptueux à leurs compagnes chéries.

Un dernier trait achevera cette triste similitude de malheurs. Ces deux Princes virent également descendre dans la tombe, leur petit fils dans l'âge de la force et des plus nobles espérances.

On n'a point oublié que René, profondément versé dans l'étude de l'administration, avait cherché à améliorer la législation de la Provence, et voulait tout observer par lui-même.

Arrivé en Lorraine, Stanislas modifia les formes abusives de la justice, rétablit l'ordre dans les tribunaux, y opéra divers changements utiles, créa de nouveaux moyens de faciliter la marche des affaires, et répétait souvent :

« Tout se fait mieux sous les yeux de celui à qui  
« il importe que tout se fasse bien. »

Regardant l'éducation de la jeunesse comme l'unique garant de l'avenir des familles et des états, ces princes y veillèrent surtout avec une attention paternelle. « Sans la bonne éducation, « disait Stanislas point d'enfants pour les pères, « point de sujets pour les rois. » On connaît les fondations pieuses et charitables du bon René. Imitant son exemple, Stanislas surpassa son modèle dans l'art sublime d'exercer la bienfaisance.

L'agriculture qu'ils considéraient avec tant de raison comme la source de toute prospérité, devint sous leur règne aussi florissante qu'elle fut honorée. Le commerce, les manufactures, l'industrie attirèrent leurs regards protecteurs. Enfin, c'était toujours sans cesser d'être les pères de leurs sujets, ou de s'occuper de leurs besoins, que ces monarques surent s'entourer de la pompe royale, soutenir avec dignité l'éclat de leur rang, et se livrer à d'innocentes distractions (\*).

Cependant, il faut l'avouer, Stanislas possé-

(\*) On se souvient que René avait auprès de lui un nain nommé *Philippaux*. Le fameux *Bébé du roi de Pologne*, s'est acquis une sorte de célébrité par l'affection que lui portait son maître.

dait bien plus que René le secret de l'ordre et de l'économie. On a même adressé à sa mémoire l'injuste reproche d'avoir porté trop loin cette dernière qualité.

La poésie, la peinture et la musique obtinrent quelques encouragements du roi de Pologne qui, dit-on, était assez bon musicien et peignait passablement au pastel; mais si l'avantage demeure ici incontestablement au prince d'Anjou, il n'en sera pas de même des ouvrages littéraires qui leur ont survécu. On se souviendra toutefois que René écrivait à l'époque presque barbare où la langue française sortait à peine de son berceau, tandis que le *philosophe bienfaisant* traçait, après le siècle de Louis XIV, une foule de pages où l'on retrouve des maximes dignes de Marc-Aurèle et de la Rochefoucault. Nous nous bornons à la suivante qui semble peindre le caractère de Stanislas :

« L'autorité du diadème peut bien se maintenir par elle seule; mais elle n'a jamais plus de force que lorsqu'elle a le secret de soumettre les cœurs. »

Toutes les traditions, toutes les chroniques de Provence ou d'Anjou nous ont conservé la peinture de l'extrême simplicité des ma-

nières de René, lorsqu'il parcourait ses états, ou qu'il se promenait seul au milieu de la ville d'Aix et sur les quais de Marseille.

Quittant son palais de Lunéville, sa résidence habituelle, pour venir visiter Nancy, Stanislas laissait ordinairement sa voiture à la porte de cette ville, puis, sous le costume d'un simple particulier, il traversait à pied les rues qui le séparaient des monuments qu'il faisait alors élever. Si, en le reconnaissant, les habitants se précipitaient vers lui, et s'écriaient: «vive le roi! vive Stanislas! — « Mes amis, mes amis! c'est votre père! » répondait vivement le monarque attendri, comme René avait dû le dire plus d'une fois.

Tous deux, quand ils parvenaient à se dérober à l'ennui de la représentation, et à garder l'incognito, éprouvaient un vif plaisir à entretenir familièrement de leurs professions, le soldat, l'artisan ou le laboureur qu'ils rencontraient sur leur chemin.

Ainsi qu'Henri IV, Stanislas et René conquirent les délicieux épanchements d'une amitié désintéressée. Si le Béarnais écrivait à Crillon: *je vous aime à tort et à travers*, René appelait *ses bons amis et ses compères*, quelques hommes dont le dévouement lui était connu, et Stanislas, dans une foule de lettres

originales que nous possédons, nomme son *chérissime*, celui auquel elles sont adressées.

On pouvait donc dire de ces souverains adorés, ce que Pline ajoutait à l'éloge de Trajan (\*): « ils avaient des amis, parcequ'ils « étaient eux-mêmes capables de l'être. »

Stanislas le prouva à Charles XII qu'il n'abandonna jamais; René secourut de même Charles VII dans toutes ses guerres.

Nous observerons à ce sujet que ces monarques eurent pour constants ennemis, deux princes aussi supérieurs par leur puissance à René et à Stanislas, qu'ils le furent en intrigues et en bonheur. La fortune semblait en effet avoir placé Alphonse V et Pierre-le-Grand à une distance de trois siècles, pour les opposer au prince d'Anjou et au roi de Pologne.

D'après des rapprochements aussi nombreux, on croira sans peine que la douleur dont la mort de René fut suivie, les touchants témoignages de l'amour des Provençaux, se retrouvent absolument, les mêmes dans l'affliction qui brisa le cœur des Lorrains en perdant Stanislas. Les dernières paroles, les derniers vœux de ces monarques eussent d'ailleurs

(\*) *Amicos habebat, quia ipse amicus erat.*

suffi pour faire bénir éternellement leur mémoire. Nous avons rapporté les conseils que René mourant, donnait à son successeur. « Aimez vos peuples, et vous tenez tout mon secret, » écrivait Stanislas au dauphin son petit-fils, prince si digne des regrets qui éclatèrent à sa fin prématurée.

Si le souvenir des bienfaiteurs de la Lorraine et de la Provence est encore vivant dans ces deux provinces, où se rappellerait-on plus vivement une filiation chère à tous les Français?... Pourrait-on y oublier jamais, que le pacificateur de l'Espagne sort du sang du roi de Pologne, et que sa noble compagnie de gloire, ainsi que l'héroïque mère d'un Henri de Bourbon, comptent aussi René parmi leurs ancêtres?

Enfin, pour achever ce tableau, la Provence et la Lorraine, réunies à la France après la mort de leurs souverains, leur auront élevé, presque en même temps, une statue au milieu des capitales où ils répandirent tant de bienfaits. Dans l'une, René n'est plus appelé que le bon roi... Dans l'autre, le roi de Pologne est toujours nommé Stanislas-le-Bienfaisant, titre créé pour lui et que nos aïeux auraient sans doute décerné à René, s'il eût fait partie de la langue française au XV<sup>e</sup>. siècle.

« Au reste, comme le dit M. de Marchangy, « peu de rois ont eu plus de vertus et de talents que René, ce prince si justement comparé à Henri IV. » Ils eurent en effet l'un et l'autre le désir de rendre heureux leurs sujets, et surent tous deux unir à une grande bravoure une gaieté vraiment française, de la bonhomie et de la simplicité... Au milieu de l'infortune, leur vertu brilla d'un éclat plus doux, et ce creuset des âmes fortes leur fit allier à la résignation dans les disgrâces, une admirable modération dans la prospérité (26).

« Quelles sont les causes de cette vénération publique qui s'attache aux noms de René et de Henri? » se demande notre célèbre compatriote, M. Raynouard (après avoir développé avec son talent accoutumé les motifs qui empêchèrent les Provençaux et les Français d'être entièrement heureux sous le règne du Béarnais et du prince d'Anjou); « c'est, ajoute le savant académicien, que ces deux princes avaient à la fois le caractère et des manières populaires, une franchise qui persuadait, une débonnairété touchante, une familiarité paternelle. »

« C'est qu'en se rapprochant de leurs sujets,  
« ils se montraient en bienfaiteurs et non en  
« maîtres; plus ils descendaient vers la der-  
« nière classe des citoyens, moins ils affec-  
« taient d'être rois; c'est ainsi que leurs paroles  
« et leurs actions avaient réussi à persuader  
« le peuple, qu'il était dans leurs sincères  
« projets, dans leurs vœux constants de le  
« rendre heureux.

« Ce peuple se tenait assuré qu'en eux c'é-  
« tait le cœur même qui parlait de bonté, de  
« clémence, de générosité, d'affection. »

« Les Français savaient et croyaient que ce  
« même roi qui portait quelquefois des pour-  
« points percés par le coude, désirait vérita-  
« blement que la France fût administrée de  
« manière que le paysan eût la poule au pot  
« le Dimanche... Les Provençaux savaient  
« que, lorsque René faisait à quelqu'un la re-  
« mise des tailles, il ne repartissait pas sur  
« les autres contribuables la charge de ce  
« bienfait. Témoins des économies qu'il s'im-  
« posait, comme l'eût fait un simple bourgeois,  
« quand ils le voyaient diminuant avec soin  
« ses dépenses royales, ou se réchauffant l'hi-  
« ver aux rayons du soleil, ils disaient, et l'on  
« a répété de génération en génération, qu'il  
« voulait épargner de nouveaux impôts à son  
« peuple. »

« Il n'y a sans doute rien de grand, rien  
 « de frappant dans ces causes; mais l'opinion  
 « qui les accrédite, qui les transmet populairement  
 « de famille en famille, fait plus pour  
 « la gloire des rois que toutes les trom-  
 « pettes de la renommée. »

La mémoire de René est encore tellement vénérée dans le dernier de ses états, le nom et le souvenir de ce prince, en sont devenus si inséparables, qu'il n'est guères possible de ne pas faire mention de lui dans le moindre ouvrage publié sur la Provence; chaque nouvelle cérémonie, les fêtes publiques, les concours littéraires y viennent également rappeler chaque année l'excellent monarque qui gouverna nos aïeux.

Les historiens ont remarqué, il y a plus de deux siècles, qu'à l'occasion du passage de Charles IX (\*) à Aix, le premier président du parlement, *Jean Augustin de Foresta, baron de Tretz*, (27), haranguant ce prince, parla aussi du bon roi René, mort depuis environ quatre-vingt six ans, et dit: « qu'il avoit esté » veu par aucuns estant alors en vie. »

Le premier poète qui ait exprimé en vers la douleur causée par la mort de René, fut son ancien trésorier, Guillaume de Remer-

(\*) Il revenait de Salon.

ville; il s'était établi à Apt du vivant de son maître, après l'avoir suivi en Italie (\*).

Le second fut Octavien de St. Gelais (28), évêque d'Angoulême : son livre du *Séjour d'honneur*, composé environ neuf ans après la mort du roi de Sicile, respire pour ce prince un enthousiasme poétique qui ne se répand pas sur les autres personnages introduits dans le même poème, tels que Charles VII, Jeanne-d'Arc, Poton de Saintrailles, la Hire, etc, etc, (\*\*).

Une foule d'auteurs plus ou moins modernes ont marché sur leurs traces, et l'on formerait un volumineux recueil des divers opuscules publiés à la louange du bon René (\*\*\*) .

Cependant, malgré tant de preuves de souvenir, de regrets et d'affection accordées à la mémoire de ce monarque, aucun monument public n'avait encore été érigé en son honneur, et ce n'était que dans les cabinets de quelques curieux ou dans l'enceinte de la métropole d'Aix, que les traits de René pouvaient frapper les regards. A la vérité, le palais de Tarascon avait autrefois renfermé son buste en marbre blanc et celui de Jeanne

(\*) Voyez pièces justificatives, N.º II.

(\*\*) Voyez *ibid.* N.º III.

(\*\*\*) Voyez *ibid.* N.º IV.

de Laval (\*). Mais ces témoignages de la renaissance des arts et de la vénération des Provençaux n'ont pas échappé aux Seides de l'anarchie, qui couvrirent la France de tant de débris et de ruines.

Il a donc fallu le rétablissement du trône légitime pour espérer qu'une statue serait enfin élevée à René. Le vœu en ayant été manifesté, il y a peu d'années, par le conseil municipal de la ville d'Aix, M. Chardigny, habile graveur, né à Marseille, voulut en quelque sorte devancer l'expression de la reconnaissance publique, en reproduisant les traits du prince dans une médaille parfaitement exécutée.

M. Révoil (peintre de S. A. R. Madame la Dauphine, né à Lyon, ville que René décora de ses tableaux) associant son suave et gracieux crayon à l'hommage rendu au prince qui cultiva les arts à un haut degré, traça lui-même le plan du monument projeté. Un jeune sculpteur angevin (M. David) se chargea avec empressement de son exécution, et,

(\*) On lisait sur le socle de ces statues: *Divi heroes francis libis cruceque illustres incedunt: Jupiter parentes ad superos iter.*

Après avoir renversé ces bustes de leurs piédestaux, on les jeta dans une citerne et les en ayant retirés plus tard, on les laissa dans la cour du château. On vient, dit-on, de les replacer d'une manière convenable.

le 25 Août 1819, M. le comte Ch<sup>ble</sup> de Villeneuve Bargemont, préfet du Département des Bouches-du-Rhône (\*), en posa solennellement la première pierre.

Mais par un de ces hasards inattendus qui exaltent l'imagination au plus haut degré, en même temps qu'ils remplissent le cœur de joie, la fête de famille célébrée pour l'inauguration de la statue de René, a reçu tout-à-coup un éclat aussi touchant qu'inespéré.

Apparaissant pour la première fois en Provence, au moment où l'image du bon roi allait être découverte, S. A. R. Madame la dauphine a assisté elle-même, le 19 Mai 1823, (\*\*) à cette attendrissante cérémonie, au milieu d'un concours extraordinaire appelé par un si puissant intérêt.

Nous tenterions vainement d'exprimer le sentiment ineffable qui se répandit à la fois dans l'âme de tous les spectateurs à la vue de la fille de Marie Antoinette de Lorraine, attachant ses regards sur le noble époux de cette Isabelle de Lorraine qui, quatre siècles auparavant et au milieu de tant d'orages politiques, fit briller un si grand caractère, mélange ad-

(\*) Voyez procès-verbal de cette cérémonie. Journal de Marseille, 25 et 29 Septembre 1819.

(\*\*) Voyez le journal de la Méditerranée du 24 Mai 1823.

mirable de piété, de courage et d'héroïsme!.. Qui aurait pu se défendre d'une religieuse émotion, en songeant à des infortunes bien autrement cruelles, et dont tous les Français voudraient effacer la trace au prix de leur sang!..

On ne cherchera donc plus désormais les traits vénérables de René parmi les débris mutilés gisant dans la cour du château de Tarascon, où nous les avons vus naguères si indignement abandonnés.

Toutefois, ce ne sont pas des monuments périssables qui feront vivre le nom de cet excellent prince, et qui perpétueront son souvenir de siècle en siècle; une plus digne immortalité lui est acquise, et c'est sans doute la seule que son cœur aimant ait pu désirer et se promettre en secret.

Du sein des célestes régions qu'elle habite, si son âme plane encore sur ses anciens états, elle verra ses fidèles Provençaux se transmettre d'âge en âge le récit de ses bienfaits; se retracer les temps de bonheur dont il fit jouir leurs ancêtres; et comme s'il régnait toujours au milieu d'eux, s'associer à toutes ses affections, s'affliger des peines qui navrèrent son cœur, n'être étrangers à rien de ce qui l'intéressa, et bénir surtout son nom

de les avoir réunis à l'antique royaume de Louis IX.

De même que son saint aïeul, René aussi portait sur sa bannière ces lys si souvent courbés par de sombres tempêtes, si long-temps exilés de leur terre natale, mais qui y fleuriront à jamais sous la protection d'un saint roi, et d'un roi martyr.

C'est René qui prépara à la Provence le bonheur de vivre sous les lois d'Henri IV et de ses dignes rejetons... La fidélité que lui portèrent les Provençaux, ils la vouèrent au Béarnais et à ses enfants. Pouvait-elle se démentir en retrouvant de règne en règne le même courage, la même sagesse, la même bonté, le même amour?

Qu'il jouisse donc de son ouvrage, ce prince qui fut vraiment Français, en voyant les fils de ses anciens sujets entourer de leurs vœux ardents, ce trône auguste, garant de toutes les libertés, héritier de toutes les illustrations, et qui sembla ne nous être arraché avec tant de violence que pour mieux nous convaincre qu'il est indispensable au salut, au repos, au bonheur et à la gloire de la France!...

---

---

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

---

### LIVRE VII.

(I) Varron et Atticus, au rapport de Pline, recueillirent, le premier, jusqu'à sept cents portraits en miniature d'hommes célèbres, et le second, ceux de plusieurs femmes illustres. Les livres de Mithridate et de Persée, qu'on portait aux triomphes de Sylla et de Paul Émile, étaient ornés d'admirables ouvrages de ce genre. L'empereur Théodose excella dans cet art dont il transmit le goût à ses enfants. Sulmine, une de ses petites filles, a laissé un manuscrit de Dioscoride rempli de miniatures de sa main.

M. le comte G. Orloff cite encore parmi les manuscrits les plus remarquables par la richesse des ornements, un livre grec de la Genèse, qui existe à Vienne, et le Virgile du Vatican, qu'on suppose également remonter au IV<sup>e</sup> ou au V<sup>e</sup> siècle.

« Mais jusqu'à la fin du XII<sup>e</sup>, ajoute le savant étranger, « l'art de la miniature n'a produit rien de bon, et ne « s'est, pour ainsi dire, soutenu que par un coloris « éclatant et luxueux, où l'argent et l'or étaient pro- « digés. »

Le traité de fauconnerie de Frédéric II, roi de Naples, le manuscrit du Dante, le breviaire de Mathias Corvin, roi de Hongrie, signalèrent une sorte de lueur de goût en Italie.

Dans l'analyse des manuscrits, des ouvrages et des livres de piété de René, nous avons eu occasion de parler de son talent comme peintre; on retrouve son goût

pour les miniatures dans la plupart des prestations d'hommages qui lui sont rendus.

Il en existe un au trésor des Chartes qui représente l'hommage de Jean de Ste. Maure au roi de Sicile. René est assis sur un trône vert et or aux armes de France. Il porte la couronne d'or, une tunique azur fleurdelysée, et un manteau d'hermine.

Le sire de Ste. Maure est à genoux, les deux mains dans celles du prince. Sa tête est nue, sa tunique bleue, son manteau pourpre, et l'escarcelle d'or est attachée à sa ceinture. À gauche de René, sont des massiers d'armes, un homme vêtu de noir avec un bonnet rouge, etc. (\*).

(2) Cette miniature actuellement possédée par M. Baudot, homme de lettres à Dijon, représente l'intérieur d'une chapelle dont le plafond est divisé en trois parties, et paraît être en bois doré. Le carrelage se forme de compartiments ornés avec goût. La porte laisse voir un vestibule plafonné de même et donnant sur la campagne.

L'intérieur, jusqu'à la hauteur des fenêtres, est garni d'une tapisserie de soie bleue, rehaussée d'or, avec une bordure blanche et rouge. Elle s'ouvre seulement en face de la porte où elle forme un espace carré au milieu duquel est placé le duc de Bourgogne, vêtu d'un manteau de velours cramoisi, avec le chaperon et le collier d'or. Sa main droite est appuyée sur la poitrine, et la gauche sur un livre. Ce prince est assis sur un trône doré, dont le couronnement est un magnifique dais décoré de l'écusson de ses armes.

Aux deux côtés, sur des bancs à dossier dorés et

(\*) Essai sur la peinture en Italie, par le comte G. Orloff, p. 106, 117. — Trésor des chartes, archives du royaume.

sculptés, sont également douze chevaliers de l'ordre. Au devant est une table au-dessus de laquelle on voit quelques volumes. Un homme vêtu d'une cotte d'armes, cramoisie avec le collier sans la toison d'or, est assis auprès; et derrière lui, paraît un évêque debout, en chape violette doublée de vert, coiffé d'une mitre d'argent, et qui présente au duc un grand manuscrit ouvert, où on lit ces mots : « A très excellent prince, très puissant et mon très redouté seigneur monseigneur le duc de Bourgogne, de Brabant, etc. »

Enfin, à droite et à gauche de cette composition, et tout-à-fait sur le premier plan, sont deux hommes vêtus du même manteau et du même chaperon que les chevaliers, mais sans broderie ni collier. Ils sont assis sur des pliants à bras.

L'ordonnance de ce tableau est très simple, mais les personnages offrent un caractère de dignité et d'attention remarquable. Les têtes sont très soignées, et il n'est pas douteux que ces figures n'offrent la ressemblance de quelques-uns des preux bourguignons du XV. siècle. »

En examinant ce précieux ouvrage, on se demande à quelle époque et par quel motif il a été fait? Il est difficile de résoudre cette question. Quelques amateurs qui l'ont vu à Dijon, pensent avec l'auteur dont nous avons extrait la description, qu'il est du roi René. Ce prince aurait voulu sans doute retracer alors le chapitre de l'ordre tenu en 1433, à la chapelle de Dijon. C'était, en effet, un événement récent, qui s'était peut-être passé en la présence de l'illustre captif, et comme l'histoire rapporte que Philippe était rempli d'égards pour lui, il pourrait bien se faire que ce jeune prince eût choisi un sujet de peinture qui devait être agréable au fondateur de la toison d'or.

Mais une observation que fait naître la vue du tableau, semble détruire cette conjecture; car si le visage allongé du chef de l'ordre annonce le duc Philippe, on lit en lettres d'or sur la broderie bleue, la devise: *je l'ai emprins*, qui appartient à Charles-le-Téméraire. Cette peinture ne serait donc probablement point de René, et au lieu de représenter le chapitre tenu en 1433, elle offrirait plutôt celui de Bruges en 1468, ou de Valenciennes en 1473.

On pense que cette curieuse miniature faisait partie du frontispice du livre du registre du greffier de la toison d'or.

(3) M. le président de Brosses, dans son spirituel voyage d'Italie, dit que René, fondateur des Celestins d'Avignon, peignit à la détrempe un tableau représentant sa maîtresse qu'il avait vue dans son tombeau quelques jours après sa mort. « Il fut, ajoute-t-il, si frappé de l'état « horrible où elle était, qu'il voulut la peindre ainsi : « C'est un grand squelette debout, coiffé à l'antique, « recouvert de son suaire; les vers mangent le corps « d'une manière affreuse; sa bière est ouverte, ap- « puyée debout contre la croix du cimetière, et « pleine de toiles d'araignée, fort bien imitées. »

La tradition rapporte en effet, que la personne représentée dans cette composition était très aimée du roi René qui, dans l'excès de son désespoir de l'avoir perdue, se fit ouvrir sa tombe, et l'imagination encore remplie d'un tableau aussi hideux, essaya de le retracer sur la toile. Il écrivit ensuite quelques vers au-dessous.

Plusieurs auteurs ont réfuté cette anecdote, en pensant avec raison qu'il est difficile de se persuader qu'on ait la force de contempler et de peindre ainsi une personne qu'on chérissait; qu'un pareil spectacle doit plutôt augmenter la douleur, les regrets, et inspirer de

trop pénibles retours sur soi-même. On ajoutait aussi que René n'était pas l'auteur de cette peinture. Mais les Célestins d'Avignon ont toujours assuré que le *tableau de la Mort* avait été peint de la propre main de ce prince. Ils en avaient même eu, disaient-ils, la preuve certaine dans leurs archives.

Voici les vers placés au bas du tableau :

Une fois fus, sur toutes femmes belle...  
 Mais par la mort, suis devenue telle!..  
 Ma chair estoit, très belle, fraîche, et tendre..  
 Or, est-elle toute tournée en cendre.  
 Mon corps estoit très plaisant et très gent,  
 Je me souloye souvent vestir de soye...  
 Or, en droict fault, que toute nue je soye.  
 Fourrée estois, de gris et menu vair,  
 En grand palais, me logeois à mon vueil..  
 Or, suis logiée en ce petit cercueil..  
 Ma chambre estoit de beaux tapis ornée..  
 Or, est d'aragnes, ma fosse environnée...  
 De tous estois nommée dame chière..  
 Or, qui me véoit ne fait semblant ni chière..  
 Maint me louoit, qui près de moi passoit.  
 Compte n'en faict, nul qui près de moi soit..  
 Partout estoit ma beaulté racomptée..  
 Or, n'en est vent, ni nouvelle comptée..  
 Si pense celle, qu'en beaulté va croissant,  
 Que tousjours va, sa vie en décroissant...  
 Soit ores, dame, damoiselle, ou bourgeoise,  
 Face donc bien, tandis qu'elle en a l'oïse,..  
 Ains que devienne comme moy pour voy telle...  
 Car chascune est, comme ai esté mortelle.

« Quotidiè morimur.. quotidiè enim demittitur ali-

« qua pars vitæ, et tunc quoque cum crescimus, vita  
« decrescit. (Ex epistolis Senecæ). »

La plupart des voyageurs qui ont vu cette bizarre composition, se sont accordés à faire le plus grand éloge de la manière dont-elle était exécutée, tout en exprimant leur surprise du choix d'un tel sujet. Un d'eux assurait que la toile d'araignée surtout était « travaillée si « subtilement, qu'elle attrapait non-seulement les mou-  
« ches, mais les plus entendus. »

Quant à la circonstance qui a pu donner lieu à la tradition qui s'obstine à voir en ce tableau le squelette d'une femme chère à René, il est bien difficile de pénétrer ce mystérieux secret après trois siècles révolus.

Ce bon prince n'aurait-il pas voulu désigner la reine Isabelle de Lorraine elle-même, par cette dame qui « se logeoit en grand palais et dont la robe étoit « fourrée de gris et de menu vair?... » Si cette conjecture ne paraît pas fondée, il faudrait penser que René avait en vue la demoiselle Lacapelle ou Capelette, pour laquelle il éprouva une vive tendresse, ou cette belle et aimable provençale qui, au rapport des historiens, sut lui inspirer une longue passion ; on ignore toutefois si elles moururent avant ce monarque.

Duverdier prétend que René eut intention de se représenter en ce tableau lugubre, tel qu'il serait après sa mort, ainsi qu'il l'avait fait sur la fresque peinte au-dessus de son tombeau à Angers. Mais les vers du prince détruisent l'assertion du voyageur.

Cette composition qui attirait tous les curieux étrangers qui passaient à Avignon, a disparu dans la tempête révolutionnaire, avec une foule d'autres tableaux précieux et les mausolées antiques qui ornaient les églises et les couvents du Comtal.

De l'autre côté du Rhône, les Chartreux de Villeneuve-

les-Avignon possédaient un tableau attribué à René, et qui existe encore dans l'hôpital de cette ville où il fut transféré. Il décore la chambre à coucher de la supérieure des sœurs hospitalières.

Sa forme est d'un carré de cinq pieds et demi de hauteur, sur sept de large. Le cadre manque, mais une rainure indique qu'il tenait dans la boiserie de l'autel sur lequel il était placé. Il est surmonté d'une corniche soutenue par des mortaises pratiquées dans l'épaisseur des planches; les deux cinquièmes inférieurs représentent l'église Militante et Souffrante, les trois cinquièmes supérieurs l'église Triomphante et la Trinité.

A la droite du spectateur, au 5<sup>e</sup> inférieur, on voit environ vingt-cinq petites figures désignant l'enfer, les démons etc., tandis qu'à la même hauteur, à gauche, paraissent les âmes du purgatoire dont quelques-unes retirées par les anges s'envolent au séjour des bienheureux.

(La plus grande dimension de ces personnages est de trois à cinq pouces). Au-dessus des deux côtés du premier ensemble, est figurée l'église Militante, et dans le lointain on découvre plusieurs villes, ainsi que des prêtres et des laïques en prières. A l'extrémité gauche, l'enfant prodigue garde ses porceaux; à peu de distance on remarque une figure sous laquelle on lit: *Moyse*. Au côté opposé est élevé le tombeau du Christ avec cette inscription: *Sepulcrum Domini*. Plus loin est un ange qui semble parler de l'Assomption; on lit au-dessous: *Assumpta est Maria*. La totalité de ce second ensemble est dominée par le firmament d'un bleu d'azur qui paraît séparer ce monde de douleur, des régions éthérées où triomphent les justes dans l'éternité. Un Christ offre la voie de transition entre cette partie et la troisième qui prend les trois cinquièmes supérieurs du tableau.

Elle se compose:

1<sup>o</sup> De sept figures environ, qui indiquent, dans chaque

côté, les âmes qui sortent des lieux où elles erraient auparavant, loin de la présence du Très Haut.

2°. De près de trente figures à gauche et à droite (de dix pouces de hauteur) représentant des vierges, des confesseurs, des pontifes et des martyrs. (Ceux-ci, plus rapprochés de Dieu au haut du tableau, sont revêtus d'habits rouges avec la palme à la main; les autres ont la tête couverte de voiles, portant la mitre, et sont habillés de manteaux gris, verts et blancs).

3°. Plus haut encore, de deux chérubins les ailes étendues.

4°. Enfin, du Christ et du Père Éternel, en grands manteaux rouges avec des draperies en or. Le St. Esprit, sous la forme d'une colombe, les unit au centre, et il place la couronne sur la tête de la Vierge, dont la dimension, de même que celle de la Trinité, est trois fois plus forte que les précédentes. Ce groupe qui occupe le centre du premier, se perd dans le haut du firmament.

Quoique le bois ait éclaté en quelques endroits, ce curieux tableau est encore bien conservé. On y reconnaît les défauts qu'on retrouve dans les peintures du XV<sup>e</sup> siècle, mais en même temps, il offre des caractères de tête variés, de l'harmonie dans les tons, une sorte d'imagination poétique, et beaucoup d'éclat dans les couleurs. Le père Chatru, aumonier de l'hospice de Villeneuve-les-Avignon (et jadis chartreux de la maison où était ce tableau), assure que la tradition la plus reculée l'attribuait au roi René. Mais l'incendie des papiers de la Chartreuse, en 1793, a fait disparaître toute preuve écrite.

(4) On montre encore dans la sacristie de l'ermitage de St. Jérôme, un portrait de René qu'on lui attribue. Mais c'est sans doute une grossière copie.

Après du même ermitage et dans une campagne appartenant à M. Crozet, l'un des plus respectables

habitants de Marseille, on remarque, au milieu d'une très belle galerie d'environ cent cinquante pieds de long, sur dix-huit de large, un portrait de femme qu'on attribue aussi à René. On pourrait supposer qu'il représente Yolande de Lorraine, l'une de ses filles, ou la comtesse du Maine, ou Marguerite d'Alençon, si le costume ne se rapportait pas à une époque plus moderne.

Cette campagne ou bastide fut autrefois un rendez-vous de chasse du bon roi, qui en fit présent à l'un des ancêtres de M. Crozet, en récompense des services qu'il lui avait rendus. On conserve dans cette même galerie quelques vieux candélabres qu'on croit remonter au temps où ce prince venait l'habiter par intervalle; mais il paraît que cette donation ne dut avoir son effet qu'après la mort de Jeanne de Laval, qui en eut la jouissance durant sa vie.

On a retrouvé un compte manuscrit de cette princesse, dans lequel il est fait mention des fruits de sa bastide de St. Jérôme. Le concierge avait soin chaque année, d'envoyer à la reine de Sicile les figues sèches provenant de ce fonds.

Dans l'inventaire des meubles de Jeanne de Laval, dressé en 1494, il n'est point parlé de tableaux, de vaisselle d'argent, ni d'objets précieux.

(5) Ce tableau est le plus considérable et le mieux peint de ceux que l'on attribue à René, et qui ont échappé aux injures du temps ou aux efforts du vandalisme moderne.

Il était originairement placé dans l'église des Carmes, où le roi de Sicile avait fait construire une chapelle. Il le fit alors orner, « dit de Haitze d'un cadre « d'or plat, rehaussé de couleurs, où douze rois de « Juda sont dépeints, avec des ornements à l'antique, « si délicats et si bien travaillés, qu'il ne peut se voir

« rien de mieux.... Ce tableau, à la vérité, ne répond « pas à ce grand goût, mais il ne laisse pas que d'avoir « quelque chose de beau et de grand. »

Cette composition remarquable, qui a douze pieds de hauteur sur six de large, est divisée en trois parties de forme tryptique (appelées *tabernacoli* par les Toscans) et se ferme par deux volets, qui ont dû contribuer beaucoup à sa conservation. Elle est placée maintenant dans la grande nef de la cathédrale d'Aix, vis-à-vis la chaire.

La partie du milieu représente la Vierge tenant sur ses genoux son divin enfant, au milieu du buisson ardent; les flammes n'en sont pas très apparentes, tandis que les détails du buisson sont rendus avec la plus minutieuse exactitude. Le peintre a craint sans doute de nuire par la vivacité du feu, au coloris à la fois suave et harmonieux avec lequel il a peint la Vierge et Jésus.

A la gauche du buisson, et sur le premier plan, on voit Moïse, détachant sa chaussure, et couvrant ses yeux de la main droite, afin de pouvoir supporter la lumière céleste. De l'autre côté, est un ange portant un sceptre d'or à la main. Son front est ceint d'un diadème orné de pierreries, et il est revêtu d'une chappe également enrichie d'une agraffe précieuse qui représente Adam et Eve.

Le fonds du tableau est montueux; la campagne riante, variée, peuplée d'habitations, et agréablement coupée par les sinuosités gracieuses d'un fleuve. Dans le lointain, on voit une ville décorée de plusieurs monuments ou fabriques, parmi lesquels paraît figurer le château de Tarascon éclairé par le soleil couchant. Enfin, sur le premier plan, est un troupeau de moutons gardé par un chien couché auprès de Moïse. La terrasse est couverte d'herbes, de fleurs, et d'insectes rendus avec la plus grande vérité.

Ce tableau est encadré, ainsi que nous l'avons dit, par une bordure plate à fond d'or et ceintrée par le haut d'une corniche, où sont représentés les rois de Judas sur leurs trônes. Aux deux angles, on voit une figure ailée sonnante de la trompette, et une licorne qu'une femme paraît embrasser.

Sur le volet de droite, est représenté le bon roi René. Ce prince, de grandeur naturelle et peint dans un âge avancé, est à genoux devant un prie-dieu couvert d'un tapis fleurdelisé, sur lequel est brodé l'écusson de ses armes, écartelé de Sicile, d'Aragon, de Jérusalem, de Bar et de Lorraine. Sa longue robe de velours violet est bordée d'hermine, avec le camail de même. Sur le prie-dieu, est sa couronne placée sur un coussin, ainsi que son livre d'heures que ferment des agraffes d'argent.

La figure du prince annonce la bonté et le calme. Ses yeux sont spirituels et pleins de vivacité. Il porte sur sa tête un bonnet de velours noir à bords relevés... A ses pieds on voit un joli barbet, « qui fut sans doute « au nombre de ses amis et peut-être le plus fidèle, dit « M. Bodin. » Derrière le roi, sont rangés, St. Maurice patron de l'ordre du Croissant, richement armé de toutes pièces, et un étendard à la main; St. Antoine appuyé sur une béquille, et Ste. Madelaine tenant en sa main le vase à parfums. Ces personnages sont placés sous un dais et une tenture en soie verte.

Jeanne de Laval, également agenouillée devant un prie-dieu, est peinte sur l'autre volet. Une couronne de perles et de pierreries ceint sa tête, et ses cheveux blonds s'attachent en dessous en formant un grand nombre de tresses. Sa robe est en velours violet brun, de même que celle de son époux. Un scapulaire d'hermine dessine sa taille, et de son collier pend un cor-

don formé de rubis, de perles et de pierres précieuses.

Son livre d'heures ouvert sur un coussin, est remarquable par les fermoirs sur lesquels ses armes et celles de René sont peintes avec une délicatesse infinie. Le tapis de velours qui recouvre le prie-dieu porte aussi les armes de Bretagne et de Laval.

Derrière la reine, sont trois personnages debout: St. Jean, portant à la main un calice qui renferme un serpent; Ste. Catherine, avec la palme et l'épée; St. Nicolas, en chape, la mitre sur la tête et la crosse à la main. A ses pieds est un baquet contenant trois enfants. Un dais et une tenture pareille à celle de l'autre volet décorent le haut du tableau.

Derrière les volets, sont peints en camayeu: sur celui de droite, l'Ange Gabriel, en chape, tenant une branche d'arbre à la main. Sur celui de gauche, la Vierge, debout, enveloppée d'une ample draperie, ayant un livre à la main et recevant la salutation angélique. Ces deux figures sont placées sous des niches.

Le couronnement ou frise qui surmonte le tableau est composé d'une galerie en ornements gothiques très élégants qui avance d'un pied sur les voûtes. En dessous, est un espace ceinté sur lequel sont représentés les chœurs des Anges, chantant les louanges du Très-Haut qu'ils entourent. L'Éternel tient le globe dans sa main gauche et de l'autre donne sa bénédiction.

On lit en-dessous ce passage tiré du livre de la Sagesse :

« Qui me inveniet, inveniet vitam, et hauriet salutem in Domino.

Tout-à-fait au bas du tableau, on lit encore ce verset:

« Rubrum quem viderat Moïses, incombustum, con-

ТОМЪ III.

« servatam agnovimus tuam laudabilem virginitatem,  
« sancta Dei genitrix. »

Une circonstance à remarquer, c'est que ce tableau est peint sur toile collée sur bois. Les artistes de cette époque, à l'imitation des peintres grecs du moyen âge, ont employé quelquefois ce procédé pour prévenir les dégradations occasionées par la tourmente du bois. Quelques-uns poussèrent même la précaution jusqu'à entreposer sous la toile une couche d'étoupes. Mais il en est résulté que la couleur s'est souvent détachée par grandes pièces au moindre frottement.

Telle est la description exacte de cet ouvrage, l'un des premiers sans doute qui ait été exécuté à l'huile dans une aussi grande dimension, et qui, à ce mérite, joint celui plus réel d'un grand art d'imitation dans tous les détails; de beaucoup de finesse dans l'expression des têtes, qui offrent aussi un coloris brillant que n'ont pu altérer les mordants avec lesquels on l'a nettoyé et lavé plusieurs fois; une touche ferme, un pinceau vigoureux, toutes les qualités enfin qui distinguent ces belles productions de l'ancienne école allemande, sans ses défauts ordinaires, tels que la sécheresse et la roideur dans les figures. Les draperies mêmes en sont très larges, sans être trop maniérées.

Il est vrai qu'on y cherche vainement ce beau idéal que Raphaël et même le Perrugin surent deviner plus tard, et le prestige de la perspective encore inconnu long-temps après ces deux grands peintres.

On se demandera maintenant, si René a réellement peint un tableau qui annonce un talent aussi consommé, et qui devrait placer celui qui l'a exécuté au rang des premiers peintres du XV<sup>e</sup> siècle?

Des artistes, des savants, des amateurs exercés ont généralement été partagés sur cette question. Si d'un

côté, les traditions les plus anciennes ainsi que presque tous les historiens provençaux s'accordent à regarder René comme l'auteur d'un ouvrage si remarquable, une foule de raisons spécieuses peuvent les combattre; la plus forte est le talent même décélé dans cette composition, et qu'il serait extraordinaire de voir possédé à un degré si supérieur par un prince dont la vie fut tellement agitée.

Il ne nous appartient point de résoudre la question qui a occupé tant de personnes versées dans les arts. Nous ferons seulement observer qu'on a attribué mal à propos le *Buisson ardent* à Jean de Bruges, mort avant le mariage de René avec Jeanne de Laval. Il serait plutôt de son élève, Roger de Bruges, connu pour avoir imité parfaitement le style, la touche, la couleur et la manière de son maître.

Mais nous le répétons, si ce tableau paraît trop au-dessus des forces de René d'après ce qu'on connaît de lui, rien n'atteste le nom d'un autre peintre du Buisson ardent, rien ne constate son séjour en Provence à l'époque où il a été terminé; il continuera donc vraisemblablement encore à être montré aux étrangers, ainsi qu'il l'a été jusqu'à ce jour, comme l'ouvrage du bon roi René(\*).

(6) Ce portrait, d'une très petite proportion, est peint sur des tablettes de bois se fermant et s'ouvrant en forme de livre. Sur l'un des côtés, on voit René coiffé d'une espèce de barête de velours noir, comme dans le tableau du Buisson ardent. Son manteau est d'un brun foncé fourré de pelleteries de même couleur, dont il

(\*) Mémoires et notices sur la Provence, St. Vincens, p. 33, 35. — De Haitze, curiosités de la ville d'Aix, p. 154. — Millin, voyage dans le Midi de la France, etc.

porte aussi une espèce de fraise autour du col. Un collier de coquilles avec l'image de St. Michel orne sa poitrine.

(Nous remarquerons à ce sujet, que ce prince ni Jean d'Anjou ne se trouvent compris dans la liste des chevaliers de l'ordre de St. Michel, mais qu'une lettre signée Loys et contresignée Leroux, en date du 14 Juillet 1471, donne le consentement du roi de France à ce que René puisse porter cette décoration avec celle du Croissant d'or. Il paraîtrait par cette date, que Louis XI accorda cette faveur à René, vers l'époque où il désirait que Nicolas d'Anjou épousât Anne de France, sa fille.)

René, dans le portrait dont il est question, tient de la main gauche un grand chapelet à grains cylindriques. Son visage offre l'expression de la douceur, de la sérénité, et d'une sorte de finesse. Mais on est loin d'y trouver ces traits nobles, spirituels, gracieux, agréables, et cette majesté qu'il possédait à la fleur de l'âge, au rapport des historiens.

Jeanne de Laval, peinte sur l'autre côté du tableau, ne montre pas davantage les traces de cette séduisante beauté qui captiva le cœur du roi, du vivant même d'Isabelle de Lorraine. On peut seulement juger qu'elle était très blanche et que ses yeux bleus relevés vers les tempes, ressemblaient à ceux qu'on est convenu d'appeler yeux à la chinoise.

Cette princesse est vêtue de noir; un bonnet d'étoffe de soie noire dont les deux côtés sont pendants, forme sa coiffure.

Le fonds de la couverture de ce portrait est peint en azur semé de fleurs de lys d'or. Une tige de lys blanc s'élève au milieu, entourée de cette devise qui annonce le présent du maître à son fidèle serviteur:

*Juvat servata fides.*

Tous les ornements sont parfaitement soignés et d'un goût excellent.

La famille de Matheron conserve religieusement ce gage de l'affection du bon roi, dans le même sac de velours cramoisi qui le renfermait, dit-on, lorsque Jean de Matheron le reçut.

Ce seigneur, que René appelait *son bon compère*, était fils de Michel de Matheron, maître rational à la cour de Provence, et d'Annonini Boutarelle.

Jean succéda à la place de son père qu'il remplit pendant dix-sept ans, et fut ensuite sous Charles VIII, président de la chambre des comptes, et conservateur des Juifs. Ce monarque l'admit au nombre de ses chambellans, le 31 Mai 1489, et lui confia l'ambassade de Florence.

Les historiens le dépeignent comme un homme plein de génie, doué d'une rare sagacité dans les affaires, et d'une éloquence nerveuse. Ils le citent comme un des grands hommes d'état de son siècle.

Le 28 Janvier 1468, Galéas-Marie Sforce, duc de Milan, le nomma chevalier de son ordre en l'autorisant à blasonner ses armes avec les siennes.

(Celles de Matheron sont: d'azur au rocher d'argent, dans une mer de pourpre surmonté d'une voile à poupe d'or.. devise: *suyvant le vent, la voile.*.)

René avait envoyé souyent Jehan de Matheron auprès du pape Sixte IV, qui par une bulle du 8 Février 1474, le nomma chevalier de St. Jean de Jérusalem, et comte Palatin du pays romain. Il lui fit expédier le même jour la permission d'avoir un autel portatif où on pourrait lui dire la messe pendant ses voyages; de créer des notaires apostoliques, et de légitimer des bâtards. (Feu M. le président de St. Vincens avait vu à Pertuis, chez le sieur Bicais, notaire, l'original des provisions d'un office de notaire expédié par Jean de Matheron).

Deux jours après la mort du roi René, Charles du Maine confirma Matheron dans sa charge de maître rational, juge et conservateur des monnaies de Provence. Mais ayant pris le parti du duc de Lorraine, il perdit ses offices, ses biens furent saisis, et il eut beaucoup de peine à échapper lui même. Rentré en grâce sous le règne de Charles VIII, Anne de France l'admit parmi ses conseillers d'état pendant sa régence. Envoyé en ambassade à Rome, il y mourut en Février 1495, empoisonné, dit-on, par les Florentins qui redoutaient son influence.

Il fut enterré avec beaucoup de pompe au tombeau des ambassadeurs, dans l'église de la Minerve.

La famille de Jean de Matheron, à laquelle René donna la terre de Peynier, était très ancienne en Provence. Lacroix du Maine rapporte que Guillaume Figuiera, (poète et gentilhomme provençal, fils de l'historien de ce nom et qui vivait vers l'an 1270, ) « a escript plusieurs chansons à la louange d'une dame avignonnaise de la maison de Matheron. L'une de ces poésies est une jolie pastourelle imitée par Pétrarque. »

Ses armes se voyaient sculptées sur l'une des portes d'Avignon, appelée du nom de Matheron. Une rue d'Aix le porte également. Cette famille s'est éteinte dans celle de Voland de Manosque qui en a pris le nom et les armes. Le trait de courage et de pudeur qui rendit célèbre Madelaine de Voland, au passage de François 1<sup>er</sup>. à Manosque, est rapporté dans l'histoire de Provence.

M. Revoil possède dans son curieux cabinet une très belle médaille frappée à l'effigie de Jean de Matheron. Gravée dans l'ouvrage du président de St. Vincens sur les monnaies de Provence, elle a servi de modèle au profil du bas relief qui orne la statue du roi René à Aix.

René de Matheron, petit-fils du maître rational, fut enseveli dans la chapelle de la Madelaine à Aix, avec

cette épitaphe, la première composée en langue française en Provence :

Ci gist en bon renom,  
 Le noble René de Matheron,  
 Jadis seigneur de Peynier,  
 Que la mort prist et fist finer;  
 Bon citoyen le tenoit-on  
 Aussi vray patriote bon...  
 Vueilliez Dieu pour lui prier,  
 Qu'en paix puisse réquiescer..  
 Amen.

1552 le 3 Février.

Outre le portrait de René dont nous venons de parler, on en montre encore un à Angers, peint sur bois et en profil. Toutefois ce n'est qu'une esquisse très faible dont le seul mérite peut être la ressemblance ou l'ancienneté.

M. de la Mézangère, homme de lettres à Paris, possède un portrait de René, peint au blanc d'œuf sur bois, et d'une dimension de trois quarts de nature. On le croit de la main de ce prince, mais sous le rapport de l'art il est très inférieur à celui donné à Jean de Matheron.

Comme dans tous les autres, René est coiffé d'une barrète noire. Il porte un camail d'hermine.

Ce portrait a été acheté à la vente du cabinet de M. Garnier, dernier historiographe de France.

Il a été gravé, mais sans aucune ressemblance, dans une nouvelle édition des ouvrages en prose et en vers publié in-18, par M. de la Mézangère (\*).

(\*) Voyez tome IV, in-18, p. 36. — Voyage de Béranger à Marseille. St. Vincens, mémoires et notices, p. 11. — Description d'Aix, 23, 36. — Robert, état de la noblesse de Provence, II, p. 265, 267. — Bouche II, fol. 471. — Gaufridi, fol. 360. — Lacroix du Maine, fol. 47. Notes manuscrites.

(7) Aux quatre angles du cadre qui renferme ce calvaire, on voyait les armes de René, et on lisait au-dessous les vers suivants attribués aussi à ce bon roi :

(C'est N. S. J. C. dont le corps est accablé en ce moment par le poids de la croix qui parle au peuple juif).

Voyez l'angoisse et dure paine,  
 Que pour vous aultre, gent humaine  
 J'endure très cruellement.  
 Il n'y a sur moi, ni nerf, ni veine,  
 Qui en portant ceste grêvaine,  
 N'excite douloureux tourment.  
 Allant hault,  
 Le cœur me fault.  
 Je perds haleine,  
 Tant est plaine,  
 Ma cher, las! de meurtrissement.  
 Ainsi, je vais piteusement,  
 Recevoir mort honteusement,  
 Pour vostre coulpe, orde et vaine,  
 Dont condampnée à dampnement,  
 Estiez perpétuellement,  
 Et c'est chose toute certayne.  
 Offrez-vous donc, bénignement,  
 Offrez mon mal piétamment,  
 Afin qu'ayez des cieulx domaine.

(8) S'il est permis d'en juger d'après les détails transmis par le spirituel Martial d'Auvergne, ces tribunaux galants avaient aussi des présidents subalternes soumis sans doute aux dames dont nous venons de parler. Suivant les circonstances dans lesquelles ils étaient appelés, ils prenaient différents titres, tels que: Conservateur des haults privilèges d'amour; prévôts de l'Au-

« be-Épine; Sénéchal des églantiers, prévôts de deuil, baillis de joye, etc.

C'était devant eux qu'on faisait comparaître les amants disgraciés des dames pour les avoir trompées, soit par infidélité, « soit en se faisant *frotter les yeux d'eau de Soulcie et le visage de Cumin* afin de paraître « piteux, et de les attendrir par ce moyen perfide. »

Les amants étaient tenus d'observer religieusement alors, une foule de lois secrètes, dont la violation encourait d'ordinaire la justice des cours d'amours. Ils s'obligeaient par exemple, à attacher leur couvre-chef par de forts nœuds, et à dire chaque soir en les dénouant: *Dieu donne bonne nuit à ma dame.* De son côté, la dame devait également dire le matin en s'habillant: *Dieu doit très bon jour à mon très doux amy.* Les amants devaient passer au moins une fois ou deux toutes les semaines et sur le tard devant l'huy (la porte) de leur dame, et là quelque temps qu'il fit, quelque danger qui les menaçât, et leur fallait attendre qu'on leur jetât un bouquet, une violette, ou qu'on leur eut dit: *adieu. Dieu vous donne bonne nuit.*

Quelquefois, le froid les surprenait tellement en cette attente, « qu'ils avouoient qu'on eût pu les ouyr cliquer les dents l'une contre l'autre comme cignoignes.... » Mais ils devaient braver ce supplice, dont une simple fleur, une douce parole savaient si bien les dédommager.

Souvent même, ce malheureux amant transi, revenait « n'ayant pu baiser que la cliquette de l'huy de sa mie; mais il lui était interdit d'en témoigner le moindre dépit, et de se fâcher des plaisanteries qu'il essayait à ce sujet, car les malins disaient alors de ceux qui s'étaient ainsi morfondus: « *qu'ils faisoient le pied*

« de gruc, qu'ils écoutoient lever les avoines, etc. etc.

Afin que ces entrevues nocturnes ne donnassent cependant par trop de prise à la médisance, les dames mettaient ordinairement sur leurs fenêtres des pots de marjolaine et de violettes. Ainsi, lorsque ces amants venaient dans la rue, elles prenaient le prétexte d'arroser ces fleurs pour ouvrir leurs croisées, ce qui dans le langage mystérieux consacré dans ces liens amoureux s'appelait *réveiller les marjolaines*. Les chevaliers de leur côté ne manquaient guères au printemps, de planter un mai devant la porte de leur dame, et le visitaient fréquemment, comme on peut penser.

Par une suite de ces conventions réciproques, un amant ne devait jamais s'agenouiller dans une église, au côté opposé à celui où se plaçait sa dame durant la messe. Il ne devait point faire claquer son patin, ni « redresser le poil de son chapeau, ni lire les écriteaux « et oraisons des tombes auprès de sa dicte dame. Si « par hasard un chien venait alors à aboyer derrière « elle, ou si un coffre criait, l'amant ne devait point « se retourner, ni regarder sa dame. Il lui était égale- « ment défendu d'allumer la torche devant elle au « lève-Dieu, ni frapper du patin ni laisser cheoir le « couvercle du banc, ni baiser la paix après elle, etc.

On lui permettait néanmoins de lui offrir différents bijoux, et même des robes. Il regardait comme une haute faveur qu'on daignât les accepter. Mais à la moindre faute, les chevaliers encouraient de nouveau la disgrâce de leurs bien-aimées. Elles n'avaient nul besoin de s'expliquer hautement. Le pain mis à l'envers, ou dessus-dessous, devant l'amant, lui faisait entendre qu'il était accusé de perfidie ou de parjure. C'était toujours un signe d'inimitié. Si la chose était poussée

plus loin et que l'amant fût déclaré coupable, on le condamnait quelquefois à aller faire un voyage pieds nus à monseigneur Valentin.

Ces lois tacites que l'on n'osait enfreindre, devaient naturellement jeter une teinte mystérieuse dans les nombreuses réunions où les chevaliers et les dames jouaient ou dansaient ensemble. Elles y ajoutaient sans doute un piquant intérêt, car s'il en coûtait autant de subir le moindre refroidissement, on conçoit combien la faveur la plus légère devenait précieuse. Ainsi l'on assure que pour un seul: « *Dieu vous gard!...*, dit la « nuit par la fenêtre, un amant faisoit un somme do- « ré, baisoit son oreiller de bonheur, et rioit aux anges « à part soi. »

Il paraît qu'aux repas de noces et après le bal souvent masqué qui les suivait, les ménestriers faisaient la quête pour monseigneur St-Julien... Le soir venu, on jouait à divers jeux tels que le Séron, la Clignette, Queuleuleu, et aux propos interrompus. On jouait également beaucoup aux cartes.

Pendant les amusements auxquels se livrait la jeunesse, dit Martial d'Auvergne, « les douairières délaissées, devoient entr'elles de vieux propos, comme de « parler de pâtenostres, de la bataille de Montlhéry, et « de la mort du connestable. »

(9) (De *Valens, Valeur, Vaillant...*) Les marchands de rubans et de bijoux étaient aussi nommés Valentins.

L'amant doit faire bonne chière

Le jour de St. Valentin,

dit un vieux poète,

C'est un usage suivi depuis un temps immémorial à Londres, que le 11 ou 13 Février les amants s'écrivent entr'eux en terminant leurs lettres par le mot de Valentin

ou de Valentine. On cherche aussi, dit-on, à intriguer ce jour-là ses amis, ou ses simples connaissances par des lettres pleines de plaisanteries quelquefois amères.

A Épinal, le 1.<sup>er</sup> dimanche de Mars, les jeunes gens et les demoiselles se divisaient en Valentins et Valentines. Ces dernières devaient accorder un baiser à leurs Valentins qui, à leur tour, étaient obligés de leur offrir un cadeau surnommé le *rachiat*.

Une princesse de Piémont choisit, il y a environ deux siècles, le jour de St. Valentin pour inaugurer une maison de plaisance. Elle ordonna que les dames tirassent au sort le nom des gentilshommes ou Valentins, qui leur serviraient de galants pendant l'année.

Des traces de ce singulier usage se retrouvaient aussi à Nancy le 1.<sup>er</sup> dimanche de carême, où toute la cour ducale se rendait à l'Hôtel-de-Ville pour assister à un magnifique souper durant lequel on dansait au son des instruments. Après ce banquet, on tirait un feu d'artifice, et le sort désignait ensuite devant le prince, les Valentins et Valentines dont les noms étaient proclamés sur le balcon.

Les jours suivants, les Valentins envoyaient à leurs Valentines de beaux bouquets et de riches présents avec lesquels elles assistaient à la toilette de la duchesse de Lorraine. On allumait des feux de paille devant la demeure des Valentins qui manquaient à cette galanterie (\*).

(10) Un des premiers est le rondel I23 du manuscrit N.º 2788 de la bibliothèque royale. M. de la Borde s'était trompé en l'attribuant à Jean d'Anjou.

(\*) Hist. de la ville de Nancy, tome I.<sup>er</sup>, p. 34. — Description historique et géographique de la France.

On ignore de quelle dame René veut parler dans le premier vers de ce rondel qui renferme peut-être une allusion en faveur de la reine son épouse:

Après une seule exceptée.  
 Je vous servirai cette année,  
 Ma douce Valentine gente,  
 Puisqu'amours veult que m'y contente,  
 Et que telle est ma destinée.  
 De moi pour aultre, abandonnée,  
 Ne serez... mais si fort aimée,  
 Que devriez bien estre contente.  
 Après une seule exceptée,  
 Je vous servirai cette année,  
 Ma douce valentine gente.  
 Or me soit par vous ordonnée,  
 S'il vous plaist à ceste journée.  
 Va (vôtre) volonté douce et plaisante. . .  
 Car à la faire me présente,  
 Plus que pour dame qui soit née. .  
 Après une seule exceptée.

Le second des rondels de René sur le même sujet, (ib. p. 231. N.º 133) laisse entrevoir que le choix du sort n'avait pas été conforme aux vœux du prince. Il exprime même, avec un peu trop de franchise peut-être, que sa dame était plus âgée que lui:

Je suis desjà d'amour tanné,  
 Ma très douce Valentinée  
 Car pour moi, fustes trop tôt née,  
 Et moi pour vous, fus trop tard né. . .  
 Dieu lui pardoint! . qui estrenné,

M'a de vous, par toute l'année! .  
 Je suis desjà d'amour tanné,  
 Ma très douce Valentinée...  
 Bien m'estoye suspçonné  
 Qu'avoye telle destinée. .  
 Ains, que passast cette journée  
 Combien qu'amours l'eust ordonné! .  
 Je suis desjà d'amour tanné.

Charles d'Orléans adressa le rondel suivant à René, au sujet de quelque présent, ou peut-être en réponse à des vers qu'il en avait reçus:

Vostre esclave et serf où que soye,  
 Qui trop ne puis vous mercier  
 Quand vous a pleu de m'envoyer  
 Le don qu'ai reçu en grant joye. . .  
 Tel que dy, et plus se pouvoye,  
 Me trouverez à l'essayer,  
 Vostre esclave et serf où que soye.  
 Paine mettray que brief vous voye,  
 Et tout avez sans délaier  
 Chose qui est sur le mestier  
 Que vous plaira; plus n'en diroye. . .  
 Votre esclave et serf où que soye.  
 ( p. 339. N.º 91. )

Voici un autre rondel, envoyé par René au même prince, qui lui avait sans doute fait quelque confidence amoureuse, ou s'était plaint à lui de son sort. (ib. p. 324. N.º 139. )

Si vous estiez comme moi,  
 Las! vous devriez bien vous plaindre,  
 Car de tous mes maulx, le moindre,  
 Est plus grant que vostre esmoy. . .  
 Bien vous pourriez sur ma foy,

D'amours alors vous complaindre,  
Si vous estiez comme moy!

Car si très dolent je me voy  
Que plus la mort ne vueil craindre. . .  
Toutefoys, il me fault feindre. .  
Aussi feriez-vous je croy,  
Si vous estiez comme moy! . . .

Charles lui répondit ainsi:

Chascune vieille, son dueil plaint.  
Vous cuidez que vostre mal passe,  
Toul aultre. . . Mais jà, ne parlasse  
Du mien, ce n'y fusse contraint. .  
Sachez de bon, qu'il n'est pas fainct,  
Le tourment que mon cueur enlace!  
Chascune vieille son deuil plaint. .  
Ma paine perds, comme faict maint,  
Et contre fortune je chasse,  
Le désespoir qui me menace. . .  
Je sens où mon pour-point m'estraint. .  
Chascune vieille son deuil plaint.

Poursuivant la même plaisanterie, René riposta à son  
tour au duc d'Orléans, par cet autre rondel: (No. 119.)

Bien defendu, bien assailly,  
Chascun dit, qu'il a grant doulours. . .  
Mais au fort je vueil croire amour,  
Par qui le débat est sailly,  
Afin que qui aura failly,  
N'aye jamais de lui secours. . .  
Bien défendu bien assailly,  
Chascun dit qu'il a grant doulours. . .

Car si j'ai un temps défailly  
 De compter mon mal puis deux jours,  
 Banny, vueil estre de sa cour,  
 Comme un homme lâsche et failly. . .  
 Bien défendu, bien assailly,  
 Chascun dit qu'il a grand doulours.

Son illustre ami lui envoya cette réponse en retournant le refrain du rondel:

Bien assailly, bien défendu,  
 Quand assez aurons débattu,  
 Il faut assembler nos raisons,  
 Et que les fous vouler faisons. . .  
 Au débat nouvel advenu,  
 Très fort vous avez combattu,  
 Et j'ai mon billart bien tenu.  
 C'est beau débat que de deux fous. .  
 Bien assailly bien défendu.  
 Vray est q'nestes d'amour féru,  
 Et en ses fers, estroit tenu:  
 Mais moy non. . ainsi l'entendrons,  
 Il a passé maintes saisons  
 Que me suis aux armes rendu:  
 Bien assailly bien défendu.

Dans un autre rondel, René paraît gémir d'une séparation et vient confier sa peine à l'aimable prince: (p. 326. N.° 143.

Si dolent je me trouve à part  
 De laisser ce, dont mon bien part,  
 C'est celle en qui n'a que redire,  
 Que ne fus oncques si plain d'ire  
 Où jamais Dieu ait eu mon part.  
 Car quant je pense à son départ,

Et qu'aller me fault aultre part,  
 Je ne seçays plus que je dois dire,  
 Si dolent je me trouve à part!  
 Fortune, qui les lots despart,  
 M'a baillé ce dueil pour ma part,  
 Qu'est pis qu'on ne sauroit redire...  
 Dont à peu que mon cueur n'en part,  
 Si dolent je me trouve à part!

Le dernier des rondels qu'on a conservés de René, est également adressé au duc d'Orléans et paraît encore une suite de leurs confidences amoureuses. (N<sup>o</sup>. 138)

Pourtant, se vous plaignez d'amours,  
 Il n'est pas temps de vous retraire;  
 Car encor, il vous pourra faire,  
 Tel bien que perdrez vos doulours..  
 Vous cognoissez assez ses tours,  
 ( Je ne dis pas pour vous desplaire... )  
 Pourtant, se vous plaignez d'amours,  
 Il n'est pas temps de vous retraire..  
 Ayez fiance en luy toujours,  
 Et mettez paine de luy plaire..  
 Combien que mieulx ne voulsit traire,  
 Car vous prenez tout le rebours..  
 Pourtant se vous plaignez d'amours,  
 Il n'est pas temps de vous retraire

On retrouve dans le même manuscrit des poésies de Charles d'Orléans, plusieurs rondels en anglais, et des Caroles, paroles qu'on chantait en dansant:

« Dans le verger l'Amour carolle.....  
 « Demenez-icy vos carolles; dit Ronsard.

Le duc Jean II de Bourbon, et le comte de Clermont (depuis duc de Bourbon), ont aussi fourni des poésies au recueil manuscrit dont nous avons extrait ces citations.

Voici un rondel de ce dernier prince:

Le truchement de ma pensée,  
 Qui de long-temps est commencée,  
 Va devers vous, vous exposer,  
 Ce que de bouche proposer  
 N'ose, craignant d'estre tancée...  
 Combien que chose n'a pensée,  
 Dont eust été desjà vancée,  
 Comme au long vous pourra gloser,  
 Le truchement.  
 Si soit par vous récompensée,  
 Et selon son cas avancée,  
 Pour mieulx se pouvoir disposer..  
 Car plus ne pourra reposer  
 Jusques là joye ait prononcée,  
 Le truchement.

Le duc d'Orléans ayant envoyé une chanson à Jean II de Bourbon, celui-ci lui répondit ainsi sur les mêmes rimes (\*):

Duc d'Orléans, je l'ai trouvée  
 Celle qui ayme loyauté,  
 Et qui a ferme volenté,  
 Sans avoir légère pensée..  
 Il ne faut quelle soit créée,  
 J'en sais assez la vérité

(\*) Manuscrits, N.º 2788, p. 101.

Duc d'Orléans, je l'ai trouvée,  
 C'est ma Dame, très bien aimée  
 Qui a de biens si grand planté,  
 Qu'il ne craint vostre faulceté (\*).

(11) *L'arbre des batailles*, fut imprimé à Lyon, in-fol. goth. en 1481, et l'a été encore sur vélin en 1491. (Cet exemplaire avait appartenu à M. Gaignat.) Quelques personnes ont pensé que les manuscrits d'Honoré Bonnor ou Bonnet sont du XIV<sup>e</sup> siècle, et furent composés par ordre de Charles V. Mais la plupart des historiens de Provence font vivre ce prieur de Salon sous le règne de René.

Ce savant personnage cherche l'origine des batailles jusque dans le ciel, et prétend que la première connue, est celle des bons anges contre les mauvais. On trouve dans son ouvrage une foule de questions curieuses et même étrangères à la guerre.

Les livres étaient d'un prix si élevé avant la découverte de l'imprimerie, que les princes seuls pouvaient en posséder une nombreuse collection. Leur rareté était telle en Provence, que le 24 Janvier 1414, un nommé Hugues Jusbert vendit à un étudiant en droit de Roquebrune, 6 vol. au prix de dix écus d'or.

Thomas de Puppio, archevêque d'Aix et maître rational, donna à son chapitre, en 1420, une bible sur vélin, enrichie de miniatures, qu'il avait achetée cinquante florins d'or, à Milan.

Alazacie de Blevis, rapporte Duverdier, «dame de Romol-

(\* ) Voyez aussi même recueil, p. 218, les ballades du duc de Bourgogne au duc d'Orléans, p. 130, du duc de Nevers, du comte d'Angoulême à sa propre femme Marguerite de Rohan, trois rondeaux de Marie de Clèves duchesse d'Orléans, etc.

Triomphe de l'Amant verd, N.° 4464 de la bibl. royale.

« les femme de magnifique Boniface de Castellane, baron d'Allemagne, faisant son testament en 1393, laisse à sa fille ses livres de droit, en l'engageant à espouser un homme de robe longue, docteur jurisconsulte, et que à ces fins elle luy délaisse, ce beau et riche trésor, ces exquis et précieux volumes en diminution de sa dot. »

Parmi les manuscrits de sa bibliothèque, René possédait les heures du Monge (moine) des îles d'or, qu'on avait cru enluminées par ce roi lui-même. Elles appartinrent ensuite au commandeur de Panisse de Gap-Français, « dont le père, dit C. Nostradamus, estoit un des plus magnifiques, curieux, et splendides seigneurs de son temps... » Elles passèrent après lui dans les mains du cardinal de Grimaldi qui les donna au séminaire d'Aix.

Ces heures n'offrent ni les armes, ni les devises de René, qui d'ailleurs peignait infiniment mieux que le moine Cibo.

Il paraît que la *librairie* de Lerins, successivement enrichie par les comtes de Provence, fut confiée à cet ermite. Louis II et Yolande d'Aragon, ajoute C. Nostradamus, avaient toujours ce moine auprès d'eux, « tant sage, beau et prudent il estoit. »

Il mourut en 1408, ayant donné ses heures « ornées de miniatures et de plusieurs rares diversités à la reine de Sicile qui les laissa à René. »

On montre à la bibliothèque de Nancy (N<sup>o</sup>. 50) un livre de prières in-8<sup>o</sup>., relié en velours noir, dont les miniatures en velin ont été attribuées au roi René. Ce manuscrit qui lui est postérieur, fut offert par Nicolas Desreus, à Madelaine de Azai, mariée, en 1508, à Georges de la Trémouille.

La bibliothèque de l'arsenal à Paris possède un

magnifique manuscrit in-4o. en vélin, relié en maroquin rouge, (No. 159.) On lit sous la figure 8: *Breviarium ad usum Fratrum Minorum.* « C'est le « breviaire du roi René.»

La 1<sup>re</sup> des miniatures, d'une admirable exécution, représente une réunion de musiciens et de musiciennes.

On remarque encore parmi les autres miniatures, la 3<sup>e</sup> (celle du roi David) et la 6 où l'on voit un concert. Il a lieu dans un temple d'une riche architecture, d'où l'on découvre la campagne au temps de la moisson; deux hérauts d'armes portant le blason de René, sont debout dans le sanctuaire. Parmi les divers instruments du concert, les harpes, une espèce de *rebec*, et les timpanons occupent la première place.

La septième miniature offre la représentation du massacre des Innocents, et la dixième l'Adoration des Mages.

Dans la quinzième, l'une des plus curieuses et des plus riches, est peinte une procession, dont le dais d'azur est orné des armes de René (\*).

(12) Antoine Pierre des Rieux rapporte que, « s'es-  
« tant trouvé à Beaufort en Vallée, après la mort de  
« Jeanne de Laval, et visitant quelques vieux registres  
« du feu roy René de Sicile, pour y cuider trouver  
« quelque antiquité dont il avoist esté amateur, il au-  
« roit trouvé la chronique du roy St. Loys, escript par  
« ung seigneur de Joinville, sénéchal de Champagne,  
« etc., etc.

Antoine des Rieux en publia une édition en 1547, qu'il dédia à François I<sup>er</sup> (\*\*).

(\*) Debure, tome II, fol. 129. — St. Vincens. mémoires, p. 8. — Duverdier, fol. 584. — Nostradamus, p. 248. *Chronique de Provence*, fol. 3.

(\*\*) Hist. de St. Louis, préface, p. iij, in-folio. — *Chronique*

(13) M. Diouloufet, sous-bibliothécaire de la ville d'Aix, connu par de charmantes poésies provençales, a publié en 1819, un poème sur les vers à soie (ou *Les Magnans*) dans lequel, s'emparant de cette tradition qu'il a embellie, il a placé l'épisode du roi René, l'un des plus intéressants de l'ouvrage.

Le poème des vers à soie offre une foule de détails pleins de finesse, de grâces et de naïveté qu'animent encore un grand nombre d'expressions neuves, originales et pittoresques. Malheureusement elles ne peuvent se traduire dans notre langue, et le troubadour moderne ne jouit de toute la réputation dont il est digne, que parmi les personnes familiarisées avec le langage provençal, et chez les nombreux amis que ses qualités personnelles lui ont attachés.

(14) La verrerie de Goult obtint bientôt un accroissement considérable et un grand débit, grâce à la protection du roi René et à l'intelligence du vitrier Ferry qu'il y plaça, et qui compte parmi ses descendants le célèbre géographe Nicolas de Fer.

Il se forma peu après à Marseille des magasins très vastes pour y renfermer les produits des verreries de Provence devenues assez abondantes pour fournir les provinces voisines, et même pour en exporter une grande quantité en Espagne et dans le Levant.

Un peintre sur-verre, né à Marseille et nommé Claude, fut appelé en Italie par le pape Jules II. Guillaume, autre Marseillais, de l'ordre de St. Dominique, alla le joindre, et se distingua comme lui dans cet art auquel René ne fut pas étranger.

Un troisième Provençal nommé Marcel, qui avait

commencé par être verrier et ensuite peintre sur verre, devint un célèbre mosaïste en Italie. On le regarde du moins comme le premier artiste qui ait introduit de la variété et un bon goût dans les Mosaïques.

Avant René, le verre était fort cher et très rare en Provence. Les fenêtres ordinairement très élevées, se fermaient avec des volets en bois, et l'on ne plaçait le verre qu'aux plus hauts compartiments. Ce fut sous le règne de ce prince qu'on exécuta la plupart des vitraux dont quelques-unes de nos églises sont encore ornées (\*).

(15) On fait remonter au XV<sup>e</sup> siècle et à René, l'institution de la cérémonie qui a lieu à Salon le jour de la fête de cette ville.

Les membres de la confrérie des paysans, dite *de diou lou Payré*. (Dieu le père) élisent chaque année à l'Ascension, un laboureur qui figure à la procession revêtu d'ornements royaux, et portant en guise de sceptre, une pioche dont le fer est orné de bijoux brillants.

*Ce Roi de la bêche* (rey dé L'eissado) ainsi qu'on l'appelle, est précédé de jeunes pages ayant l'épée nue à la main. Une paysanne de son choix le suit en qualité de reine, entourée de ses dames d'honneur, parées chacune d'un énorme bouquet. Deux prieurs accompagnent le roi un flambeau à la main. Des danseurs, des pages et des porte-drapeaux exécutent divers jeux ou danses au son du tambourin.

Le roi de la pioche et toute sa cour précèdent la mairie à la procession.

On attribue également l'usage suivant au roi René.

Le jour de la St. Jean, les artisans de la confrérie de ce saint choisissent un d'entr'eux pour roi de la baso-

(\*) St. Vincens, mémoires sur l'état du commerce de Marseille au XV<sup>e</sup> siècle.

che, cérémonie annoncée la veille par des feux de joie au son des cloches et des tambourins.

Le roi paraît à la procession de la Fête-Dieu, en magnifique habit à la française, le chapeau à la Henri IV à la main, et un manteau parsemé d'étoiles d'or sur ses épaules. Il est précédé d'un coureur, d'un portedrapeau, d'un joueur de pique, de trois princes d'amour, de huit danseurs costumés à l'antique, et de deux pages, l'épée nue à la main. Derrière le roi, est un autre coureur qui marche avant la reine et ses dames d'atour.

Les rois de la pioche et de la basoche étaient exempts de la milice l'année de leur election.

(16) Arteluche ou Artelouche d'Alagonia, comte de Policastro, d'Agnati, etc., qui avait épousé Polixène de *Principatu*, se dévoua ainsi que ses ancêtres à la maison d'Anjou, et suivit René en Provence après sa malheureuse expédition de Naples, abandonnant les riches domaines qu'il possédait dans son pays.

Afin de l'en dédommager, René lui donna entr'autres possessions, en 1443, la seigneurie de Meyrargues, cédée en 1290 aux comtes de Provence par les princes des Baux. Mais Arteluche, habitué à de vastes châteaux dans le plus beau pays de l'Europe, parut d'abord peu reconnaissant du bienfait de son souverain. Aussi, voyant Meyrargues, manoir élevé et percé d'une grande quantité de fenêtres: « On me donne, dit-il, un *gallinero* ( gelinier ) pour trente mille ducats de rente! . » Le prince ne se bornant pas à cette première libéralité, fit présent à Alagonia de plusieurs autres propriétés, ainsi que d'un droit de péage à Tarascon.

Ce fut à Meyrargues que ce courtisan composa un ouvrage imprimé sous ce titre: « la fauconnerie de Messire Artelouche de Alagonia, seigneur de Marnegues,

« conseiller et chambellan du roy de Secile. ( Poitiers en 1567. Par Enguilb de Marnef. In-4° ).

On a remarqué que la terre de Meyrargues a été possédée par trois seigneurs poursuivis criminellement pour cause de haute trahison et de félonie. Boucicaut, Raymond de Beaufort, vicomte de Turenne et Louis d'Alagonia.

Ce dernier ayant été convaincu d'avoir participé à la conspiration des Espagnols contre Henri IV, fut condamné à avoir la tête tranchée en place de Grève, et subit sa sentence le 19 Février 1605. Son corps fut coupé en quatre quartiers, et sa tête envoyée à Marseille pour y être exposée.

Louis d'Alagonia avait épousé Marie de Berton Crillon, la sœur ou la proche parente du plus loyal des Français.

Jacques le Fouilleux, dont le traité sur la vénerie fut imprimé un an après celui d'Arteluche, dit que le roy de la chasse « doit venir à la défaite du cerf, en « beuvant, riant, et devisant des chiens qui ont le mieux « chassé, car ainsi, faisoient les bons et anciens prin- « ces amateurs de vénerie (\*) ».

(17) C'est ici le lieu sans doute de considérer René comme législateur, titre si honorable pour un monarque, et qui semble le devenir davantage quand la postérité l'accorde à un prince dont la carrière fut si constamment agitée.

Les statuts qu'il a fait publier sont en très grand

(\*) Chronique de Provence, fol. 606. — Vauprivas, fol. 192. — Moréri, tome I.<sup>er</sup>, fol. 137. — Robert, état de la noblesse de Provence. I, p. 262. — Ibid. III, p. 3. — Bouche I.<sup>er</sup>, fol. 210. — Ruffi, hist. de Marseille, 2<sup>e</sup> partie fol. 448. — Mézerai, hist. de France.

nombre, et il serait superflu de les rapporter tous. Mais il serait facile de se convaincre que chacun d'eux est marqué au coin de la sagesse, de l'amour de la justice et de la connaissance approfondie du droit.

« Les statuts de Provence, dit un habile jurisconsulte, sont des lois dérogatoires, ou interprétatives des lois romaines qui faisaient le droit essentiel de cette partie de la France. » Dans l'origine, les Comtes les donnèrent de leur propre mouvement, ou sur la réquisition des états.

René se fit représenter à plusieurs reprises toutes les lois émanées de ses prédécesseurs, sur l'objet qui l'occupait. Il les fit transcrire, les médita, en retrancha ce qui lui sembla inutile, et y ajouta de nouvelles dispositions.

Un de ses statuts le plus important et dont nous avons déjà eu occasion de parler, est celui qui concerne les curatelles et les tuteurs. ( Il est de 1443 )

Regardant les consuls ou magistrats du peuple comme les personnes les plus à portée de connaître les besoins, et tous les individus d'une ville, René voulait qu'ils indiquassent aux juges ceux qui leur paraissaient capables de régir les biens des pupilles.

Un motif semblable engagea ce prince à faire publier, en 1472, un statut par lequel les donations des sommes au-dessus de dix florins, (autres toutefois que les donations par contrat de mariage) seraient faites avec l'approbation du juge, en présence de deux parents du donateur et de l'un des consuls. Il fallait en outre que le donateur fût examiné sur les moyens de suggestion qui auraient pu être employés de la part du donataire.

Le statut de René sur les tutelles entre dans les détails les plus étendus sur celles confiées aux femmes.

Les mères tutrices de leurs enfants devaient, si elles se remariaient, rendre leurs comptes avant leur se-

cond mariage, et faire nommer un autre tuteur qui ne pouvait être ni son mari ni le frère de celui-ci, à peine de la confiscation de la dot après la mort de la mère, et d'amendes pécuniaires à l'égard des délinquants.

Les syndics, c'est-à-dire les consuls, avaient action pour faire désister le second mari de la tutelle, et il était défendu au tuteur d'épouser la mère de ses pupilles, avant d'avoir rendu ses comptes. S'il y contrevenait, les mêmes peines étaient prononcées contre la mère et lui.

Le législateur entre ensuite dans des développements dignes de sa sage prévoyance sur les formes dans lesquelles les comptes des tutelles doivent être rendus, sur l'entretien des pupilles, et la vigilance qu'on doit porter à leur conservation personnelle.

Les lois données par René, pour régler les droits de succession, se distinguent encore par le même esprit de prévision et de sagacité. Elles remontent au 14 Décembre 1456.

En 1472, les états assemblés à Aix représentèrent à ce prince que la décadence des fortunes, la nature des biens, l'intérêt même de la Provence exigeaient qu'il n'y eût pas de partages trop multipliés dans les successions. Le roi prenant cette demande en considération, voulut en conséquence, (sans porter préjudice au droit reconnu des pères et mères de disposer de leurs biens en faveur de tels de leurs enfants qu'ils désigneraient), que si le père ou la mère mouraient sans testament, leur filles, ou les filles de leurs fils déjà morts, ne partageassent pas également la succession des enfants mâles qui restaient, mais qu'elles eussent seulement à prétendre une légitime sur les biens de leur père, mère, ou aïeul.

Pour donner une loi explicative de la précédente,

René en 1473, « après avoir, dit-il, assemblé son conseil, et pris l'avis des états, décida que si les enfants mâles qui avaient exclu leurs sœurs de l'héritage du père commun, venaient à mourir sans fils et sans testament, les sœurs devaient leur succéder et rentrer ainsi dans la succession paternelle.

Les jurisconsultes savent combien la matière des substitutions présente de nombreuses difficultés, et combien il était délicat de déterminer dans quels termes une substitution devait être conçue pour les comprendre toutes.

Le statut publié par René en 1456, résout ces questions d'une manière lucide et satisfaisante.

D'autres statuts de ce prince concernent le retrait lignager, la dot ou la donation constituée, et renferment des réglemens pour établir des formes sages, conservatrices des propriétés et des personnes. Un d'eux porte que les procédures et les informations précéderont toujours l'emprisonnement. Un autre ordonne qu'un accusé emprisonné après l'information, doit être élargi sur le champ, si le délit imputé n'encourt pas une punition corporelle. Il veut même qu'il le soit sans caution, si le délit est léger.

La bonne foi qui est l'âme du commerce, parut exiger de René que les différends survenus pour fait de négoce, ne fussent point décidés par écrit; mais que les juges les terminassent sommairement, en appelant des marchands expérimentés, dont les avis devaient être leurs guides.

Ce prince disait à ce sujet : « Ubi de bonâ fide agitur, non convenit de apicibus juris disputare. »

( Là où il s'agit de bonne foi, il ne doit point être question des subtilités du droit ).

Ce fut dans une intention pareille, qu'un siècle après,

les tribunaux consulaires furent établis par Charles IX.

Le 17 Octobre 1448, René avait rendu une ordonnance pour juger les contestations élevées entre la noblesse et le tiers-état, au sujet des tailles. On ne contestait point aux possédants fiefs, l'exemption de l'impôt pour leurs biens nobles et féodaux ; mais on la repoussait pour les biens qui ne l'étaient point d'origine.

Avant de décider la chose, René nomma des commissaires pour l'examiner avec soin, et voulut que les seigneurs contribuassent aux tailles pour les biens acquis, tant à titre onéreux, qu'à titre lucratif. On exempta ceux acquis ou à acquérir par droit de fief, comme par comrise, confiscation et droit de prélations. Deux autres statuts de René permirent aux communes de faire établir les impositions qu'elles croiraient nécessaires, pourvu qu'elles fussent réparties à la pluralité des voix dans les conseils des communes.

( Il voulait ainsi leur faciliter le paiement des charges et des impôts. )

Une des premières ordonnances que fit promulguer ce prince, en arrivant en Provence en 1438, eut pour objet d'obliger chaque magistrat à jurer le maintien des lois et des immunités du pays.

Ce serment devait être prêté par eux, sur les lieux mêmes, et entre les mains des consuls. Il désira par-là attacher les juges à leur patrie, et que leurs concitoyens les regardassent plus encore comme les magistrats du peuple, que comme des juges royaux.

D'après cette loi qui ne cessa d'être en vigueur, Palamède de Forbin lui-même, nommé grand président de la chambre des comptes, jura, le 19 Mars 1468, entre les mains des syndics d'Aix, l'observation des privilèges de la ville. La peste qui y régnait alors empêchant les

assemblées dans des lieux fermés, ce serment fut prêté sur la place des Prêcheurs.

Cet usage respectable se soutint long-temps encore après la réunion de la Provence à la France, et le célèbre Guillaume du Vair, premier président, ne se refusa point à jurer entre les mains du procureur du pays, le maintien des privilèges de la Provence. (\*)

« (18) Dès les temps les plus reculés, dit la statistique  
 « des Bouches-du-Rhône, on vit les états de Provence  
 « se former des trois corps constitutifs, le clergé, la  
 « noblesse, et le tiers-état, et plus d'une fois sous nos  
 « anciens Comtes, ces réunions ont rendu des ordon-  
 « nances relatives à des objets d'intérêt public ou à la  
 « levée et à la durée des impôts. On présentait ensuite  
 « ces actes au souverain pour en obtenir la sanction et  
 « leur donner force de loi.

« Les états s'assembloient par ordre du prince ou du  
 « grand sénéchal, qui y assistaient l'un ou l'autre. En  
 « principe général, tous les évêques et abbés, tous les  
 « dignitaires des églises cathédrales avaient droit de  
 « représenter le clergé. L'ordre de la noblesse y avait  
 « aussi pour délégués, presque tous les gentilshommes  
 « de la province, et de même que le clergé, ils n'a-  
 « vaient droit à aucune indemnité. Le tiers-état se com-  
 « posait de députés nommés, dans des formes détermi-  
 « nées, par les vigneries et par quelques villes qui  
 « en possédaient le droit. Des frais de voyage leur  
 « étaient alloués.

« Quant à la manière de délibérer, elle était réglée

(\*) Voyez registre de l'hôtel de ville d'Aix, année 1466. — Hist. du parlement manuscrite, année 1600. — Registrum potentia, fol. 304. — Nouveau commentaire sur les statuts de Provence 1778, 2 vol. in-4°, par M. Julien.

« ainsi: Le président prenait alternativement le vôte  
 « d'un membre du clergé, d'un gentilhomme ou d'un  
 « député, jusqu'à ce que tout le clergé eut opiné. La  
 « même marche était alors continuée entre MM. de  
 « la noblesse et les communautés, ensuite les Vigueries  
 « votaient suivant leur rang. »

(19) Ce fut le 16 Novembre 1477 que René publia les statuts des prud'hommes pêcheurs qui ont religieusement conservé la tradition d'une bonté toute paternelle et se plaisent encore à raconter à leurs descendants les souvenirs transmis par leurs pères.

(René leur avait cédé le port dit *Mourgion*, en toute propriété, en leur accordant en outre des privilèges très importants pour eux).

Les prud'hommes sont chefs et magistrats des patrons pêcheurs et possèdent des archives particulières. Leur costume de cérémonie, semblable à celui qu'on portait à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, consiste en un manteau noir, le chapeau à la Henri IV, une épée courte et large, et des guêtres au lieu de bottines.

Les prud'hommes président leur tribunal tous les dimanches, et celui des pêcheurs qui a quelque plainte à former, jette deux sols dans un coffre nommé *la boîte de St. Pierre*. Son adversaire, sommé de comparaître, en fait autant, et l'on cherche alors toutes les voies possibles pour arriver à une entière conciliation. Mais si l'on désespère d'y parvenir, le premier prud'homme ayant pris l'avis des autres, prononce ainsi la sentence qui est toujours sans appel « La loi vous condamne. » On s'y soumet sans murmurer (\*).

(20) Marguerite de Lorraine, née en 1463 ( ou plutôt en 1468 ) était filleule de Marguerite d'Anjou.

(\*) Précis historique sur le roi René, par le comte Christophe de Villeneuve-Bargemont.

Après la mort de leur aïeul, René II le remplaça dans les tendres soins que ce bon prince prodiguait à sa sœur, et lui fit épouser à l'âge de vingt-cinq ans (le 14 Mai 1488) René duc d'Alençon.

Marguerite étant devenue veuve, embrassa, en 1518, l'ordre de St. François d'Assise, et trois ans après, le 1<sup>er</sup> ou 2 Novembre 1521, elle mourut en odeur de sainteté.

Le tombeau de Marguerite fut ouvert le 19 Octobre 1614, en présence de Jacques Camus de Pont-Carré, évêque de Séez. Ce prélat reconnut « que le corps était « entier, les yeux, la bouche, les oreilles et les joues « fermes. Le cœur parut sans corruption quoique sé- « paré. ( On dit qu'il fut transporté à Argentan ). »

Louis XIII promit alors d'écrire au pape afin d'obtenir la permission d'honorer Marguerite de Lorraine d'un culte public. On ignore ce qui l'empêcha de suivre ce pieux dessein.

L'Archiduchesse Marie Louise fit, en 1812, l'acquisition d'un des brevaires de cette vertueuse princesse dont la devise était :

Vanité des vanités!

Et toute chose vanité (\*).

(21) Jean des Martins, ou des Martens, né à Aix, avait été dans sa jeunesse avec Louis de Bouliers et Pierre de Beauvau, l'un des ambassadeurs chargés de négocier le mariage de Louis III d'Anjou et de Marguerite de Savoie.

Ce prince l'avait nommé (le 20 Août 1425) avocat et

(\* ) Voyez aussi hist. de la ville de Toul, p. 587.

procureur-royal. En montant sur le trône, René le confirma dans ces charges, le 12 Janvier 1437, et y ajouta celles de conseiller et de maître rational.

Le 15 Janvier 1443, ce monarque investit Jean des Martins de la dignité de juge mage, et l'année suivante (8 Mars 1444), il l'éleva à celle de chancelier garde des sceaux, que ce ministre occupa avec distinction pendant plus de trente ans.

(Il reçut cent vingt-cinq florins d'or de gages, et René l'appela son très chier et féal).

Louis XI passant à Lambese le 10 Mai 1447, à l'occasion de son voyage en Provence, distingua Jean des Martins, auquel il donna le titre de conseiller en son grand conseil. En 1459, René le députa avec Louis de Beauvau et Charles de Castillon, pour traiter du mariage de Jean d'Anjou son fils, avec la fille du comte de Foix.

Le testament du chancelier des Martins, qui avait épousé Marie de Barthélemy, porte la date du 10 Janvier 1475. Il mourut cette même année, et fut inhumé dans la chapelle des saints apôtres qu'il avait fait construire à la cathédrale d'Aix, au devant de l'autel en marbre, dédié à l'Incarnation.

Sa nombreuse famille était représentée à genoux sur son mausolée, les hommes d'un côté, et les femmes de l'autre, tous dans une attitude suppliante. Le chancelier en longue robe était à la tête des premiers, et Marie son épouse, à la tête de ses filles. Ce mausolée était curieux, dit-on, comme retraçant les costumes de cette époque.

René fut parrain de l'un des fils cadets de Jean des Martins, qui devint commandeur de St. Jean de Jérusalem, et fut enseveli dans l'église de cet ordre à Aix.

Son frère aîné Marcon, élu Viguier de Marseille en

1462, épousa le 28 Octobre 1460, Catherine d'Arlatan, fille de Jean, maître d'hôtel du roi qui, à cette occasion envoya de riches présents à la mariée. Marcon a continué la postérité de cette honorable famille dont les armes étaient: « d'azur, à une colombe d'argent volant « en fasce, portant en son bec un rameau d'olivier de « Sinople (\*). »

(22) Un acte du 15 Octobre 1433 fait mention de Jean Binel, seigneur de Tessé, en qualité de trésorier d'Anjou. Il était né à Saumur et avait été professeur de droit à Angers où dans la suite il remplit les fonctions de maire. « Il fut aussi docteur ès lois, juge ordinaire « d'Anjou, et chancelier d'Alençon. »

Dans un compte qu'il rendit en 1486, on trouve la note d'une dépense à laquelle l'Anjou fut taxée pour la représentation du fameux mystère de la passion, composé et arrangé par Jean Michel, d'Angers. M. de Gaignat et le père Montfaucon, qui ont donné le dessin du tombeau de Jean Binel, se sont trompés en plaçant sa mort en 1464.

Nous possédons l'original de la lettre citée dans le texte et qui n'avait point été imprimée. Jean Binel eut un fils nommé François, aussi juge d'Anjou, et mort le 8 Janvier 1519. On plaça cette singulière épitaphe sur sa tombe:

Si les juges tant modernes qu'antiques.  
Pour bien juger et suivant les cantiques  
Des droits et lois, ont pris sur terre nom.

(\*) Papon III, p. 479. — Artefeuil, hist. hér. tome II, p. 112 — Robert, état de la noblesse de Provence II, p. 343. — Louvet, add. et ill. I.<sup>ère</sup> partie, p. 286, II.<sup>e</sup> p. 489. — De Haitze, hist. manuscrite de la ville d'Aix, p. 674.

Requérant loz, gloire bruyct et renom,  
 Part en aura, d'Anjou le noble juge,  
 François Binel, car ainsi que je juge,  
 En son juger, si droictement jugea,  
 Qu'à juste droict, le nom de bon juge a..  
 Le doulx Jésus, tant par dits que par faict,  
 Des bienheureux lui doit le lieu parfaict..

(Épithaphes et monuments d'Angers. mss. )

Les armes de Binel étaient: d'argent à l'aigle éployée de gueules (\*).

(23) Ce fut l'évêque Conrard Bayer qui fit les frais de cette représentation à laquelle il invita toute la noblesse lorraine, celle du Palatinat du Rhin et des provinces environnantes.

Voici ce qu'en rapportent les chroniques du curé de St. Sulpice (Paroisse de Metz) :

«L'an 1437 le 3 Juillet, fust fait le jeu de la Passion  
 « en la plaine de Veximel et fust fait le parc d'une  
 « très noble façon, car il estoit de neuf sièges de haut,  
 « emy comme degrès. Tout autour, et par derrière, es-  
 « toient grands sièges et longs, pour les seigneurs et  
 « les dames... et fust Dieu, ung sire appelé le seigneur  
 « Nicole de Neufchâteau, lequel estoit curé de Metz,  
 « (lequel joua ensuite le rôle de Titus dans le mystère  
 « de la Vengeance, exécuté à Metz le 17 Septembre  
 « 1437...) lequel fust presque mort en croix, et convint  
 « (il fallut) que ung aultre prestre fust mis en la croix  
 « pour parfaire le personnage du crucifiement pour ce  
 « jour. »

(\* ) Recherches historiques sur Saumur, II, p. 374. — Recherches historiques par Moëthey, p. 27. — Hist. du théâtre français, tome II, p. 291. — Montfaucon, monuments de la monarchie française.

« Et le lendemain, le dit curé de St. Victor, parlit la  
 « Résurrection et fist très haultement son personnage.  
 « Et ung aultre prestre qui s'appelloit messire Jehan de  
 « Nicey, qui estoit chapelain de Mestrange, fust Judas.  
 « lequel fust presque mort, en pendant, car le cueur lui  
 « faillit, et fust bien hastivement despendu et porté en-  
 « voye... » Et estoit la bouche de l'enfer, très bien  
 « faicte, et avoit deux gros yeulx d'acier.. et fust ung  
 « clerc appelé Fourcellé, maistre du dit jeu.. et on fist  
 « mettre des lanternes aux fenêtrés, tout le diet jeu  
 « durant. »

Le comte Antoine de Vaudémont, la comtesse de Sarrebruche, Henri de la Tour, Baudoin de Fléville abbé de Gorze, le conseil de Bar et de Lorraine etc. etc. assistèrent à ce mystère (\*).

(24) Ce Jean Michel (qu'on a confondu avec l'évêque d'Angers du même nom, secrétaire d'Yolande d'Aragon, et mort en 1447) était né à Angers où il exerça d'abord la profession de médecin qu'il abandonna pour se livrer entièrement à la poésie.

Charles VIII passant en Anjou, le prit en affection, le nomma son conseiller, et l'emmena avec lui en Italie. Jean Michel mourut très regretté du roi, le 29 Août 1493, à Quiers en Piémont.

Voici le titre de son premier mystère, dont plusieurs éditions attestent les succès:

« Cy commence le mystère de la passion de notre  
 « Sauveur Jhésus-Christ, faict par très éloquent et  
 « scientifique docteur, maistre Jehan Michel, lequel  
 « mystère fust joué à Angers moult triomphalement  
 « et somptueusement, en l'an 1486, à la fin d'Août. »  
 (Chez Jean Briard à l'enseigne des trois pucelles 1486:

(\*) Ilis<sup>t</sup>. du théâtre français, II, p. 285.

Idem en 1490 chez Antoine V érard. in-f<sup>o</sup>. goth. Idem en 1499. chez le même, orné de quarante tableaux peints à la gouache. Id. une autre édition sans date.)

Le mystère de la Résurrection est entièrement composé par Jean Michel. Il fut imprimé à Paris, chez Antoine V érard, libraire, « demeurant sur le pont « Notre-Dame, à l'enseigne de St. Jehan l'évangéliste, « au 1<sup>er</sup> pillier devant la chapelle où l'on chante la « messe de MM. les présidents. »

C'est un in-f<sup>o</sup> goth. de cent trente-deux feuillets contenant environ vingt mille vers. Ce mystère, très curieux par les notes qui annoncent comment il doit être joué, se trouve aussi manuscrit en velin avec des miniatures (\*).

(25) Comme on devait célébrer une grande messe ce jour-là, on trouve dans les registres de la cathédrale de St. Maurice, qu'on fut obligé de l'avancer, et de retarder les vêpres, afin que les chanoines et les chœurs pussent assister à cette fameuse représentation. Elle produisit un tel effet, que dans la suite cet ancien mystère ne fut plus joué que conformément aux éditions de maître Jehan Michel.

Le mystère de la passion est divisé en trois journées, et commence à la naissance de N. S.

Satan, auquel on vient l'annoncer, répond tout surpris :

Nous connoissons bien, en effet,  
Sa mère, ses antes, cousins,  
Parents, parentes et voisins,

(\*) Lacroix du Maine, fol. 248. — Curieuses recherches sur les écoles de médecine. St. Gelais et Riolan, p. 192. — Bibl. du théâtre français, p. 58. — Massieu, p. 336. — De Bure, bibl. instructive, tome I.<sup>er</sup>, p. 544, 549. — Add. manuscrites de M. Gaignat: hist. du théâtre français II, p. 517, 522.

Qui sont du costé de sa mère. .  
 Mais pour tant que touche le père,  
 Jamais enfer ne le cogneut,

La scène ayant changé, et représentant les nœces de  
 Cana, un des serviteurs accourt fort tristement dire à  
 l'assemblée :

Il n'y a plus de vin ez pots.

On lui répond :

Veici très mauvaise nouvelle. . .  
 C'est assez pour perdre propos. .

N. S. ayant alors ordonné de remplir les urnes d'eau,  
 Manassé, l'un des serviteurs, s'écrie :

. . . Nous fournirons  
 Plus d'eau que nous n'en beurons. . .  
 Jà, n'en pense mouiller mes dents. . .

Abyas, autre valet, s'exprime ainsi après le miracle,  
 en parlant de Jésus :

Si savoye faire ce qu'il faict,  
 Toute la mer de Galilée  
 Seroit en tost, en vin muée. . . .  
 Et jamais sur terre n'auroit  
 Goutte d'eau. . . ne plouveroist  
 Rien du ciel que tout ne fût vin.

Le traître Judas est représenté dans ce mystère sous  
 les plus effrayantes couleurs... Après avoir tué son pro-

pre père Ruben sans le connaître, il tombe dans des accès de rage, et s'écrie :

Raige, restraite redoutable,  
 Rendant redoubtée renforcée. .  
 Raige enraigée, tant rageable,  
 Dont raige rageant, me rend forcé. .  
 Faut-il qu'en m'esforçant m'esforce,  
 Et que de force renforcée,  
 Je forcène, et que me proforce,  
 A forcer ma fin forcenée.

Son testament est affreux, et sa fin horrible.

Le *mystère de la Vengeance* était après celui de la Passion, une des moralités le plus à la mode, ainsi que le *mystère de Nicodème*.

« Dans le premier, paraissoit très gentement la cité  
 « de Hiérusalem et le port de Jaffé.

« Au second, on voyait le Lazare, qui sera habillé  
 « bien richement en estat de chevalier, et oiseau sur  
 « le poing, et bravement mainera ses chiens derrière  
 « lui. »

Le *mystère de la Résurrection* composé par Jean Michel et joué devant René, renfermait aussi les scènes de l'Ascension et de la Pentecôte, ce qui le divisait en trois journées.

I.<sup>o</sup> « N. S. J. C. estant en croix, finira quand les femmes courront achepter les oignements, et seront retournées de chez l'apothicaire devant Nostre-Dame.

2.<sup>o</sup> « A la journée de la Pentecoste, doit descendre le Saint-Esprit, ayant brandons de feu, artificiellement faits par eue-de-vie, et doit noblement descendre en la maison *du Cénacle*, sur les femmes et apôtres qui alors doivent estre assis, et tant comme il

« descendra, se doibt faire un tonnoire (tonnerre) d'or-  
 « gues au cénacle , et qu'ils soyent gros tuyaulx bien  
 « concors ensemble et en douceur. . . Sur chascun  
 « d'eulx , doibt cheoir une langue de feu, et seront  
 « vingt-un en nombre; et ce faict, ils chantent : *Veni*  
 « *creator spiritus.* »

Ce mystère était entremêlé de plusieurs chansons du temps:

Or escoutez mes bonnes geus. . .  
 Moult vaut femme en fait et dits,  
 Soit riche, basse ou haulte.  
 Mariez-vous grands et petits,  
 Vous verrez si c'est faulte. . .  
 Verdure le bois. . . verdure

(26) Jean du Prieur ou le Prieur composa aussi le mystère ou le jeu des trois Rois, et la nativité de N. S. vers l'an 1450. Mais on ignore l'année de sa naissance, comme celle de sa mort.

Son mystère du roi Advenir se trouve manuscrit, in-4<sup>o</sup>, très épais, à la bibliothèque royale. Il contient quatre-vingt-deux feuillets pour les deux premières journées, cent dix pour la seconde, et près de dix mille vers.

« S'en suist le mystère du roi Advenir ouvré par  
 « Jehan du Prieur, dit le Prieur, mareschal-des-logis  
 « du roy de Secile, René-le-Bon. »

L'orthographe du nom du héros varie beaucoup. C'est Advenir Avenir, Avenir, Abhénir, etc.

L'auteur s'exprime ainsi dans le prologue :

. . . Il est vrai que le noble roy  
 René, que Dieu veuille garder,

Fist mettre en faict par arroy ,  
 En prose pour le regarder ,  
 S'avisa pour plus augmenter ,  
 La vie du roy Advenir ,  
 Que ung mystère en fust ouvré,  
 Pour jouer au temps à venir.  
 Lors pour expédier ce faict ,  
 Afin que plutost fust parfait,  
 ( Quoique bien eust trouvé meilleur )  
 Luy ayant au vouloir parfait,  
 Il appela ung sien varlet  
 De chambre nommé le Prieur ,  
 Comme peult faire son seigneur.  
 Il le fist de ce faict acteur ,  
 En lui commandant de l'ouvrer. .  
 Ce point , priant le créateur  
 Que de tout le voulut garder.

Après avoir déclaré le motif et l'ordre qui l'ost  
 obligé à composer ce mystère, Jean le Prieur faisant  
 parler à la troisième personne l'acteur qui le repré-  
 sente, ajoute pour sa justification :

Cette matière commença  
 Et son pauvre sens amassa ,  
 Au vouloir Dieu. . tant y ouvra ,  
 Comme icy veoir on le pourra.  
 Mais que Dieu nous preste santé,  
 S'il est mal faict et bien joué,  
 Ou bien ouvré, et mal donné. . .  
 Plaise vous, prester audience. . .  
 Toutefois, est tant labouré  
 Que veez cy le livre achevé,  
 Tout prest à jouer , et commence. .

La première journée s'ouvre par une députation de chevaliers envoyés par le comte d'Alagone au roi Alphonse, pour lui demander sa fille. Ce prince l'ayant fait appeler, lui explique ainsi le sujet du message qu'il reçoit :

Ung comte y a  
 ( Ne sçais qu'il est )  
 Qui vous demande en mariage.  
 En son languaige,  
 Il dit qu'il est  
 Plain d'héritage,  
 De grand lignaige,  
 Ne sçay que c'est.  
 Il m'est avis qu'il est nommé  
 Par son nom comte d'Alagone.

La princesse qui n'a eu jusqu'à ce jour aucun penchant pour le mariage, se refuse encore à en entendre parler. Les ambassadeurs rapportent sa réponse à leur maître qui; outré de colère, assemble aussitôt ses troupes et vient assiéger le roi Alphonse dans sa capitale.

La princesse consent, pendant ce siège, à accorder une entrevue au comte d'Alagone, mais cet audacieux amant lui dit :

Par Jupiter! je vous aurai!

LA PRINCESSE.

Par Jupiter! pas ne sera veoir ( vray.. )  
 Je me ferois plustot ardeoir, ( brûler )  
 Par Vénus la bonne déesse. .

Ils se séparent plus mécontents que jamais l'un de l'autre, la guerre continue, Alphonse perd la vie dans un combat, et sa fille n'en persiste qu'avec plus de force à rejeter l'alliance de son meurtrier. Le roi Avenir, son allié, cherche en vain à la persuader, et le comte retourne dans ses états.

Peu de temps après, de bons religieux prêchent la foi au peuple d'Alagone, plongé jusques là dans les ténèbres de l'idolâtrie, et le comte voyant des astrologues païens confondus par les arguments de ces pauvres moines, se convertit lui-même ainsi que deux chevaliers, l'un grec nommé *Gadiffer*, et l'autre égyptien appelé *Carbarant*.

Le peuple d'Alagone est si loin d'imiter ces pieux exemples, qu'un messager des ducs d'Égypte et de Grèce s'étant adressé à un laboureur pour savoir ce que sont devenus les deux chevaliers et les religieux, en reçoit cette réponse :

Le diable les puist emporter! . . .  
 Depuis leur sanglante venue,  
 J'ai par eulx ma femme perdue. .  
 Je ne sçay où diable elle est.

Élevé dans le paganisme et irrité des progrès rapides des prédicateurs évangéliques, le roi Avenir enjoint alors à son prévôt *Barbaran*, de lui amener tous les chrétiens dont il pourra se saisir.

Le prévôt part aussitôt avec *Aggrepat*, *Malengrogné*, et *Bray de Fer* ses archers: il découvre les ermites, les arrête et les fait conduire devant le roi ainsi que plusieurs nouveaux convertis.

(Et icy, dit l'auteur, abattent l'ermitaige et les dyables leur aydent).

Avenir reconnaissant le comte d'Alagone, les deux chevaliers et la femme du laboureur parmi les prisonniers de Barbaran, entre en fureur, fait appeler le bourreau, et lui ordonne de mettre sur le champ à mort les apostats.

Si j'y fault, faites-m'en autant,  
répond l'exécuteur des hautes œuvres.

Mais pendant les apprêts du supplice, la reine des Indes expire en donnant le jour à un prince. Son époux Avenir chante alors une complainte, et va consulter ses astrologues qui lui prédisent que Josaphat son fils nouveau né, embrassera un jour le christianisme. .

Afin de prévenir un aussi grand malheur, ils lui conseillent de le faire enfermer dans une tour écartée, avec un seul maître d'école qui prendra soin surtout de lui inspirer la plus profonde horreur pour la religion chrétienne. C'est la fin de la 1<sup>re</sup> journée.

La seconde commence par l'arrivée des ducs de Grèce et d'Égypte, résolus à faire endurer les plus cruels tourments à leurs deux chevaliers.

Le duc Égyptien ayant ordonné au bourreau de couper en deux le corps de Carbarant, ce malheureux martyr s'écrie après cette horrible exécution :

**Jhésus! Jhésus!**

LE PRÉVOST (au duc.)

Or escoutez....

Véez cy merveille monseigneur!...

Aggrepat (frappant de nouveau le chevalier):

Et je croy que vous vous tairiez?..

CARBARANT.

**Jhésus! Jhésus!**

LE DUC ÉGYPTIEN (estonné)

Et escoutez..

Je suis de ce fait effroyez!..

CARBARANT

Plaisance! mon Créateur!..

JhésusJhésus!

Pour achever le miracle, St. Michel et St. Gabriel viennent enlever les âmes des deux martyrs.

Un des principaux chevaliers du roy Avenir, témoin d'un pareil prodige, prend alors la résolution de se faire baptiser, malgré Satan qui, déguisé en taureau, emploie toutes ses ruses pour l'en détourner.. « et icy, « dit le mystère, y aura un cuir de bœuf dont Satan « sera battu et il tombera estendu à terre et tous les « dyables ensemble le battront et l'entraîneront aux « enfers. »

La scène ayant changé, on voit le prince Josaphat appuyé sur une fenêtre de sa tour, regardant un temple des idoles, et adressant à son précepteur ces questions embarrassantes sur les faux dieux:

JOSAPHAT

Qui les a fait, ne charpenté?

Vous autres?..

LE MAÎTRE D'ÉCOLE.

Ouy sans doubtance..

JOSAPHAT.

Et comment ont-ils donc puissance  
De moi former? . . puisque entre nous,  
Les avez fait à vos semblances?

Poussé à bout, le magister se contente de répondre:  
Sus monseigneur, retirons-nous.

Sur ces entrefaites, le prévôt du roi des Indes s'étant emparé de deux nouveaux ermites établis dans la forêt d'Alagone, Avenir les fait jeter l'un et l'autre au milieu d'un feu ardent. Mais quel est son étonnement en voyant le brasier s'éteindre, et les flammes s'élançer sur les bourreaux. La barbe du roi en est atteinte elle-même, et il s'écrie plein d'effroi :

Ay! Saturnus!. ay.. à la mort!  
Que maudite soit la lignée!.  
Hâro!. j'ai la barbe grillée,  
Maulgré Appollon....

Un des chevaliers prenant la parole veut en vain le supplier de pardonner à ces religieux, en faveur des quels le ciel semble avoir opéré un miracle. Non, non répond Avenir,

Ma barbe ne puy oublier..  
Je l'ay brûlée, jusques aux os..

Il ordonne alors qu'on coupe les jambes à l'un des ermites, la tête à l'autre, et qu'on les place ainsi mutilés sur l'autel des faux dieux.

Le roi va ensuite visiter son fils Josaphat, qu'il confie au duc *Égyptian*, en lui recommandant par-dessus tout de ne jamais parler de maladie ni de mort devant lui.

Mais malgré leurs soins, *ung pôvre très caduc* parvient à s'introduire auprès du jeune prince auquel il annonce sa fin prochaine. Josaphat surpris, l'interroge,

et le pauvre lui explique ce que c'est que la mort, le jugement dernier et l'enfer, ce qui le remplit d'épouvante.

Dieu ordonne alors à Barlaam d'aller l'instruire dans la véritable religion.

La troisième journée montre ce prophète qui, déguisé en marchand, convertit le prince à la foi et lui donne une haire avec une robe grise.

Zardain, valet de chambre de Josaphat, très surpris de le trouver vêtu de la sorte, court en avertir le roi son père, qui exige de trois maîtres de la loi, qu'ils disputent devant son fils contre trois chrétiens sur les points de leur croyance. Il espère par ce moyen détourner Josaphat de la résolution qu'il a prise.

Le sage Nator ayant victorieusement réfuté les payens, Avenir dit aux maîtres de la loi qui se taisent...

Comment, estes-vous ruez sus?..

Seigneurs, que ne répondez-vous?

Et qu'est ceci?.. vous rendez-vous?

Eh beaulx seigneurs et qu'est-ce à dire?

LE 1<sup>er</sup> DOCTEUR (conseiller du roi Alphonse.)

Quant à moy, je ne scay que dire...

Il ne dit que la vérité..

Il ne se peut autrement faire....

LE ROI (au bourreau.)

A ce coup, qu'ils soient despêchez,

A tous les trois les yeulx crévez,

Sans attendre ne grain ne goutte..

Affin qu'ils n'y voyent plus goutte.

LE I<sup>er</sup> DOCTEUR.

Miséricorde!.. très chièr sire!..

. . . . .  
 Hélas! pourquoi suis-je venu  
 A ceste disputacion?..,  
 Mon luminaire j'ay perdu!...

Ne sachant plus quel parti prendre pour ramener son fils, Avenir rassemble son conseil, qui n'imagine rien de mieux pour le séduire, que de lui envoyer de jeunes et jolies *damoiselles*; on engagé à cet effet la fille du roi Alphonse à aller se présenter à lui avec les plus aimables de ses compagnes.

Tandis qu'elles se préparent à ce nouveau rôle, Avenir se rend au temple, suivi de toute sa cour, pour y voir la tête de l'ermite placée sur l'autel... Cette tête parle alors, et confond le roi de plus en plus. Un de ses ministres espérant de le délivrer de ses discours, dit à la tête de se consumer dans le feu, si le Dieu des chrétiens est le véritable. Aussitôt, celui qui est au fond remplit la teste de carton d'étoupes et de salpêtre, sans qu'on s'en aperçoive... La tête paraît en feu, et se réduit en cendres.

Au milieu d'un tel prodige, l'obstiné payen étant averti que la jeune princesse se rend à son ordre, la laisse avec Josaphat, après l'avoir engagée à employer toute son habileté pour le tirer de sa mélancolie.

On ne peut transcrire ici les déclarations qu'elle adresse au prince, ni ses danses, ni ses chansons; nous dirons seulement que nouveau Joseph, Josaphat, fortifié par la grâce, non-seulement résiste à chaque ten-

tative de séduction, mais réussit à convertir lui-même les jolies payennes.

Touché de l'exemple que lui donne son fils, Avenir reçoit à son tour le baptême, meurt peu après, et Josaphat ayant abdiqué, se retire dans un ermitage, où les démons cherchent à le tourmenter de nouveau. Il les éloigne par la prière, termine ses jours dans la plus profonde retraite, et l'évêque de Sanor étant venu chercher son corps, le mystère finit par cette cérémonie.

Parmi les autres moralités composées sous les yeux de René, on peut citer encore celle des Actes des Apôtres, par les deux Greban, dont le roi de Sicile était le protecteur. Elle fut représentée à Angers et au Mans, et passait pour une des plus belles et des mieux versifiées.

Le mystère de S.<sup>te</sup> Barbe, en cinq journées et à quatre-vingt-dix-neuf personnages, est aussi une des plus curieuses pièces de ce genre. Il n'existe pas de plus bizarre assemblage de tous les traits de l'Écriture Sainte et de la Mythologie. Mais le mystère qui dut exciter le plus vif intérêt au XV.<sup>e</sup> siècle, est celui *de la France*, « représentée en forme de personnages au roy Charles VII, pour le glorifier ez grâces que Dieu lui a faictes pour lui, et parlant ensemble en forme de dialogue. »

Chaque baron dit deux couplets, l'un après l'autre, savoir : « Barbazan, d'Estouteville, le maréchal de Bousac, Gaucourt, Poton de Saintrailles, Lahire, Amadoc de Vignolle son frère, Jehan de Brezé, l'amiral de Coëtivi, Robert de Floque, le comte d'Aumale, le comte de Buchan, le comte Douglas, le sire de Gamaches, le baron de Coulonces, le connétable Artur de Richemont, le sire Dorval, le comte du Mayne, Pierre de Brezé, Dunois,

le comte de Foix, le sieur du Beuil, le sire de Loheac et Joachim Rouault.

On ignore entièrement l'année où ce mystère fut composé, et le nom de son auteur. Il n'a jamais été imprimé, et on ne le connaît que par le témoignage de Duverdier, qui avait eu communication du manuscrit original. (\*)

(27) On attribue ce mystère à Simon Bougoïn, Bourgoïn ou Bourgoing. Il fut imprimé chez An. Vêrard, in-4<sup>o</sup>, sous le titre « *de l'homme juste et de l'homme mondain, avec le jugement de l'âme dévote et l'exécution de la sentence.* »

Il existe un autre mystère sous ce titre: « *Moralité de l'homme produit au monde, qui demande le chemin du paradis, où l'on va par neuf journées; 1.<sup>o</sup> de nature à péché; 2.<sup>o</sup> de péché à pénitence, passant par le libre arbitre; 3.<sup>o</sup> aux divers commandements; 4.<sup>o</sup> aux conseils; 5.<sup>o</sup> aux sept vertus; 6.<sup>o</sup> aux sept dons du St. Esprit; 7.<sup>o</sup> aux sept béatitudes; 8.<sup>o</sup> aux fruits du St.-Esprit; 9.<sup>o</sup> enfin, au jugement de l'âme mondain avertit: « qu'est a*

Le prologue de l'homme monde et deux enfants tout noster, que de la terre sortiront regardant le ciel nus, comme effroyez et esbahis, sur la Terre bien et la terre... Et ung peu après viendra à chasser secrettement entre eulx deulx, et en prenant eulx, en cune main ung, et en les tenant, parlera de la salut les engageant d'abord à persister dans les voies sagesse. Les présentant ensuite au monde,

(\*) Hist. du théâtre français, II, p. 373, 540. — Bibl. du théâtre français I.<sup>er</sup>, p. 35. — Manuscrit, N.<sup>o</sup> 7332. Bibl. royale, 1 de Caugé. Lacroix du Maine, bibl. française, p. 456. — Duverdier fol. 899, 900.

Noble prince, ( lui dit-elle ), et maistre excellent,  
 Qui de tes biens donner n'es lent,  
 En déclarant que je t'amaine,  
 Ici ces deux pôvres humains.

Le Monde les envoie alors à Fortune, « et la Terre s'en va, en façon qu'on ne scay ce qu'elle devient.

Fortune ayant donné de beaux habits aux enfants qu'on baptise, Innocence s'en empare, en les confiant à ses deux filles, Enfance et Adolescence. Cognoissance arrive ensuite pour les élever.

Mais Satan qui veut les faire tomber dans ses pièges, rassemble ses satellites, et l'on entend un colloque animé entre Lucifer, Astarot et Belzébuth, puis ils se séparent, « bruyant chascun de leur costé. »

Perdition, appelée pour débaucher les jeunes gens, leur chante plusieurs rondelets et ballades, avec Avarice, Gloutonnerie, Envie, Paresse, Ignorance et Orgueil, qui dit :

Je suis gent et joli,  
 Propinet et poli. . .  
 Et de très hault parage. . .

Cependant, deux anges veillent sur les enfants auxquels Dieu a, de son côté, envoyé toutes les vertus, tandis que le prince des enfers les entoure de tous les vices. Bonté et Justice invoquent surtout l'Éternel, afin qu'il facilite à leurs protégés le *chemin de salvacion*.

Mais lorsque le juste remercie son ange gardien, le vain s'ennuie de ses discours. Les vices arrivent, visés, et prêchent leur morale séductrice; le juste

le mondain est enchanté.

Les dyables commencent alors à parler, et le juste en

« est tout esfroyé, quoique son frère soit charmé de leur  
« voix. » Raison cherche en vain à intervenir dans ces  
débats, dont elle prévoit les suites; Outrecuidance la re-  
pousse, et s'adressant aux jeunes gens, leur dit:

Pauvrez malheureux assotez,  
Voulez-vous ces deux radotez,  
Et ces pôvres bigotes croire!..  
Raison est une orde punaise...

Le juste s'éloigne avec horreur... Le mondain s'aban-  
donne aux vices qui flattent ses passions, se livre à Trom-  
perie, à Avarice, à Simonie et à Usure, afin de s'enrichir  
promptement. Les Vertus et Miséricorde cherchent  
inutilement à le retirer des bords du précipice, en lui  
envoyant Adversité, Nécessité et Pauvreté, qui l'enga-  
gent à recourir à Repentance. Le mondain les chasse  
dédaignusement... Elles se réfugient alors chez le jus-  
te, son frère, tandis que le premier s'obstine avec *Larrec-  
cin* et *Infameté*. Le juste, résigné à tous les malheurs qui  
fondent sur lui, les supporte courageusement. Le mon-  
dain persistant dans sa voie perverse, reconnaît trop  
tard l'énormité de ses crimes. Il meurt entre les bras de  
Désespérance.

Le juste recevant la visite de la mort, s'adresse à  
Confession et à Bonnefoy. Son ange gardien porte enfin  
son âme dans l'éternité.

Dans la deuxième partie de la moralité, on voit  
St. Michel pesant les besaces du bien et du mal. L'âme  
du juste se trouvant encore un peu lourde, obtient des  
lettres de grâce, puis, après avoir traversé le purgatoi-  
re, elle s'envole au séjour des bienheureux.

Ce long mystère qui dut édifier et réjouir à la fois les  
bons habitants d'Aix, la cour du roi, et René lui-même,

se termine par une oraison, où l'Ave Maria et le nom de l'auteur se trouvent en acrostiche (\*).

(28) Il en existait un à Marseille, vers l'an 1300.

En 1479, le chapitre d'Aix demanda un musicien pour chanter la basse avec accompagnement d'orgue.

On assure que René, exercé dès sa jeunesse à l'art de la musique, composa un motet commençant ainsi :

« *Dulcis amica Dei.* »

« Louis XI, rapporte Bourdigné, fonda une messe en « musique à la sainte chapelle de Paris, et pour ce que « il sçavoit que son défunt oncle de Secile avait en sa « chapelle de meilleurs chantres que l'on sceut trouver, il les envoya quérir, et les retint à ses gaiges.

« Ceste messe fust chantée par huit chantres, venus « du pays de Provence, et qui avaient esté à René (\*\*).

(29) Pierre de Marini, religieux Augustin et évêque de Glandevéz, en 1447, était né en Italie. Il accompagna René dans ses voyages, en qualité de confesseur et de prédicateur. Tous ses sermons sont en latin, et dans l'un d'eux, il fait mention du mariage de Marguerite d'Anjou. Marini assista en 1448, à la translation des reliques des S.<sup>tes</sup> Mariés, et en 1457, au concile tenu à Avignon. Il avait composé à Angers, un ouvrage intitulé « *Enchiridion sive manuale psalmorum,* » qui se trouvait en 1800, dans la bibliothèque de M. de Thomassin Mazaugues.

Le président de St. Vincens père, acheta deux volumes manuscrits des sermons de Marini, qui étaient chez les Augustins d'Aix. Son fils en a publié une

(\*) Voyez De Bure, bibl. instr. p. 577, 579. — Bibl. du théâtre français, p. 81. — Duverdier, fol. 586. — Bibl. royale, N. 4366, in-4o. goth. très rare.

(\*\*) Boucho II, fol. 478. — Bourdigné, fol. 164. — Monstrelet I, fol. 346.

notice très curieuse, lue en 1816, à la troisième classe de l'institut dont il était membre.

Pierre de Marini mourut en 1467, quoique l'historien Honoré Bouche ait placé sa mort en 1487. Il fut enseveli dans l'église de l'Hôtel-Dieu, à Aix.

Son frère lui succéda dans l'évêché de Glandevéz.

Quoique ce vertueux prélat ait ordinairement évité dans ses sermons des expressions basses et bouffones, il lui en est échappé de singulières, et l'histoire suivante en fait foi :

Voulant corriger les habitants d'Aix de l'usage introduit parmi eux d'employer des juifs dans la négociation des mariages qu'ils voulaient contracter, Marini leur cita d'abord l'exemple d'Abraham qui ne confia ce soin qu'au plus fidèle et au plus éprouvé de ses serviteurs. « Une personne de cette ville, dit ensuite le prélat, ayant voulu charger de cette délicate mission un de ces hommes juifs qui mentent mille fois pour un florin, lui recommanda par dessus tout, s'il lui arrivait d'être questionné sur la fortune et les qualités du demandeur, de répondre d'après ce qu'il apprendrait de sa future, en enchérissant même sur elle. Ainsi, le père de la demoiselle ayant dit à l'envoyé: ma fille possède une petite maison et une vigne de peu d'étendue. — Le marié, répond le juif, a en propriété une belle et vaste demeure, une vigne très productive, et un champ aussi considérable que fertile. — Après quelques exagérations du même genre. — La fiancée, reprend le père, est atteinte d'une maladie de peau assez dégoûtante. — Qu'à cela ne tienne! s'écrie alors l'habile négociateur: celui que je vous propose est teigneux jusqu'aux oreilles, et il est en même temps entièrement couvert de lèpre. »

( Cette historiette, qui peint l'extrême simplicité du prédicateur et de l'auditoire, s'est conservée par tradition chez le peuple d'Aix. Feu M. le président de St. Vincens l'avait entendu raconter plusieurs fois. )

Dans une autre occasion, prêchant sur la nécessité de préférer l'honnête à l'utile, Marini cite plusieurs femmes qui ne balancèrent pas entre l'honneur et la vie ; il nomme entr'autres, une dame de Grimaldi qui, à la prise d'une ville craignant qu'on ne fit violence à ses filles, les couvrit de viande fétide.. « Ce fait, ajoute-t-il, est rapporté dans l'histoire de Lombardie, livre « que je n'ai pas à présent, l'ayant laissé dans mon cou-  
« vent. »

Les histoires de revenants jouent un grand rôle dans les sermons de Marini, qui raconte surtout en détail, l'apparition d'un certain Landgrave, qui avait promis une forte récompense à un nécromancien, s'il lui faisait obtenir une conversation avec l'âme de son père, mort sans lui indiquer où il avait caché un trésor immense, fruit de ses rapines et de ses extorsions.

Le défunt apparut en effet au Landgrave, mais au fond d'un puits d'une profondeur effrayante, où il était tourmenté avec ceux de ses ancêtres aussi pervers que lui. La même voix ajouta: tu y es attendu!

( Le prédicateur rapporte à ce sujet l'exemple de Trajan, retiré de l'enfer par la prière du pape St. Grégoire.)

Dans son sermon sur les péchés capitaux, notamment celui de la paresse, Marini insiste fortement sur l'obligation où sont les prêtres et les religieux de réciter leur office. « Un démon nommé *Tintillus*, ajoute-t-il, est « chargé spécialement de marquer tous les versets, tous « les mots, et toutes les syllabes qu'ils omettent. Plusieurs saints personnages l'ont vu portant des feuillets

« très remplis. Un d'eux qui n'avait jamais durant  
 « toute sa vie, s'étant approché d'une fenêtre pendant  
 « que ses frères récitaient l'office, s'en retira tout à  
 « coup riant à gorge déployée. Interrogé sur cet ac-  
 « cès subit de gaité. — J'ai vu, répondit-il, Tintillus,  
 « qui après avoir rempli ses feuillets de tout ce que  
 « vous avez oublié de l'office, a voulu allonger son  
 « parchemin avec les dents et l'a déchiré; son impa-  
 « tience m'a fort réjoui.

« Le même diable ayant apparu un jour à St. Augus-  
 « tin, lui porta plusieurs pages d'écriture (raconte en-  
 « core le père Marini), en lui disant: ce sont les com-  
 « plies que vous n'avez pu réciter un tel jour, parce-  
 « que vous étiez occupé des affaires du monastère. —  
 « Attendez un moment, reprit le saint, qui s'empresse  
 « de marmotter ses complies. Tintillus s'éloigna alors  
 « tout confus en s'écriant tristement: vous m'avez  
 « attrapé. »

Le sermon du samedi de la Passion est un des plus singuliers de ce curieux recueil, et nos lecteurs nous pardonneront sans doute de leur en donner une idée dans cette notice peut être déjà trop longue.

Le texte pris par Marini est l'ordre d'Isaac à Ésau son fils aîné, de lui faire manger de sa chasse. Là dessus le bon prédicateur entre dans les détails les plus étendus sur les diverses manières dont on peut chasser et aller à la pêche. Il en cite jusqu'à dix, en leur appliquant un sens allégorique et moral, afin de corriger les vices. Il mentionne entr'autres, la chasse qui se fait avec *la machouette noctua*. Il rapporte également la manière de prendre les singes. »  
 « Les chasseurs, dit-il, s'attachent les jambes devant  
 « eux, et s'éloignent ensuite, en leur laissant la cour-  
 « roie dont ils se sont servis. Les singes les imitent et

« l'on se jette alors sur eux, sans leur donner le temps de se delier. »

(Ce sermon rappelle l'ouvrage de Guillaume Michel, imprimé en 1516, sous le titre de *Foret de conscience, contenant les chasses spirituelles.*)

Dans un autre discours, Marini fait mention des lunettes, et l'on remarque qu'il est le premier qui ait annoncé leur usage au XV<sup>e</sup>. siècle.

« J'ai vu, dit il (à propos du récit de la mort d'un religieux de son ordre), et plusieurs personnes ici présentes l'ont vu avec moi, le vénérable père Colomby, âgé de 90 ans, qui, après s'être servi de lunettes pendant 30 années, lisait sans leur secours, les sept à huit dernières années de sa vie... Il ne lui manquait point de dents, et chose admirable à raconter, il en perdit une à 80 ans, qui lui revint!... Son ouïe était excellente, ainsi que ses autres facultés. Ses frères l'engageant le jour de sa mort à prendre un peu de nourriture. — C'est inutile, répondit-il, j'irai souper avec notre seigneur. »

Le bon prélat rapporte un autre exemple remarquable de longévité d'un religieux nommé Guillaume Ruffi, qui était âgé de quatre vingt-dix ans et aveugle depuis vingt cinq. Le père Marini le trouva un jour riant aux éclats dans sa cellule, et ne fut pas peu surpris en apprenant qu'il composait une chanson pour la fête de Noël, après la bénédiction du vin. Pour mieux convaincre ses auditeurs de la vérité de son récit, le prédicateur citait en chaire, quelques vers de l'ancienne chanson.

« Pendant que j'étais à Angers, à la suite du roi René, dit-il ailleurs, j'allai voir un vivier que ce prince avait fait construire, et auprès duquel était une grande quantité d'oiseaux; j'en aperçus un surtout qui ressemblait

« à un merle, mais ayant autour du cou des plumes  
 « blanches et noires disposées en cercle. Comme je de-  
 « mandai à des gentilshommes de la cour, quel était  
 « cet oiseau, et d'où il venait; il nait, me répondirent-  
 « ils, de feuilles d'arbres qui se transforment ainsi en  
 « tombant dans l'eau. »

Loin de prendre pour une plaisanterie cette étrange définition, le père Marini s'appuyait de l'opinion de ces gentilshommes.

( On peut consulter sur l'éloquence de la chaire au XV<sup>e</sup>. Siècle, les extraits qu'ont donnés de plusieurs prédicateurs de cette époque, le père Nicéron, l'abbé Goujet, l'abbé Mastigny etc.

Le père Olivier Maillard, cordelier né à Narbonne, prétendait que les âmes du purgatoire entendent le son de l'argent qu'on donne pour elles dans les bassins: L'ar-  
 « gent, dit-il, fait tin. tin.. Les âmes rient alors et re-  
 « pondent ha! ha! hi! hi! »

Dans l'un de ses sermons prêchés à Bruges, le cinquième dimanche de carême, on trouve des exemples de l'éloquence *tousseuse*... Les hem.. hem.. qui désignent les endroits où l'orateur doit se reposer, sont marqués à la marge.)

Ces sermons ont été imprimés en 1500, in-4<sup>o</sup>. Gothfort rare (\*).

(30) Ainsi que le reliquaire donné par Charles II, celui de René offrait l'image d'un bras recouvert par une manche de surplis. Il avait dix-huit pouces de longueur, y compris la main, dont un des doigts était entouré de l'anneau épiscopal, pierre précieuse de cinq

(\*) Voyez notice sur un manuscrit de la bibliothèque de M. de St. Vincens, les sermons de Gabriel Barlette, etc. , etc.

lignes de long sur quatre de large, montée en argent. Elle était si brillante, qu'on l'a crue long-temps un diamant.

Le bras entièrement en vermeil était solide quoique creux. Un socle ovale, (aussi en vermeil, de quatre pouces de hauteur sur sept de diamètre, et enrichi de camées montés en or), supportait le bras.

Au milieu de ce socle était pratiquée une ouverture carrée pour recevoir l'ostensoir renfermant la relique. Le cadre, orné de pierreries, offrait au-dessus un caillou noir portant le buste de N. S. donnant la bénédiction. Il était également entouré de camées antiques d'un travail très fini. Aux angles de l'ouverture, on voyait quatre écussons couronnés, en émail. Deux de ces écussons, dont la perfection était surprenante, et rivalisait avec ce qu'on connaissait de plus achevé en ce genre, représentaient les armes de René, et les autres, celles de Jeanne de Laval.

On remarquait avec quelque surprise sur un pareil reliquaire, des médailles romaines consulaires, et les symboles des divinités du paganisme. On voyait ainsi sur des onix, des cornalines, ou des cailloux d'Égypte, des têtes d'Hercule, de Jupiter victorieux, des centaures femelles, etc. Mais dans ce siècle on cherchait bien plus à enrichir les objets de vénération qu'à observer rigoureusement les convenances, devenues de nos jours une loi dont il n'est plus permis de s'écarter.

Ce reliquaire d'une beauté achevée pesait environ sept marcs d'argent. Il était incrusté d'une grande quantité de perles, de turquoises, de morceaux de jaspé, etc. Les jours d'apparat, on le déposait sur une base en argent de vingt-une lignes de haut.

Le savant M. Mori d'Elvange en a laissé une notice très détaillée et fort curieuse. M. Noël, notaire royal à

Nancy, qui possède une riche collection de manuscrits et d'ouvrages imprimés sur la Lorraine, a bien voulu nous communiquer avec une rare obligeance, cette notice sur le reliquaire de René, et tout ce qui a pu servir à nos recherches.

(31) Voici ce qu'en rapporte une histoire manuscrite des comtes de Provence, composée au XV<sup>e</sup> siècle, et qui se trouvait dans les archives de la chambre des Comptes à Aix:

« Dans ce temps-là, estoit en faveur un fameux et  
 « savant astrologue et médecin, qui s'appelait Abraham  
 « Salomon ( selon de Haitze ), et que René fit baptiser  
 « sous le nom de Pierre de *Nostre-Dame*. Il avait servi  
 « comme médecin à gages, la ville d'Arles, et parceque  
 « les apothicaires ne faisaient ses compositions suivant  
 « son goût, il les arrangeoit lui-même chez lui. Ceux-  
 « ci le dénoncèrent alors aux conseils, en prétendant  
 « qu'il falsifiait les drogues. . Cette calomnie ayant  
 « réussi, on donna congé au médecin que le duc de  
 « Calabre prit à son service. »

Jacques de Nostre-Dame, son fils aîné, embrassa la profession de notaire, et épousa Renée de St Remi, dont il eut Michel Nostradamus, né à St. Remi, le 14 Décembre 1503, à Midi.

Ce célèbre astrologue étudia d'abord la médecine à Montpellier où l'on voit encore sa signature dans les registres des étudiants et des bacheliers. Il voyagea beaucoup ensuite, se lia avec presque tous les savants de son temps, et contracta surtout une étroite amitié avec J. C. Scaliger.

Catherine de Médicis, accompagnant en Provence ses deux fils Charles IX et Henri III, ( alors duc d'Anjou ), avec lesquels se trouvait Henri IV, prince de Béarn, fit son entrée à Salon, le 17 Octobre 1564.

« Charles IX était monté sur un cheval africain, et « habillé de velours cramoisi, enrichi de cordons d'argent. Le prophète Michel le suivait à pied, son « bonnet de velours à la main, et un gros et beau jonc « d'Inde, avec le manche en argent, dont il s'appuyait, « à cause de sa goutte. »

Le soir, le roi et les princes ayant été le visiter, il dit à Charles IX :

*Vir magnus bello... Nulli pietate secundus.*

La reine Catherine l'entretint long-temps, et l'on rapporte qu'il lui prédit que le duc d'Anjou serait roi de France.

Ayant ensuite examiné attentivement le jeune prince de Béarn, il pria son gouverneur de lui permettre de le voir nu. Henri IV ne s'y prêta qu'avec la plus vive résistance, persuadé que c'était un prétexte pour lui donner le fouet, et pour le moins, dit César Nostradamus, aussi effrayé de la longue barbe du prophète... Mais bientôt rassuré, il consentit à ce qu'on exigeait, et le vieillard prédit alors qu'après beaucoup de traverses, il succéderait à Henri III.

On a débité les contes les plus absurdes sur Michel Nostradamus, et ses biographes ont paru les adopter pour la plupart. Ils prétendent, « que de la manche de « son bras senestre, sortait une voix mélodieuse qui articulait ses prédictions, et que sa main droite les écrivait « sans qu'il eût besoin de les entendre lui-même. »

« En composant ses centuries, il était ordinairement « assis sur une chayre d'airain, un bassin sous les pieds, « et tenant un bâton garni d'herbes aromatiques et de « fleurs. »

« Il était, dit-on, d'une stature moindre que la mé- « diocre, de corps robuste, alègre et vigoureux; le front « grand et ouvert, le nez droit et royal, les yeux gris,

« le regard doux, mais en ire comme flamboyant; les  
 « joues vermeilles, et la barbe longue; la mémoire fé-  
 « lice, de nature taciturne, pensant beaucoup et parlant  
 « peu; vigilant, soudain, prompt et cholère... Au dormir  
 « n'étoit que de quatre à cinq heures. »

« Il fit un remède très utile contre les fièvres pesti-  
 « lentielles, avec la manière de s'en guérir... Aussi, la  
 « singulière recette de l'œuf, dont usait Maximilien I.<sup>er</sup>,  
 imprimée à Paris, (in-8<sup>o</sup>, chez Guillaume Myverd,  
 1561.)

En 1566, on imprima à Poitiers, *les singulières re-  
 ceptes de Michel Nostradamus, pour le corps humain*,  
 « et à Anvers, (chez Plantain. 1557), le parfait et vray  
 « embellissement de la face et conservateur du corps,  
 « en son entier, avec plusieurs recettes très secrètes  
 « pour le fard. Il y en a aussi pour des confitures au  
 miel et au sucre. »

« On imprima, la même année 1557, à Lyon, sa pa-  
 « raphrase de *Gallien, sur l'exhortation de Meno-*  
 « *dote.* »

Outre ces ouvrages, Michel fit un grand nombre  
 d'almanachs et de prognostications. Il en parut encore  
 davantage sous son nom.

Jodèle fit contre lui ce distique connu :

Nostradamus, cum verba damus, nam fallere nostrum est.  
 Et cum verba damus, nil nisi Nostradamus.

Ce célèbre astrologue qui s'était remarié à Salon,  
 mourut le 2 Juillet 1566, et l'on plaça l'inscription  
 suivante sur le tombeau qui lui fut élevé dans une  
 église de cette ville :

« Cy reposit les os de Michel de Nostredame, duquel

« la plume presque divine a esté de tous estimée digne  
 « de tracer et rapporter aux humains, suivant l'influence  
 « des astres, les évènements à venir par-dessus le rond  
 « de la terre.

« Il est trépassé à Salon de Crau, en Provence, l'an de  
 « grâce 1566, âgé de soixante-deux ans, six mois, dix-  
 « sept jours. O Postères, ne touchez point à ses cendres,  
 « et n'enviez le repos d'icelui. »

Michel laissa trois garçons et trois filles. Le plus connu de ses enfants est César Nostradamus, né à Salon en 1555, et mort en 1629. Il est auteur de la Chronique de Provence. On a imprimé à Toulouse, ( 2 vol. in-12, en 1608, ou 1618), le recueil de ses poésies. C'est à lui que son père dédia plusieurs de ses centuries.

César avait beaucoup de talent pour la miniature, à en juger d'après son portrait, et celui de Michel, qu'il peignit. M. de St. Vincens possédait ces deux portraits.

Michel, second fils de l'astrologue, s'était aussi livré aux prédictions, et composa l'almanach de 1568. Se trouvant, en 1574, au siège du Pouzin, (en Vivarais), sur les bords du Rhône, d'Espinay-St.-Luc, qui le commandait, voulut savoir quelle en serait l'issue. — La ville sera brûlée, répondit Michel. — Mais St Luc, l'ayant aperçu, qui pour vérifier sa prophétie, cherchait à y mettre le feu lui-même, en fut si courroucé, qu'il lui fit passer son cheval sur le corps. Michel en mourut à l'instant.

Le fameux prophète avait un frère appelé Jehan, qui naquit à St. Remi, en 1507, et exerça avec honneur la charge de procureur au parlement de Provence. Il composa des chansons estimées, mais qu'on n'a point recueillies. Il passait pour excellent musicien, surtout comme joueur de luth, instrument alors à la mode.

Jean avait été élevé à Aix, dans la maison de Pierre-Antoine Rascas de Bagarris, garde des médailles et antiques de Henri IV.

Zélé pour l'illustration de la Provence, Jean Nostradamus crut sans doute y contribuer, en tirant « de « l'obscurité quantité de fables qui avaient amusé proba- « blement les loisirs des moines des abbayes de Lerins, « de St. Victor, de Montmajour, et du Thoronet. N'ayant « aucune idée de critique, et plus ami du merveilleux « que du vrai, ces fables rédigées en provençal, et « peut-être inconnues hors des lieux où elles furent com- « posées, lui plurent... Il leur reconnut un fonds histo- « rique, et il les publia en français, à Lyon, 1575. Il dé- « dia cette informe compilation à la reine Catherine de « Médicis, le 1.<sup>er</sup> Juin de la même année, en lui disant, « qu'il avait été engagé à publier ce livre, par feu Mi- « chel, son frère, et qu'il l'aurait plutôt fait, si la cala- « mité des troubles survenus et si souvent réitérés en « le royaume de France, ne l'en eust empêché, retar- « dant non-seulement son esprit, mais lui ôtant presque « tout moyen et faculté d'y travailler.

Cette dédicace est suivie d'un *poësme*, ou introduction dans laquelle on trouve quelques recherches historiques qui ne sont pas sans mérite, en ayant égard au temps où elles furent faites.

Comme son neveu César, auquel il laissa beaucoup de matériaux pour l'histoire de Provence, dont il s'occupait, Jean Nostradamus vécut et mourut pauvre.

(32) Louis de Laval, seigneur de Comper et de Châtillon, gouverneur de *Gennes-sur-Loire*, (Château fort

(\*) Duverdier, fol. 733, 881. — Lacroix du Maine, fol. 330. — L'abbé Goujet, bibl. française, tome VIII, p. 295, 300. — Dictionnaire des hommes illustres de Provence, tome II, p. 5. — Chronique de Provence, fol. 801. — Desessarts, siècles littéraires de la France, tome V, p. 39.

en Anjou était fils de Jean de Montfort qui épousa Anne de Laval, dont il prit le nom.

Louis de Laval fut nommé, en 1448, gouverneur du Dauphiné, et ensuite de Paris, de la Champagne, de la Brie, etc. Il posséda aussi la dignité de grand-maître des eaux-et-forêts de France, et fut décoré par Louis XI de l'ordre de St. Michel.

Il avait pour frère André de Laval, amiral de France, plus connu sous le nom de maréchal de Loheac. Louis de Laval mourut le 21 Août 1489, sans postérité. On trouve son portrait au premier feuillet d'un traité manuscrit des passages d'outremer par les Français, composé d'après ses ordres, en 1472. (\*)

La figure du sire de Laval annonce une extrême maigreur et un âge avancé. Son costume est celui de chevalier de St. Michel.

« Par le vouloir de J. Ch. vray Dieu tout puissant, (dit « Sébastien Mamerot de Soissons ), courant l'an de l'Incarnation 1458, messire Loys de Laval a fait translater du latin en français les chroniques Martinienes, par son très humble serviteur. »

(\*) Voyez le N.<sup>o</sup> 10,025. de la bibl. royale.

---

## NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

### LIVRE VIII.

---

(I) On doit considérer comme une suite des trames ourdies par Louis XI contre René, la déclaration suivante faite en 1476. (Elle est évidemment dictée par le persécuteur du roi de Sicile, dont l'intention était également d'incriminer les principaux officiers de son oncle.

Elle nous a paru assez curieuse pour être rapportée en entier.)

Jean Bressin, natif de Satenay, duché de Bar, secrétaire du roi de Sicile, (âgé de cinquante ans) trahissant les secrets de la correspondance de son maître, déclara que le roi René cherchait à s'allier avec le duc de Bourgogne, et fit mention des lettres écrites par le premier de ces princes. Gagné par Louis XI, qui avait besoin de nouveaux motifs pour reprendre sa procédure contre le vieux monarque Bressin, raconte ainsi les persécutions que les officiers de René lui firent essuyer à cause de ses délations :

« Il fut saisi, dit-il, par ordre de Saladin d'Anglure, « du seigneur de la Forest, de Loys de Clermont et dusire « de Loë (Laval) pendant que René voyoit à Tours les « *essreiz des joustes*, et il demeura neuf semaines en « prison. »

« A peine en sortoit-il, que le seigneur d'Anglure « lui envoya ung nommé *Jean le Guet*, lieutenant du « prévôt des maréchaux, qui le prindrent et le menè- « rent au logis du susdict Saladin, et le gardèrent « toute la nuytée, en une chambre d'iceluy logis, jus- « ques au lendemain bien matin, que les serviteurs du

« dict Saladin le montèrent à cheval, et le liant de  
 « cordes, les pieds et les jambes par-dessous le ventre  
 « du dict cheval, et ce faict, arriva le dict Saladin,  
 « lequel et les dicts serviteurs le menèrent hors du dict  
 « Tours, et jusques dans le château d'Angiers, et le  
 « mindrent en la tour *Bynart*, où ils le firent enfer-  
 « mer; en laquelle tour, il fust gardé par l'espace de  
 « quatre jours, et puis mené en la fosse de la dicte  
 « tour, où on avoit apporté certain engin appelé *mo-*  
*linet*, et cordes pour le tirer et gehiner, en présence  
 « du dict Saladin, qui la matière conduisoit, et faisoit ce  
 « faire, avec Philippe de Stainville, maître-d'hôtel  
 « et Jehan le Gay, secrétaire du roi de Sicile.

« Il qui parle (sans lui ouvrir aucunement la ma-  
 « tière, sinon de lui dire tels mots; on te fera bien  
 « dire qui t'a fait faire ceci), fust prins par les ser-  
 « gents et gehineurs, qui le couchèrent sur le dos, et  
 « sur une table, lui lièrent les mains de cordes à deux  
 « anneaux attachés à la muraille de la dicte tour, et après,  
 « lui lièrent les pieds et les jambes à une autre corde  
 « attachée au dict molinet; puis le tirèrent et estendirent  
 « très inhumainement, disant: qu'il luy falloit gecter  
 « et faire avaler par la bouche de l'eau et aultre  
 « chose qui estoit dans ung pôt... (Quelle chose pro-  
 « prement il ne sçoit...) et luy estant en telle angoisse  
 « et destresse, pour ce qu'il avoit la bouche sarrée,  
 « l'un des sergents et gehineurs print ung baillon de  
 « bois, qu'il luy mist en la bouche, en quoi faisant, et  
 « pour la violence qu'il lui fist, rompit une dent en  
 « la dicte bouche... et à tant, fust délié et descendu de  
 « la dicte gehine en laquelle il avoit esté par l'espace  
 « d'une demi-heure et plus... et sans ce qu'il fust  
 « chauffé devant le feu, et habillé par les dits gehi-  
 « neurs comme il est accoustumé.»

« Après la mutilation et grevance qu'il avait eu en la  
 « dicte gehine, le dict Saladin, en présence des susdicts,  
 « dict tels mots: — Dis nous, qui te a faict faire ceci ?  
 « à quoi, il, qui parle, respondit: que sur le péril de son  
 « âme, homme ni femme ne lui avoit faict faire, mais  
 « que ce qu'il avoit faict, c'est assavoir : d'estre venu  
 « devers le roi (Louis XI), estoit par la desplaisance,  
 « et pour les maulx, pertes et dommaiges que lui avoient  
 « faict les officiers du roi. . A quoi le dict Saladin res-  
 « pondit tels mots: — Maintiendras-tu bien au roy  
 « nostre maistre, ce que tu dis ? et Il, qui parle, res-  
 « pondit: oy, vrayment. »

« Alors, on le laissa en tel lieu où estoyent les habil-  
 « lements de la dicte question, jusques au lendemain,  
 « que Ambroise *Cornille*, lieutenant ou capitaine du  
 « dict chastel d'Angiers, amena ung barbier en la  
 « dicte tour, et fist razer les cheveux de il, qui parle,  
 « et en tel estat le laissa, et jusques à l'autre lende-  
 « main, que maistre Jehan Breslai lors juge d'Anjou,  
 « le greffier, et maistre Cornille vindrent en ladite  
 « tour, et menèrent, Il, qui parle, en la première  
 « chambre dessus la dicte question, auquel lieu le  
 « juge l'interrogea, et demanda par tels mots: — Et en  
 « voulez-vous croire le roy de Sicile? — A quoi, il res-  
 « pondit de rechef: oy. — Et se despartirent de la dicte  
 « tour, et oncques puis Saladin d'Anglure et aultres  
 « ne vindrent devers luy. . . Et en tel estat demoura  
 « environ six semaines, et jusqu'à ce que maistre  
 « Fournier, chancelier d'Anjou, et le *Bègue du Plessis*,  
 « seigneur de Parnay, vindrent devers lui. . . lequel  
 « chancelier demanda à Il, qui parle, s'il persévé-  
 « rait toujours dans son opinion, et comme il avoit esté  
 « assez osé d'avoir cuydé mettre mal entre le roy de  
 « Sicile, et que pour ce, il avoit desservy mort, et se  
 « de ce, il en vouloit croire le roy de Sicile.

« A quoy Il qui parle respondit en levant le doigt  
 « (le doigt) que oy.. et le dict chancelier demanda s'il  
 « sçavoit escrire, et le dit seigneur de Parnay avant  
 « d'attendre sa response, respondit: que oy, et que il es-  
 « toit ung des plus habiles secrétaires que le roy de Se-  
 « cile eust. . Et le dict chancelier ordonna à Il qui parle,  
 « de mettre son cas par escript et on luy envoyeroit  
 « pour le faire, encre et papier. . et par son escript  
 « admonestoit le roy de Secile, à avoir regard et pen-  
 « ser à la charge qu'il lui avoit donné, et que Loys de  
 « Clermont sçavoit bien toute la verité.

« Et sans nul autre interrogatoire, demoura depuis le  
 « mois de Janvier jusqu'au dernier Avril en suivant .  
 « que le dict Cornille, sans lui aultre chose dire, le  
 « veult faire descendre et avaler en la basse fosse de la  
 « dicte tour, en laquelle fosse on ne voit clarté ne sou-  
 « leil, ne lune, et illec demoura en grant misère et pau-  
 « vreté de sa personne, par l'espace de trente-neuf mois,  
 « et jusqu'à ce que le roy est venu au dict Angiers, et  
 « nommé pour capitaine le seigneur de Maigny, (aul-  
 « trement dict de Malicorne ) qui le firent tirer de la  
 « dicte fosse, et fust alors chargé par le roi d'aller réci-  
 « ter son cas au parlement, ce qu'il fist. »

La déclaration de Bressin prouverait que René avait eu, dès 1469, à se plaindre de sa déflation pendant son voyage à Tours. Louis XI, en provoquant cette révélation devant son parlement, en 1475 ou 1476, annonce trop clairement ses projets pour qu'il devienne nécessaire de justifier René et ses ministres de la rigueur déployée contre le coupable (\*).

(\*) Histoire de Bourgogne, dom Plancher, tome IV, fol. CCCXLIV.

(2) René II de Lorraine dit le Valeureux, naquit le 2 Mai 1451, à Joinville, mais il fut baptisé à Toul. Il eut pour parrains, son ayeul René d'Anjou, Henri VI roi d'Angleterre, l'évêque de Metz et Henri de Lorraine son oncle paternel. Ses marraines furent Marie d'Anjou, Isabelle de Lorraine, et Marie d'Harcourt ses aïeules.

Il eut deux frères, Nicolas et Jean, morts sans avoir été mariés, et trois sœurs, Marguerite, Yolande et Jeanne qui épousèrent le duc d'Alençon, Guillaume III dit le Noir, duc de Hesse, et Charles d'Anjou comte du Maine.

Didier de Bistorff, chanoine archidiacre de Toul et prévôt de St Dié, fut le précepteur de René II.

Ce prince avait épousé en premières noces Jeanne d'Harcourt qu'il répudia en 1485 pour cause de stérilité. Il se remaria la même année à Philippe de Gueldres, fille d'Adolphe d'Egmont, duc de Gueldres et de Catherine de Bourbon. Jean de Molinet fit les vers suivants à l'occasion de ce mariage célébré à Orléans:

René duc de Lorraine  
 Eut deux femmes vivants. .  
 Mais de la primeraine  
 Ne put avoir d'enfants.  
 La seconde fust digne  
 De lignée assembler,  
 Qui en brief se fist royne  
 De Cecile nommer.

Les historiens ne tarissent pas en louanges sur ce héros qu'on pourrait peindre par ce seul trait.

Balthazar d'Haussonville, l'un des plus intimes officiers de sa maison, lui lisait un jour la vie de Titus. Au mot si connu de l'empereur romain: « J'ai perdu ma

« journée. » René arrêtant son ami, s'écria avec une franchise qui n'était que l'expression d'une conscience sans reproche: « à Dieu grâces, Haussonville, n'en ai « aucune perdue ! »

On ne peut, en effet, guères reprocher à ce grand prince que la cruelle représaille dont il crut devoir user envers les malheureux Bourguignons pris à Gondreville et qu'il fit attacher aux fourches patibulaires (\*), avec un écriteau annonçant que ce châtiment « es- « toit pour venger la très grande inhumanité et meurtre « commis en la personne de feu le bon Ciffon de Baschier, « Provençal, son maistre-d'hostel, et ses compagnons, « après qu'ils ont esté prins en bien et loyaument ser- « vant leur maistre, par le duc de Bourgogne qui ne « se peut empêcher de répandre le sang humain. »

Simphorin Champier, médecin de René II (\*\*), s'ex- prime ainsi sur sa personne:

« Il estoit beau de corps, le visaige ovale, les yeux « bleus, plein de feu, d'un plaisant regard, les che- « veux noirs, le nez aquilain, droict, et d'une très belle

(\*) Ils furent, dit-on, pendus à des crochets qu'on voyait encore naguères à la tour de l'église de St. Epyre.

(\*\*) Simphorin Champier, né à Simphorien-le-château près de Lyon, chevalier de St. Georges, fut attaché à René en qualité de conseiller: il devint ensuite son médecin et celui de son fils aîné.

Ayant été armé chevalier à la bataille de Marignan, il porta toujours depuis le titre d'*Eques auréatus*.

Il avait épousé Marguerite de Terrail, proche parente de Bayard dont il composa la vie, imprimée en 1526.

Ses traités de médecine et son miroir des apothicaires, furent, « dit-on, plus estimés que ses chroniques d'Austrasie. Il a laissé aus- « si la *Nef des dames vertueuses et l'enseignement du bon roi René II, à son fils Antoine.* »

La croix du Maine, fol. 460. — Gouj't, tome XI, p. 208.

« stature ; courageux , modéré en sa vie , et à boire et à  
 « manger sobre , et qui toute sa vie estudioit en plu-  
 « sieurs sciences , car il estoit bon philosophe , astrolo-  
 « gien , cosmographe , historien , théologien , et n'es-  
 « toit science de laquelle il ne voulût avoir cognois-  
 « sance. »

Louis XI l'ayant obligé à quitter la Provence, (où il cherchait à activer le zèle de ses partisans après la mort de René et de Charles du Maine), le duc de Lorraine s'embarqua pour se rendre à Venise où il ne put parvenir qu'après trois mois d'un hiver rigoureux dans lequel il eut à essayer une foule de dangers en mer. Cham-  
 « pier s'écrie à ce sujet : « O prince plair de procèsse...  
 « O Theseus qui maintenant combat contre le Minau-  
 « tore ! O Hercules qui vainquis les monstres marins !  
 « O Chiron qui contre les Centaures de mer , es engof-  
 « fres , à présent te fault par ta bonté mourir !... Telles  
 « estoient , ajoute le chroniqueur , les complaints des  
 « pòvres nobles qui estoient avec lui en tel périll »

De Venise, René retourna en Lorraine en traversant la Suisse. Il reparut ensuite à la cour de Louis XI, mais le monarque le traita toujours avec une froideur inju-  
 « rieuse. A la court, dit un historien contemporain, on  
 « ne faisoit estime de lui non plus que d'ung petit  
 « homme, et estoit vilipendé comme un pòvre eschappé.»

René ne fut pas mieux accueilli par Louis XII, au commencement de son règne, et l'anecdote suivante, dont le père de Richard de Wassebourg avait été le témoin, en explique les motifs :

Louis XII, alors duc d'Orléans, jouait un jour à la paume à Néele, entre les deux halles ; un coup difficile s'étant présenté, Anne de Beaujeu le décida contre Louis, qui, cédant à un mouvement de vivacité, s'écria :  
 « qu'elle en avoit menti. » — « Ha ! mon cousin, ( dit la

« princesse en interpellant le duc de Lorraine qui se « trouvait présent) souffrirez-vous que je sois injurée « de la sorte? » — René pour toute réponse, s'approcha du duc d'Orléans, et vengea sa cousine par un soufflet. Les autres princes accoururent, les séparèrent, mais ni René ni Louis ne purent se pardonner.

Ce dernier étant devenu roi, et devant être sacré à Rheims, le 27 Mai 1498, René, qui depuis trois ans portait le titre de roi de Sicile, assista à la cérémonie, comme représentant le duc de Normandie. Mais il ne reçut du nouveau monarque qu'un regard dédaigneux, et s'en retourna tristement dans ses états.

Au mois de Juillet suivant, Louis XII désirant faire son entrée solennelle à Paris, écrivit au duc de Lorraine de venir l'y trouver. Ce prince balança long-temps à se rendre à une pareille invitation. L'avis unanime de son conseil parvint seul à l'y décider.

Arrivé au bois de Vincennes, où il rencontra le roi de France, il ne l'abordait qu'avec une sorte de crainte, lorsque Louis le prenant par la main, lui fit l'accueil le plus gracieux, et le mena seul dans le bois, où il l'entretint pendant plus d'une heure. En sortant de cette entrevue: Tout va bien, dit le duc, à ceux de ses courtisans qui l'avaient suivi... « Faisons maintenant bonne « chière. »

René se plaisait à être entouré de personnes de mérite et de savants. Améric Vespuce, (mort la même année que lui), lui dédia sa relation de ses découvertes.

Outre Simphorien Champier, ce prince avait aussi dans son palais un poète nommé Pierre Gringore (\*), au-

(\*) Pierre Gringore fut aussi appelé *Mère sottte*, parcequ'il composa un volume des menus propos de Mere sottte.

Il travailla aussi à des mystères, des moralités, des *sotties* et des

quel il donna les fonctions de héraut d'armes, sous le titre de *Vaudémont*.

Ce prince éclairé disait souvent : « les livres sont des « conseillers muets qui instruisent sans flatter, et cor- « rigent sans aigrir. »

Au goût de l'étude qu'avait dû lui inspirer le roi René, son aïeul, il joignait, dit Champier, « un penchant « décidé pour la chasse de toutes bestes, et un jour qu'il « alloit à celle des loups, pour complaire aux pôvres « gens, un cattère le prist aux champs, et fust mené au « chasteau de Fains près Bâr, où il parla petit après « bien peu. . Et ainsi mourust ce bon roi, par appo- « plexie, le 10 Décembre 1508, âgé de cinquante-sept « ans, plaint et lamenté non-seulement des siens, mais « aussi de ceulx qui oncques ne l'avoient veu, par sa « bonne renommée ; car c'estoit le mirouer de toutes « vertus, le parangon de tous les princes, la lumière « des nobles et le père du peuple. »

Il voulut que ses enfants le vissent sur son lit de mort où il leur adressa, dit-on, un discours aussi édifiançant que pathétique, avant de leur donner sa bénédiction.

Son corps fut exposé quatre à cinq jours dans l'église St. Maxe de Bâr.

Par son testament daté du château de Luppy, le 25 Mai 1506, René ordonna une procession annuelle en mémoire de la bataille de Nancy.

*farces*. On représenta le même jour aux halles en 1511, un de ces poèmes différents.

Ayant renoncé au théâtre pour se livrer à des ouvrages de piété, Gringore publia entr'autres en vers, les *heures de Notre Dame translatées en ryme française* qu'il dédia à la duchesse de Lorraine, Renée de Bourbon. Il fut enterré, dit-on, dans l'église Notre-Dame à Paris

Massieu, p. 309. — Hist. du théâtre français, p. 248. — Lacroix du Maine, fol. 400.

Il fut enseveli dans l'église des Cordeliers de Nancy, qu'il avait fondée et dans laquelle existe encore son tombeau, remarquable par le bon goût des ornements coloriés et rehaussés d'or qui le décorent.

Les vers suivants ont été composés en forme d'épithaphe, à la mort de René II :

Ici dessous, gist des Lorrains la gloire.  
 Le feu bon roy, le meilleur des vivants,  
 Duquel nul temps n'esteindra la mémoire,  
 Tant a esté en hauls faicts florissants.  
 Car en vertu estoit resplendissants,  
 Le vray mirouer des roys, et l'exemplaire.  
 Mais Atropos, hydeuse et hors de sens,  
 Le nous a mis, dessous ce territoire.

Onc Cicéron n'excéda d'éloquence,  
 Le feu bon roy, qui cy gist sous la lame.  
 Facondé fust, et doué de science. . .  
 Ung droict Platon. . le vray Dieu ait son âme. . .  
 Hardy estoit, et en avoit la fâme. . .  
 Preux Annibal. . en beaulté Absalon. . .  
 Imitateur de ce preux, roy sans blasme,  
 Son vray ancestre, *Godefroy* de Billon (Bouillon).

Devant Morat il défit le duc Charles,  
 Duc de Bourgogne, très hardy champion ;  
 Et non content, depuis à force d'armes,  
 Devant Nancy dompta ce fier lyon,  
 Et fist si bien que ainsy qu'un pyon  
 Le rua sus, et luy fist prendre terre.  
 A juste titre, comme ung droict Scipion,  
 Garda les siens et recouvra sa terre.

*Comparaisons à le louer me faillent,  
Tant fut-il grand, que tout aultre excéda.  
Soit bien, valeur, force et choses qui vaillent,  
A louer prince. . tout ne luy succéda, . .  
En son pays de Barroys décéda,  
Vivant en paix, craint de ses ennemys. .  
Par un cattère ( catharre ) qui le supercéda.  
Dieu ayt son âme, et de tous ses amys.*

Ainsi que la plupart de ses aïeux, René II avait adopté une devise et un cri de guerre. C'étaient: *Une pour toutes ! A jamais. !!*

Ferry I<sup>er</sup>, dit l'Opulent, marié à Agnez de Bàr: *Bruit et Loz! Gloire et Éternité!*

Ferry II: *Où là. . Où non — Non plus.*

Ferry III: ( tué à Azincourt ) *Je l'aurai, mais en droit!*

Antoine I<sup>er</sup>, comte de Vaudémont: *C'est mon espoir pour parvenir.*

Ferry IV, ( père de René II ): *Toutes pour une. Sans reproche.*

René laissa de Philippe de Gueldres, sa deuxième femme, née en 1462 :

1. Charles, né à Nancy le 17 Août 1486, mort en bas-âge.

2. François, né à Pont-à-Mousson le 5 Juillet 1487, mort jeune.

3. Antoine, né à Bar le 4 Juin 1489. Il succéda à son père.

4. Renée ou Anne, née à Bar le 19 Décembre 1490, morte en bas-âge.

5. Nicolas, né à Nancy le 9 Avril 1493. Id.

6. Isabelle, née à Condé-sur-Moselle le 2 Novembre 1494. Id.

7. Claude, né à Bar le 30 Octobre 1498. ( Tige de la branche des Guise ).

8. Jean, né à Bar, son frère jumeau. ( Il devint cardinal ).

9. Louis, né à Bar le 27 Avril 1500, tué au siège de Naples en 1528.

10 et 11. Claude et Catherine, jumeaux, nés à Bar le 24 Octobre 1502, morts jeunes.

12. Enfin François, né à Bar le 14 Juin 1506, comte de Lambesc et d'Orgon Il fut tué à la bataille de Pavie en 1524.

Devenue veuve, et tutrice d'un aussi grand nombre d'enfants, la vertueuse duchesse de Lorraine les éleva tous avec autant de soin que de tendresse, et douze ans après la mort de son époux, elle prit le voile de religieuse au couvent de Ste. Claire à Pont-à-Mousson, dont le roi René d'Anjou avait été le constant protecteur.

François 1<sup>er</sup> avait un extrême attachement pour cette princesse, qu'il appelait sa très chère et bonne cousine, et qu'il engageait à prier pour lui toutes les fois qu'il partait pour une expédition de guerre.

On raconte que la nuit qui suivit la bataille de Pavie, Philippe de Gueldres se releva, et dit à une religieuse qui dormait auprès d'elle : « Priez, ma sœur... priez... « la fleur-des-lys est abattue! . . mon fils François est « mort! »

Le roi ayant appris qu'elle avait cessé de vivre le 28 Janvier 1547, ( âgée de quatre-vingt-cinq ans ), s'écria avec douleur : « Tout l'honneur de mon royaume s'en est « allé, puisque j'ay perdu ma bonne cousine! »

Le grand Condé passant à Pont-à-Mousson, fut visiter le tombeau de cette princesse. Il a été détruit en 1793 ; mais la statue représentant Philippe de Gueldres après sa mort, excellent morceau de sculpture,

père. Il épousa Catherine de Bourbon, sœur de Henri IV, zélée protestante, morte sans enfants le 13 Février 1603.

Henri se remaria alors à Marguerite de Gonzague, fille de Vincent I<sup>er</sup>, duc de Mantoue. Il n'en eut que deux filles, dont l'aînée, Nicole, (morte en 1657) avait épousé en 1621 Charles IV, fils aîné du prince François, frère de Henri, et la seconde, Claude (morte en 1545), fut mariée à Nicolas François, frère cadet de Charles IV.

Cette double alliance assurait le duché de Lorraine à l'une des filles de Henri qui mourut le 31 Juillet 1624.

5.<sup>o</sup> François II son frère, né le 27 Février 1572, n'accepta le duché que pour quelques jours. Il s'en démit en faveur de son fils aîné. Il avait épousé Christine de Salm, et mourut en 1632.

6.<sup>o</sup> Charles IV, né le 5 Avril 1604, répudia en 1637 sa femme Nicole, pour épouser Béatrix de Cusance. Ce mariage ayant été cassé par le pape Urbain VIII, Charles contracta une troisième alliance en 1655, avec Marguerite d'Apremont. Il mourut sans enfants en 1675.

7.<sup>o</sup> Charles V, son neveu, fils de Nicolas François et de Claude de Lorraine, était né à Vienne le 3 Avril 1643, et mérita de bonne heure le surnom de Guerrier et d'Intrépide. Il épousa en 1678, Éléonore d'Autriche, fille de l'empereur Léopold, et veuve de Michel Wieszniowiecki, roi de Pologne, (morte en 1697).

Ce prince, qui a rempli de son nom plusieurs pages de l'histoire, mourut le 17 Avril 1690.

8.<sup>o</sup> Léopold Joseph son fils, dit le Libéral et le père de la noblesse, né le 11 Septembre 1679, rendit la paix à la Lorraine, qui jouit sous son règne d'un bonheur et d'une prospérité inconnues depuis long-temps. Il épousa, le 13 Octobre 1698, Élisabeth Charlotte, fille

de *Monsieur*, frère de Louis XIV, ( morte à Commercy le 23 Décembre 1744 ).

Léopold mourut à Lunéville le 27 Mars 1720.

9.<sup>o</sup> François III (Étienne), né à Lunéville le 8 Septembre 1708, hérita du duché de Lorraine et de Bar ; mais par un traité convenu entre le roi de France et l'empereur qui l'avait nommé vice-roi de Hongrie, il céda ses états à Stanislas Leczinski, roi de Pologne, le seul prince qui pût consoler la Lorraine de la perte de ses ducs, et il accepta en échange la souveraineté du grand duché de Toscane.

Ayant ensuite épousé à Vienne, le 12 Mars 1736, l'illustre Marie Thérèse d'Autriche, fille de l'empereur Charles VI, François Étienne monta lui-même sur le trône le 13 Septembre 1745, sous le titre de François I. Il mourut à Inspruck le 18 Août 1765.

10.<sup>o</sup> Joseph II (Benoît Auguste), l'aîné de ses fils, né le 13 Mars 1741, lui succéda. Il épousa le 6 Octobre 1760, Marie Élisabeth, fille du duc de Parme, et le 23 Janvier 1765, Joseph Antoinette de Bavière, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut le 20 Février 1790, à Vienne.

11.<sup>o</sup> Léopold II son frère, né le 5 Mai 1747, hérita de la couronne impériale. Il épousa, le 5 Août 1766, Marie-Louise de Bourbon, infante d'Espagne.

Il mourut le 2 Mars 1792.

(Ces deux empereurs eurent pour sœurs Marie-Antoinette-Joséphine-Jeanne, reine de France, née à Vienne le 2 Novembre 1755, et Marie-Caroline-Louise, reine de Sicile.)

12.<sup>o</sup> François II (Joseph-Charles-Jean), né le 12 Février 1768, roi de Hongrie et de Bohême le 1<sup>er</sup> Mars 1792, empereur d'Autriche le 11 Août 1804 (\*).

(\*) Champier, chroniques d'Austrasie, Molinet faits et dits, fol.  
TOME III.

(3) Charles de Bourgogne, surnommé le Hardi, le Terrible, et plus communément le Téméraire, naquit à Dijon le 10 Novembre 1433, la veille de la St. Martin, ce qui le fit aussi appeler *Charles Martin*. Il eut pour parrain Charles, comte de Nevers, et reçut l'ordre de la Toison d'or le jour même de son baptême.

Ce prince commença en France, dans la guerre du bien public, le rôle extraordinaire qu'il était destiné à jouer sur la scène politique. Son père lui remit en 1465 l'administration de ses états, en lui disant : « Mon fils, « souvenez-vous du sang dont vous êtes sorti, et préférez une mort glorieuse à une fuite déshonorante. »

Malheureusement, Charles n'avait guères que les vertus d'un soldat. Remuant, inquiet, n'aimant que les combats, il devint lui-même la cause première de sa perte, dans laquelle il entraîna une valeureuse armée qui lui était entièrement dévouée, malgré les défauts qu'elle reconnaissait en lui.

Olivier de La Marche qui ne l'avait presque pas perdu de vue depuis sa naissance, rapporte « qu'il ressembloit peu au bon duc Philippe, et qu'il n'avoit jamais aimé le latin auquel il préféreroit l'histoire et la musique. Et combien qu'il eust mauvaise voix, touteffoys, il avoist l'art, et fist le chant de plusieurs chansons bien faictes. »

CVIII. — Brantôme *vie des illustres capitaines*, tome Ier. p. 396. — Paradin. liv. III, fol. 977. — Mézeray III, p. 537. — Anselme. *histoire généalogique de la maison de France*, 1er. fol. 232. — id. *histoire des grands officiers de la couronne*, II, fol. 1261. — Dom Calmet, tome II, fol. 1007. — *Histoire de France*. tome XVIII, p. 243. — Fabert, *histoire des ducs de Bourgogne*, tome Ier. p. 283. — Wassbourg, *antiquités belgiques*, fol. 198. — Hil. de Coste, *histoire des femmes illustres*, tome II, p. 734. — *Vie de Philippe de Gueldres*, in 12 1617. — Dom Plancher, *histoire de Bourgogne*, tome IV, p. 456.

« Il estoit passionné pour les chevaux; puissant jousteur, archer et joueur de barre. Pompeux d'habillements, et curieux d'estre accompagné. Volontiers combattoist les sangliers, et aymoit le vol du héron. Tel l'ay cogneu, large et grand aumosnier. »

Il affectait d'imiter en plusieurs choses son aïeul Jean-Sans-Peur.

Ce fut à Granson que le duc Charles perdit le fameux diamant attaché à sa toque; il passait alors pour le plus beau de l'Europe, et on l'appelait *le chef-d'œuvre du soleil*. Il fut vendu pour un florin à un curé qui le céda lui-même pour un écu. Il est maintenant estimé dix-huit cent mille francs. On en voyait le dessin dans le manuscrit du roman d'Alexandre-le-Grand. Charles possédait les plus belles pierreries connues, et ce fut pour ce prince que Louis de Bruges tailla, en 1470, les premiers diamants.

Les trois grands rubis nommés *les trois frères*, que Charles perdit encore à Granson, furent donnés pour un tonneau de vin, et chaque pièce de sa vaisselle d'or, de vermeil et d'argent ne se vendait que deux grands blancs, tellement les Suisses en connaissaient peu le prix.

Ce revers inattendu fit une impression profonde sur l'esprit de ce prince, dont il altéra la santé en troublant sa raison. . .

On prétend qu'il avait ambitionné d'être comparé à Annibal, et que fuyant sur les bords du lac Morat, son fou qui galoppait à sa suite, lui criait: « Monseigneur, « nous voilà bien annibalés! . . »

Malgré toutes les particularités de la mort tragique de Charles, et quoique René II eût porté son deuil, et jeté de l'eau-bénite sur son corps défiguré, la terreur que ce prince inspirait était telle, qu'on ne pouvait se per-

suader qu'il eût péri. Les uns disaient qu'il était allé en pèlerinage à Jérusalem pour fléchir la colère divine. D'autres assuraient l'avoir reconnu courant le pays en habit d'ermite, et allant faire une pénitence de sept années. Tous enfin, annonçaient qu'il ne tarderait pas à reparaître plus puissant et plus terrible que jamais. On prit une fois pour lui un homme de Bruxelles qui lui ressemblait, « et les marchands même, dit Jean « Bouchet, vendirent à crédit de grandes et bonnes « marchandises, assez chèrement, à payer au retour « du duc de Bourgogne. »

Cette folle persuasion se prolongea environ dix ans.

On raconte que l'archevêque de Vienne ( Angelo Calto ou Catho, napolitain et grand astrologue ), annonça la mort de Charles à Louis XI. Il célébrait alors la messe, et en baillant la paix au roi, « sire, dit-il, Dieu « vous donne la paix et le repos. . . Vous les avez, si « vous voulez. Votre ennemi, le duc de Bourgogne, « est mort, vient d'estre tué et son armée desconfite. « Et le roy s'esbahit grandement. »

Charles était âgé de quarante-quatre ans, un mois et vingt-cinq jours.

Olivier de La Marche a voulu retracer l'histoire de Charles-le-Téméraire, dans son *Chevalier délibéré*, ( voyez édit. de 1485 et 1495 in-4<sup>o</sup> goth. ) qu'on a faussement attribué à Georges Chastelain.

« Charles était, assure-t-on, plus petit que son père, avait « le front grand, l'œil perçant, le teint bazané, le visage « long et gros par le bas. Ses cheveux étaient très noirs. »

Dans la collection de portraits sur vélin que possède M. de la Mezangère, Charles est représenté avec les cheveux courts et une magnifique cuirasse. Sa physionomie est inquiète, mais sans dureté.

On voit également son portrait au livre d'heures qui

appartenait à M. Gaignat. Il y est peint à genoux, vêtu d'une robe noire bigarrée de blanc et fourrée d'une peau blanche. Un poignard et une grande escarcelle d'or pendent à sa ceinture.

Un amateur de curiosités croit posséder dans son cabinet à Nancy, un des souliers en cuivre que portait le duc de Bourgogne le jour de sa mort.

On éleva une croix sur le lieu même où Charles périt, et l'on grava cette inscription sur une plaque de cuivre :

En l'an de l'Incarnation  
 Mil quatre cent septante-six,  
 Veille de l'apparition,  
 Fust le duc de Bourgogne occis,  
 Où croix fust mise pour mémoire.  
 René, duc de Lorraine, mercy,  
 Rendant à Dieu pour la victoire.

Les Bourguignons tués à la bataille de Nancy furent ensevelis à l'endroit où est maintenant l'église de Bon-Secours. On y bâtit alors une chapelle qui prit le nom de Notre-Dame-de-Bon-Secours, de la Victoire, ou des Bourguignons.

Le corps du duc fut transféré à Bruges en 1550, sous le règne de Charles-Quint.

On fit à l'occasion de la mort de Charles une foule de vers, de complaintes et d'épithames, dont on retrouve une partie dans les œuvres de Jean Bouchet, Champier, Molinet, etc. Nous avons remarqué les deux quatrains suivants :

Charles, fatal auteur de discorde et de guerre,  
 Insolent ennemy de paix et de repos,  
 Toi qui fus autrefois si pesant à la terre,  
 La terre maintenant, soit légère à tes os !

Charles, de qui le cœur plus grand que toutes choses,  
Sema la guerre au monde, et fit mourir la paix,  
Puisqu'enfin sous la tombe il faut que tu reposes,  
Souffre un bien qu'en vivant tu ne connus jamais.

Ce prince s'était marié trois fois:

1.<sup>o</sup> A Catherine de France, deuxième fille de Charles VII. 2.<sup>o</sup> A Isabelle de Bourbon, sœur de Marie, duchesse de Calabre, ( morte à Anvers le 13 Septembre 1465 ). Enfin, le 16 Février 1467; à Marguerite d'Yorck, sœur d'Édouard IV, roi d'Angleterre.

Il ne laissa qu'une fille nommée Marie ( de son second mariage ). Elle épousa Maximilien d'Autriche, depuis empereur.

Le duché de Bourgogne revint à la couronne de France, autant par les conquêtes de Louis XI que par ses intrigues. Dans ses lettres-patentes du 11 Mai 1478, il déclara « que Charles étoit mort criminel de lèse-  
« majesté, ayant porté publiquement la jarrettière des  
« Angloys, et voulu déloyalement et félonnement à  
« l'exemple de Lucifer, usurper la souveraineté qui  
« nous appartient, etc., etc. (\*) »

(4) « Tout en déplorant, dit Bourdigné, la fin tragique

(\*) Wassebourg, VCXXII. — Hist. chronologique et généalogique du père Anselme, 1<sup>er</sup>, fol. 245. ibid, III, fol. 538. — Art de vérifier les dates. fol 676. — Mémoires de Comines, fol. I. — Preuves et observations sur les mémoires de ph. de comines, p. 224. — Olivier de la Marche, p. 70, 610. — Molinet, p. CV. — Catalogue de la Vallière, p. 69, supplément, N<sup>o</sup>. 4814. — Histoire de la ville de Nancy, tome 1<sup>er</sup>. p. 118. — Fabert, histoire des ducs de Bourgogne, p. 395, 397. — Dom Calmet, tome III, fol. 1071. — Monstrelet, tome III, fol. 335. — Anecdotes françaises, tome II, p. 28. — Annales d'Acquitaine, fol. 121. — Dom Plancher, tome IV, p. 408. — Moutfaucon, III, fol. 347, pl. — Moréri, tome IV, fol. 339.

« de Charles, de ceste très glorieuse et triumpante  
 « victoire que à son cher fils et seul espoir Dieu avoit  
 « donnée, fust le bon prince roy René, très joyeux, et  
 « moult pensa à ce que le *Clerc* avoit aultrefois dict à  
 « Loys d'Anjou, son grand'père, que sa postérité des-  
 « truyrait celle de Philippe-le-Hardy, duc de Bourgon-  
 « gne. . et davantage pensoit le bon et gentil roy, à ce  
 « que luy avoit escript ung très savant orateur, natif  
 « d'Angers, nommé maistre René-le-Tardif, qui par  
 « manière de prophétie et pour donner confort au bon  
 « seigneur, luy avoit annoncé les actions esclatantes de  
 « son petit-fils.

Il lui transmit les cinq couplets suivants:

Reveille toi ... reveille toi René,  
 Qui en Secile, as par longtemps régné...  
 Entends icy l'effect de la fortune. . .  
 Du premier fils, dont Dieu t'a estrené,  
 Duquel voulust Nicolas estre né,  
 Ne te donne mélancolie aulcune. . .  
 Car en tes jours, plains de griefve infortune,  
 Décéderont en ce siècle tous deulx.

De ta fille, femme du roy Henry,  
 Te certiffie (et en pleure, ou en ry)  
 Qu'elle sera durement fortunée. . .  
 Premier verra occire son marry,  
 Dont elle aura le cueur triste et marry,  
 Plus qu'oncques n'eust, puy l'heure que fust née..  
 Et pour doubler sa dure destinée,  
 Après la perte et d'avoyr et d'amys.  
 Sera son fils à mort cruelle mys.

Mais aujourd'hui, les dieux qui ont prévu,  
 Ta paciance, et ton cas de près vu,

Ont tins conseil, pour te faire allegeance;  
 Si te dirai le secret qu'ils ont sceu..  
 D'ung fils René, de ta fille conçu,  
 Dont doibs ayoir de tous tes maux vengeance..  
 Cestuy, aura des Lorrains la régence..  
 Fera trembler la fierté de Bretaigne,  
 Et mettra paix en France et Allemaigne.

En luy sera ressuscité Jason..  
 Conquérir doit et serpents et toyson,  
 Pour mettre fin aux discors de ce monde..  
 Dont tu debvrois, selon droict et raison,  
 Rajouvenir, ainsi que fist Ezon,  
 Par une ardeur de liesse profonde. .  
 Finalement en la vie seconde,  
 Son loz sera si hault, et immortel,  
 Qu'on n'en vist point ez chroniques de tel.

Tant accroistra en protesse et valeur  
 Ton royal nom, qu'assez auras couleur  
 De convertir tes plaintes en lyesse. .  
 Comme puissant et hardy batailleur,  
 Mettra Bourgogne à mortelle douleur.  
 Cela verras, ez jours de ta vieillesse. .  
 Car en la fleur de sa plaisant jeunesse,  
 Du fier Lyon sera victorieux...  
 Puyz toy et lui, serez au rang des dieux.

On a prétendu qu'à cette époque le roi René prit pour  
 « devise un vieux tronc d'arbre ou de vigne, d'où il  
 « ne sortait qu'un seul rejetton; un chapelet y était sus-  
 « pendu, (allusion à la Capelette, Capelet, ou Capelle,  
 « maitresse de ce prince), ainsi qu'un orange au-dessous  
 « duquel on lisait ces mots: *verd meur*.

On croit que René voulait exprimer à la fois par cet

emblème, la maturité que son petit fils s'était acquise à la fleur de l'âge, et la *verdeur* que lui-même conservait au déclin de la vie.

Mais on a vu que la même devise avait été adoptée par René quand il composa les *Amours du berger et de la bergère*. Il en avait donné à peu près une semblable à Colinet de la Grange en 1464.

(5) Il ne s'en serait point tenu là, s'il fallait s'en rapporter à Jean de Lud, ancien secrétaire de René, qui s'exprime ainsi dans un dialogue manuscrit composé en 1499:

« De ce que la Provence fust donnée au comte du-  
 « Maine, il n'en fault pareillement sonner mot, com-  
 « bien que le tout soit manifeste et notoire. C'est quand  
 « le duc René II fut voir son grand père en Provence, lequel  
 « l'avoyt volontiers veu.. et fust contrainct par la crainte  
 « du roy Louis XI, de soy abandonner et mettre en danger  
 « de la mer, au temps d'hyver que nul n'osoit naviguer..  
 « Après cela, René et le comte du Mayne moururent...  
 « Dieu ait leurs âmes. Si leur mort fut naturelle ou  
 « précipitée, Dieu le scait. Il n'en fault aultrement en-  
 « courir. . .

(6) M. Faret, dans son histoire manuscrite de René II de Lorraine, semble avoir puisé aux mêmes sources que Chevrier. Après avoir parlé des intrigues de Louis XI afin de maintenir les dispositions du roi son oncle, il ajoute: « ce n'estoit pas sans raison qu'il avoit ceste  
 « crainte, car outre que les vieilles gens sont naturelle-  
 « ment susceptibles de nouvelles impressions, on avoit  
 « encore pris garde que depuis un certain coup que ce  
 « prince avoit reçu à la teste devant *Bayonne*, son bon

(\*) Le père Ménesier, art des emblèmes, p. 9 — Annales d'Anjou, fol. 160.

« *sens s'étoit si visiblement diminué, qu'il sembloit*  
 « *estre retourné en enfance. Louis XI qui s'ennuyait*  
 « *d'attendre si longtemps l'exécution du marché qu'il*  
 « *avoit commencé à Lyon, manda à ses pensionnaires*  
 « *qu'il estoit las de leurs remises, et qu'il les priveroit*  
 « *pour jamais de ses bienfaits et de ses bonnes grâces.*  
 « *Ces gens intimidés employèrent soudain toutes leurs*  
 « *subtilités pour faire mettre leur maître en colère con-*  
 « *tre son petit-fils.*

« *Ce pauvre prince à qui il ne restait plus que de*  
 « *faibles rayons de raison, ou plutôt un instinct con-*  
 « *fus qui ne permettait pas de distinguer ses propres*  
 « *intérêts de ceux de ses conseillers, se laissa aller à ce*  
 « *qu'ils voulurent. René II vint cependant en Provence,*  
 « *mais son aïeul n'était plus capable de raison. Son*  
 « *jugement était tellement affaibli et la mémoire si*  
 « *troublée, que d'abord qu'il le vit, son premier mou-*  
 « *vement fut de lui dire: — Ha! mon fils, on m'avait*  
 « *dit que vous étiez mort à la bataille de Nancy*  
 « *contre mon cousin de Bourgogne... Je n'espérais*  
 « *plus vous revoir. Ensuite comme il fût revenu de quel-*  
 « *que profonde rêverie: Mon fils! mon fils!* lui disait-il,  
 « *si vous eussiez voulu prendre les armes d'Anjou,*  
 « *je n'aurais pas donné mon bien à mon neveu! .*  
 « *Puis lui parlant de Louis XI, vous sçavez quel hom-*  
 « *me c'est, ajoutait-il; si nous l'avions fâché, il nous*  
 « *ruineroit.*

« René II ayant rencontré le comte du Maine, le pi-  
 « qua alors de plusieurs paroles outrageuses, jusqu'à vou-  
 « loir luy faire mettre l'épée à la main, et le menacer  
 « de lui faire un mauvais partage, s'il s'opiniâtrait à  
 « lui vouloir soustraire le sien. » etc. etc.

M. Faret dit plus bas, que Louis XI chercha à s'em-  
 parer de René II, et que celui-ci s'embarqua à Marseille  
 pour échapper à sa colère... etc. etc.

(7) La maison de Cossa (Coxa ou Cuyssa) reconnaissait pour chef Fiacre de Cossa, grand maréchal des logis, (premier homme de logement) du roi Philippe-Auguste en 1180. On croit Fiacre de Cossa originaire du Maine. Ses descendants s'établirent ensuite à Naples sous les comtes d'Anjou.

Jean de Cossa était fils de Thibaud, grand écuyer de Louis II d'Anjou, gouverneur d'Angers etc, et de Philippe ou Félice de Charno, (fille d'Huguenin sire de Charno).

Dans un mémoire qu'il adressait à Ferry de Lorraine, Jean de Cossa s'exprimait ainsi sur sa famille:

« Il n'y a guères de seigneurs d'état et de réputation  
« au royaume de Naples, qui ne me soient cousins, ou  
« conjoints à moi ou à mes cousins et parents. »

Le fameux pape Jean XXIII qui s'appelait Balthazar Cossa, était de la même famille. D'abord cardinal de St. Eustache, ensuite évêque de Boulogne, il se fit élire presque par force. Appuyé au conclave de Boulogne par Louis II d'Anjou, protecteur de sa maison, et ayant réuni des troupes dévouées, il déclara aux cardinaux que s'il était mécontent de leur choix, il les en ferait repentir. « Saisis de crainte, ils le prièrent de désigner lui-même  
« un pape, et Balthazar ayant alors fait apporter la  
« chape de son prédécesseur, » la mit sur ses épaules en disant: « Ego sum papa, ( ce qui n'estoit façon d'eslire  
« pape, ) » remarque naïvement Bourdigné.

Cet évènement eut lieu le 17 Mai 1410.

Léonard d'Arrezzo, secrétaire de Jean XXIII, disait de lui « qu'il était grand homme pour les affaires temporelles, mais non pour les spirituelles. A en croire plusieurs historiens, Balthazar Cossa, ( qui mourut le 29 Novembre 1419, à Florence, après avoir abdiqué ), aurait été un pontife souillé de tous les vices, et coupable de tous les crimes.

Jean de Cossa qui jouissait de la réputation la plus opposée, s'attacha à René vers l'an 1438. Il était alors, depuis cinq ans, garde conservateur des forêts de la couronne de Naples, fonctions que lui avait confiées la reine Jeanne II.

Conseiller et chambellan du roi René, il fut placé auprès de Jean d'Anjou dont il mérita l'entière confiance. Ce prince le nomma dans la suite commissaire général et capitaine de son armée navale, en l'investissant d'un pouvoir sans bornes, ainsi que le prouve une lettre qu'il lui écrivait le 23 Mai 1459.

« Les princes d'Arragon, disait Jean d'Anjou, ayant  
« usurpé le royaume de Naples, et étant occupé moi-  
« même au gouvernement de Gênes pour le roi de  
« France, je ne puis m'y rendre en personne, mais je  
« vous donne le pouvoir de ramener au dit royaume  
« tous ceux qui voudront y retourner, les remettre en  
« possession de leurs biens, honneurs, dignités,  
« pardonner même les crimes de lèze majesté, etc. etc.

Le bon sénéchal, auquel son maître avait donné en 1443, par lettres patentes datées du château Capouan, la baronie de Grimaud, se trouvait à Tarascon au mois de Septembre en 1476, lorsqu'il fut atteint d'une attaque d'apoplexie. Le 15, il voulut faire son testament; mais comme il ne pouvait parler, un religieux nommé frère Bernard de Capoue dicta ses volontés au notaire, prétendant les avoir sues du testateur quand il était en bonne santé. A chaque article qu'on lui lisait, Jean de Cossa répondait par un signe de tête et le mot *oy*. Il mourut le 6 Octobre suivant.

Le tombeau que René fit élever à ce fidèle serviteur, existe encore dans la chapelle souterraine de Ste. Marthe. C'est un élégant sarcophage orné d'arabesques en relief. Deux génies placés à droite et à gauche soutien-

ment l'écu blazonné du vieux guerrier dont les armes étaient d'or à trois fasces de sinople, au chef de gueules à la cuisse ou jambe d'or. Le sénéchal est couché, sa tête est nue, ses mains sont croisées sur la poitrine, son épée pend à sa ceinture, et un chien fidèle semble dormir à ses pieds.

Au-dessus du tombeau, on lit l'épithaphe suivante que consacra René à un si digne serviteur :

Hic situs est, Troiæ Cossa de Scarpe Joannes,  
 Qui comes et cives Partheneopus erat.  
 His patriam liquit, tractus fulgore Renati  
 DEO. Regis, quem coluit, semper ubique fido.   MAX.  
 Atque senescallum facilem Provinciæ jussit,  
 Et domuit Ligures, Marte tonnante, viros;  
 Melchion hoc patri marmor posuitque Renatus:  
 Qui leget hæc dicat: molliter ossa cubent...  
 Obiit ætatis suæ anno LXXVI  
 Mense VI, et die VI, à nostre salutis,  
 MCCCCLXXVI, IV nonas Octobris.  
 O factum piæ!...

(Ici repose Jean de Scarpe de Cossa, comte de Troye et citoyen de Naples. Il quitta sa patrie, attiré par la renommée du roi René qu'il servit toujours et partout avec la même fidélité. Sénéchal de Provence, il gouverna avec douceur, et dompta les Liguriens par la force de ses armes.

René lui éleva ce monument ainsi qu'à Melchior son fils.

Que le lecteur dise: « Que leurs os reposent en « paix! . . . »

Jean de Cossa mourut l'an soixante-seize de son âge,

plus 6 mois et six jours, et de notre salut 1476, le IV d'Octobre.

O action pieuse ! )

L'abbé Robert s'est trompé en croyant que Jean de Cossa était fils de Gaspard de Cossa et de Louise de Brancas. Il devint comte de Troye par son mariage avec Jeanne d'Andria dont il eut trois fils. Melchior, l'aîné, mourut avant son père. René et Gaspard se partagèrent la succession du grand sénéchal, le 5 Janvier 1477. Gaspard mourut à Naples sans postérité.

Selon Moréri, René, devenu premier pannetier et fauconnier de France, et marié à Marie de Gaucourt, aurait fondé la branche de Cossè-Brissac. On a dit aussi qu'un frère de Jean de Cossa appelé *René de Brissac le gros*, en fut le chef. Mais ces deux illustres familles ne paraissent avoir de commun qu'une ressemblance de nom.

Jean de Cossa laissa aussi deux filles. L'aînée, Louise, épousa François de St. Séverin. Marguerite, la seconde, fut mariée à Georges de Grimaldi, sieur du Beuil.

César Nostradamus assure pourtant, « qu'elle avoit  
« épousé Honoré Lascaris, comté de Tende, et que ceste  
« dame de grand et illustre courage, de bon et virile  
« sens, fust nommée capitainesse et gouvernante de la  
« ville et chasteau de Castellane. »

Elle mourut le 1.<sup>er</sup> Mars 1505 à Aix, et y fut ensevelie dans l'église des cordeliers(\*).

(\*) Papon, histoire de Provence, III, p. 420. — Histoire des papes, tome IV. Chronique de Provence, fol. 605, 638. — Paradis histoire de Lyon, fol. 276. Louvet. add. et ill. aux troubles de Provence, III, p. 28. Hist. littéraire de Lyon. II, pl. 298. — Hist. généalogique et chr. du père Anselme. III, fol. 27. — Moréri. II, fol. 460 — Art de vérifier les dates, fol. 307, Bourdigné, fol. 130.

(8) « Il entra, dit Bourdigné, dans une chambre en laquelle estoient cinq à six de ses plus familiers domestiques, et leur dist en soubriant: Or ça, galants, il ne tient qu'à moi que je n'aye vingt mille fleurins. Lors, leur racompta comment les Juifs les luy avoient voulu donner pour saulver la vie à leur compaignon. »

« Et tous les seigneurs là présents furent d'opinion qu'il devoit prendre les fleurins, et laisser aller le paillard au dyable. »

« Comment, dit alors le roy, vous voudriez que je laissasse arriere les injures que par ce traistre ont été dictes à la mère de Dieu et que je en vendisse la pugnition?.. Certes, se ainsi estoit, je serois mauvais justicier, ce que n'advieindra jà, et combien (quoique) pour le présent je aye de très mauvaises affaires pour lesquelz mettre fin, ceste pécune me seroit très nécessaire, touteffoys, aymerais-je mieulx en avoir perdu dix foys autant, que ma bonne maîtresse ne fust vengée. A Dieu ne plaise, qu'il soit dict d'homme ne escript ez chroniques, que ung si énorme crime, soit de mon règne demouré impuni. »

(9) Le mont *Visulus*, *Vesulus*, *Viseul*, ou Viso, dit M. Ladoucette, a été regardé par plusieurs auteurs anciens et modernes comme la montagne la plus élevée des Alpes. Cependant on suit jusqu'à présent la mesure de Schuckberg qui ne porte son col qu'à 3045 mètres d'élévation; le pic qui est inaccessible, a, d'après Villars, 4219 mètres. »

« Pline a écrit: le Pô sort du sein du mont Viso, qui s'élanee dans la partie la plus élevée des Alpes aux limites des Ligures Vagiens; sa source est visible; il coule ensuite dans un canal étroit etc. »

« Dans la chaine qui forme le Viso, sous une pointe

« de rocher nommé Visolotto ou Visoluto, de l'est à  
 « l'ouest, un souterrain traverse la montagne; sa lon-  
 « geur est de soixante et douze mètres; sa hauteur de  
 « deux mètres cinq décimètres, sa largeur de deux  
 « mètres quarante sept centimètres; un coude s'y trou-  
 « ve à quarante quatre mètres en allant vers le Piémont.  
 « Ce pertuis si remarquable et si peu connu, est à deux  
 « mille neuf cents mètres au dessus du niveau de la mer,  
 « et à la distance du pic de cinq cent vingt mètres, me-  
 « sure horizontale.

Cette montagne doit son nom à la vue extraordi-  
 naire dont on y jouit, et qui permet à l'œil d'embras-  
 ser une immense étendue d'horizon. « En effet, ajoute  
 « encore le savant auteur que nous venons de citer, à la  
 « sortie du monument, le Pô qui prend sa source en  
 « dessous, Saluces, Pignerol, Turin, Milan, et plus de  
 « cinquante lieues de l'Italie frappent l'observateur. »

Une tradition locale attribuait l'honneur d'avoir ou-  
 « vert ce souterrain, à André Dauphin, marquis de Sa-  
 « lucés, en 1228. Des gens instruits n'étaient même pas  
 « éloignés de penser qu'on le devait aux Sarrazins, ou  
 « à Annibal. Mais ce passage paraît avoir été véritable-  
 ment ordonné par Louis II, marquis de Saluces, qui  
 reçut à cette occasion un diplôme très honorable de  
 l'empereur Frédéric. Louis XII lui conféra en 1500  
 l'ordre de St. Michel.

Louis II marquis de Saluces (qui succéda à Louis I<sup>er</sup>. son  
 père en 1475) avait épousé en première nocces, Jeanne de  
 Montferrat. Il se remaria à Marguerite de Foix, fille de  
 Jean comte de Candale et de Marguerite de la Polle Suf-  
 folk. Le curieux traité que nous rapportons en entier  
 et qui était encore inédit, jette un nouveau jour sur  
 une entreprise digne du génie des Romains (\*).

(\*) Voyez histoire des antiquités des Basses Alpes par un ancien

(10) Voici les articles des négociations ouvertes au sujet du passage du mont Viso, entre René et le marquis de Saluces.

« Pour ce que, à aller du Dauphiné et Provence, ez  
 « pays du Piémont, Saluces et Lombardie, est néces-  
 « saire de passer par les détroits du mont St. Bernard,  
 « Montcenis, mont-Genèvre et aultres, qui à grant dif-  
 « ficulté et dangier se passent, et avec ce, y a bien  
 « long chemin, et à laquelle cause, des marchands des  
 « dits pays, ne peuvent trafiquer les ungs avec les aul-  
 « tres, que à très grants frais et despenses, monsieur le  
 « marquis de Saluces pour le bien de son pays et des  
 « circonvoisins d'iceluy, voulant et desirant eschiver  
 « les dits dangiers, passaiges, et destroits, et trouver  
 « plus grant chemin pour aller, passer et repasser des  
 « dits pays du Dauphiné et Provence, ez dits pays de  
 « Saluces, et aultres prouchains oultre les monts, a mis  
 « en pratique de trouver manière de faire percer la  
 « montaigne de mont *Visoul* qui divise et départ les  
 « dits pays du Dauphiné et du Marquisat de Saluces, et  
 « pour ce faire, a envoyé gens sur les lieux, de ce ex-  
 « pers et cognoissans, et leur relation oye, que ladite  
 « montaigne se pourrait percer en manière que mulets  
 « chargés pourraient passer du pays à aultre, sans au-  
 « cun dangier de nèges, et plus court chemin de moult.  
 « Et pour faire la despense de percer la dicte montaigne ont  
 « ensemble conférence le roi Daulphin, et le dit mar-  
 « quis en manière qu'ils espèrent la chose venir à bon

préfet. Du mont Viso et de son souterrain, notice adressée à l'académie des inscriptions et belles lettres en 1810 par le baron La-doucette.

« effet, ainsi que le dict marquis a présentement fait  
 « savoir au roi de Secile, comte de Provence, par Mar-  
 « tin de Albano, petit Jean de Visque, escuyer de ses  
 « finances et Balthazar de Alpeastho , ses conseillers  
 « et ambassadeurs, envoyés à cette cause devers luy;  
 « auquel roy de Secile, ils ont de par le dict marquis,  
 « apporté lettre de créance, par laquelle ils lui ont  
 « amplement dict et déclaré, ce que dict est, et le grand  
 « bien et prouffit qui en redondera au dict pays de Pro-  
 « vence, tant pour les marchandises qui se prendroient  
 « au dict pays, que autres étrangères amenées en ice-  
 « luy, à l'occasion des ports de mer qui y sont. Sus-  
 « quoy, et pour le bien des dicts pays, ont les dicts  
 « ambassadeurs fait au dict roi de Secile, par mon dit  
 « sieur le marquis, les requestes et ouffres qui s'ensui-  
 « vent, auxquelles a esté fait reponse, particulière-  
 « ment au pied d'icelles. »

Et premièrement:

« Le dict monsieur le marquis requiert à la majesté  
 « du roi, que soit de son bon plaisir comme semblera  
 « à sa majesté, ordonner la réparation des chemins,  
 « ports et ponts du pays de Provence, estre faits en  
 « cette façon quand temps et lieu sera, que les charriet-  
 « tes et mûlets, et autres voituriers, puissent aller et  
 « venir des ports de mer du dict pays, jusques aux cou-  
 « fins du pays du Dauphiné, et semblablement main-  
 « tenir en réparation les dits chemins, pour le temps  
 « avenir, aux despens des dits pays de Provence, con-  
 « sidéré les gains et inestimables prouffits, que en re-  
 « portera le dict pays.

« Le roi a respondu qu'en lieu et temps il le fera faire  
 « voulontiers.

Item.

« Requierent de par mon dit sieur le marquis, qu'il  
 « soit du bon plaisir de sa majesté le roi de Secile; que  
 « le dit sieur Marquis, ou aultres par lui députés,  
 « puissent extraire du sel de la *Vanduche de Berre*  
 « ( sans doute de l'étang de Berre ), ou aultre sel du  
 « pays de Provence, jusques au nombre et quantité de  
 « cinq mille trois cents olles, mesure d'Yères, pour le  
 « moins, par chascun an, et faire décharger au dict  
 « pays aultre sel étrange jusques à semblable nombre  
 « de cinq mille trois cents olles de sel *rousse et de la*  
 « *mathe*, à la dicte mesure d'Yères; appelés à ce faire,  
 « les officiers du roi de Secile pour en tenir le compte  
 « et faire conduire par terre, le droict chemin, allant  
 « au marquisat de Saluces, sans vendre ne permettre  
 « en manière quelconque le dict sel autrement aliéner  
 « ez pays de Provence, de Dauphiné ne aultre lieu, jus-  
 « ques à tant qu'il ait passé le Pertuys, et conduit pour  
 « le moins en la ville de Cressol, en payant au roy de  
 « Secile comte de Provence, et ses successeurs comtes,  
 « pour chascun centenat d'olles, mesure d'Yères, pour  
 « les droits de gabelle, tant du sel étrange, que celui  
 « du pays, la somme de huit florins, monnoie de Pro-  
 « vence; et outre ce, aux propriétaires des salines de  
 « Provence, où ils chargeront, leur droit raisonnable  
 « et accoustumé, et aultres devoirs et peages deus au  
 « dict pays; et au regard du sel de la *Vauduche*, qui  
 « n'est point de propriétaire, et ne se faict que par in-  
 « dustrie, en sera autant payé au roy, comme se fait  
 « aux aultres propriétaires, déduit et rabattu la des-  
 « pense qui se fera à la mener du dict lieu de la Vau-  
 « duche à Berre, ou à l'endroit; et afin que en la con-  
 « duite du dict sel, ne se puisse faire aucune fraude au

« préjudice des gabelles des terres du dict pays de Pro-  
 « vence, ne des gabelles du sel de la compagnie du  
 « Rôzne, les marchands ou les facteurs qui feront  
 « charger leur sel pour le mener au dict lieu de Cres-  
 « sol, ne le pourront faire sans appeler les officiers du  
 « roy de Secile, estant aux lieux de déchargement, qui  
 « de ce auront la charge. . . Desquels ils seront tenus  
 « prendre *tilet* ou cédule, du nombre et quantité de  
 « sel qu'ils chargeront, et leur payer le dict droit de  
 « huit florins. Lesquels marchands ou facteurs seront  
 « tenus rapporter aux dicts officiers, cédule ou reco-  
 « gnoissance de cinq officiers que le dict seigneur, roy  
 « de Secile, aura au dict lieu de Cressol, du décharge-  
 « ment du dict nombre et quantité de sel. Lequel offi-  
 « cier de Cressol sera payé de son salaire par mon dit  
 « sieur marquis, et semblablement les aultres officiers  
 « de Provence qui seront commis aux déchargemens,  
 « seront satisfaits raisonnablement par mon dit sieur,  
 « de leurs peines et travaux; et pour plus grande sû-  
 « reté, que en la conduite du dict sel, n'aura aucune  
 « fraude, et ne sera en aucune manière laissé aucune  
 « quantité du dict sel chargée en aucun lieu des dits  
 « pays de Provence ou du Dauphiné, ne aucun aultre  
 « par deça la dicte ville de Cressol, et ne sera ramenée  
 « par deça les dicts perthuys, seront tenus, les dicts  
 « marchands ou facteurs, à chacune fois qu'ils charge-  
 « ront, promettre, et eulx obligé *in forma*, que toute la  
 « quantité de sel qu'ils feront charger, ( reservé le dé-  
 « chict raisonnable ), porteront au dict lieu de Cressol,  
 « sans aucune diminution, quelconque fortune que leur  
 « puisse avenir sur chemin par Larçin, ou aultre-  
 « ment excepté seulement de tel nombre de sel qui  
 « seroit dueument prouvé, avoir été tombé et perdu

« en rivière passée par icelle; et si faulte se trouvoit, de  
 « payer trois fois la somme à quoy se monteroit le droit  
 « de gabelle du nombre de sel defaillant, et de ce, bail-  
 « leront les dits marchands ou facteurs, gaiges ou plé-  
 « ges marchands, qui s'en obligeront *in forma*, en  
 « leurs privés noms et comme principaulx tenus.

« Le roy a fait sur ce response, que le contenu en ce  
 « présent article luy plaist jusques au temps et terme  
 « de trois ans, et en après, à son bon plaisir et vou-  
 « lenté et des siens; à commencer les dicts trois ans au  
 « temps que la montaigne seroit percée en manière que  
 « bestes chargées y pourront passer, et non plutost ;  
 « par chascun desquels trois ans, et de chascune des  
 « années en suivant, si le dict seigneur le roi de Secile,  
 « ou ses successeurs consentent les choses dessus dic-  
 « tées, le dict marquis sera tenu faire tirer hors du dict  
 « pays de Provence, le dit nombre et quantité de cinq  
 « mille trois cent olles à sel, mesure d'Yères, comme  
 « dit est.

« Item. Requièrent encore les dits ambassadeurs  
 « qu'ils puissent faire décharger, laines, pelleteries, et  
 « toutes autres marchandises de pays estrangers, de-  
 « dans le dict pays de Provence, et faire conduire hors  
 « d'iceluy, et semblablement toutes marchandises es-  
 « tant au dedans du dict pays de Provence, tirant au  
 « dit marquisat payant les droicts des traictes et issues,  
 « qui à présent se payent au dict pays, tant au roy que  
 « aux particuliers.

« Le roy a sur ce fait response: qu'il en est content.

« Item. Requierit mon dict sieur Marquis, que aux  
 « marchands, facteurs ou négociateurs des dictes mar-  
 « chandises, tirées hors de Provence, pour estre menées  
 « au dict marquisat, et apportées du dict marquisat au

« diét pays de Provence qui seroient subjects de mon-  
 « sieur le marquis, ne sera donné aucun empeschement  
 « ou destourbier, ne à leurs dictes marchandises, pour  
 « représaille, marque, guerre, ne aultre occasion quel-  
 « conque, taxées contre subjects du duc de Savoye,  
 « Milan, Génes, ou aultre nation quelconque, ce dont  
 « elle n'estoit taxée, nommément contre les subjects du  
 « dict Marquis. »

Réponse.

« Il plaist au roy le contenu en ce présent article.  
 « Reservé que les marchands et marchandises seront  
 « tenus au droit de tout ce que leur pourroit estre de-  
 « mandé par les Provençaux, ou aultres demandeurs,  
 « avoir justice au dict pays.

« Passés et accordés les requestes, offres, et responses  
 « ainsi qu'elles sont ci-dessus escriptes, entre le dict  
 « seigneur roi de Sicile, et les ambassadeurs dessus  
 « dicts, qui ont promis, icelles et tout le contenu, faire  
 « ratifier et confirmer par mon dict sieur Marquis. »

« Fait en Arles, en double, entre les dessus-dicts le  
 « vingt-deuxième jour de Septembre l'an 1478.

« Ita promittimus.

« Martinus de Albano. Parvus Johannes de Wisque,  
 « et Baldesar de Alpeastho.

(II) OEternæ memoriæ

Renati, Hierosolimi et Siciliae regis,

Andegaviae et Barri ducis,

Provinciae et Forcalquerii comitis.

Qui, bello simul et pace clarus, sed infelix,

Felicem se solum apud Provinciales agnovit.

Qui externis œque et domesticis hostibus,

Impetitus fidem in aliis scœpè labanteur,

Incorruptam semper in Provincialibus

Est expertus.

Qui, regno pulsus, liberis orbatus, opibus  
Exutus, omnia in benevolentia Provincia-  
lium invenit.

Qui Provinciales, tanta comitate, tanta  
Beneficentia cumulavit, ut principem  
Æquissimum, regem mitissimum, patrem  
Optimum appellarint.

Et hoc immortale grati animi, fidei,  
Observantiæ monumentum  
Futuris seculis consecrarint (\*).

(12) Wandeland était Suisse de nation. Il fut enterré à l'ermitage de la Baumette, dans le cimetière en avant de l'église, qui depuis a été converti en promenade.

Le fils de Gilbert Wandeland nommé Adam, naquit à Angers et devint aussi un peintre très estimé. Il vivait encore en 1574 et traça le plan ou portrait de la « ville d'Angers, imprimé en 1576, à Paris, chez Nicolas Chesneau.

Un autre peintre célèbre d'Anjou et que René dut connaître, était Simeon Haieneufve, né à Château Gontier en 1450. Il mourut le 11 Juillet 1546.

Geoffroy de Bourges, dans son *Champ fleuri*, le compare à Albert Durer, à Michel Ange etc, et Lacroix du Maine, assure avoir vu de ses portraits, très bien faits « et parfaits. »

M. Leclerc de Châlonne adressa à l'institut un mémoire détaillé sur René d'Anjou, et sur le tableau de-

(\*) Gaufridi, hist. de Provence, fol. 348.

Gilbert Wandeland. On en a imprimé l'extrait dans le tom. V des mémoires de l'institut (\*).

(13) « En 1498, dit Bourdigné, mourust Jehanne de Laval, à Beaufort en Vallée, très haulte et puissante « dame, laquelle faisoit sa résidence en son comté de « Beaufort, qui estoit une des pièces de son douaire, et « fust le corps de ceste noble dame, apporté en Angiers « et receu des Angevins à tel honneur, comme de leur « princesse, et mis en l'esglise cathédrale d'Angiers près « de celui de son royal espoux. Et son cueur porté in- « humer avec celui du dict seigneur en la chapelle de « St. Bernardin, car ainsy estoit convenu entre le bon « roy et elle durant leur vie. »

Bourdigné est dans l'erreur en rapportant que Jeanne de Laval fut inhumée dans le même tombeau que René. Le sien fut placé au milieu du chœur, à côté du mausolée de Marie de Blois ( ou de Bretagne ), épouse de Louis I.<sup>er</sup> d'Anjou.

Jeanne de Laval fit son testament le 27 Août 1498, et laissa en garde « son psautier, ses heures, ses autres « livres, ( et un psautier qui fut à son frère Pierre de « Laval, archevêque de Rheims ), au chapitre de St. « Lugal de Laval, pour servir aux filles du comte de « Laval, tant qu'elles seront à marier et demeurantes « en icelle ville. »

« Item, dit-elle, voulons et ordonnons, que deux pe- « tits anneaux d'or, ( dont l'ung feu mon très redoubté « seigneur et espoux que Dieu absolve, nous espousa, et « l'autre nous donna à icelui jour ), estre donnez à St. « Nicolas près Angiers, et icelx estre mis ez doigts du « bras, où est enchassée la relique; en l'ung desquelz « anneaux, y a ung diamant taillé en fleur de lys tout

(\* ) Bibl. française, fol. 3. 457.

« d'une pièce, et est esmailé aux armes d'Anjou, et en  
 « l'autre, il y a un petit cœur, my party de diamant  
 « et de rubis, et est esmailé de gris en petites roses de  
 « rouge cler. . . et semblablement, voulons estre don-  
 « nées et mis au dict reliquaire et bras de mon dict  
 « seigneur St. Nicolas, un petit filet d'argent que por-  
 « tons à notre doigt ( et duquel feu mon dict seigneur  
 nous espousa ), incontinent après nostre dict trespas.

Jeanne de Laval nomma pour son héritier et exécuteur testamentaire, le comte de Laval son frère. « Tou-  
 « teffoys, ajoute-t-elle, pour la faiblesse et débilité de  
 « sa personne où il est de présent, et à l'occasion de la  
 « maladie et pernicion qui luy est advenue, elle lui  
 « enjoint Jehan de la Jaille.

Elle laissa à sa sœur de Dornal, « ses pâtenostres  
 « d'or, faictes à jour, desquelles aux deulx bouts y en a  
 « deulx plus grosses que les aultres, et à icelles, y a tor-  
 « tis d'or branlans. »

Il paraît que cette princesse aimait peu la poésie, puisqu'elle engagea Jean Gallopez clerc d'Angers, à traduire en prose, les vers de Guillaume de Guillerville, contenant *le pèlerinage de la vie humaine*, « celui de l'âme séparée du corps », et enfin celui de N. « S. J. C. commencé en 1330, ainsi que l'annonce le « début de ces poèmes :

En mil trois cent dix par trois foyz,  
 Ung songe vis bien merueilleux, etc.

Guillaume de Guillerville, né à Paris en 1295, d'après les conjectures qu'on peut tirer de ses œuvres, fut religieux à l'abbaye de St. Charles près Senlis, de l'ordre de citeaux.

Ces trois poèmes furent très goûtés dans le XIV siècle, et il existe plusieurs éditions du premier, mis en « prose par « le très humble clerc et subject de Jeanne « de Laval, lequel ne se nomme point pour évader vaine « gloire. Mais sa modestie fut trahie ainsi qu'on peut le voir dans l'édition du Pèlerinage de la vie humaine « mis en prose par Jehan Galoppez, imprimé à Lyon « par discrete personne maistre Mathieu Husz, l'an de « grâce, 1485, in-4.º

Pierre le Baud, prêtre et chantre de Notre-Dame de Laval, dédia à la reine de Sicile une généalogie de sa famille.

(14) Yolande d'Anjou, ( qui prit aussitôt après la mort de son père, le titre de reine de Sicile et de Jérusalem ), se croyant lésée par le testament de René, n'oublia rien pour se mettre en possession de la Provence. . .

René II son fils, y vint lui-même avec ses troupes, et fut reçu avec acclamation par plusieurs seigneurs influents, entr'autres, Raymond d'Agoult seigneur de Céprières, Boniface de Castellane, Philibert son fils, etc., qui soulevèrent quelques villes en sa faveur, et se mirent avec lui à la tête des mécontents. Ils parvinrent à pénétrer dans la ville de Grasse qui leur ouvrit ses portes aux cris de vive Lorraine! . . dehors Charles! . .

Louis de Villeneuve, sire de Seranon, ( le même qui joua depuis un rôle brillant sous Charles VIII et Louis XII ), repoussa les rebelles et leur résista ensuite dans

(\*) Bourdigné, fol. 173. — Anselme, tome Ier. fol. 231. — Goujet, bibl. française. tome IX, p. 91. Catalogue de la Vallière, p. 45, No. 1754. — Manuscrit de Dupuy, bib. roy. No. 290.

son château de Trans, où il s'était renfermé avec trois cents Gascons à sa solde.

Le seigneur de Grimaldi-Monaco défendit aussi contre les partisans du duc de Lorraine, la ville d'Antibes qui se distingua par une inébranlable fidélité.

Cette guerre qui pouvait avoir les suites les plus graves, ne dura qu'environ deux mois. Les hostilités cessèrent dès que Louis XI eut envoyé en Provence, à l'entrée de l'hiver de 1481, une armée de dix-huit mille hommes.

Peu de temps après, le 22 Janvier, Charles III d'Anjou perdit Jeanne de Lorraine sa femme, au moment où il méditait une expédition dans le royaume de Naples. Ce malheur, dont il fut accablé, le fit renoncer à ses projets de conquête, et il ne songea plus alors, dit-on, qu'à suivre au tombeau, une épouse qu'il aimait éperdument.

Il institua en mourant le roi Louis XI pour son héritier universel. Les témoins interpellés par ce monarque, déclarèrent que son secrétaire lui « ayant demandé : quel Loys instituez-vous ? le roy Loys de France, » répondit Charles. Et après lui, M. le Dauphin. Il ajouta ensuite : la couronne!... la couronne!...

Après sa mort, qui eut lieu le 11 ou le 31 Décembre 1481, on lui éleva un mausolée dans l'église St. Sauveur d'Aix.

« Jean de Lapepède, personnage noble, de lettres et « d'autorité, dit César Nostradamus, prononça l'oraison « funèbre, d'une façon magnifique, tirant des larmes « de toute la ville ensemble. Et le prince fust conduit « ainsi d'un nombre infini d'hommes qui fondoient en « larmes et en pleurs, mais singulièrement du seigneur « de la Jaille, son grand seneschal, lequel portoit le « deuil, tout couvert de velours noir, et traînant de mê-

« me son cheval, chose très funeste et fascheuse à veoir, « marchant à la queue du charriot, soupirant et san- « glottant du départ d'ung si bon maistre. »

Le règne de ce prince, dit M. Bouche, avocat, ne fut ni long, ni brillant, « mais il fut celui de la justice et « de la paix, dont la durée est toujours trop courte. »

(15) L'auteur d'un manuscrit que possédait M. Mori d'Elvange, parle ainsi de cette personne :

« René, en 1453, n'avoit point rompu avec la da- « moiselle d'\*\*\*\* ... Et n'empeschoit ladictte damoiselle, « que le duc fist processions, et que s'amusat à peintures « et versification, car savoit-elle par trop bien profiter « deson temps, et avoit, ce dit-on, certains galants qui ne « l'amusoient de chapelets et dévotions, dont les malins « disoient: qu'encore que le roy n'en ignorât, ne disoit « rien. parce que savoit qu'estoit trop vieil... Et avoit la « susdite grande beaulté et attraits, qui cachoient des- « portements et filouteries d'amour, car faisoit vers, « dansoit bien et faisoit la dévoute, etc. (Extrait des cou- « pures de Bournon ).

Un autre chroniqueur, ( Florentin le Thieriat ), ajoute que ladictte « provençale avoit jeunesse, beauté, savoit « peindre et bigotter, et mieux dire encore et passoit le « roy fort joyeusement sa vie avec elle faisant fondations, « petits tableaux.... etc. Elle ne s'étoit laissé faulte de « maintes aventures qui fesoient dire de grandes médisan- « ces et discours. Monseigneur René savoit très bien ce « qu'on disoit, mais n'en vouloit rien croire. »

Les compilateurs d'anecdotes prétendent que cette da- moiselle abusa de son pouvoir sur l'esprit de René, jus- qu'à l'engager à donner à l'un de ses enfants naturels, le marquisat de Pont-à-Mousson, mais que le duc Jean

d'Anjou n'exécuta pas les ordres de son père. Ils assurent aussi que René était déjà vieux en 1453. (\*)

(16) « Tous ces héroïques ouvrages, continue C. Nos-  
« tradamus, demeurèrent ez-mains de ce seigneur, avec  
« une grande partie de la librairie royale de René, où  
« particulièrement estoient les plus riches compositions  
« de nos anciens poètes et plus illustres troubadours. »

« Il n'en restoit déjà plus rien en Provence, écrivait le  
« 10 Septembre 1631, le fameux Peyresc, à M. Fabry  
« Borelly. » Nostre dernier comte de Provence Charles  
« III, ajoute-t-il, dont on ne peut dire ni bien, ni mal,  
« avoit légué ses livres aux pères dominicains de St.  
« Maximin, fors ceux de médecine. Un jour, estant allé  
« voir la bibliothèque de ces bons pères, je fus bien mal  
« satisfait de ma curiosité. Quelques vieux psautiers,  
« et autres livres d'heures, ensemble de vieux romans  
« fort communs, composoient tous les manuscrits. Aussi,  
« est-il vray que les livres du roi René, n'y sont pas  
« compris, car ils furent achetés par le comte de Sault,  
« et ez-mains des héritiers de celui-ci, n'en reste rien  
« qui vaille. »

(17) « Quant à la personne d'iceluy, dit Bourdigné, il  
« estoit très beau personnaige hault et droit, de beau  
« corsage, et bien taillé de tous ses membres.

Ferdinand de St. Urbain, célèbre graveur lorrain, a frappé une médaille de René et d'Isabelle, d'après les bas reliefs sculptés qui existaient à Angers et à Nancy.

Le portrait de ce prince a été aussi gravé dans la collection d'Odièvre, mais sans ressemblance avec les originaux qu'on a de lui.

(\*) Voyez aussi dom Calmet, Baleicourt, généalogies historiques Tome II, p 303, etc. etc.

Une autre gravure de René, vu de face et très gras, a été faite, dit-on, d'après un portrait de 1437.

Une troisième, représente ce prince de trois quarts, et assez âgé. Il est vêtu d'une robe fourrée, et porte sur sa tête un chapeau rond, dont les bords sont relevés des deux côtés. Cette gravure a été exécutée d'après un portrait original qui existait en Anjou.

Enfin dans une quatrième, dédiée en 1711, à M. Lebreton, intendant de Provence, l'artiste a copié le portrait de René qu'on retrouve dans le volet à gauche du tableau du Buisson ardent, à Aix.

Feu M. le P.<sup>e</sup> de St. Vincens possédait dans son cabinet, un buste de René, en demi relief, formé d'une brique très dure, et dont la hauteur est d'environ un pied. René y est vu de profil. Au revers de la brique, sont gravées ses armes très profondément, et avec un soin extrême.

Cette brique recouverte d'un vernis blanc, avait servi, dit-on, à orner une maison que René fit bâtir à Avignon.

Dans les diverses monnaies frappées sous le règne de ce prince et à son effigie, il porte toujours la couronne. On en conserve encore en or, dont le revers offre ses armes et cette exergue:

*Adjuva nos, Deus salutaris noster.*

Dans une autre, de même métal, frappée à l'époque de l'expédition de Jean d'Anjou, en Catalogne, René est représenté le sceptre à la main, et avec le titre de roi d'Aragon. Au revers, on voit ses armes et cette légende.

*Deus in adjutorium meum intende.*

Sur ses monnaies d'argent, on remarque quelque-

fois un bras armé avec cette devise: *Adjuva nos, ou « fecit potentiam in brachio suo. »*

Sous une croix de Lorraine, placée entre deux RR, on lit sur une autre pièce de monnaie: « O crux ave! « *spes unica.* »

Enfin, dans une autre pièce d'argent, René est assis sur un trône, soutenu par deux lions. A ses côtés, est un aigle les ailes déployées, on lit autour: « *Honor regis, « judicium dilegit.* »

(18) Malgré son caractère naturellement prodigue, il paraît que René exigeait dans l'intérieur de son palais, qu'on lui rendît exactement compte de l'emploi de ses revenus. Plusieurs registres en font foi, et entr'autres, un vieux manuscrit de la dépense de sa maison, que nous avons eu déjà occasion de citer.

On y trouve les articles suivants:

Dix-neuf sols, pour potirons et escargots.

Dix sols environ, pour un sac de cuir à mettre du sucre en poudre.

« *Idem.* quatre pièces de toile bleue, pour le lit du « *roy.* »

Quatre florins aux quatre pages, pour se confesser.

*Idem.* Un florin au Maure pour faire ses pâques.

Au mercier qui a vendu trois Maures au roy, un escu par teste.

Un florin, six gros pour faire un pourpoint au Maure, etc. etc.

(19) Tanguy du Chastel, ou plus communément Tanneguy du Chatel, prévôt de Paris, grand-maitre de France, et l'un des plus dévoués serviteurs de Charles

(\*) Papon, III, p. 614, 617. — St. Vincens, mémoires imprimés,

VII, était fils de Harvé du Châtel et de Ménire de l'Escoët.

Il passa en Angleterre vers l'an 1404, pour y venger la mort de l'un de ses frères.

En 1407, il était chambellan du malheureux duc d'Orléans, et se prononça énergiquement contre ses meurtriers. Il s'attacha ensuite à Louis II d'Anjou qui lui confia le commandement de son armée. Tanneguy défît alors celle de Ladislas, compétiteur du roi de Sicile.

Le 28 Mars 1418, il sauva le dauphin ( Charles VII ) des mains des Bourguignons, et l'année suivante, ce jeune prince le nomma *Maréchal de ses guerres*. . .

Ste. Foix justifie pleinement selon nous, cet illustre guerrier, « de l'accusation d'avoir assassiné Jean-Sans-Peur; d'avoir pris ( pour se distinguer parmi les complices du meurtre ) un des éperons noirs à molettes dorées du duc, et d'avoir fait faire un étui pour en chasser la hache au bec de faucon, avec laquelle il l'avait frappé. »

Tanneguy passait dans l'un et l'autre parti pour un homme prudent, généreux, plein de modestie et de candeur. Charles I<sup>er</sup> duc de Bourbon, qui accompagnait, lui dixième, Jean-Sans-Peur au pont de Montereau, se déclara hautement pour Charles VII et Tanneguy après ce tragique évènement, donnant *tort au duc* « qui, disait-il, s'estoit attiré ce malheur. »

Le prévôt de Paris offrit de combattre ses accusateurs en champ clos, et l'écrivit même à Philippe-le-Bon, en affirmant « qu'il n'avait jamais songé qu'à sauver le dauphin. »

En effet, la lâche cruauté dont on accusait Tanneguy paraît bien invraisemblable dans un guerrier auquel

Jean-Sans-Peur avait dit en entrant sur le pont et lui frappant sur l'épaule: « Voilà celui en qui je me fie. . . Qui pourrait croire aussi que Tanneguy et Charles VII aient fait rouler trois fois le corps du duc de Bourgogne dans son sang, pour s'assurer s'il était mort?

Jean Louvet, président de Provence et beau-père de Dunois, défendit chaudement Tanneguy; mais Artur de Richemont l'emporta et obtint le bannissement de tous ceux que l'opinion accusait du meurtre de Jean-Sans-Peur.

Tanneguy, qui revenait alors d'assembler les arbalétriers de Provence, courut se jeter aux pieds de son maître, « et le pria, dit Jean Bouchet, de l'envoyer quelque « part hors de son royaume, et qu'il luy plust avoir « pitié de son vieil âge, en sorte qu'il eust toujours de « quoi vivre comme ancien chevalier. »

« Le roy ne pust oyr sa requeste sans larmes, et luy « dit: prévost de Paris, mon amy, vous appelleray tous « jours mon père, et puisque vous consentez à aller « hors du royaume, retirez-vous en la cité de Beau- « caire, dont je vous donne l'office de grand sénéchal; « et si serez payé de vos gaiges de prévost de Paris, « avec quinze archiers pour la garde de votre personne... « Et si veulx que me appelez votre fils. »

Il paraît que René le nomma, en 1442, gouverneur et grand sénéchal de Provence, et qu'il fut envoyé ambassadeur à Rome, dans le courant d'Avril 1449.

On croit qu'il mourut l'année suivante, en Provence, Il devait être extrêmement vieux, puisqu'il parlait déjà de son grand âge, en 1418.

On trouve dans une délibération des états de 1443, « qu'attendu l'amour et l'affection que le magnifique « chevalier Tanneguy du Chastel, seneschal de Pro-

« vance, a pour le pays, les seigneurs lui font accorder  
« un don de quinze mille florins. »

Tanneguy n'eut point d'enfants de Sibille Levoyer, sa femme.

Un autre du Chatel, nommé Guillaume, est célèbre dans l'histoire de France. Il devint pannetier du roi, et se trouva avec Barbazan au combat de sept Anglais contre sept Français. Il fut tué le 20 Juillet 1441, au passage de l'Oise, et Charles VII, le fit inhumer à St. Denis.

Tanneguy II du Châtel, vicomte de la Bellière, conseiller et chambellan de Charles VII, était fils d'Olivier du Châtel et de Jehanne de Pleuc. On le croit neveu du prévôt de Paris.

Il remplaça en 1454, dans la charge de grand-maître d'écurie, le fameux Poton de Saintrailles, devenu maréchal de France. Son zèle et son dévouement éclatèrent de la manière la plus touchante, lorsque Charles VII tomba malade en 1461. Il resta auprès de lui jusqu'à son dernier soupir, et l'on a répété que ce digne Français, indigné de l'abandon dans lequel on laissait le corps de son maître, et de ce que ses funérailles ne se célébraient point, dépensa trente mille francs de son propre argent, afin que les restes de son roi fussent honorablement inhumés. On ajoutait qu'il n'en avait été remboursé que dix ans après. Cependant, M. Delort, dans son essai critique sur l'histoire de Charles VII, etc. rapporte des lettres patentes de Louis XI, en date du 24 Octobre 1465, pour faire payer à « Tanneguy du Châtel, pour à cause des funérailles de Charles VII, la somme de dix-huit cents livres. »

Quoiqu'il en soit, lorsque après sa mort, le corps de François II fut laissé par les Guises dans un abandon

semblable, on trouva ces mots sur sa tombe délaissées :  
« où es-tu Tanneguy ? »

René, qui lui portait une extrême affection, le nomma grand sénéchal, et le décora de l'ordre du Croissant.

Ce loyal guerrier s'étant retiré en Bretagne, au commencement du règne de Louis XI, fut nommé par le duc François II, grand-maître de sa maison. Mais ce prince se refroidit bientôt pour lui, à cause de la franchise avec laquelle Tanneguy se permit de lui donner des conseils sur ses liaisons avec la dame de Villequier. (Antoinette de Magnelais, nièce d'Agnès Sorel)

Louis XI chercha alors à l'attirer à son service, lui conféra l'ordre de St. Michel, et le nomma l'un des juges chargés du procès du cardinal la Balue.

Tanneguy suivit ce monarque à la conquête de la Flandre, et Louis XI s'appuyait même sur son épaule, au siège de Bouchain, quand un coup de fauconneau atteignit du Châtel et le renversa mortellement blessé.

Comme il était sans fortune, il pria le roi de marier à son choix l'ainée de ses filles. Le mariage de la seconde fut confié à ses amis, et enfin celui de la plus jeune, à sa veuve Jehanne de Ragueneil de Malestroit, vicomtesse de la Bellière.

Tanneguy demanda aussi pardon à Louis XI de ses emportements, « car, disoit-il, folie me l'a fait faire plus que malice. »

Louis XI parut donner de justes regrets à la perte d'un chevalier d'un mérite aussi rare. Il le fit ensevelir dans l'église de Notre-Dame de Clery, et le 16 Juin 1477, il envoya 100 marcs d'argent à l'église de Notre-Dame de la Victoire, pour accomplir le vœu qu'il avait fait pour le salut de l'âme de Tanneguy.

Les armes de du Châtel étaient: d'or à trois fasces de gueules; au lambel d'or (\*).

(20) Jean III d'Arlatan, qui avait été conseiller du roi Louis III d'Anjou, se signala à la tête des Marseillais en 1423, contre l'invasion des Catalans auxquels il fit plusieurs prisonniers, auprès de Martigues. Le comte de Provence lui donna alors *la rue du change* à Marseille.

René le nomma son maître d'hôtel.

Jean d'Arlatan fut enterré à Arles. Il avait fait son testament en 1458.

Les armes de cette famille sont: d'argent à cinq losanges de gueules (\*\*).

(21) La famille de Valori à laquelle la France doit une foule de personnages distingués dans les fastes militaires et dans ceux de la diplomatie, est originaire de Florence, où elle fut élevée onze fois à la suprême magistrature avant que Cosme de Médicis eût rendu le pouvoir héréditaire dans sa maison.

Gabriello Valori (fils de Taldo, grand gonfalonier de la république), fut proscrit de Florence en 1368, comme

(\*) Moréri, tome II, fol. 249. — Dict. portatif, tome Ier, p. 518. Histoire de France, tome XVIII, p. 304. — Essais historiques sur Paris, tome II, p. 304, 347. Lenoir, musée des monuments français, p. 137, Anselme, tome II, fol. 1187. — Bouche, tome II, fol. 100. I ouvet, add. et ill. à l'histoire de Provence, IIe. partie p. 500. — Montfaucon, tome III, fol. 133. Jean de Serres, p. 219. — Fabert, hist. des ducs de Bourgogne, tome I, p. 59. — Chartier, hist. de Charles VII, fol. 135. — Annales d'Acquitaine, Jean Bouchet, fol. 13. — Delort, essai sur l'histoire de Charles VII, etc. p. 169.

(\*\*) Robert, état de la noblesse de Provence, tome Ier, p. 301. — II, p. 211, Chronique de Provence, fol. 618, 629. — Moréri, tome IV, fol. 31.

Guelfe de la faction Angevine, par Gauthier duc d'Athènes. Il se réfugia alors à Naples avec dona Ostia de Albizy, sa mère, et y embrassa avec ardeur la cause de Louis I.<sup>er</sup> d'Anjou.

Marie de Blois, veuve de ce prince, nomma en 1384, pendant sa régence, Gabriello Valory vice-roy de Naples, et ensuite capitaine général de la garnison de Gaëte. Il mourut et fut enterré dans la citadelle.

Gabriello laissa de Marguerite de Trans sa femme, ( fille d'Helion de Villeneuve maréchal de l'ost des Provençaux à Naples ), deux fils, Barthélemi et Gabriel, qui suivirent en France, l'an 1399, le roi Louis II d'Anjou, après s'être signalés l'un et l'autre dans toutes les expéditions d'Italie.

Le courage, l'attachement et la fidélité dont ces deux frères ne cessèrent de donner des preuves à la maison d'Anjou, leur mérita l'honneur d'être nommés exécuteurs testamentaires de leur souverain. Quelques années après, (le 2 Février 1427), Barthélemi reçut le don de la terre de Marignane où il paraît qu'il se fixa vers cette époque. ( Gabriel était vraisemblablement déjà mort sans laisser de postérité ).

Les lettres patentes d'Yolande d'Arragon, veuve du roi de Sicile, s'expriment en ces honorables termes: « Nous, suffisamment attentive et récapitulant dans « l'intimité de notre cœur, la pure, solide et ardente « fidélité dont fut animé de toutes ses entrailles, noble « et egregé Barthelemy Valori, nostre bien amé et fi- « dèle maître d'hôtel, qui, inspiré par un ardent « amour pour notre gloire ne redouta aucunement « d'abandonner ses amis, ses parents, et sa patrie, et « qui plus est, par un infatigable dévouement à la

« justice de notre cause.. C'est pourquoi et le croyant « digne d'une plus grande faveur, etc. »

Barthélemi devenu maître d'hôtel et conseiller d'Yolande, avait épousé Cesarée d'Arlatan, sœur de Jean III. Elle était dame du palais de la reine régente. Louis de Valori, l'aîné de leurs enfants, conseiller, maître-d'hôtel de Charles d'Anjou comte du Maine, continua leur postérité en Anjou où elle existe encore ainsi qu'en Provence. Il mourut en 1477, au château d'Estilly.

Gabriel, son frère cadet, obtint par son rare mérite, l'affection du roi René qui le nomma chambellan, premier écuyer, gouverneur du fort de Château-Renard, et enfin chevalier et sénateur de l'ordre du Croissant d'or, avec le titre de vicomte.

En 1466, Gabriel fut aussi nommé viguier de la ville d'Arles.

Ce favori de René était né à Arles le 3 Juin 1402. Élevé en quelque sorte avec ce prince et Louis III d'Anjou, « il leur avait voué dès sa jeunesse un tendre attachement, dit ce monarque dans ses lettres patentes « de 1420, où il le nomme grand clavaire de Sisteron. »

Après s'être distingué en Calabre où sa conduite lui avait valu le gouvernement de Cozenza, en 1433, Gabriel ayant perdu Louis III, vint se ranger sous les drapeaux de René qu'il ne quitta plus et qu'il accompagna à la conquête de Naples. Il lui était tellement affectionné, que dans la guerre de ce prince contre les Génois, il aliéna tous ses biens ainsi que Louis Valori son frère, et vendit même son riche manoir de Rognac dont il offrit le prix à René.

Ce fidèle serviteur avait épousé, en 1429, Honorée Albe ( d'Arles ) fille de Charles Albe, grand chambellan du roi Louis II d'Anjou. Il en eut deux fils, dont

Fainé Barthélemi, mourut en bas âge à Tarascon. Le second, Pierre, finit ses jours à Rome en 1514, au service du pape Léon X, sans laisser de postérité.

On ignore l'année de la mort de Gabriel son père.

Un troisième fils de Barthélemi Valori, appelé Hilaire, abbé commendataire et chanoine d'Angers, assista la reine Yolande d'Arragon dans ses derniers moments (\*).

(22) Palamède de Forbin, surnommé le grand, sixième fils de Jean de Forbin, et d'Isoarde de Marin, naquit, dit-on, à Marseille.

On croit sa famille originaire d'Angleterre où elle s'était illustrée; elle passa ensuite en Italie sous Charles I.<sup>er</sup> d'Anjou, et se fixa en Provence pendant le règne de ce prince. Les rois Charles II et Robert la comblèrent de bienfaits et d'honneurs.

Les premières années de Palamède furent consacrées à combattre les Arragonais, et quoiqu'il dût être extrêmement jeune lorsque René entreprit sa campagne de Naples, ce prince ne tarda pas à découvrir en lui, une « rare aptitude pour l'étude des lois, des sciences et de la littérature, un grand fonds d'instruction et une « habileté et merveilleuse expérience en les affaires. » Aussi le comprit-il au nombre des personnages éclairés auxquels il désira confier l'éducation de Jean d'Anjou.

René le nomma successivement conseiller d'état, chambellan, et enfin, en Août 1471, président du conseil éminent de Provence. Mais comme ses lettres de

(\* ) Voyez la Roque, blazon des armes de la royale famille des Bourbons, 1627, in-folio, p. 110 etc. — Archives de la cour des comptes de Provence, registre liliun, fol. 81. — Noblet de la Lauzière, abrégé de l'histoire d'Arles, in-4.<sup>o</sup> — Moréri, C. Nostradamus, etc. etc.

provision n'étaient pas en règle, et que sans doute sa nouvelle dignité lui avait déjà suscité des ennemis jaloux de son élévation, il éprouva des refus dans son installation, et ne fut admis qu'en 1473, vraisemblablement à l'arrivée du roi René en Provence.

C'est aussi à cette époque qu'on peut assigner les rapides progrès de l'influence que Palamède sut acquérir sur l'esprit de son maître, et de la haute faveur dont il jouit également à la cour de Louis XI.

Ce prince, qui possédait à un rare degré le talent de juger les hommes supérieurs, avait déjà distingué le seigneur de Forbin, et voyant la juste confiance que René et Charles du Maine lui accordaient, il employa toutes les insinuations dont il fut capable, pour mettre ce grand ministre dans ses intérêts.

La conduite irréprochable de Palamède, le noble caractère qu'il déploya, ne permettent pas de penser qu'il ait été dirigé par d'autres vues que la tranquillité et la prospérité futures de la Provence. Ne pouvant les croire véritablement assurées que par sa réunion à un état puissant qui pût tour à tour la protéger ou la défendre, il seconda activement les projets de Louis XI, en tout ce qui ne nuisait point à René ni à Charles du Maine.

Il révéla même, dit-on, au roi de France, une clause secrète ou ignorée, du mariage de Beatrix de Provence avec le frère de St. Louis. Cette clause insérée par le conseil de Romée de Villeneuve, régent et tuteur de la princesse, portait qu'à défaut d'héritiers mâles, la Provence devait faire partie de la couronne de France.

Quoiqu'il en soit, Palamède de Forbin eut à lutter contre de grandes difficultés pour parvenir au but de ses efforts, et surtout pour faire rendre impuissantes les prétentions de René II de Lorraine, aussi cher aux

Provençaux qu'à son ayeul. Mais il réussit à lui faire préférer Charles d'Anjou, et eut ensuite la plus grande part au choix que ce dernier prince fit de Louis XI pour successeur, par son testament du X Décembre 1481.

La confiance sans bornes dont il fut investi aussitôt après la mort de Charles III, les grâces et les distinctions dont il fut comblé, prouvent que Palamède conduisit presque seul cette délicate entreprise. Louis XI, qui cette fois du moins, ne peut être taxé d'ingratitude, le nomma vice roi du Dauphiné, et gouverneur de Provence avec un pouvoir tellement absolu et illimité, qu'il réunissait toutes les prérogatives du souverain. Il avait le droit de recevoir le serment « des prélats, des « barons, et des communautés; de disposer des charges « à sa volonté; de distribuer les faveurs du monarque; « de pardonner tous les crimes, même ceux de rébellion; « enfin, de convoquer les états, et de lever de nouveaux « impôts. »

Louis XI avait promis, *foi de roi*, de confirmer et de « ratifier tous les actes émanés du gouvernement de « Palamède. »

« Jamais la république romaine, ( dit l'auteur de la dernière histoire générale de France ), ne confia à ses « premiers magistrats une autorité aussi étendue « que celle dont Louis investit son ministre » Aussi, prétend-on que ce prince dit en le voyant un jour arriver dans son palais: tu m'as fait comte.. je t'ai fait roi. « ( *Regem ego comitem, me comes, regem.* ) Mots célèbres devenus depuis la devise héréditaire des Forbiu.

Palamède sut se rendre digne d'une faveur jusquelà inouïe, en continuant à se vouer avec fidélité à son

nouveau maître, contre lequel le parti lorrain tendait toujours à soulever la Provence.

« Se trouvant un jour à l'archevêché d'Aix, on vint  
« l'avertir, rapporte Louvet, que François de Luxem-  
« bourg, vicomte de Martigues, était dans la place des  
« Prêcheurs, accompagné de quelques seigneurs et d'un  
« grand nombre de soldats qu'il excitait à crier : vive  
« Lorraine!... »

« Aussitôt Palamède accourt dans la rue, battant par  
« les portes, faisant sortir tout le monde et criant : vive  
« la France!.. Il s'en vint ainsi jusqu'à la rue Matheron;  
« ce qui lui succéda si bien, que paraissant aux trois  
« Ormeaux ceux qui estoient en la place des Prescheurs  
« prirent l'épouvante et abandonnèrent *François mon-*  
« *sieur de Luxembourg*, lequel se jeta dans l'église  
« des Jacobins, comme dans un asile inviolable; mais  
« Palamède vint l'y chercher et s'assura de sa per-  
« sonne. »

C'est probablement à la suite de cette tentative, que Louis XI confisqua la vicomté de Martigues dont il récompensa le zèle de son ministre.

Négociateur habile, guerrier valeureux, magistrat plein de lumières, philosophe autant qu'on pouvait l'être dans ce siècle, Palamède, dont René avait discerné les talents, que Charles III appelait son ami, et que le plus soupçonneux des hommes, Louis XI, ne pouvait s'empêcher d'estimer, Palamède, disons-nous, justifia dans l'exercice de sa vice-royauté, la haute opinion qui l'avait placé au timon des affaires.

Mais quoiqu'il n'usât qu'avec une extrême réserve et une sage modération du pouvoir immense déposé en ses mains, l'envie qui ne pardonne guères au mérite mis à sa place, versa ses poisons sur les actes du ministre

qui fut calomnié et persécuté à la fois. Parmi les plus ardents de ses ennemis étaient, entr'autres, les partisans reconnus de la faction Lorraine, qu'il s'était cru obligé de signaler au roi de France, et qui pour la plupart perdirent leurs emplois. Les plaintes se multiplièrent alors, les inculpations devinrent plus fortes, une foule de voix s'élevèrent contre le vice-roi, et le monarque se crut obligé d'envoyer Jean de Beaudricourt en Provence, pour s'assurer si effectivement Palamède abusant de son pouvoir, avait dépouillé de leurs charges plusieurs seigneurs provençaux, d'une manière injuste ou arbitraire, afin d'en favoriser sa propre famille ou ses amis.

Circonvenu à son arrivée, Beaudricourt ajouta foi à des accusations auxquelles malheureusement un ministre peut donner lieu malgré les intentions les plus droites; il fit un rapport défavorable à Louis XI, et Palamède ayant été remplacé par Raymond de Glandevez son gendre, rentra dans la vie privée.

Peu de temps après, il crut devoir faire un voyage à la cour, et Louis XI, après l'avoir entendu, lui rendit toutes ses dignités et la même puissance dont il usa plus modérément que jamais.

Mais ce que la jalousie n'avait pu achever totalement sous le règne de Louis XI, elle en vint à bout au commencement de celui de Charles VIII. Le sire de Forbin sacrifié à l'intrigue et à une constante animosité, fut privé pour toujours du haut rang auquel ses talents l'avaient élevé.

Ayant soutenu sa disgrâce avec une fermeté et une grandeur d'âme qui prouvaient combien il était supérieur à sa fortune, Palamède rentra une seconde fois sans regret dans la retraite, et y acheva sa carrière.

Ce grand homme, devenu étranger à tous les évènements, revenait de se promener un dimanche 12 Février 1508, dans un jardin qu'il possédait hors des murs d'Aix, ( et peut-être auprès de la cheminée du bon roi René son ancien maître ), lorsqu'une défaillance subite le surprit à quelques pas de la porte St. Jean. Il n'eut que le temps de s'asseoir sur un banc de pierre où il expira... Il fut enseveli avec la plus grande simplicité dans l'église des religieux de l'Observance.

Ainsi finit cet illustre seigneur, vieilli dans les honneurs et les armes, et dont aucun monument, nulle inscription ne viennent indiquer à ses compatriotes le lieu où reposent ses cendres'...

Palamède de Forbin épousa ( le 1<sup>er</sup> ou le 18 Janvier 1454 ou 1455 ) Jeanne de Castillon dont il eut trois fils, Louis, Nicolas et Fouquet, et trois filles, Honorée, Marguerite et Baptistine. Cette dernière épousa Raymond de Glaudevez.

Par son testament du vendredi 7 Janvier 1479, Palamède laissait mille florins « à chacune de ses filles pour « le jour de leur noce; ses livres de droit à Louis son aîné, ainsi que le château de Soliers à portes closes, la « seigneurie du château-Rompu, celle de l'isle de Porquerolles, avec ses droits sur les terres de Pierre-feu, « Six fours, Cuers, le Puget, etc.

( Nicolas et Fouquet eurent le reste de ses biens ).

Louis de Forbin avait été lieutenant du gouverneur sous son père et devint premier président de la chambre des comptes. Ce fut Louis XII qui l'envoya en ambassade vers Maximilien, et au concile de Latran pour y soutenir l'ancien droit du parlement de Provence, d'annexer et enregistrer tout ce qui concernait le St. Siège en cette province. Louis de Forbin sut aussi défendre avec vigueur les libertés de l'église gallicane.

Il avait épousé Marguerite du Beuil, et son fils François fut marié à Catherine d'Anjou, fille de Jean, dit le bâtard d'Anjou.

Jean II de Forbin, frère aîné de Palamède, s'était marié à Marthone de Lippazy, de Florence.

Le portrait de Palamède existe encore au château patrimonial de la Barben. Ce ministre y est représenté entièrement armé, excepté la tête. Sa main est appuyée sur son casque. Il était blond, maigre, et d'une physionomie aussi fine que spirituelle.

Son profil est sculpté sur l'un des côtés du piedestal de la statue du roi René à Aix.

Les armes des Forbin sont: d'or, au chevron d'azur, à trois têtes, léopardées de gueules. Leur ancienne devise était: *quo fortiore mitior?* (\*).

(23) Son blazon a été ainsi mis en vers:

De trois puissants royaulmes, sous tymbre couronné,  
 Porte en chief en ses armes, le noble roy René,  
 Hongrie et Sicile, Hierusalem aussi,  
 Ains que veoir povez, en cest escript icy.  
 D'Anjou et Bar, en pieds, duche de grand renom,  
 Et en royal escu, sur le tout d'Arragon.  
 Et cet excellent prince, chevalereux, courtoys,  
 Pour vray, roy, fils de roy, frère et oncle de roys,  
 Et crie: Monjoye Anjou! car tel est son plaisir.

(\*) Chronique de Provence, fol. 566, 576. — Anselme, tome II, fol. 1164. — Meynier, hist. de la noblesse provençale, p. 128. — Artefeuil hist. héroïque, I.<sup>er</sup>, p. 400. — Ruffi, histoire de Marseille, fol. 253, 375. — Louvet, tome I.<sup>er</sup> p. 14, 35, add. et ill. id. abrégé de l'hist. de Provence, tome I.<sup>er</sup> p. 325. — Gaufridi, tome I.<sup>er</sup>, fol. 350. — Arcs triomphaux, p. 50. — Papon, tome III, p. 407. Hilarion de Coste, éloge des Dauphins, p. 257. — Bouche, avocat, tome II, p. 2, 345, etc.

Pour devise: chauffretes, porté d'*ardent desir*....  
 Et par dévotion, amoureuse sans blâme,  
 Les Patenostres porte pour l'amour de sa dame.

(24) L'ordre estoit tel, ajoute César Nostradamus:

1. Hospitalité et bonté d'Agoult.
2. Liberalité de Villeneuve,
3. Dissolution de Castellane.
4. Sagesse de Rambauds de Simiane.
5. Fallace et malice de Barras.
6. Simplesse de Sabran.
7. Fidélité de Boliers (famille éteinte).
8. Constance de Vintimille.
9. Témérité et fierté de Glandevez.
10. Prudence de Pontevez.
11. Inconstance de Eaux (famille éteinte.)
12. Envieux de Candole,
13. Communion de Forcalquier (éteinte).
14. Tricherie des Aperioculos (*id.*)
15. Déloyauté de Beaufort. (*id.*)
16. Gravité de Arcussia. (*id.*)
17. Sottise de Grasse.
18. Vaillance de Blacas.
19. Opinion de Sado. (Sade.)
20. Preud'hommie de Cabassole. (éteinte.)
21. Bonté de Castillon. (*id.*)
22. Subtilité de Gerente.
23. Ingeniosité d'Oraison.
24. Finesse de Grimauds. (Grimaldi.)
25. Grands des Porcelets.
26. Vanterie des Boniface.
27. Légèreté des Lubières.
28. Vivacité d'esprit des Fourbins. (Forbin.)

René n'aurait-il pas voulu imiter par ces désignations le célèbre troubadour Boniface V de Castellane, qui selon Duverdier et Lacroix du Maine, « avoit escript « un livre touchant les nobles vicieux et vertueux de » Provence, sous paroles couvertes. Le tout en forme » de satire ou de syrventes ?

(Il en fit présent dit-on à Charles d'Anjou avant l'an 1278).

Ce seigneur passait au reste pour avoir quelque penchant à l'intempérance.

*La vaillance héréditaire* des Blacas, la généreuse *hospitalité* de la maison d'Agoult, étaient passés en proverbe en Provence, comme dans tous les lieux où les poètes contemporains célébraient la renommée de ces chevaliers.

Palamède de Forbin brillait par un esprit vif et délié, ainsi que Bertrand de Gerente, baron de Montclar, par sa subtilité dans les circonstances difficiles. Plusieurs chevaliers de la maison de Villeneuve s'étaient signalés dès le XIII<sup>e</sup> siècle par leur luxe et leur libéralité. Un d'eux, surnommé *le Prodigue*, échangea sous le règne de René, un fief considérable pour un oiseau de chasse bien dressé.

La *simplesse* admirable de saint Éléazar de Sabran était mise au rang de ses plus hautes vertus. Les princes de Baux furent souvent taxés d'inconstance dans leur affections et leurs projets d'agrandissement. Raymond Roger de Beaufort mérita l'épithète de *déloyauté* par sa longue rébellion, de même que Louis de Bouliers, vicomte de Reillane, sut s'acquérir celle de *fidélité*.

La constance des Vintimille à supporter leur changement de fortune était universellement reconnue depuis des siècles. La famille de Porcelets qui possédait un

bourg entier de la ville d'Arles , pouvait être appelée grande sous tous les rapports. Charles et Cola de Castillon jouissaient d'une honorable réputation de bonté. Un descendant de la maison de Grasse, (Isnard de Grasse du Bar, évêque de Grasse, abbé commendataire de Lerins, prévôt de saint Sauveur, prévôt de Senez, etc.) put s'attirer le sobriquet de *sottise*, en sollicitant René avec trop d'importunité, pour posséder à la fois une foule de bénéfiques et en ne voulant pas résider dans son diocèse. L'épithète des Candole est sans doute une allusion aux sujets de mécontentements donnés à René par Antoine de Caldora, dont la famille reconnaît une origine commune.

En poussant plus loin ces recherches , on trouverait peut-être également des raisons plausibles d'expliquer les autres sobriquets relativement aux individus.

Nous en avons assez dit, toutefois , pour satisfaire la curiosité des lecteurs sur cette légère digression.

(25) En 1469 , les juifs de Provence prêtèrent deux mille cent soixante florins à René, et en fournirent mille huit cents au duc de Calabre, outre les sommes qu'ils avaient déjà données en plusieurs rencontres.

Les seigneurs et les évêques les mettaient également à contribution. Les juifs d'Arles payaient un impôt à la maison de Porcelets. Ceux de Marseille devaient offrir tous les ans deux lamproies à l'évêque , et les juifs d'Aix étaient obligés de fournir à l'archevêque plusieurs livres du meilleur poivre.

René voulant prévenir des démêlés assez fréquents entre les juifs et ses autres sujets, fit publier un édit en 1454, portant que, lorsque ces premiers voyageraient » en Provence, ils seraient tenus de porter un cercle » en drap, d'une couleur différente à leurs habits, et » un grand morceau d'étoffe blanche au côté gauche » de leur ceinture. »

Les prédécesseurs de ce prince, et René lui-même, avaient préposé à la garde des privilèges de cette nation, un officier sous le titre de conservateur des Juifs. Cette charge, qui donnait de grands revenus, fut toujours remplie par des personnages d'un haut rang. Charles de Castillon l'occupait en 1448, Jean de Matheron en 1481, et ensuite Jean II de Forbin, frère de Palamède. Charles VIII y nomma Charles Gassiot, l'un de ses chambellans.

L'usure des Juifs excita plusieurs soulèvements parmi le peuple de la Provence. En 1484, des paysans venus à Arles pour la moisson, y détruisirent la synagogue de fond en comble.

Enfin, en 1498, Louis XII reçut tant de plaintes contre les usuriers juifs, qu'il rendit un édit pour leur faire quitter le royaume. Trois ans après (le 26 Septembre 1501), il fit publier une loi pour confisquer les biens de ceux qui restaient encore, et quelques-uns d'entr'eux embrassèrent alors le christianisme.

(26) Écoutons M. Raynouard développer ce parallèle avec son talent accoutumé :

« Tous deux, (Henri et René) naquirent dans des  
« circonstances où leurs familles ne pouvaient guères  
« prévoir qu'ils monteraient, l'un sur le trône de Naples,  
« l'autre sur celui de France.

« Dès leur jeune âge, ils eurent également à lutter  
« contre l'adversité, et ils durent peut-être une partie  
« de leurs vertus à la constance avec laquelle ils sou-  
« tinrent des épreuves salutaires. René fut détenu pen-  
« dant long-temps comme prisonnier de guerre. Henri  
« fut passagèrement, mais plus dangereusement peut-  
« être, détenu ou surveillé comme prisonnier d'état.  
« Tous deux reconnurent que la félicité publique, le  
« premier devoir des rois, faisait à la fois leur gloire

« et leur propre bonheur. Au milieu des circonstances  
 « difficiles où ils se trouvèrent souvent, veillant avec  
 « sollicitude à ce que leurs sujets ne fussent pas oppri-  
 « més, ils dépensèrent moins, ils s'imposèrent des pri-  
 « vations. Généreux, loyaux, fidèles, ils honorèrent le  
 « titre et le caractère de chevalier. Ils eurent à pardon-  
 « ner, et ils pardonnèrent plus par le besoin du cœur  
 « que par la nécessité de la politique.

« L'un et l'autre, quand ils y furent réduits, résis-  
 « tèrent courageusement aux entreprises de la cour de  
 « Rome. Si Henri fit afficher aux portes même du vatican,  
 « son appel au futur concile, René avait aussi appelé à  
 « ce tribunal redouté, quand il avait eu à se plaindre  
 « du jugement du pontife suprême, et l'avait menacé  
 « de soutenir ses droits à main armée, en attendant le  
 « jugement futur.

« On a dit et l'on redira: le bon roi René, comme on a  
 « dit ensuite et l'on redira toujours, le bon roi Henri. »  
 « Mais un rapprochement que la vérité ne permet  
 « pas d'omettre, c'est que malgré le caractère bienfai-  
 « sant de ces deux princes, la Provence et la France  
 « ne jouirent pas du bonheur que chacun de ces prin-  
 « ces ambitionnait de procurer au pays qu'il gouvernait.  
 « Ils vécurent dans des temps difficiles, qui ne permir-  
 « rent guères l'accomplissement de leurs vœux les plus  
 « chers. Les guerres, entreprises ou soutenues par René,  
 « épuisèrent la Provence, et quand la France fut re-  
 « mise aux soins d'Henri, il trouva les finances en si  
 « mauvais état, il eut à payer si cher la soumission des  
 « grands, qu'il ne put qu'ébaucher dans l'administra-  
 « tion publique, les diverses améliorations qu'il pro-  
 « jetait pour l'aisance des peuples (\*). »

(\*) Mémorial universel de l'industrie française, tome VI. 62 livrai-  
 son p. 73.

(27) Jean Augustin de Foresta mourut en 1588 , après avoir été 29 ans premier président à la cour de Provence.

C'était un homme d'une intégrité irréprochable, d'un grand sens, de beaucoup d'instruction, et que ses lumières appelèrent à être un des commissaires chargés d'instruire l'affaire de la rébellion de Bordeaux.

On a remarqué qu'il était d'une extrême simplicité, très timide, d'une taille au-dessous de la moyenne, et que sa barbe était blanche comme du coton. Sa famille en possède encore un portrait curieux à cause de sa ressemblance singulière avec la peinture que César Nostradamus a faite de ce respectable magistrat, dans sa Chronique de Provence.

(En 1624, l'assemblée des états tenue à Aix, délibéra de faire publier les ouvrages de René, tels que le traité des tournois et l'institution de l'ordre du croissant. Il est vraisemblable que l'ouvrage de Wulson de la Colombière, annoncé déjà peut-être vers la même époque, et qui parut en 1648, suspendit l'exécution de ce projet.)

(28) L'abbé Goujet, (Bib. fr. Tom. X. pag. 238) dit que Saint-Gelais n'avait que quinze à seize ans à la mort de René, et qu'il composa son *Séjour d'Honneur* à vingt-quatre. Il avait donc probablement connu ce prince. Octavien de St. Gelais naquit à Cognac, de Pierre de St. Gelais, et de Philiberte de Fontenai, vers l'an 1466. En 1477, il était venu à la cour de Louis XI.

Il fut sacré évêque à Lyon, en 1494, et Charles VIII qui était alors dans cette ville, voulut assister à cette cérémonie où se trouvèrent également plusieurs princes.

Octavien ne prit possession du siège d'Angoulême que le 17 Août 1496. Il y mourut en Décembre 1502.

(\*) Voyez le *Séjour d'Honneur*, No. V, 3155, de la bibl. royale. imprimé sur vélin, avec des miniatures, le 15 Août 1549, chez Antoine Verard, in-4°.

---

## EXTRAIT

### DU TESTAMENT DU ROI RENÉ.

Le 22 Juillet 1474. (Traduit en langage du temps). (\*)

---

Il y prend les titres suivants :

René, roi de Jérusalem, des deux Siciles, d'Arragon, de Valence, de Majorque, de Sardaigne, et de Corse, duc d'Anjou, de Bar, etc. comte de Provence, de Forcalquier et de Piémont.

Il recommande son âme à Dieu le créateur, à la glorieuse Vierge Marie, et à toute la cour céleste.

...« Il laisse à l'église d'Angiers, où seront chantées *mes-*  
« *ses à notes* devant l'autel érigé devant sa sépulture :  
« La belle croix d'or dont le pied est d'argent doré, qui  
« a accoutumée de servir au grant autel de sa chapelle  
« les bonnes festes, en laquelle il y a grande pièce de  
« la vraie croix.

« . . . Item, il donne et laisse à la dicte église, sa belle  
« tapisserie en laquelle sont contenues toutes les figu-  
« res et visions de l'apocalypse. . ( leur hauteur était  
de dix-neuf pieds six pouces, et leur longueur de plus  
de cent pieds ).

(\*) Voyez remontrances de la noblesse de Provence au roi, par le sieur Noël Gaillard: 1669.

Statuts de Provence et de Forcalquier, Aix, 1648. — Bodin, rech. historiques, sur le bas Anjou. ch. VI, p. 51.

« . . . Il veut que ses funérailles soient comme celles  
 « qui eurent lieu pour la reine Isabeau, et que le grant  
 « pupitre soit couvert de semblable *bougian* noir.

« . . . Il veut et ordonne les services de procession,  
 « station, luminaire, chapeaux, administration de pain  
 « et de vin, ( par lui institués et jà accoustumés de  
 « faire en l'église d'Angiers, à cause de l'une des *hy-*  
 « *drières* esquelles N. S. fist miracle en conversion  
 « d'eau en vin es nopces de l'*Architriclin*, et laquelle  
 « *Hydrie* il a donnée à la dicte église ), soient entrete-  
 « nus et continués à *toujours-mais*, ( perpétuellement ),  
 « en la forme par lui intitulée et composée.

( Ce vase dont parle René est une belle urne antique de porphyre, d'une forme élégante et ornée de deux masques de Jupiter. Sa hauteur est de dix-huit pouces, son diamètre de treize et demi à la base, et de quinze au sommet. Ce vase n'a pas plus d'épaisseur que ceux de porcelaine ou de fayence, de même dimension ( quatre lignes ). On l'avait mal à propos transporté au jardin des plantes d'Angers, où il a été considérablement endommagé par la gelée. Il est maintenant déposé au musée ).

Une baignoire de marbre vert antique, longue de quatre pieds huit pouces, sur vingt-un de haut, qui sert de bénitier à l'église de St. Maurice, lui a également été léguée par le roi René.

« . . . Item, le dit sieur donne et laisse à la dicte  
 « église la somme de cent livres de rente annuelle et  
 « perpétuelle, pour dire et célébrer à toujours-mais  
 « ( perpétuellement ), une messe basse en l'autel de M. St.  
 « Maurice, derrière construite et édifiée en la croizée  
 « de la dicte chapelle à main dextre, et pour fournir  
 « de luminaire, vestement, et sonneries à l'heure qu'elle

« a accoustumée estre sonnée. . . Dicte et appelée *la messe de l'ordre du Croissant*.

« . . . Item, veut et ordonne, le dict seigneur, qu'en lieu de la charité et aumônes accoustumées estre donnees « aux pauvres les jours de funérailles de roys, princes, « et grands seigneurs, afin qu'*oppression, blessure ou mort de gens ne s'ensuivent*, comme aultre fois on « a veu advenir, ces aumônes seront délivrées à l'es- « quippolent et divisées en quatre parties. C'est à « sçavoir:

1<sup>o</sup>. Aux pauvres filles à marier.

2<sup>o</sup>. « A pauvres malades et indigens, demeurants aux champs.

3<sup>o</sup>. Aux pauvres lâdres.

4<sup>o</sup>. Aux hôpitaux mal garnis de lits et linceuls, pour- « vu que ces pécunes ne seront poins baillées es mai- « tres des hopitaux, mais seront acheptées lesdites cho- « ses plus nécessaires, par les mains de exécuteurs tes- « tamentaires.

Il laisse à Marguerite d'Anjou, sa fille, « mille écus « d'or, pour son droit d'institution... Plus, tant qu'elle « demeurera en veuvage, deux mille livres de rentes « sur les revenus de Bar. »

Il lui donne en outre pour son habitation « le châ- « tel de Queniez.

... Item, « à sa très chière et bien amée fille Yolande, « duchesse de Lorraine, mille écus d'or.

... « Item, à Jeanne de Laval, son épouse, le comté de « Beaufort: le châtel, ville et châtellenie de Mirebeau ; « le chastel de St. Remy ; Pertuis, les Baux, la ville « d'Aubagne, etc. Les bastides d'Aix et de Marseille, « ainsi qu'elles se comportent, ensemble tous les meu- « bles estant es dits lieux pour en jouir sa vie durant.

... Et parce que ledit seigneur a toujours aimé, et  
 « aimera parfaitement ladite dame jusqu'à sa mort ,  
 « tant en faveur de mariage, comme pour les grandes  
 « vertus et bonté d'elle, comme aussi pour les *agréables*  
 « *services et bons termes* qu'elle a toujours tenus, il  
 « veut, ordonne et commande à ses héritiers, qu'ils ho-  
 « norent et révérent ladite dame, en la laissant aller,  
 « venir, résider et demeurer par toutes et chacunes  
 « places, seigneuries, etc., que ledit seigneur tient à  
 « présent. »

... Il lui laisse de plus les joyaux qui s'ensuivent:

« Le grand balay, le diamant à la cesse... Le grand  
 « collier; un aultre moyen balay. Le petit collier à dia-  
 « mants.. Les tasses et drageoirs d'or.. Les grandes tasses  
 « d'argent.. Les bassins d'or... La coupe et l'ayguière  
 « d'or, garnie de pierreries... Une croix en diamants,  
 « etc.

« Item, ledit sieur veut et ordonne, qu'en l'église de  
 « St. Antoine de Pont-à-Mousson, en laquelle est inhumé  
 « et séveli le corps de feu M. Louis, marquis de Pont-à-  
 « Mousson, son fils, soit faicte une sépulture honneste,  
 « selon la condescendance de son estat. »

« Qu'en celle église, soit célébrée une messe chacun  
 « jour de l'an à toujours-mais, pour le remède et salut  
 « de l'âme dudit sieur feu marquis.

« Item, six mille six cents florins à l'église de la Be-  
 « noite-Magdelaine, au lieu de St. Maximin.

« Item, mille florins à la grande église de Stras-  
 bourg.

« Item, un marc d'or à l'église de Nostre-Dame de  
 Lyesse.

« Item, les héritiers dudit sieur doivent entretenir  
 « à leur póvoir l'ordre de *St. Maurice*, suivant les for

« mes et manières contenues ès statuts dudit ordre, et en  
« poursuivre les bulles à Rome.

« Item, en cas que le vœu du voyage par lui promis  
« au saint sépulchre, n'étoit pas accompli avant son  
« décès, ses héritiers y enverront incôntinent homme  
« propre, pour ledit vœu bien et duement accomplir.

« Item, veut que ses vrayes debtes soient payées, et  
« ses forfaits amendés à toutes personnes par serments.

« Item, veut qu'on observe les testaments de son  
« très-excellent frère Louis III, et de la très noble dame  
« Jeanne, au royaume de Sicile, tant que faire se  
« pourra, ainsi que les dernières volontés de très ré-  
« vérend père le cardinal de Bar, et madame Margue-  
« rite de Bavière, et nomme pour ses exécuteurs testa-  
« mentaires: »

« Très noble et excellente dame la reine Jeanne ;  
« Charles d'Anjou premier héritier, portant ses armes ;  
« René II, héritier particulier ; Guillaume de Harcourt,  
« comte de Tancarville ; messire Gui de Laval Loué....  
» M<sup>re</sup>. Jean de la Vignole, doyen d'Angers, président des  
comptes d'Anjou et des grands jours.... Pierre Leroi, dit  
Benjamin, vice-chancelier, élu d'Angers ; M<sup>e</sup>. Jean  
Binel, maître ès lois et juge d'Anjou, et MM. des comptes.

S'il trespasse en Provence, il y ajoute: M. l'archevê-  
que d'Aix, et le très-noble M<sup>gr</sup>. le grand sénéchal de  
Provence.

#### Présents.

Jean Allardeau, Jean de Cossa, Fouquet d'Agoult,  
Saladin d'Anglure, Honorat de Berre, Jean des Martins,  
chancelier, Vivant Boniface, juge-mage; maître Pierre  
Robin, docteur en médecine et physique, le révérend  
père de Corcis, protonotaire du St. Siège, prestre  
chambellan, et Jean Dubois.

Notaire : Gauffridi Tallamel, d'Aix.

---

---

## RELATION

*De ce qui se passa à Angers lors de l'inhumation du corps du roi René, dans l'église cathédrale de cette ville. ( Ce récit est tel que la reine sa veuve l'envoya pour être déposé dans les archives de la chambre des comptes. ) (\*)*

*Voyez armoire C. registre 121 folio 14.*

---



L'an 1481, la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, elle estant audict pays, en son château de Beaufort, envoya quérir le corps du roy de Sicile, duc d'Anjou, son époux, que Dieu absolve, lequel estoit en Provence dans l'église de St. Sauveur d'Aix.

Il arriva audict pays d'Anjou, le jour du mois d'Août de l'an dessus dit, lequel on avait amené par eau depuis Roumane jusques au-dessous du pont de Cé, et de là fust mené par terre secrettement et de nuit, à l'église de Saint Lô, près d'Angers, de laquelle église lui et ses prédécesseurs ont esté les fondateurs; et arrivèrenteux qui menoient ledict corps à la dicte église, le

(\*) On fit auparavant à Angers, le 21 Août 1480, un service solennel pour le roi René, dans lequel on célébra 573 messes basses depuis 2 heures du matin jusqu'à midi, à raison de 2. 16. d. On distribua ensuite aux pauvres pendant les messes, 39 fr. 6. d. On paya au chapitre 40 liv.; à l'évêque 8 liv.; aux peintres pour les écussons et les étendarts, 142 liv. 5 s.; au cirier 186 liv. 10 s.

Total 530 liv. 7 s.

(\*) Rôanne.

samedi à trois heures après minuit... lequel fust mis en la nef de la dicte église; et pour le recevoir il y eust des chanoines et plusieurs chapelains et serviteurs de la dicte église, auxquels la dicte dame l'avait fait assavoir.... et fust le corps du roy mis en la nef de la dicte église, jeudi matin, environ dix heures avant midi.

Et incontinent que la grand messe fust diste, les portes d'icelle église furent fermées, les chanoines et chapelains estant dedans avec plusieurs autres; puis fut tiré le corps du dict roy hors du lieu auquel il avoit esté apporté, lequel fust par lesdits chanoines et chapelains pris et porté dans le chapitre de la dicte église; et à ce faire estait présent le grand doyen de la grande église d'Angers, (lequel est aussi doyen de la dicte église cathédrale)... Puis fust mis le dict corps sur deux brèches, (aliàs, trestaux), et ce fust le doyen qui demanda aux serviteurs de la dicte église, qui avoient mené le dict corps de Provence, s'ils estoient bien instruits et certains que c'estoit le corps du roy de Sicile qui estoit dedans la chasse qu'ils avoient amenée; lesquels répondirent audit doyen et autres chanoines, que c'estoit le corps propre qu'ils avoient tiré du mur de la dicte église d'Aix, et que s'il n'avoit esté changé par avant, que c'estoit celui propre.... et pour plus grande approbation, et aussi pour en sçavoir la vérité, fust délibéré et avisé par le doyen et les chanoines dessus dicts, que la dicte chasse de bois seroit ouverte, et qu'on verroit dedans... et ainsi fust fait, car la chasse de bois fut désassemblée, et après la chasse de plomb fut ouverte la longueur d'un pied et demi.... Ce fait fust trouvé le dict roy, du doyen, des susdits, et aussi des assistans, qui aultrefois l'avoient vu, aussi frais

que si n'ayant que cinq à six jours qu'il eût esté tres-passé.

Cela fait, fust enfermée ladite chasse de plomb et bienressoudée, et pareillement la dicte chasse de bois... puis fust mis un drap d'or dessus le dict corps....

Au regard du cœur du dict roy, il estoit dedans une grande boëtte d'argent, en laquelle la dicte dame l'avoit fait mettre audict pays de Provence, et fust mis en une des armoires du chapitre scëllé du scël du dict chapitre, et en celui lieu furent le corps et le cœur du dict roy, en la manière dessus dite, jusqu'au neuvième jour d'octobre en suivant. Et est à scavoir que à toutes les choses dessus dictes, étoient présents deux notaires, l'un apostolique et l'autre impérial, pour mettre et rédiger les choses dessus dictes, ainsi qu'ils l'avoient vu par effet.

Ce faict, la reine de Sicile, duchesse d'Anjou, envoya vers le roi, (Louis XI) pour lui faire part que le roi de Sicile estoit dans la dicte église de St. Lô, lequel manda incontinent lettres au doyen et chapitre de la grande église, et pareillement à l'université, au maire et sous-vicaire, et aux gens de justice de la dicte ville d'Angiers, contenant comment ils eussent, les présentes vues, à ordonner et disposer pour l'enterrement de son oncle le roi de Sicile, lequel estait à St. Lô, et qu'ils lui fissent l'honneur qui lui appartenait. Et est à noter que la reine de Sicile avoit faict mettre le corps du roi son époux, à la dicte église de St. Lô, le plus secrettement que possible fust, car ceulx de la dicte ville d'Angiers, rien n'en scavoient, excepté les dessus dicts.

Les lettres du roi reçues, les dessus dicts de la dicte ville, furent faire commandement que de chacune maison de la dicte ville, le chef d'icelle se rendit à heure dicte et déterminée, à la grand messe, sur grosse pei-

ne, pour voir lire les lettres du roi aux assemblées en la dicte église. Furent donc lues les dictes lettres au pupitre (aliàs tribune) de la dicte église, et incontinent les dictes lettres lues qui portèrent l'effet dessus dict, on commença à sonner à la dicte église une cloche *d'argent* qui est à ung clocher couvert de plomb, situé sur la dicte église, et pareillement de toutes les églises de la dicte ville et faubourgs d'Angiers; sonnèrent par l'espace d'une heure entière. Puis après, fust délibéré par les susdits sur l'enterrement du dict roi, lequel a esté au chapitre de la dicte chapelle de St. Lô par l'espace de sept semaines environ, avec le cœur, en la forme et manière que dessus est dit.. Et fut mandé par l'administrateur et vicaire de l'évêché d'Angiers, à tous les abbés d'Anjou, qu'ils se rendissent au jour de l'enterrement du dict roi décédé, lequel jour leur fust signifié... et cependant on préparoit dans la dicte ville d'Angiers pour l'enterrement du dict roi... Quand vint le mercredi du neuvième jour d'Octobre dessus dict, tout fut préparé, tant à la grande église que ez frères mineurs d'Angers; en laquelle grande église il y avoit au milieu du chœur une chapelle ardente moult belle et magnifique, à quatre croisées et à seize croix doubles d'Anjou, de tous les quartiers; et au milieu de la dicte chapelle, y avoit ung hault clocher de bois et sur icelui était un crucifix, laquelle chapelle estoit garnie dessus et dessous par les côtés, de fine toile noire et ez quatre croisées y avoit à chacune, ung grand ange qui tenoit les armes et écussons couronnés du dict roi; et sur icelle chapelle, y avoit de mille à mille deux cents cierges de deux livres la pièce. Ez quatre cotés de la dicte chapelle, aupres du corps, en quatre grands chandeliers, y avoit quatre cierges de chacun cinq livres, et aussi par tous les autels de la dicte égli-

se, qui sont en nombre de vingt-huit, y avoit à chacun deux cierges, de chacun une livre. En outre, estoient tous les dessus dictz autels parés hault et bas, de parements noirs en lesquels estoit la croix de Jérusalem potencée, à l'écusson des armes du dict seigneur.

Item, à l'entour de la dicte église, y avoit une ceinture de fine toile noire, garnie d'écussons et armes couronnées du dict roi, et devant chascun écusson, y avoit une grande torche; lesquels écussons estoient tous fin or et argent, et généralement tous ceulx qui estoient dans la dicte église. Et icelui jour fut ouverte la sépulture du roi quand vint au coup de midi.

Le jour dessus dict, la grosse cloche de la dicte église sonna par trois fois, l'espace d'une heure, et avec icelle cloche, la cloche de l'Université, afin que chascun se rendît aux lieux désignés; et incontinent que la dicte cloche commença à sonner, tous les collèges religieux et mendiants de la ville commencèrent pareillement à sonner; et ce fait, allèrent tous à la dicte église de St Lô où estoit le corps, et là, dirent ung *Sub venite*, avec l'oraison *Inclina* et le *Fidelium*, en attendant ceulx de la dicte église cathédrale, lesquels vinrent en grand nombre et belle police; et en faisant leur procession, chantoient à voix basse les sept pseumes, ainsi qu'il est de coustume. . . Eulx arrivés à St. Lô, commencèrent pareillement *Sub venite* avec les oraisons susdictes, et ce fait, les chanoines de la dicte église de St. Lô, prirent le dict corps, lequel estoit à la porte sous la galerie d'icelle, en une litière, laquelle estoit fournie de sel tout à l'entour, et dedans étoit la chasse de plomb en laquelle estoit le corps. . . Et dessus il y avoit une table fort large, forte, propre à ce, sur laquelle étoit ung grand drap d'or cramoisi, pendant jusques à

terre, lequel estoit bordé tout à l'entour de velours noir, et à icelui velours estoient les écussons couronnés, lesquels estoient moult riches.

Après icelui drap d'or, estoit la représentation dudict prince, vêtu d'un habillement royal de velours cramoisi obscur, fourré d'hermine, laquelle représentation avoit sur la tête une couronne moult riche; en sa main dextre tenoit ung sceptre doré de fin or, et en sa senestre, tenoit une pomme, en laquelle on avoit élevé une petite croix, pareillement le tout doré... Et avec ce, avoit es mains, gands, chausses et souliers, ainsi qu'il est de coutume aux rois à avoir.

Pareillement, à l'issue de la dicte galerie, y avoit ung grand poële tout de velours noir avec goutière, et franges de même, auquel il y avoit six bâtons noirs, lequel poële portoient sur ledit corps et représentation, six des chanoines de la grande église, et fust ainsi porté jusques en une place qui est entre le château, et l'église de St. Lô, nommée les *liées*, là, où l'Université l'atendoit; à icelle le prirent en la manière que s'ensuit:

C'est à sçavoir six docteurs en droit canon et civil, prirent le poële; vingt écoliers licenciés et tous gentils-hommes, et vêtus de noir, portoient le corps. Le recteur de l'université se tenoit à la tête, en soutenant et portant ledict drap d'or, et tous les aultres docteurs, tant en droit canon et civil, qu'en théologie, lesquels estoient en grand nombre autour dudict corps, et soutenoient de tous côtés ledict drap d'or. Et fust ainsi porté par l'une des grandes rues de la dicte ville, jusqu'au milieu du chœur de la grande église, et fust mis sur la chapelle ardente dressée en après.

Pour conduire ledit corps, estoient en procession et par ordre, les couvents; c'est assavoir les frères Mineurs, les Augustins, les Carmes et les Prêcheurs.

En après, y avoit cinq colléges, c'est-à-dire, la Trinité, St. Maintebœuf, St. Mainville, St. Pierre, St. Julien... Puis se joignoient les chanoines réglés, c'est-à-dire : St. Jean l'évangéliste, et l'abbaye de tous les Saints... En après, estoit le collége de St. Lô, et St. Martin, lesquels sont de la fondation d'Anjou, et avec eulx alloient les religieux de l'abbaye de St. Aubin, St. Nicolas, et St. Serge, tous de l'ordre de St. Benoit, lesquels sont aussi de fondation d'Anjou.. (Y eut grande altercation entre lesdits colléges et abbayes, lesquels seroient prochains de la grande église. Laquelle altercation aultrefois a été entr'eulx et par spécial, quand y a procession pour les ducs et duchesses d'Anjou.)

Après les dessus dicts, y avoit cinquante pauvres, tous vêtus de noir, ayant chacun une grande torche... Puis après, les joignoient les serviteurs, chapelains et maistres chapitriers de la dicte église, deux à deux.. Et après, estoit le corps et l'Université, et en suivant, estoient les chanoines de la grande église.

Après eulx, estoient les abbés qui s'ensuivent, tous en pontifical, c'est-à-dire: de St. Florence, de la Reine, de St. Georges de Louveau, de Chulôches de Pontevais, et de Toussaint. Puis, estoient l'administrateur d'Angers, les nobles avec les sous-maires et gens de la justice, en grand nombre; et c'est à sçavoir, que le cœur du roi enchassé dans une boëte d'argent avoit esté mis avec le corps en la dicte chasse; et incontinent que le corps fust posé au milieu du chœur de la dicte église, sous la dicte chapelle ardente, tous les colléges, abbayes et mendiants des susdits allèrent chacun à grande solennité. Ce faict, ceulx de la grande église commencèrent vêpres et vigiles de mort, ainsi qu'il appartient, et faisant l'office l'évêque, et tous les abbés assistants jusques à la fin du service.

Le Jeudi au matin, tous les chapelains de la chapelle célébrèrent messe pour l'âme du roi. Incontinent que le service fut commencé, tous les chapelains qui vouloient chanter ou célébrer furent reçus. Au regard de la messe de *Requiem*, l'évêque ( Charles de Carret ) la dit. Le dict abbé de Louveau fit le diacre, et l'abbé de Pontevés sous-diacre, avec chanoines et autres de l'église assistants, ainsi qu'il est de coutume.

La dicte messe achevée, fust faict le service de l'enterrement, et le portèrent en terre, huit des plus grands personages de la dicte église, revêtus en abbés, à ce propres et ordonnés. Le recteur, docteur et abbés dessus dicts, étant présents, avec grande multitude de peuple, et fust ordonné et mis le corps en la sépulture.

En après, le dict évêque prit le cœur du roi, et le porta au *revestiaire* de l'église, lequel y fust jusques après diner. Et quand vint icelui Jeudi, entre douze et une, commencèrent pareillement à sonner la grosse cloche de la dicte église, comme le soir devant, pour appeler le collège comme dict est; et pareillement la cloche de l'Université sonna, et tous les susdicts se rendirent en la grande église, pour porter le cœur du roi à St. Bernardin, ainsi qu'il l'avoit ordonné en son vivant, lequel fust porté en la manière que s'ensuit; c'est à sçavoir: Quatre des dicts docteurs prirent le dict cœur, estant sur une litière à quatre bâtons, et au milieu de la litière, y avoit trois pièces de bois, en la façon d'ung petit escabeau; sur icelle litière avec l'escabeau, y avoit ung aultre drap d'or cramoisi, pareil de celui du corps, pendant pareillement à terre, de tous les côtés, lequel étoit bordé de velours noir avec les écussons couronnés, ainsi comme l'aultre; et sur le dict escabeau, y avoit un grand carreau de drap d'or cramoisi, le dict drap d'or entre deux; et sur icelui carreau, étoit la

dicte botte d'argent, sur bout, en laquelle estoit et est encore à présent le cœur. . . Et ainsi, quatre docteurs de la dicte Université, avec le recteur et aultres docteurs, allèrent au revestiaire de la dicte église, auquel estoit le dict cœur, et le prirent, lequel fut ainsi porté jusqu'en l'église des dicts frères mineurs, accompagnés des collèges et abbayes dessus dicts, tous en bel ordre et police, avec le dict poesle dessus, tout ainsi comme au dict corps; et fut mis au milieu du chœur de la dicte église, sous une chapelle ardente, pareille à celle de la grande église; et le luminaire d'icelle avec toutes les torches, et aussi tout le luminaire de la dicte église et chapelle de St. Bernardin estoit tout neuf.

Et c'est à sçavoir qu'en portant le corps et le cœur du dict roi, et aussi durant tout le service des deux, estoit toujours devant, un héraut *de l'ordre du Croissant*, vêtu d'une cotte de velours cramoyse, en laquelle estoient les armes de St. Maurice, en l'honneur duquel fust fait et commencé le dict ordre.

Ce fait, tous les collèges dessus dicts s'en retournèrent ung chacun dans son église, faire ung service pour le dict roi, comme ils avoient fait le jour de devant, lesquels furent stipendiés des deux services, ainsi qu'avoit ordonné le dict roi, et demeurèrent seulement cealx de la dicte grande église aux dicts frères mineurs, pour faire le service ainsi qu'ils l'avoient fait au corps icelui jour, et dire vêpres et vigiles de mort.

Cela fait, s'en retournerent en la grande église des dicts frères Mineurs, et là, firent le service tous, ni plus ni moins, comme le jour devant, excepté que le doyen de la grande église dict la messe.... deux des chanoines firent diacre et sous-diacre, dont l'ung estoit docteur en théologie, et l'autre licencié.

La dicte messe finie, fut fait l'enterrement du dict

cœur, ainsi comme au corps, la dicte Université présente, et aussi une de la ville en grand nombre; et pareillement y eut messe à tout venant en la dicte église et aussi en la chapelle de St. Bernardin, en laquelle fust mis le cœur du dict roy, garnie à l'entour de ceintures et torches, ainsi que la dicte grande église; et aussi y avait cinquante pauvres tous vêtus de noir, avec torches neuves comme audict corps, et fust mis le cœur du dict roy par le doyen dessus dict, en une petite chasse de bois, laquelle étoit enchassée dans une boîte d'argent, et icelles mises en une pierre de taille, en laquelle y avoit une fenêtre carrée, faite exprès; et incontinent que le dict cœur fut dedans, le maçon qui avoit fait eette fenêtre la ferma d'une aultre pierre, en laquelle y avoit une inscription.

Et en oultre, il fust mis une grosse grille de fer.

Lequel cœur fust mis en la chapelle de St. Bernardin, devant l'autel de St. Michel, à côté senestre de la chapelle, ainsi que le dict roy l'avoit ordonné. Et est le dict cœur en la dicte muraille, à un pied sur terre... En oultre, joignant la dicte muraille, il y a une représentation de bois, couverte d'un drap de velours cranmoisi bien riche, et bordé à l'entour des armes du roi.

Ce présent extrait a été baillé manuscrit par la reine Jehanne de Sicile, à moi Balthazard Hautnaus, conseiller et contrôleur des finances, pour le porter à Aix, et faire enregistrer aux archives du dict lieu.

En témoin de ce, j'ai signé au château de Beaufort, le 26 Octobre 1481.

*Signé*, BALTHAZARD.

---

## COMPLAINTE

*Composée en 1488, sur la mort du roi René, par  
Guillaume de Remerville son trésorier (\*).*

---

Provence tu as prou perdu ;  
Mais encore ne le cognois :  
Plus malvais *tron*, ( tonnère ) pour toi ne fu...  
Bien certes dire tu le dois....  
*Jullet*, ( Juillet ) ce fut un malvais mois,  
Et la lune qui le mena...  
Trestous fault morir , qui vivra....

Quant le bon seigneur s'alita ,  
Ce fut pour nous un grand domaige.  
Neuf jours durant on ne cessa ,  
De prier pour luy , cela sai-je....  
La royne au-devant de l'imaige  
De Nostre-Dame alloit prier. . . .  
A la mort ne fault reculer.

(\*) Guillaume I.<sup>er</sup> seigneur de Remerville en Lorraine près Metz, épousa la petite fille de Jean de Vessimon, prévôt de Nancy, et de Catherine de Joinville. Leur fils Guillaume II ayant suivi René d'Anjou en 1437, ne le quitta plus, et devint son conseiller d'état, son secrétaire et trésorier de ses finances, ( place dont il se démit en 1479, et dont il fut dédommagé par celle de maître rationnal). Après la mort de René I.<sup>er</sup>, et de Charles du Maine, Remerville ayant favorisé le parti lorrain contre Louis XI, ses biens furent confisqués en Provence, et sa maison même y fut pillée. René duc de Lorraine l'indemnisait de ses pertes. Guillaume de Remerville avait épousé à Apt Françoise de Lével, et il s'y fixa. Il mourut en 1495.

L'ung des nobles qui jamais fu ,  
Mourut dedans la ville d'Aix...  
De la fleur des lys descendu...  
Sa mort nous fu piteux regret !  
Sur son lit , dedans son palais ,  
Rendit l'âme bénignement....  
Il est fol qui la mort n'attend...

Pleurez petits et grands , pleurez....  
Car perdu avez le bon sire :  
Jamais ne le recouvrez :  
Cela vous ausè-je bien dire....  
Sa mort nous sera grief martyre....  
A ce jour doit par droiture ,  
Payer la debte de nature....

En paix nous a tous tems tenu....  
Et gouverné bien doucement...  
Faulse mort ! tu nous as déçu ,  
Et mis en très grant pantement....  
Tout soulas et esbattement ,  
Estoient en luy , sans faire tort....  
Il faut tous penser à la mort....

Gens de mestier sont esbahis...  
Et plusieurs aultres sur ma foy....  
Assez y perdent... je le dis....  
Car ils gaignoient avec ques soy....  
La mort leur a levé de quoi ,  
Ils souloient vivre abundamment....  
Contre mort , ne fault parlement....

Dames surtout estoient amées ,  
 De sa personne sans mentir....  
 Bien les tenoit en point parées....  
 En elles estoit son plaisir....  
 D'avarice n'avoit desir....  
 Ainsius avoit véscu tout temps....  
 Morir convient petits et grands.

Large estoit comme ung Alexandre ,  
 Car il n'avoit rien qui fut sien....  
 Je pense que d'ici en Flandre,  
 N'y avoit tel , comme je tien....  
 Il donnoit tout... Il n'avoit rien....  
 Autant avoit hier comme hui....  
 Tout fut d'aultre , et sera d'autrui.

Tout le monde pour luy prier.  
 ( Je le scay bien en vérité.... )  
 Tant que le monde durera....  
 Car d'un chascun estoit aimé....  
 Et si la mort l'a emmené ,  
 Vieulx , ainsius comme jouvens  
 Nous devons estre tous contents.

Dieu luy avoit constitué ,  
 Le terme ne devoit passer....  
 Une chose que Dieu a dy ,  
 En peine se peult reculer....  
 Au grand Roi nous fault tous aller  
 Rendre compte et reliqua....  
 Bien et mal tout se trouvera.

Dueil angoyseux ! adversité ,  
 Lui ont donné tout tems affaire....  
 En patience a tout pourté ,  
 Gardant son ame de mal faire,...  
 Pour ne changer son populaire ,  
 Ne lui donner tribulation....  
 Tout a passé le bon pardon.

Jamais mort ne fit tant de mal ,  
 Qu'il a faict de ce bon seigneur...  
 Je les mets tous en général ,  
 Quel qu'il soit , roy ou empereur ,  
 Il prenoit joye.... Layssoit douleur....  
 Chassoit désespération....  
 Dieu lui avoit donné ce don....

*Galien*, et vous *Ypocras* !  
 Que n'estiez vous trestous en vie ?...  
 Mort pour vray , le roy ne fut pas ,  
 Je le sçay bien ; en ce me fie ,  
 De le guérir eussiez envie ;  
 Car il n'estoye pas vieulx fort....  
 Garanti l'eussiez de la mort....

*Avicène*, *Guidon*, *Gardon*,  
 Ne deviez-vous trestous venir ?  
 Et *Alunphan* le bon prud'hom ?....  
 Garder le bon roy de morir....  
 Vous nous heussiez faict grant plaisir....  
 Jà ne fust pas mort si soukdain....  
 Personne n'a point de demain.

La quinte essence en vérité,  
 Se devoit bien pour vray trover,  
 Et ossi : *aurum potabile*....  
 Pour lui grant substance donner!  
 Vous l'avez laissé trespasser  
 Pour l'absence de vous trestous....  
 A la fin y passerons tous....

On ne peult sçavoir la mort;  
*Semel mori*, (dict l'escripture)  
 Elle prend tout, foible et fort....  
 Elle n'espargne créature  
 A bien faire metons cure....  
 Il n'en eschapera nessun....  
 Mort est commune à un chascun.

*Sainct Cosme et Sainct Damian* !  
 Pourquoi moreustes-vous jamais !...  
 Si vescu eussiez cestuy an,  
 Point ne fust mort, je vous promets.  
 De si beaulx miracles avez faicts  
 Pour le vouldoir du roi divin !...  
 Il convient morir à la fin.

Si Dieu nous eust faict ung miracle,  
 Si comme fist de *Lazarron*,  
 Monstré nous eust ung beau signacle !  
 Fust esté pour nous ung beau don !  
 Nestres péchez le méritont....  
 A cella ne fault plus pançer....  
 Après luy nous fault tous aller.

En cecy , remède n'y a ,  
 Que de prier Dieu pour lui....  
 Nous irons tous quand Dieu plaira....  
 Il estoit nostre , et nous à luy....  
 Nostre seigneur et bon amy !  
 Et l'a esté bien quarante ans !...  
 Prions pour lui petits et grans....

Catholique estoit grandement. . . .  
 A l'âme luy soyt mérite ,  
 Et le garder de damnement ,  
 Affin que d'enfer il soit quitte....  
 Qui bien faict , devers Dieu s'acquite ,  
 Et conqueste gloire éternelle....  
 Quand tout est dict... il n'y a telle.

Grant signe d'amour nous monstra ,  
 ( Il y a cinq ans justement )  
 Ung de son sang il nous laissa ,  
 Qui nous régira doucement....  
 Il est d'Anjou pareillement ,  
 Si comme estoit le roi Loys....  
 Dieu leur donne à tous paradis....

Le quart *Charles* avons pour maistre ,  
 Qui nous fera beaucoup de biens....  
 Aussi ce nous va-t'il promettre ,  
 Quand nous promismes estre siens....  
 Si fera il comme je tiens.  
 Et son âme en vaudra mieux....  
 Et nous trestous, joynes et vieulx....

Dieu lui donne tel bruict et renom ,  
Qu'en bonne paix nous puisse tenir !  
Car depuis le comte *Raymond* ,  
Provence n'a eu de playsir....  
Guerre ne pourroit soustenir ,  
Car tanstost tout seroit perdu.  
Jamais si povvre seroit veu.

Je prie Dieu qu'il aye tel conseil ,  
Que nous en puissions mieulx valoir;  
Je crois que dessous le soleil ,  
Ne pourrons meilleur avoir....  
Mieux vault honneur, que tout l'avoir....  
Et ce sera pour vray tourner....  
En bien nous peut-il gouverner !

*Amen.*

---

## VERS

D'OCTAVIEN DE St. GELAIS SUR RENÉ.

Tirés du Séjour d'Honneur.

---

L'auteur parle de Charles VII, de Jeanne d'Arc, de Jehan de la Roche, de Poton, de Lahire, de Brézé, de Louis XI, de Jean d'Orléans, comte d'Angoulême, du comte d'Armagnac, etc., puis il continue:

Ainsi plaignant de tous ceulx trépassesz,  
Le sort piteulx et cheminant tout oultre,  
Ayant pitié et deuil en cueur assez,  
Voyant les corps en douloureuse monstre,  
Souvenir lors, me présente et me monstre,  
En ung jardin délicieux et verd,  
D'oiseaux tout plein et de feuilles couvert,  
Ung roy assis en préau d'excellence,  
Tout diapré d'inventifve science.

Chantres avoit doulx et organisans,  
Tous approuvez en nouvelle musique,  
*Luths, Tabourins*, si bien tympanisans !  
Clairons bruyans, d'harmonie antique.  
Brief, ce sembloit une vie angélique,  
A toujours-mais permanente et durable,  
De veoir ce roy, tryomphant et notable,  
En ce second terrestre paradis,  
Car parfaict fust, et en faits et en dicts.

De sens, de mœurs, de noble géniture,  
 Fut orné, rien de ce n'y failloit;  
 Des dons de grâce et de ceux de nature,  
 Et de fortune, ung seul n'y défailloit.  
 Tant libéral, qu'à toutes mains baillait,  
 Plus prompt à don, qu'on n'ait fait la demande;  
 Parfait en bien, subtil d'invention,  
 En faicts nouveaux d'estrange notion.

Poëthe expert, ayment littérature,  
 Vray orateur comme de Tulle fils.  
 Je m'esbahis de toy, certes nature,  
 Quand si très digne et noble tu le fis.  
 Pour tost mourir!... Car en termes confits  
 D'urbanité et de douce parole,  
 Oncques Platon, ne heust à son école  
 Disciple tel!.. Ainsi de double honneur,  
 Fut décoré cettui royal seigneur.

Brief, je fus lors de merveille surpris,  
 Et bien pensay, ailleurs qu'en ce siècle estre,  
 Quand j'apperçus homme de si hault prix,  
 Environné de louenge terrestre...  
 Et bien pensois, qu'il fut d'accident maistre,  
 Non redoubtant fortune, ne dangier;  
 Mais je avisay en ce noble vergier,  
 Près de ses pieds une abyme profonde.  
 Plaine des pleurs, où tout regret abonde.

Pitié l'avait surprins en désarroy,  
 Au plus grand heur de sa prospère vie...  
 Et jaçoit (quoique) or, qu'il fust quatre fois roy,  
 Si ne fust pas sa plaisance assouvie.

Tant que des pleurs et larmes de ses yeux,  
 Avoit couvert et arrosé ces lieux...  
 Jaçoit qu'il fut d'Anjou la vraie souche!  
 Heureux est cil que fortune ne touche!

Ung arbre y eust, hault et apparoissant,  
 Duquel pendoit parmi chascune branche  
 Ung radieux et merveilleux Croissant,  
 Garny d'or fin et esmailleure blanche,  
 Duquel y eust en escripture franche,  
*Loz en croissant*, en gravé et compris.  
 Telle devise avoit ce seigneur pris,  
 Non sans raison, car son loz fesoit croistre,  
 Sur tous vivants qui eut eu loz, et estre.

Puis, à ung bout de cest arbre, je vis  
 Ung escusson plaisant entre dix mille,  
 Où j'apperçus ung estrange devis,  
 « Hierusalem, Arragon et Sicile,  
 « Et puis d'Anjou, duché noble et fertile,  
 « Le champ entier, et de Bar le blazon...  
 Dont je cogneuz, que cettuy par raison,  
 Devoit durer, si terrestre chévance,  
 Peult faire au moins à nulz hommes avance.

Or est-il mort!.. Quelque bruit qu'il y ait eu!  
 Sa vie fut long-temps à jaculée  
 Plus ne sera cestui désormais veu,  
 En son chasteau d'Angiers et Reculée...  
 Prouvence en est encore adollée,  
 Et regrette jour et nuyct son seigneur...  
 Quel remède?.. Certes, c'est le meilleur,  
 Priez à Dieu, qu'en paradis le mette,  
 Riens mieulx ne voy, que pour lui je souhaite.

Ainsi, passant du pays fortuné  
Des longs détroits, en paine moult austère,  
Plaignant la mort du bon feu roy Regné,  
Qui des roys fut, vray oncle, filz et frère.  
Je, extorquant mes yeux en la misère  
Du bois fatal, vis ung roi de Milan... etc.

---

---

## VERS

DE M. NÉGREL FERAUD,

INSÉRÉS DANS LA RUCHE PROVENÇALE. ( 2.<sup>e</sup> année,

I.<sup>er</sup> Liv. P. 3. )

---

Et toi des meilleurs rois, ô le parfait modèle,  
René, qu'adore encor la Provence fidèle,  
Accepte par ma voix, l'hommage qui t'est dû,  
Et qu'un fils d'Apollon ne doit qu'à la vertu !..  
Pour charmer les ennuis de la longue soirée,  
Lorsque le froid hiver a blanchi la contrée,  
Quand le raisin sucré, le fruit de l'olivier,  
Ont coulé sous la presse et rempli le cellier,  
Près du large foyer où le sarment pétille,  
Le laboureur raconte à sa jeune famille  
Quelques vieux fabliaux. honneur de l'ancien temps.

.....  
S'il parle de René, l'attention s'éveille,  
Le cercle est resserré, chacun prête l'oreille...  
« Alors, dit le vieillard, alors dans nos vallons,  
« Des soldats n'allaient point ravager les moissons :  
« Aux chants qui s'élevaient des fertiles campagnes,  
« Le berger répondait du sommet des montagnes,  
« Et de nos bons ayeux tout comblant les désirs,  
« Ils savaient allier les travaux aux plaisirs.

.....  
Heureux le souverain peu vanté dans l'histoire,  
Et dont le laboureur garde encor la mémoire!.... etc. etc.

Nous regrettons bien vivement qu'une traduction française ne puisse rendre la touchante naïveté, le stîle original, et les détails gracieux de l'épisode du roi René, dans le quatrième chant du poème des vers à soie, publié en 1819, par M. Diouloufet.

FIN DES NOTES DU TROISIÈME ET DERNIER VOLUME.

## ERRATA DU TOME III.



### LIVRE VII.

Page 15 ligne 7, *dont vous*, lisez: *dont nous*.

Page 124 ligne 9, *suivant*, lisez: *suiwant*.

Page 132 ligne 21, *retent* lisez: *retenti*.

### LIVRE VII.

Page 176, *pièces justificatives n<sup>o</sup>. VII*, lisez: *pièces justificatives*.

### NOTES.

Page 273 ligne 11, *Lambese* lisez: *Lambesc*.

Page 274 ligne 15, *taxcé*, lisez: *taxé*.

Page 289 ligne 23, *dieu lui a*, lisez: *dieu a*.

Page 296 ligne 1<sup>o</sup>, *jamais durant* lisez: *jamais ri durant*.

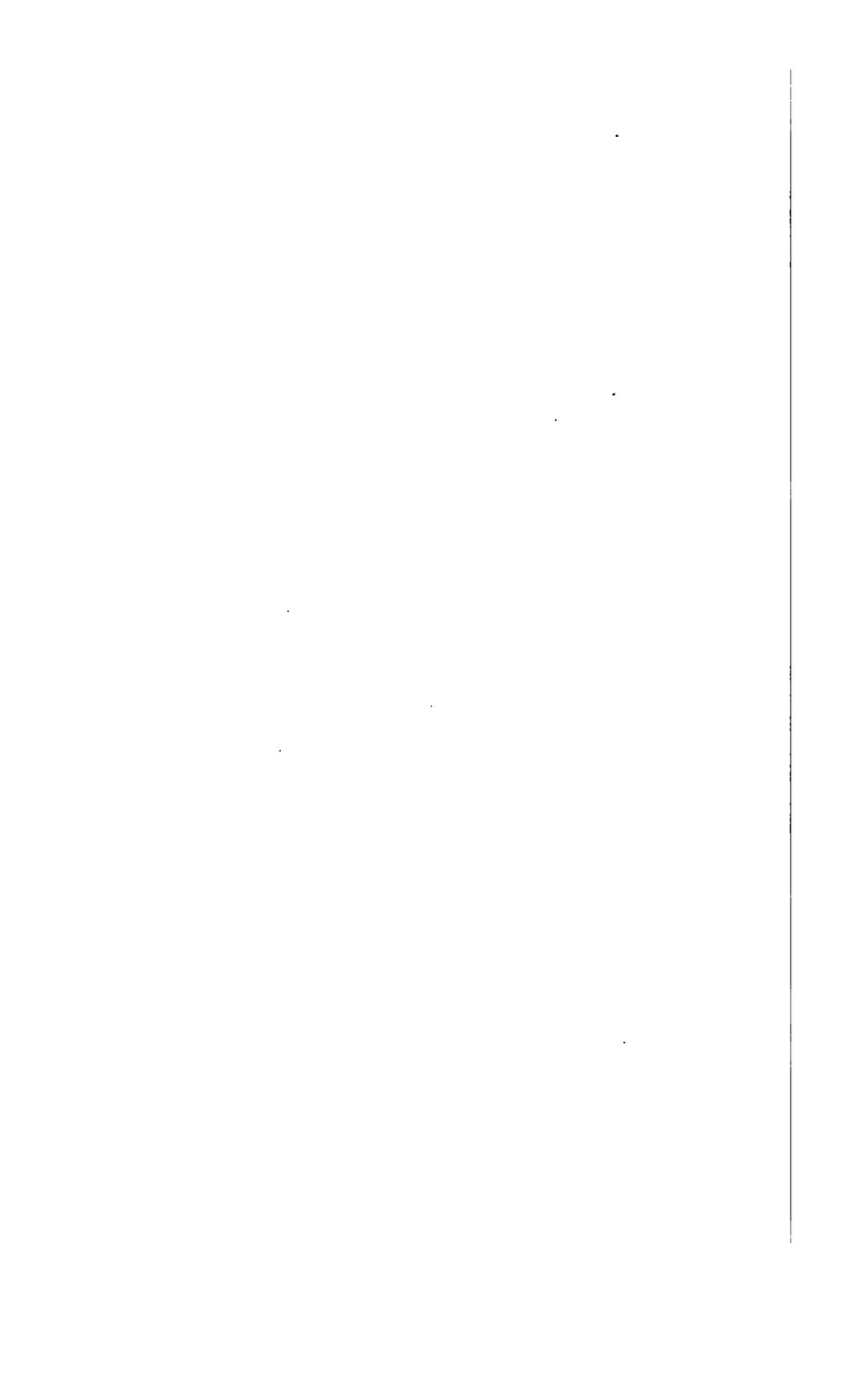
Page 300 ligne 17, *conseils*, lisez: *consuls*.

ml









APR 19 1950



